Dossier de demande d'accréditation

de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)

INSPE de

LYON

Etablissement intégrateur

Université Claude Bernard Lyon 1

Etablissement(s) partenaire(s)

Université Lumière - Lyon 2

Université Jean Moulin - Lyon 3

Université Jean Monnet - St Etienne

Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Instance de délibération	Date
Conseil d'institut de l'Inspé	26 janvier 2021
Université Claude Bernard - Lyon 1	à définir
Université Lumière – Lyon 2	à définir
Université Jean Moulin – Lyon 3	à définir
Université Jean Monnet – St Etienne	à définir

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

Sommaire

1) Renseignements administratifs

1.1 directeur ou directrice de l'INSPE, présidences du Conseil de l'institut et du COSP

1.2 Equipe de direction

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

Texte d'orientation stratégique issu collégialement de la direction de l'INSPE, des partenaires universitaires et de l'académie :

- bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée,
- axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir,
- partenariat mis en place entre l'INSPE, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

3) Présentation de l'offre de formation

3.1 Périmètre

3.2 Déploiement des formations

3.3 Place de la recherche

3.4 Continuum de formation

3.5 Partenariats

3.6 Fiches formation des mentions de master MEEF et « parcours adaptés » (modèle joint à ce dossier)

4) Budget de projet

Principes retenus pour la construction du budget de projet. Analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution.

ANNEXES

- **Annexe 1 :** indicateurs
- **Annexe 2 :** tableau du nombre de personnels formateur.rices affectés à l'INSPE et pyramides des âges
- **Annexe 3 :** tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1er degré
- **Annexe 4 :** tableau du budget de projet actualisé
- **Annexes autres :** convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc.

Préambule : un état des lieux contextualisé pour un travail en cours

Contexte universitaire lyonnais et stéphanois

La construction du présent dossier d'accréditation intervient dans un contexte universitaire lyonnais et stéphanois en profonde transformation. Jusqu'au 23 octobre 2020, trois des quatre établissements universitaires partenaires du projet Inspé (Université Claude Bernard - Lyon 1, Université Jean Monnet - Lyon 3 et l'université Jean Monnet - St Etienne) étaient engagés dans un processus de rapprochement devant conduire à la construction d'un établissement cible structuré autour de huit pôles de formation et de recherche (PFR), dont un pôle dédié à l'éducation et au sport dans lequel devait s'inscrire le projet d'Inspé pour l'académie. Compte tenu de son implication dans la projet Inspé et, bien que n'étant pas directement impliquée dans le projet IDEX, l'université Lyon 2 était associée à la réflexion autour de la construction de ce pôle.

Le rejet des statuts de l'établissement cible par l'un des partenaires a conduit à l'arrêt immédiat et définitif par l'État du projet de rapprochement et le calendrier électoral a placé les établissements dans de nouvelles situations de gouvernance.

La constitution de l'ensemble des conseils centraux a ainsi fait l'objet de nouveaux scrutins, entraînant la mise en place de nouvelles équipes présidentielles. Le tableau ci-dessous présente la situation de chaque établissement et les échéances correspondantes.

Etablissement	Elections aux conseils centraux	Election président.e	Mise en place de l'équipe présidentielle
UCB - Lyon 1	novembre 2020	1er décembre	fin janvier 2021
UL - Lyon 2	décembre 2020	5 février	février 2021
UJM - Lyon 3	décembre 2020	7 décembre	fin janvier 2021
UJM - St Etienne	février - mars 2021*	non précisée*	non précisée*

* Dans le cas de l'université Jean Monnet Saint-Etienne, la démission annoncée de l'ensemble du conseil d'administration ne permet pas de préciser les échéances pour la désignation d'une future équipe présidentielle

La rédaction du dossier d'accréditation se réalise donc dans un contexte où les gouvernances universitaires ne sont pas toutes installées. Cet état des fait a des conséquences à la fois sur l'écriture du dossier, l'ensemble des représentants universitaires n'étant pas tous en place, mais aussi sur le processus de validation des éléments du dossier. Les habitudes de fonctionnement collégial bien ancrées dans la culture des acteur.rices du projet Inspé ont cependant permis de pallier en grande partie ces difficultés et de proposer une approche cohérente reflétée dans le présent document.

Un travail en cours et à poursuivre

La construction du présent document intervient également dans un contexte de refonte de la formation des enseignant.es et de réforme des Inspé. Ce travail collectif qui implique l'ensemble des partenaires est en voie d'achèvement mais ne trouvera son terme qu'en mars 2021, échéance prévue pour la présentation devant les instances universitaires. Cet état provisoire concerne la plupart des aspects du projet Inspé, parce que le travail de conception n'est pas encore achevé, un certain nombre d'éléments réglementaires nécessaires à sa finalisation n'étant que partiellement stabilisés :

- conception des dispositifs de formation
- modalités de mise en oeuvre des stages et périodes d'alternance
- mobilisation des moyens humains, matériels ou financiers dédiés à la mise en oeuvre du projet
- textes sur les concours : attente de la publication des arrêtés relatifs aux épreuves et à la composition du jury

- dispositifs supports envisagés

Pour tenir compte de cette situation de “travail en cours”, le dossier présente, pour la plupart des dimensions du projet :

- les logiques et l’état d’avancement de la réflexion et les éléments stabilisés qui en découlent
- des éléments de projection, leurs intérêts et limites
- les interrogations latentes et les pistes de travail envisagées

Ce dossier est donc une base de travail pour un dialogue à suivre dans le cadre duquel des données et informations complémentaires seront apportées au fur et à mesure de l’évolution du projet.

Il sera également complété par la rédaction des statuts de l’Inspé d’ici la fin de l’année universitaire.

1. Renseignements administratifs

1.1. directeur ou directrice de l'INSPE et présidences du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom du directeur ou de la directrice de l'INSPE : Pierre CHAREYRON

Coordonnées téléphoniques 04 81 99 92 64

Portable 06 33 10 13 11

Courriel

Pierre.chareyron@univ-lyon1.fr

directeur.rice.inspe@univ-lyon1.fr

- Nom du président ou de la présidente du Conseil de l'institut : Jean-Emile GOMBERT

Coordonnées téléphoniques

Portable 06 33 47 24 88

Courriel jeanemile.gombert@gmail.com

- Nom du président ou de la présidente du COSP : Jean-Paul FILIOD

Coordonnées téléphoniques

Portable 06 12 43 90 65

Courriel jean-paul.filiod@univ-lyon1.fr

1.2. Equipe de direction et dispositifs de pilotage

Le projet Inspé de l'académie de Lyon implique les quatre universités du territoire lyonnais et stéphanois, rassemblées au sein de la COMUE Université de Lyon, et le rectorat de l'académie de Lyon :
- L'université Claude Bernard Lyon 1, à dominante scientifique, dont l'Inspé est une des composantes
- L'université Lumière Lyon 2, université pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales
- L'université Jean Moulin Lyon 3, université pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales
- L'université Jean Monnet - St Etienne, université pluridisciplinaire

Conformément au texte de la Loi pour l'école de la confiance, le pilotage de l'Inspé de l'académie de Lyon prend donc en compte le niveau académique et celui de la composante universitaire et s'appuie à la fois sur des dispositifs collectifs et sur des responsabilités individuelles.

Les mécanismes de gouvernance académique reposent sur les articles L721-1 à L721-3 du Code de l'Education.

La gouvernance de la composante est conforme aux règles de fonctionnement de l'université de rattachement (Université Claude Bernard Lyon 1). Elle s'appuie sur les instances universitaires classiques et sur un certain nombre d'instances *ad hoc* adaptées à l'articulation avec le projet académique.

La figure 1 ci-dessous présente l'intégralité des dispositifs et des responsabilités qui permettent d'assurer le pilotage du projet dans toutes ses dimensions. Cette figure est présentée ici à titre indicatif et sera ensuite déclinée par thématique dans les parties du dossier correspondantes. Sa présentation exhaustive (légende comprise) est également accessible en annexe 6.

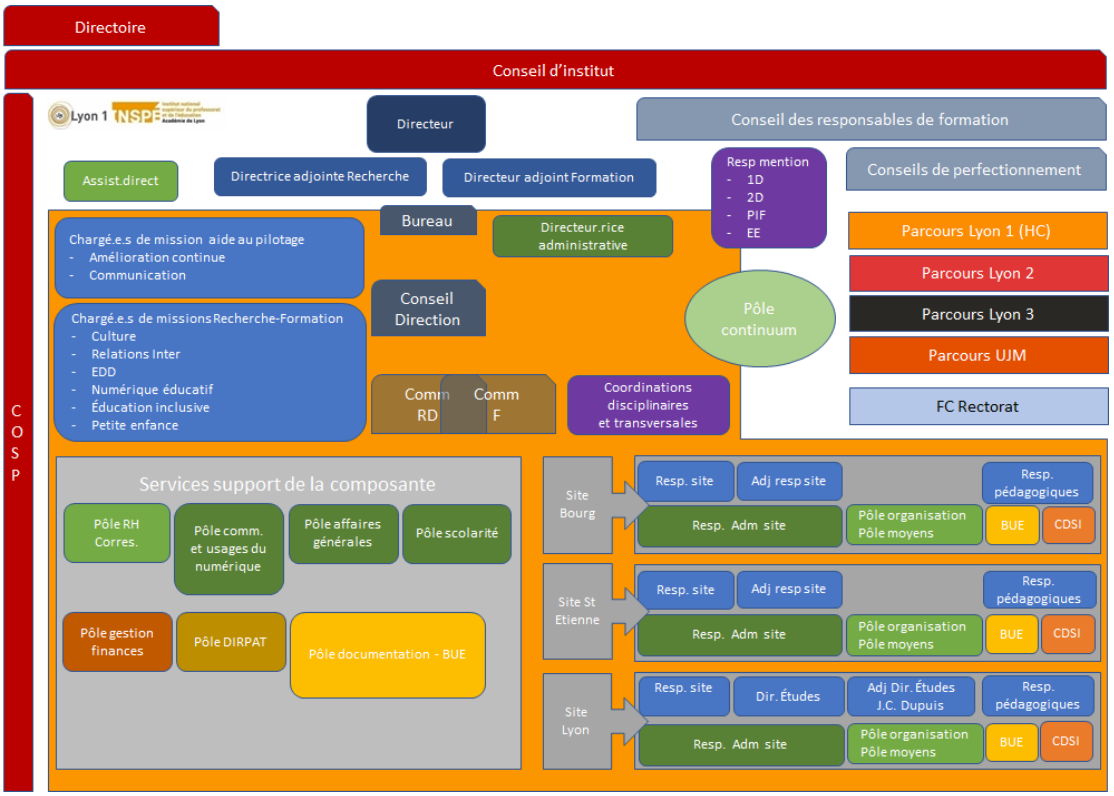

Figure 1 *: organisation synthétique du pilotage du projet Inspé de l'académie de Lyon*

Annexe 6 : Organisation synthétique du pilotage du projet Inspé de l'académie de Lyon

1.2.1 Dispositifs de pilotage du projet académique

- Directoire

Le Directoire est un organe composé de 9 membres :

- Le recteur ou la rectrice d'académie, chancelier.ère des universités,
- Le recteur ou la rectrice délégué.e à l'enseignement supérieur à la recherche et à l'innovation
- Les président.es des quatre universités partenaires ainsi que le.la président.e de la COMUE - UdL
- Le directeur ou la directrice de l'Inspé
- Le président ou la présidente du conseil d'institut en tant qu'invité.e permanent.e aux réunions du Directoire, avec voix consultative

Il a une mission de suivi du projet Inspé tel que défini dans le dossier d'accréditation ; il veille à la mise en œuvre des objectifs nationaux et des attentes institutionnelles ; il a une fonction de concertation et d'harmonisation entre les différents partenaires. Il permet d'articuler les actions et les décisions des quatre universités et des services académiques. Il détermine et examine, autant que de besoin, les orientations du budget de projet de

l'Inspé et l'utilisation des moyens qui lui sont affectés. Porteur des grandes orientations du projet Inspé, il garantit une politique commune de formation en vue de laquelle il émet des recommandations, notamment auprès du directeur.rice ou de la directrice de l'Inspé et du conseil d'institut.
Il se réunit au moins 3 fois par an.

- **Conseil d'institut**

Le conseil d'institut est l'instance décisionnaire du projet Inspé.

Ses missions concernent :
- la définition de la politique et de la stratégie de l'Institut conformément au projet établi en accord avec les universités partenaires et accrédité par le ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation et le ministère de l'Education nationale ;
- la proposition des maquettes et plans de formation aux instances compétentes des universités partenaires ;
- la proposition des règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances aux instances compétentes des universités partenaires ;
- l'adoption du budget de projet de l'institut et l'approbation des contrats pour les affaires intéressant l'institut ;
- la soumission au conseil d'administration de l'université de rattachement de la proposition de répartition des emplois ;
- la consultation sur les recrutements de l'institut et les profils d'emplois ;
- l'adoption des statuts et du règlement intérieur de l'institut.

Composition
Le conseil d'institut compte 30 membres dont le mandat est de cinq ans à l'exception des représentant.es des usagers pour lesquels la durée du mandat est fixée à deux ans.

Représentants élus :

Collège	**Nombre de représentants**
Professeur.es des universités ou assimilé.es	2
Maîtres.se de conférences ou assimilé.es	2
Autres enseignant.es relevant d'un établissement d'enseignement supérieur	2
Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre	2
Personnels (personnels des bibliothèques, ingénieur.es administratif.ves, techniques et de service spécialisé)	2
Usagers (étudiant.e.es, fonctionnaires stagiaires, personnels bénéficiant d'actions de formation continue…)	4

Représentants des structures partenaires

Structure représentée	**Nombre de représentants**
Rectorat	5

Université Claude Bernard Lyon 1	2
Université Lumière Lyon 2	2
Université Jean Moulin, Lyon 3	2
Université Jean Monnet, Saint Etienne	2
Communauté urbaine de Lyon - Grand Lyon	1
Personnalités désignées par les membres du conseil d'Institut	2

***Tableau 1** : composition des différents collèges du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Lyon*

Le.la président.e du conseil d'institut est élu, pour un mandat de cinq ans, parmi les personnalités extérieures désignées par le.la recteur.rice d'académie. Il.elle prépare l'ordre du jour des séances du conseil sur proposition du directeur.rice ou de la directrice de l'Inspé, convoque et préside le conseil d'institut et en anime les débats.

Le directeur ou la directrice de l'Inspé assiste de plein droit au conseil avec voix consultative.
Peuvent également assister au conseil avec voix consultative :

- Les directeur.rices adjoint.es et le directeur ou la directrice administratif.ve
- Un.e directeur.rice Académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) de l'académie de Lyon ou son.sa représentant.e ;

En fonction de l'ordre du jour et sous réserve de l'accord du.de la président.e du conseil, toute personne dont l'audition peut paraître utile.

Le conseil d'institut se réunit au moins trois fois par an en séance ordinaire sur convocation de son.sa président.e. D'autres réunions sont possibles sur un ordre du jour précis, dans les mêmes conditions de convocation , à l'initiative de son.sa président.e, ou du directeur ou de la directrice de l'Inspé, ou à la demande de la moitié au moins de ses membres en exercice.

Pour toutes les questions relatives au recrutement ou à la carrière des enseignant.es-chercheur.es, le conseil d'institut siège en formation restreinte aux seul.es représentant.es élu.es des collèges des professeur.es et maîtres.ses de conférences.
Pour toutes les questions relatives au recrutement ou à la carrière des autres formateur.rices, viennent s'adjoindre à ces deux catégories les représentant.es élu.es des autres enseignant.es.
Le directeur ou la directrice de l'Inspé préside le conseil d'institut restreint.

Toutes les questions concernant le recrutement ou la carrière des enseignant.es-chercheur.es et des autres formateur.rices sont présentées par le directeur ou la directrice de l'Inspé aux instances et conseils compétents de l'université de rattachement.

- **Dispositifs de pilotage et responsabilités liées à l'activité de formation**

Quatre dispositifs collectifs et un certain nombre de responsabilités individuelles s'ajoutent aux instances de pilotage politique :

- un conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)
- un conseil des responsables de dispositifs et de formation (CRDF)
- des conseils de perfectionnement
- un pôle "continuum"
- des référent.es universitaires "continuum de formation aux métiers de l'enseignement"

Ces dispositifs et responsabilités sont décrits au paragraphe 3.2.

- **Lien avec les instances académiques**

De même que le rectorat est représenté dans les différentes instances du projet Inspé en tant que partenaire de plein droit, le lien avec les différentes instances académiques est réalisé par la représentation du projet Inspé dans ces instances. Dans le cadre de la mise en œuvre du continuum de formation, le conseil académique de la formation, placé sous la présidence du.de la recteur.rice d'académie, met en œuvre le plan académique de formation conformément au schéma directeur de la formation continue des personnels de l'Education nationale.

1.2.2 Pilotage de la composante

La figure 2 ci-dessous reprend l'essentiel du pilotage de la composante Inspé qui repose sur 3 dispositifs collectifs fonctionnant en collaboration avec l'équipe de direction.

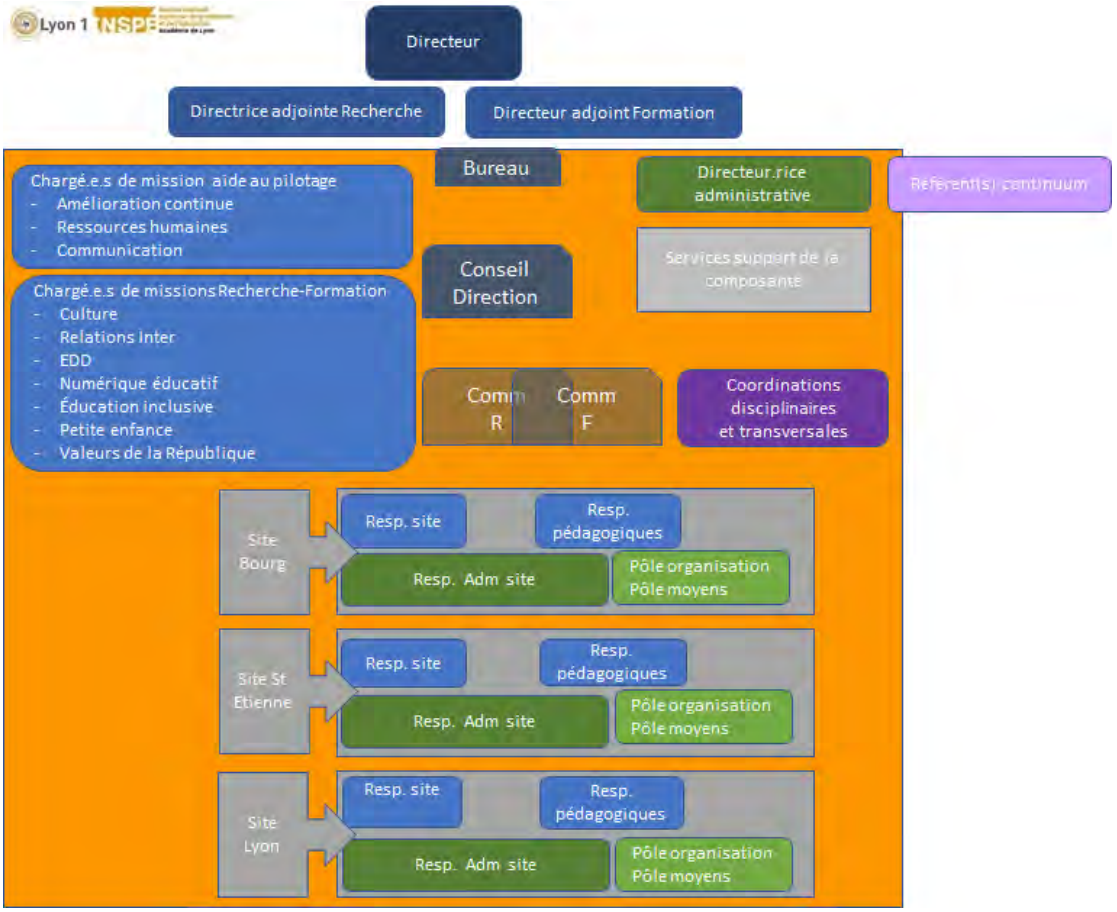

***Figure 2** : dispositifs et responsabilités de pilotage de la composante Inspé*

- **Commission de la formation (Comm F)**

Réunissant les responsables de formation de la composante Inspé et des formations portées par l'établissement de rattachement, la commission de la formation traite des questions relatives aux parcours de formation correspondants. Se réunissant en amont du CRDF et du Conseil d'Institut (voir § 3.2), elle participe et accompagne les réflexions de ces deux instances en matière de formation initiale et continue. Elle travaille de façon étroite avec la commission de la recherche, notamment dans le cadre de réunions conjointes. Elle propose les orientations budgétaires en matière de formation de formateur.rices.

- **Commission de la recherche (Comm R)**

Composée, sur la base du volontariat, de l'ensemble des formateur.rices enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es impliqué.es dans des projets de recherche de la composante, la commission recherche élabore les orientations de la composante en matière de recherche collaborative. N'ayant pas vocation à se substituer aux unités de recherche de rattachement des personnels de l'Inspé, elle décide de l'accompagnement, par la composante, de certains projets de recherche ou de valorisation de la recherche dans le cadre du budget propre intégré et du budget de projet. Elle encourage les collaborations de recherche inter-équipes, elle travaille de façon étroite avec la commission de la formation, notamment dans le cadre de réunions conjointes (voir § 3.3)

- **Conseil de direction**

Le conseil de direction est une structure mixte regroupant les représentant.es de l'équipe de direction, les responsables de formation, les responsables des sites de formations et les responsables des services administratifs. Le conseil de direction a vocation à jouer le rôle d'un conseil de composante pour l'ensemble des affaires relevant de la responsabilité de la composante Inspé : questions budgétaires, immobilières, RH. Il a vocation à évoluer dans sa composition en intégrant notamment des représentant.es élu.es des personnels et des usagers. Il peut décider, en cas de besoin, de créer des collectifs de travail pour travailler sur une problématique donnée.

- **Equipe de direction**

L'Inspé est piloté par une équipe de direction fonctionnant en configuration restreinte ou élargie :

- Dans sa configuration restreinte (bureau), l'équipe est constituée du directeur ou de la directrice, des deux directeur.rices adjoint.es, du.de la directeur.rice administratif.ve et des responsables de sites.
- Dans sa configuration élargie, à cette équipe peuvent s'associer, en fonction des ordres du jour, les chargé.es de mission, les responsables des services et/ou responsables administratif.ves des sites, les responsables des parcours de formation et/ou les référent.es continuum de chaque établissement.

directeur.rice

Conformément à l'article L 721-3 du code de l'Éducation, le directeur ou la directrice de l'institut prépare les délibérations du conseil de l'institut et en assure l'exécution. Il.elle a autorité sur l'ensemble des personnels.

Il.elle a qualité pour signer, au nom de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, les conventions relatives à l'organisation des enseignements. Ces conventions ne peuvent être exécutées qu'après avoir été approuvées par le.la président.e de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et votées par le conseil d'administration de l'établissement public.

Chaque année, le directeur ou la directrice de l'institut prépare un document d'orientation politique et budgétaire. Ce rapport est présenté aux instances délibératives des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires de l'Inspé au cours du troisième trimestre de l'année civile.

Le directeur ou la directrice propose une liste de membres des jurys d'examen pour les formations dispensées à l'Inspé au.à la président.e de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et, le cas échéant, aux président.es des établissements partenaires mentionné.es à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 721- du Code de l'Éducation.

directeur.rice-adjoint.e, chargé.e de la formation

a en responsabilité la cohérence et la coordination de la formation professionnelle universitaire dans le cursus. A ce titre, il.elle organise l'interface entre les universités partenaires et garantit la mise en place, le développement et le suivi de l'ensemble des activités de formation inscrites dans le projet. Il.elle pilote ainsi la conception des maquettes de formation pour l'ensemble des mentions et parcours de formation, s'assure de leur mise en œuvre par les différents établissements et partenaires impliqués dans le projet Inspé et est garant.e de la cohérence de l'offre académique de formation et de ses évolutions. Il.elle préside et anime la commission formation de la composante.

directeur.rice-adjoint.e, chargé.e de la recherche

contribue à la définition de la politique de recherche au sein de la composante et assure les interactions avec les dispositifs collectifs de coordination de la recherche (structure fédérative de recherche RELYS, IREM de Lyon, Dfie etc.), avec les partenaires et les laboratoires des établissements partenaires intervenant dans le champ de l'éducation. Il.elle a également la responsabilité, en relation avec les laboratoires, les partenaires, le rectorat, du transfert des résultats de la recherche dans la formation initiale et continue à destination des professionnels de l'éducation. Il.elle préside et anime la commission recherche de la composante.

Les directeur.rices adjoint.es travaillent directement sous l'autorité du directeur ou de la directrice de l'Inspé, auquel ou à laquelle ils.elles apportent des éléments stratégiques d'aide à la décision.

directeur.rice administratif.ve

Placé.e sous la responsabilité du.de la directeur.rice général des services de l'université de rattachement, le.la directeur.rice administratif.ve est le.la responsable hiérarchique de l'ensemble des personnels IATSS de la composante Inspé. Il.elle a en charge le fonctionnement des services supports du projet Inspé à l'échelle de la composante. Il.elle participe également au déploiement du projet académique notamment par les relations qu'il.elle entretient avec ses homologues des composantes universitaires partenaires et avec les services centraux de l'université de rattachement.

Chargé.es de mission

Le développement de plusieurs axes stratégiques figurant dans le texte de loi sur l'école de la confiance et/ou identifiés comme prioritaires à l'échelle académique fait l'objet de plusieurs missions spécifiques. La définition et le périmètre de ces missions s'adaptent aux évolutions de la politique de la composante Inspé et du projet académique. Elles sont donc susceptibles de modifications, d'adaptations, de suppression ou de création.

En vue de la rentrée 2021 sept missions spécifiques ont été définies :
- Culture
- Durabilité
- Education inclusive
- Numérique éducatif
- Petite enfance
- Relations internationales
- Valeurs de la République

A l'interface avec l'ensemble des dispositifs et acteur.rices de la formation, les chargé.e.s de mission interviennent pour accompagner la réflexion des équipes pédagogiques sur leur périmètre d'expertise.

Trois missions supports ont par ailleurs été établies :
- Communication
- Amélioration continue
- Ressources humaines

Responsables de sites

Sur chacun des sites de formation de la composante, un.e responsable pédagogique de site est chargé.e de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de la composante en relation avec les équipes pédagogiques et administratives des sites. Le cas échéant, il.elle assure également les relations et les fonctions de représentation auprès des partenaires locaux en coordination étroite avec le directeur ou la directrice ou les directeur.rice.s adjoint.es.

Coordinations disciplinaires et transversales au sein de la composante

Au sein de la composante, la réflexion sur la formation dans les différents champs disciplinaires ainsi que sur des dimensions transversales s'organise au sein de collectifs de travail dont la coordination est assurée par un.e enseignant.e désigné.e par ses pair.es. Ces coordinations disciplinaires contribuent à la mise en œuvre des formations ainsi qu'à la réflexion sur les orientations en matière de recrutement de nouveaux personnels.

2. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

2.1. Bilan synthétique de la stratégie mise en oeuvre lors de la période écoulée

Dans le cadre du précédent contrat d'accréditation, deux grands types d'axes stratégiques avaient été identifiés. Ils portaient respectivement sur la structuration du projet Inspé lui-même et sur le développement de contenus de formation harmonisés à l'échelle académique et cohérents avec les attentes institutionnelles.

- **Axes stratégiques de structuration du projet**

Intégration universitaire et pilotage du projet

Lors de l'intégration universitaire de l'ESPE, le choix s'est porté sur le rattachement à l'un des quatre établissements universitaires présents sur le site Lyon - St Etienne et la mise en place d'un partenariat avec les trois autres établissements du site. Cette situation a nécessité une attention particulière aux mécanismes d'articulation et de pilotage académique et une prise en compte des spécificités de chaque établissement dans le cadre de l'autonomie qui leur est due. Le fonctionnement des instances académiques a largement contribué à la construction progressive d'une culture commune entre les différent.es acteur.rices du projet. Il a aussi pu rencontrer des difficultés dans sa mise en œuvre (extinction progressive de l'activité du COSP, manque coordination entre les conseils de perfectionnement des différents parcours de formation) qui expliquent certaines divergences dans les fonctionnements et les formations proposées. La collecte et la diffusion des informations à l'ensemble des acteur.rices sont également apparues comme des facteurs clefs de cette structuration et des points d'amélioration potentiels.
A une échelle plus globale, l'ESPE/Inspé de l'académie de Lyon devait prendre sa place dans les évolutions en cours des établissements du site Lyon - St Etienne et notamment la création d'un établissement unique regroupant les universités Lyon 1, Lyon 3 et St Etienne ainsi que l'ENS de Lyon. Cette évolution, dans le cadre de laquelle des liens forts avec l'université Lyon 2 étaient garantis, devait permettre d'identifier un pôle de recherche et de formation dans le domaine de l'éducation et apporter ainsi une forte visibilité à l'ensemble des thématiques de recherche et de formation correspondantes. L'arrêt de ce processus en octobre 2020 impliquera de poursuivre des évolutions de même nature en dehors des dispositifs qui devaient voir le jour.

Construction de dispositifs d'interfaçage et d'accompagnement

La construction d'une culture professionnelle commune à tou.te.s les acteur.rices s'est également appuyée sur le développement de dispositifs d'interfaçage et d'accompagnement. De ce point de vue, la construction du pôle de professionnalisation a constitué un élément de structuration très important. Dispositif de partenariat entre l'Inspé et le rectorat, le pôle de professionnalisation a pour objectif de faciliter les interventions croisées des personnels de l'enseignement scolaire dans la formation initiale des futur.es enseignant.es et des personnels de l'enseignement supérieur dans la formation continue des personnels dépendant du rectorat. Construit sur un principe de réciprocité, ce dispositif a permis de faciliter les échanges et a permis de poser les bases de la structuration des équipes pluri-catégorielles dont la montée en puissance est attendue pour le contrat à venir.
C'est également dans ce cadre que le développement des compétences des formateur.rices a été envisagé et s'est mis en place par le biais d'actions thématiques s'adressant à l'ensemble des acteur.rices impliqué.es dans la formation des enseignant.es et personnels d'éducation.

Développement de la recherche

Le paysage universitaire lyonnais et stéphanois compte une remarquable densité de laboratoires oeuvrant dans le champ de la recherche en et pour l'éducation. Le précédent dossier d'accréditation visait notamment à ancrer le projet ESPE dans cet écosystème en participant à sa structuration. C'est dans cette logique que s'est inscrite la création de la

structure fédérative de recherche RELYS (voir paragraphe 3.3.1 et annexe 11), structure visant à fédérer autour d'un certain nombre de thématiques communes les laboratoires rattachés au différents établissements du site. On peut considérer que, de ce point de vue, le travail est toujours en cours et plus que jamais d'actualité compte tenu de l'importance que devra prendre la recherche dans le futur des formations portées par le projet Inspé.

- **Axes stratégiques du projet de formation**

Le précédent contrat d'accréditation portait en son sein la conception et la mise en oeuvre des maquettes de formation des masters sous l'égide du conseil des responsables de diplômes et de formation et des conseils de perfectionnement a été couplé à une mise en oeuvre par chaque établissement des parcours de son choix dans le cadre de son autonomie. Il en est résulté une offre de formation dont la lecture peut paraître complexe mais qui permet une adaptation aux situations locales et aux spécificités des publics auxquels elle s'adresse.
La régulation par les instances académiques dédiées doit normalement garantir la cohérence des formations proposées ce qui nécessite une vigilance renforcée en matière de collecte et de diffusion d'information vis-à-vis des différent.es acteur.rices de la formation, de coordination des réflexions et de lisibilité de pilotage.

Quatre thématiques structurantes auxquelles s'ajoutait un axe stratégique relatif à la formation et à la qualification des formateur.rice.s ont été mises en avant dans le cadre du précédent contrat d'accréditation. L'efficacité de leur mise en œuvre a largement reposé sur la désignation de chargé.es de mission au sein de l'Inspé composante mais au service de l'ensemble du projet.

- Culture numérique
- Education artistique et culturelle
- Education à la responsabilité
- Formation relative aux EABEP

Le développement de ces champs de formation étant prolongé (avec évolutions) dans le cadre du prochain contrat d'accréditation, ils font l'objet, au même titre que les champs qui s'y sont ajoutés, d'une description spécifique proposée en annexe du présent document (voir paragraphe suivant 2.2).

2.2. Axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir

Il s'agit ici de préciser les axes de développement pour la période du contrat 2021-2025 et se projeter éventuellement à plus long terme sur un certain nombre de domaines, notamment patrimoniaux. La proposition qui est faite ici, basée sur l'analyse de la situation initiale de l'institution et sur les évolutions en cours, identifie trois enjeux stratégiques de développement:

- Le rôle de l'Inspé dans la mise en œuvre du continuum de formation des personnels d'enseignement, d'éducation et de formation
- Le positionnement du projet Inspé en tant qu'organisation apprenante, ouverte et rayonnante par son ancrage dans la recherche
- La mise en œuvre d'organisations et de fonctionnements en cohérence avec ces évolutions

Pour chacun de ces axes stratégiques sont proposés des éléments de contexte, des orientations et des objectifs de développement, des démarches et des modalités de mise en œuvre, le tout étant décliné ensuite dans les différentes parties du dossier d'accréditation.

Une proposition de trajectoire permettant d'envisager un déploiement de ces axes stratégiques dans le temps est également proposée en annexe 7.

Annexe 7 : Trajectoire possible de déploiement des axes stratégiques du projet Inspé de l'académie de Lyon

2.2.1. Renforcer le rôle de l'Inspé dans la formation des personnels d'enseignement, d'éducation et de formation

- **Contexte et enjeux**

Les évolutions attendues de la part des Inspé dans le champ de la formation sont largement conditionnées par la publication de deux textes complémentaires : l'arrêté du 28 mai 2019 qui fixe le cadre national des formations au sein des masters MEEF et le schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale du 26 septembre 2019.

Ces deux textes induisent un changement profond de conception des enjeux et modalités de la formation des personnels d'enseignement, d'éducation et de formation en les replaçant dans le cadre d'un processus continu, depuis la pré-professionalisation en début de cursus LMD jusqu'aux processus de formation continuée envisagée jusqu'aux années T3 à T5. L'ensemble de ces processus s'inscrit dans le cadre d'une approche par compétences telle que définie dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation du 25 juillet 2013.

Les logiques portées par les deux textes conduisent à penser l'ensemble de la formation comme un processus progressif, permettant des parcours personnalisés et s'inscrivant dans le cadre d'un continuum dont il s'agira de préciser les contours, d'installer les dispositifs et de faire fonctionner, en les développant et en les renforçant progressivement, les différents mécanismes. Ces logiques devront également s'inscrire dans les évolutions en cours à l'échelle de l'académie ou de la région académique, telles que la construction académique de la formation continue des personnels du premier degré ou la prise en charge, à l'échelle de la région académique, de la formation des personnels d'encadrement.

Au-delà des processus de formation initiale et de formation initiale continuée inscrits dans le cadre du continuum, les compétences et expertises développées dans le cadre du projet Inspé, au sein des laboratoires universitaires d'exercice des enseignant.es-chercheur.es des établissements partenaires, ou parmi les partenaires habituels de l'institution et les formations qui en découlent, sont de nature à intéresser de nombreux.ses acteur.rices de l'éducation et de la formation dans ou hors de l'Education Nationale. Il en résulte un champ très vaste d'exploration et de développement d'actions de formation continue auprès du partenaire Education Nationale ou d'acteur.rices du monde socio-économique (entreprises, collectivités territoriales, acteur.rices de l'économie sociale et solidaire...) mais aussi pour diversifier les débouchés des étudiant.e.es suivant les cursus de formation initiale mis en oeuvre.

- **Orientations et objectifs**

Quelles que soient les actions envisagées et les publics visés par les actions de formation, les processus de conception, de développement et de mise en œuvre reposent sur des principes généraux qui permettent d'envisager des organisations et moyens unitaires dont les fonctionnements pourront être transposés aux différentes situations. La démarche envisagée s'inscrit dans une logique de réponse à un besoin de formation plutôt qu'à une logique d'offre de formation.

S'appuyer sur les structures existantes et sur les dynamiques à l'œuvre

Pour développer et mettre en place les structures susceptibles de déployer cette démarche à grande échelle pour l'ensemble des formations, l'Inspé de l'académie de Lyon et ses partenaires disposent peuvent s'appuyer sur :

- Un ensemble de structures de recherche en et pour l'éducation particulièrement denses dont les dynamiques de collaboration sont en cours de développement

- Une culture du travail collectif au sein du projet Inspé, matérialisée notamment par le pôle de professionnalisation, structure opérationnelle qui a été construite en 2013 dans le cadre du partenariat associant l'ESPE de l'académie de Lyon et la délégation académique à la formation des personnels.

Penser la synergie des acteur.rices au service de la formation et de la professionnalisation

Compte tenu des éléments précédemment mentionnés, trois objectifs stratégiques pourront être mis en avant dans le développement des actions de formation :

- La mise en place progressive d'une offre de formation modularisée pensée dans la perspective d'un continuum de formation depuis la première année de licence jusqu'à la première visite dans le cadre du PPCR (T6). Elle débutera par la mise en œuvre des nouvelles maquettes de master MEEF à la rentrée 2021.

- La transformation de l'actuel pôle de professionnalisation en une structure pouvant jouer le rôle de plateforme d'identification et d'échange de compétences au bénéfice de la formation initiale et de la formation continue, qu'elle concerne ou non les personnels de l'Education Nationale.

- La mobilisation d'une partie des modules de formation développés dans le cadre des formations initiale et continue dédiées aux personnels et futurs personnels de l'Education Nationale pour le développement des formations s'adressant à d'autres acteur.rices.

Affirmer la prééminence de thématiques fortes au coeur de la formation et de la vie de l'institution

Dans le prolongement du travail qui a été conduit au cours du précédent contrat d'accréditation, en accord avec les orientations nationales et dans la perspective d'un certain nombre de priorités locales, six thématiques fortes ont été identifiées comme prioritaires dans la formation des futur.e.s enseignant.es. Elles bénéficient à ce titre d'un support spécifique avec la désignation de chargé.es de mission au sein de la composante Inspé dont l'activité bénéficie à l'ensemble du projet. Elles sont présentées ici de façon synthétique par ordre alphabétique et font l'objet d'un développement plus conséquent sous la forme de six annexes. Thématiques transversales, elles font l'objet d'un traitement spécifique dans la construction des maquettes de masters MEEF sous la forme de contributions que les conseils de perfectionnement intègrent dans la construction de leurs maquettes de formation. Au-delà de leur place dans la formation des étudiant.es, la plupart de ces thématiques portent également en elles une dimension propre dans la vie de la composante Inspé. Les propositions qu'elles portent s'adressent donc généralement à l'ensemble des acteur.rices de la communauté éducative : étudiant.es, personnels, enseignant.es et enseignant.es chercheur.es ainsi qu'aux partenaires de l'institution.

Annexe 8 : Modalités de portage des axes stratégiques de formation dans le cadre des chargé/es de mission Inspé

Développement durable et éducation à la citoyenneté

L'articulation entre les prérogatives de l'Enseignement Supérieur, qui assure la formation des futurs enseignant.es et personnels d'Education au sein des Inspé et les missions de l'Education Nationale, en matière d'Education au Développement Durable a constitué le préalable à la création à l'INSPE de Lyon à la rentrée universitaire de septembre 2019, d'une

mission dédié à l'éducation au développement durable. S'appuyant sur une commission EDD (Ensemble Durable Demain) incluant des enseignant.es, des étudiant.es, des personnels de la composante, des représentant.es des partenaires institutionnels, le travail est réalisé en étroite collaboration avec les instances académiques (directoire académique EDD) et partenaires universitaires (COMUE Université de Lyon notamment).

Les objectifs visés par ce travail concernent aussi bien la place de l'EDD dans les formations elles-mêmes, la sensibilisation des acteur.rices universitaires à ces mêmes questions que la prise en compte des problématiques environnementales dans le fonctionnement de l'institution Inspé, sur le cadre de vie et les comportements individuels.

Education artistique et culturelle

Dans la perspective de la feuille de route "Réussir le 100% éducation artistique et culturelle", le projet Inspé de l'académie Lyon inclut le principe d'une approche transdisciplinaire des questions artistiques et culturelles et vise à proposer aux étudiant.es des pratiques pédagogiques opérationnelles. Ce projet couvre l'ensemble des champs artistiques et culturels et s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'enseignant.es des disciplines scolaires et universitaires correspondantes. S'inscrivant dans la logique du travail engagé dans le précédent contrat, il propose aux étudiant.es et personnels de développer leurs compétences en la matière dans le cadre des maquettes de formation mais aussi de propositions hors maquettes : ateliers de pratique artistique, rencontres sensibles largement ouvertes.
Ce projet s'appuie sur les très nombreux partenariats noués avec les institutions culturelles des différents sites de formation grâce à l'engagement des enseignant.es et enseignant.es chercheur.es de l'établissement et à la coordination de la DRAC.

Education inclusive et prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

L'arrêté du 25 novembre 2020 « fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiant.es ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers » rappelle l'importance accordée à la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus généralement aux problématiques de l'éducation inclusive. La prise en charge de cette dimension a été confiée dès le précédent contrat d'accréditation, à une équipe d'enseignant.es dédiée placée sous la responsabilité d'un.e chargé.e de mission spécialiste du domaine.
Ancrant son travail dans les apports de la recherche, l'équipe éducation inclusive poursuivra, dans le cadre du contrat d'accréditation 2021-2025, sa double mission :

- porter les formations institutionnelles relatives à l'éducation inclusive (CAPPEI, MFIN, FC) en accord avec le rectorat de Lyon
- porter les thématiques de l'éducation inclusive dans les maquettes de formation MEEF auprès des équipes pédagogiques

Laïcité, valeurs de la République et éducation à la citoyenneté

L'inscription dans la formation des futur.e.s enseignant.es des questions de laïcité, de valeurs de la République et d'éducation à la citoyenneté était déjà largement présente dans les priorités mises en avant dans le cadre du précédent contrat d'accréditation. Ces préoccupations s'étaient alors matérialisées par l'animation d'un réseau de référent.es laïcité au sein du réseau des ESPE et la construction d'une série d'événements consacrés à cette question, largement portés par l'ESPE de Lyon. Fort de l'expérience acquise en la matière, l'Inspé de l'académie de Lyon portera cette thématique au cœur de ses priorités de développement, en cohérence avec les préconisations et priorités nationales. La question de la laïcité sera ainsi intégrée de façon plus globale à la formation aux valeurs de la République et à l'éducation à la citoyenneté en relation étroite avec l'ensemble des partenaires académiques et associatifs.

Numérique pour l'éducation et la formation

Dans la logique des principes relevés par le rapport de l'inspection générale "Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique", le projet Inspé de Lyon intègre la question du numérique pour la formation et l'éducation parmi ses objectifs prioritaires et déploie les moyens correspondants pour les atteindre.
Afin d'accompagner les formateur.rices dans leur exercice quotidien, afin d'accompagner les étudiant.es dans leur construction d'une culture numérique efficiente et transposable en pratique, afin de penser la place du numérique dans l'ensemble des formations est installée une mission spécifique s'appuyant sur une équipe pédagogique et technique compétente.
La situation pandémique et les organisations à distance qui en ont découlé ont montré toute la pertinence et la réactivité de cette équipe dont le fonctionnement devrait être renforcé dans le prochain contrat d'accréditation.

Petite enfance et école maternelle

Créée dès 2006, la mission "Ecole maternelle - Petite enfance", inscrit son action dans la continuité, la complémentarité, le renforcement des formations aux métiers de l'enseignement. Cette mission qui vise à valoriser l'école maternelle en tant qu'école première prenant en compte cette spécificité qui en fait une école de plein exercice au service des apprentissages des élèves de 2 à 6 ans ainsi qu'une institution originale dans le contexte de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants et de leurs parents sera reconduite et renforcée dans le cadre du présent contrat.
Le.la chargé.e de mission jouera, dans ce cadre, un rôle de coordination, d'impulsion, de facilitation des synergies dans le contexte de la formation initiale et continue des enseignant.es. Son périmètre s'étend de la formation initiale - avec un accompagnement renforcé des étudiant.es et stagiaires professeur.es des écoles dont près de la moitié exercent en maternelle - à la formation continue - avec le développement d'un diplôme d'université dédié à l'accueil du jeune enfant s'adressant à l'ensemble des acteur.rices de cet accueil - en passant par la formation des formateur.rices eux-mêmes.

2.2.2. Positionner l'Inspé en tant qu'organisation apprenante par un rapprochement renforcé entre recherche et formation

- **Contexte et enjeux**

Par son double positionnement de composante universitaire et de projet académique, l'Inspé de l'académie de Lyon revendique un lien fort à la recherche et une articulation étroite entre recherche et formation. Il s'agit ici de valoriser la place de la recherche au sein de la composante et du projet Inspé, les liens que les activités de recherche entretiendront, à terme, avec les actions de formation et la valorisation de ces deux dimensions auprès des usagers de l'Inspé et des structures extérieures.

- **Orientations et objectifs**

Accompagner les acteur.rices de la recherche en et pour l'éducation

Le développement des actions de recherche en et pour l'éducation est l'un des objectifs stratégiques majeurs, présent dans les statuts de la composante et dans le projet lui-même. Il s'agira de développer un ensemble de mécanismes d'accompagnement individuels et collectifs des actions conduites par les enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es qui devra être complémentaire de l'accompagnement mis en œuvre dans leurs laboratoires de rattachement.

Cette politique, portée par le directeur ou la directrice adjoint.e à la recherche comporte à la

fois des volets individuels (à l'échelle de la composante) : politique concertée de recrutement d'enseignant.es-chercheur.es à forte visibilité internationale ; accompagnement des enseignant.es-chercheur.es dans leurs démarches pour l'obtention de CRCT ; préparation de l'habilitation à diriger des recherches ; accompagnement des enseignant.es-chercheur.es dans leur participation des colloques sous réserve de retour auprès de la communauté ; accompagnement des enseignant.es rattachés à la composante pour leur permettre de s'engager dans des travaux de thèse.

Sur le plan collectif, l'Inspé est déjà engagé dans l'accompagnement de projets de type « recherche-action » portés par des équipes pédagogiques. L'objectif est de développer ce type de pratique par un soutien explicite. A l'échelle collective toujours, l'accompagnement du projet de structure fédérative de recherche RELYS devrait également permettre de proposer une structuration de la réflexion fondée sur l'identification de thématiques fédératrices. Il trouvera sa place dans une logique affirmée de développement des partenariats entre Inspé et structures de recherche à l'échelle de l'académie, de la région académique ou du territoire national et international. Cette logique s'inscrit de façon plus globale dans un renforcement des collaborations avec les structures de recherche présentes sur les sites de Lyon et Saint Etienne intégrant les compétences de ces différent.es acteur.rices.

Renforcer la place de la recherche dans les formations et en faire un outil de rayonnement du projet

Au-delà de l'accompagnement des projets de recherche eux-mêmes, le renforcement de la place de la recherche dans les actions de formation et sa valorisation seront des objectifs clefs. Ils s'appuieront en particulier sur la capacité de l'Inspé à mobiliser les enseignant.es-chercheur.Es dans les actions de formation initiale ou continue. Sur ce point précis, la réorganisation du pôle de professionnalisation et sa transformation en pôle "continuum" constituera un atout fort.

Cette place de la recherche devra être rendue explicite dans l'ensemble des actions de formation ou de communication émanant de l'Inspé. De ce point de vue, la place de la recherche dans la formation initiale, telle qu'affirmée par le cadre national des masters MEEF est interrogée et renforcée dans la construction des maquettes de formation, notamment à travers la place des mémoires de recherche. Cette même prépondérance sera affirmée dans le champ de la formation continue et de la mise en place de nouveaux diplômes, la plus-value « recherche » constituant un atout majeur de l'Inspé en tant qu'opérateur identifié par le schéma directeur de la formation continue des personnels de l'Education Nationale. Cette place sera enfin affirmée dans les actions de formation et de médiatisation qui seront mises en œuvre par l'Inspé auprès de ses formateur.rices et de ses partenaires. Le principe général pourrait être que ces actions de formation puissent être systématiquement ouvertes, d'une part aux étudiant.es, d'autre part aux partenaires extérieurs dans une logique de valorisation de la recherche par la formation.

De façon plus globale, l'objectif est de faire de l'Inspé une organisation apprenante, misant sur le développement professionnel de ses membres, ouverte aux partenariats et favorisant le rayonnement des actions de recherche et de formation pour l'ensemble de la communauté éducative.

Renforcer la dimension internationale du projet Inspé

La capacité de rayonnement devra également être relayée au plan international, tant dans le domaine de la recherche, de la formation que des organisations. Cette ouverture passera par

la poursuite des actions d'accompagnement de mobilité internationale étudiante entrante et sortante, dont le nombre est d'ores et déjà l'un des plus importants pour les Inspé à l'échelle nationale. Ce développement pourra notamment s'inscrire dans la perspective de développement des stages à l'international en formation initiale telle que décrite dans le texte de cadrage pour les masters MEEF et s'inscrira dans la dynamique en cours de développement via les dispositifs de type ERASMUS+. S'ajoutera à cette dimension la mise en place, à titre expérimental en début d'année 2021, de la certification pour l'enseignement du français à l'étranger dont l'enjeu est de permettre à de futurs enseignant.es de travailler dans le réseau des établissements français à l'étranger.

L'accompagnement à la mobilité sera également développé en direction des personnels administratifs et techniques et prolongé pour les personnels enseignants dans le cadre de missions pédagogiques et pour les enseignant.es-chercheur.es par la participation à des actions de communication de leurs travaux de recherche.

Annexe 9 : Ouverture du projet Inspé à l'international

2.2.3. Développer des organisations claires et des fonctionnements explicites au service d'une cohérence entre moyens, organisations et actions

- **Contexte et enjeux**

Le fonctionnement actuel de l'Inspé en tant que composante et en tant que projet académique présente un certain nombre de points d'amélioration potentiels. Un travail d'analyse et de modification a été mis en œuvre à partir de janvier 2019 qui se poursuivra dans le cadre du présent contrat.

Les points d'amélioration portent notamment sur :

- La collecte et la structuration de l'information pour qu'elle soit plus et mieux partagée

- La lisibilité des organisations et des procédures dans plusieurs domaines

- La transparence des modes de discussion et de prise de décision dans le cadre des différentes instances statutaires ou fonctionnelles

Cette question s'inscrit dans un contexte de transformations profondes dans lesquelles est engagé le projet Inspé. Ces transitions s'opèrent à des échelles multiples qui rendent d'autant plus complexe leur gestion :

- A l'échelle de la composante, la transformation des ESPE en Inspé représente une modification mineure mais dont la portée symbolique n'est sans doute pas à négliger car risquant d'être perçue comme s'inscrivant dans une série de changements à répétition dont la nécessité fait débat.

- La mise en place de nouvelles maquettes de formation à la rentrée 2021,qui impliquent de nombreuses modifications dans un calendrier resserré et en l'absence d'un certain nombre d'informations, induit *de facto* une forme de déstabilisation pour les équipes pédagogiques.

L'ensemble de ces transformations et la perception qu'en ont les personnels constituent un point de vigilance accrue dans la gestion à venir du projet et de la composante Inspé et

justifient l'attention particulière qui doit être accordée à la question des organisations et procédures et à la question de la communication.

- **Orientations et objectifs**

Poursuivre le travail sur les cadres de fonctionnement et les organisations correspondantes

Concernant les organisations et fonctionnements, l'objectif est de poursuivre et d'accentuer les transformations engagées depuis janvier 2019.

Cette logique continuera à s'appliquer au fonctionnement des instances statutaires sur la base des actions qui ont été conduites : établissement de calendriers de travail, clarification des modes de décision… Une attention particulière sera portée aux instances dont le fonctionnement relève du champ académique, notamment pour ce qui concerne les conseils de perfectionnement et le CRDF dans une période de construction des futures maquettes de formation dont la cohérence doit être pensée à l'échelle de l'ensemble des universités partenaires.

En matière de gouvernance interne à la composante, la même logique s'appliquera à l'organisation et au fonctionnement des instances opérationnelles (conseil de direction, commission recherche, commission formation, équipes pédagogiques pluri-catégorielles) de façon à poursuivre la clarification sur les modalités d'organisation et les prises de décision et à mettre en cohérence ces organisations avec le projet de formation notamment. La constitution d'une équipe de direction pérenne dont les membres auront des missions renouvelées viendra conforter l'ensemble du processus.

Accompagner les changements en cours

L'accompagnement des changements en cours auprès des personnels et équipes s'appuiera sur trois dimensions.

S'agissant du travail de préparation, de la discussion et de la prise de décision, l'objectif est d'aboutir à un équilibre entre participation collective à l'ensemble des processus et souci d'efficacité dans les prises de décisions. Deux logiques sont à l'œuvre dans cette optique : pour les décisions qui peuvent revêtir un caractère automatique, l'enjeu est de clarifier les critères de décision pour qu'ils puissent être appliqués sans ambiguïté. Pour tous les processus décisionnels dont les conséquences sont de plus grande ampleur, les logiques de réflexion collective, éventuellement sur la base d'un travail préparatoire en groupe restreint sont privilégiées.

Quels que soient les domaines concernés l'explicitation et la communication autour des orientations et des décisions prises sont incontournables et sont le gage d'une compréhension et d'un engagement des différents acteur.rices.

La question des moyens humains et/ou financiers devra faire l'objet d'une attention particulière dans un contexte d'évolution. En effet, la refonte des maquettes de formation initiale et la place du concours impactera la structure des cohortes d'étudiant.es, en repoussant d'une année l'entrée dans le statut de fonctionnaire stagiaire. Ce faisant, les étudiant.es de M2 bénéficieront du seul statut universitaire ce qui affectera également le budget de l'Inspé pour la dotation de l'Etat correspondant au statut des fonctionnaires stagiaires. La question des participations réciproques de l'université et du rectorat dans la mise en œuvre des formations initiale et continue devra également être examinée, l'évolution

du pôle de professionnalisation pouvant être considérée comme un outil de résolution de cette question. Le partenariat entre les quatre universités lyonnaises et stéphanoise concerne également les questions budgétaires propres à l'Inspé, au travers des contributions respectives de ces établissements. La question déjà abordée de la mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens académique devra être réexaminée dans la perspective de la mise en œuvre du projet d'université cible.

2.3. Partenariat mis en place entre l'Inspé, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie

Le développement du projet Inspé repose sur un partenariat étroit entre les quatre universités du site Lyon - St Etienne, le rectorat et la composante Inspé. Ce partenariat s'inscrit dans une convention cadre concernant la co-accréditation des formations et est décliné dans le cadre d'une convention d'échange toutes deux présentées en annexe 5.

Annexes 5 : conventions de partenariat

3. Présentation de l'offre de formation

Cette partie est consacrée à l'offre de formation de l'Inspé en présentant le périmètre de cet offre et un premier état d'esprit du projet des maquettes de masters MEEF, puis les modalités de déploiement des formations : formation initiale des étudiant.es se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation, formation continue des personnels enseignants et d'éducation titulaires et stagiaires.

3.1. Périmètre

3.1.1. Mentions et parcours

L'Inspé de l'académie de Lyon porte quatre mentions des masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) :

- La mention "premier degré" formant au métier de professeur.e d'école
- La mention "second degré" formant aux métiers de professeur.e de collège et de lycée, de professeur.e de lycée professionnel
- La mention "encadrement éducatif " formant au métier de conseiller.ère principal.e d'éducation
- La mention "Pratique et ingénierie de la formation" formant aux fonctions de formateur.rice dans 3 domaines complémentaires : MESE (Métiers de l'éducation à la santé à l'école), MEI (Métiers d'éducation inclusive), MFEA (Métiers de la formation et de l'encadrement des adultes)

Les parcours déclinant ces mentions sont au nombre de 42, répartis sur les quatre universités du site Lyon - St Etienne et portés par leurs composantes (Inspé, Facultés et UFR) (voir 3.2 Déploiement des formations). La composante Inspé maîtrise l'ensemble des étapes pour les parcours qu'elle abrite. Pour les autres parcours, l'Inspé coordonne la conception et la mise en œuvre de l'offre de formation sans en être maître d'œuvre.

Une convention lie l'Institut Catholique de Lyon (rassemblant 6 centres ISFEC du grand Est) et l'Université Lyon1. Cette convention permet à la fois la diplomation des étudiant.es inscrit.es en MEEF et le rapprochement des maquettes de formation pour les futur.es enseignant.es des enseignements public et privé. Elle permet à l'ensemble des futur.es enseignant.es de l'enseignement public et de l'enseignement privé d'être formé.es selon les mêmes règles.

3.1.2. Introduction au projet des masters MEEF

Le présent dossier d'accréditation introduit une évolution notable des masters MEEF. Cette évolution, impactant l'ensemble des organisations, est introduite dans cette partie et développée en 3.6.

Introduction

Les organisations présentées dans ce dossier suivent les attendus de la Loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 et des différents arrêtés organisant la formation dans les Inspé.
La formation en master MEEF doit en particulier

- s'insérer dans un continuum de formation prévoyant, en amont du master, une préprofessionnalisation au sein du cycle licence, et, après la titularisation, des dispositifs de formation durant les trois premières années d'exercice.
- renforcer l'interaction entre la formation théorique et l'exercice en responsabilité par les fonctionnaires stagiaires. Cela implique qu'au moins un tiers du temps de formation soit assuré par des praticien.nes, enseignant.es exerçant en parallèle devant des classes du degré d'intervention du stagiaire.
- comporter de nombreux éléments communs aux différents parcours en appui sur un

référentiel de formation qui précise les objectifs, axes et attendus de la formation initiale.

S'appuyant sur le prescrit et compte tenu du choix d'une approche par compétences, les principes qui fondent les maquettes MEEF de l'Inspé de l'académie de Lyon, sont les suivants :

- Une formation universitaire professionnalisante orientée vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation ;
- La masterisation pour une formation aux MEEF ;
- L'approche par compétences ;
- Un lien fort entre formation et recherche ;
- Une formation d'adultes ;
- Une formation construite sur le continuum du parcours de formation FI-FC-FTLV ;
- Une co construction avec l'ensemble des acteur.rices de la formation initiale et continue ;
- Une synergie des différent.es acteur.rices impliqué.es en formation initiale ;
- L'alternance renforcée, durant l'année de stage ;
- Une ouverture à l'international consolidée.

Ces principes amènent à repenser profondément les formations actuelles conçues dans des paradigmes différents. La volonté des différent.es acteur.rices est de s'engager dans une réforme ambitieuse, qui doit permettre de dépasser des difficultés pointées par les étudiant.es des MEEF actuels et de mettre en place un continuum de formation à consolider au fil des années.

Une des ambitions est de permettre aux étudiant.es et stagiaires de percevoir clairement le projet de formation, de faire le lien entre le parcours de formation, les expériences professionnalisantes et les objectifs-métiers, d'opérer des transformations conceptuelles et professionnelles dans un cadre aussi explicite que possible. Le métier d'enseignant.e est un métier dont la complexité fait que cet objectif essentiel doit être atteint en agrégeant des compétences nombreuses de haut niveau.

Ces apprentissages doivent se concevoir dans la durée, dans un continuum allant de la L2 à la sixième année post-titularisation. Le cadre à construire ne peut donc viser à atteindre un niveau maximal pour toutes les compétences dès les années de M1 et M2 et doit permettre de s'assurer de leur maîtrise dans un ensemble de situations constitutives d'une pratique d'enseignant.es ou de personnels d'éducation débutants. Le cadre retenu permettra la programmation de la construction sur la durée des diverses compétences.

S'appuyer sur l'approche par compétences

Une des difficultés de l'approche par compétences est la « mise en situations » de l'apprenant.e et l'évaluation des compétences en situation. Il est indispensable de ne pas laisser à la charge de l'étudiant.e l'intégration, la mobilisation et l'agencement des capacités, habiletés et connaissances. Il est également nécessaire de penser des situations de formation qui soient d'un bon niveau de complexité. Le parcours de formation doit donc contenir des temps de formation qui prendront en charge l'intégration, la mobilisation et l'agencement des ressources dans des situations complexes adaptées. Pour cela des « Unités d'Enseignement d'intégration des ressources en situation (UE IRS) » sont identifiées. Elles proposent des activités permettant à l'étudiant.e d'exercer des compétences en mobilisant ses ressources dans des situations complexes, simulant le contexte d'une situation de travail. Les situations à la base de ces activités, et qui pourront être utilisées en phase d'évaluation, sont nommées Situation Intégrative Professionnelle (SIP). Les UE où sont travaillées les ressources (et en particuliers les savoirs) des futurs enseignant.es seront nommées UE de structuration des ressources (UE SR).

La question de la « maîtrise des savoirs des disciplines à enseigner et de leur didactique » par les étudiant.es se destinant aux MEEF est essentielle. Dans un parcours de la L2 à T6, et en M1/M2 en particulier, les UE de structuration des ressources doivent contribuer à enrichir,

consolider, structurer les connaissances des étudiant.es sur la ou les disciplines à enseigner. Dans la diversité des contextes professionnels que seront amené.es à rencontrer les étudiant.es, ces apports de ressources ne sont pas suffisants. L'approche proposée doit permettre aux étudiant.es de se confronter à des SIP qui prennent en compte la complexité du métier. Les UE IRS proposeront des dispositifs facilitant la mobilisation de l'ensemble des ressources disponibles (connaissances des disciplines à enseigner, connaissances épistémologiques et didactiques, connaissances de l'élève, des systèmes, des valeurs, … capacités et habiletés pouvant être d'ordre cognitif, affectif, psychomoteur et social, …) pour identifier et résoudre de vrais problèmes professionnels.

Approche par compétences ; le choix des blocs de compétences

La méthode retenue pour construire une formation universitaire orientée vers un métier dans une approche par compétence (APC) peut se schématiser comme précisé sur la figure 3 :

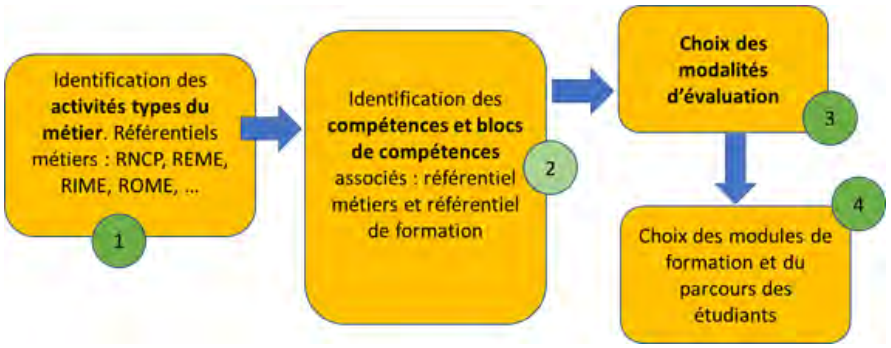

Figure 3 *: Structuration de la démarche de réflexion autour de l'approche par compétences*

La démarche nécessite un travail d'identification des compétences et blocs de compétences associés à des activités type du métier. Le choix a été fait de s'appuyer sur les référentiels existants pour faciliter l'appropriation du dispositif par les acteur.rices du système et sa compréhension par des partenaires ou étudiant.es issu.es d'autres parcours et qui voudraient rejoindre les formations de l'Inspé.

Les référentiels mobilisés

Le RNCP, Répertoire National des Certifications Professionnelles, qui a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Il est accessible sur l'espace officiel de la certification professionnelle de « France Compétences ».

Il est en lien étroit avec le référentiel des compétences définies et publiées au BO n°30 du 25 juillet 2013. Les compétences sont organisées en compétences communes à tou.te.s les professeur.es et personnels d'éducation, compétences communes à tous les professeur.es, compétences spécifiques aux professeur.es documentalistes, compétences spécifiques aux conseiller.ères principaux.ales d'éducation. Le BO n°13 du 26 mars 2015 fournit des composantes pour chaque compétence et des descripteurs des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier.

Toujours dans une volonté de lisibilité, nous nous appuyons sur l'organisation en blocs du référentiel de formation de l'arrêté du 24 juillet 2020 en mettant en évidence, pour le référentiel enseignant.e, dans le groupement « un enseignant.e […] efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages », les aspects « conception et anticipation » d'une part et les aspects « mise en œuvre et analyse » d'autre part.

Quatre blocs sont ainsi identifiés avec un lien plus étroit entre les blocs 2 et 3 :

- B1 : L'enseignant.e, acteur.rice de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- B2 : L'enseignant.e concepteur.rice de son enseignement, anticipant les apprentissages de chaque élève
- B3 : L'enseignant.e efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, pour faire apprendre chaque élève
- B4 : L'enseignant.e, praticien.ne réflexif.ve acteur.rice de son développement professionnel.

Les blocs sont construits avec la répartition des compétences comme suit (les compétences en gras sont premières) :

o B1 : L'enseignant.e, acteur.rice de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale : **CC1 ; CC2 ; CC5 ; CC6 ; CC7 ; CC9 ; CC10 ; CC11 ; CC12 ; CC13 ; CC14**

o B2 : l'enseignant.e concepteur.rice de son enseignement, anticipant les apprentissages. Lien enseignant.e-savoir pour l'élève et lien élève - savoir médié par l'enseignant.e : concevoir, choisir, planifier, construire des contextes, anticiper les apprentissages : **P1** ; P2 ; **P3** (valence anticipation d'un enseignement) ; **P5** (valence penser l'évaluation) ; **CC3** ; CC4 ; CC7 ; **CC9 ; CC10**

o B3 : L'enseignant.e efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, pour faire apprendre chaque élève. Lien enseignant.e-élève pour le savoir et lien élève - savoir médié par l'enseignant.e : faire la classe, adapter son enseignement, aider tous les élèves à apprendre, animer, gérer, différentier, évaluer : P1 ; **P2 ; P3** (valence mettre en œuvre et animer); **P4; P5** (en séances); **CC3 ; CC4** ; CC5 ; **CC7**; CC8 ; **CC9; CC10**

o B4 : L'enseignant.e, praticien.ne réflexif.ve acteur.rice de son développement professionnel : P1 ; P3 ; CC3 ; CC4 ; CC5 ; **CC7 ; CC8 ; CC9 ; CC10 ; CC14** ;

Une fois ce choix fait, une vigilance reste nécessaire. De l'identification de ces quatre blocs, il ne faudrait pas déduire une approche simplificatrice du métier et de la formation. Les situations dans lesquelles vont devoir s'exprimer ces compétences doivent garder un certain niveau de complexité et il est judicieux d'imaginer que ces situations pourront à un moment donné du continuum solliciter des compétences de plusieurs blocs. Il faut alors trouver un juste équilibre entre une simplification excessive du dispositif et une complexité trop importante.

Penser le continuum dans l'approche par blocs de compétences

En dehors de la recherche du juste équilibre entre simplification et complexification, le développement des compétences doit s'envisager de la L2 à T6. Sous ce regard les interactions entre blocs pourraient se présenter comme sur le schéma ci-après et organiser la cohérence d'une formation tout au long d'un continuum.

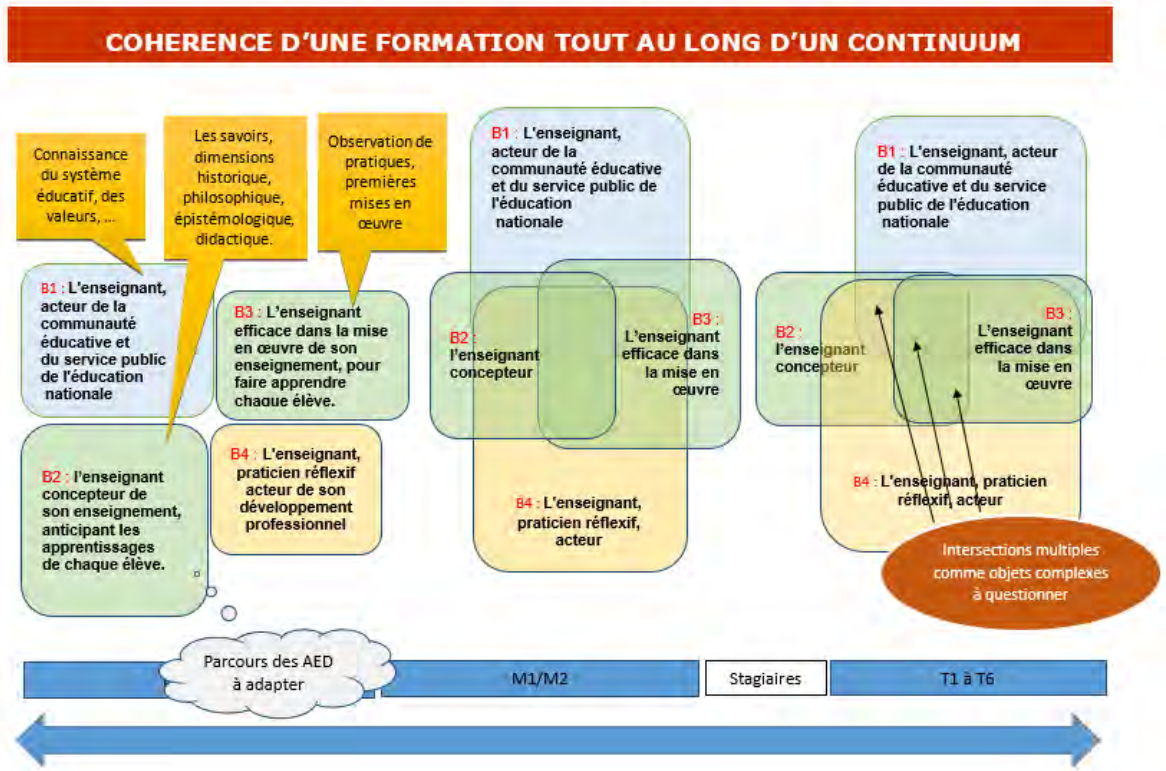

***Figure 4** : Modalités d'articulation des blocs de compétences en formation des enseignant.es dans le cadre du continuum L1-T6*

La complexité en L2-L3 devra être adaptée en fonction des parcours des étudiant.es. Limitée pour des étudiant.es non confronté.es à des temps d'apprentissage, elle pourra être au cœur de la formation des étudiant.es engagé.es dans un dispositif de préprofessionnalisation important.

Cette projection sur un continuum de la L2 à T6 permet d'envisager une structuration qui n'existe pas aujourd'hui. Actuellement les interventions en L2/L3, en M1/M2/stagiaires, en T1/T6 et en FC ne sont pas ou peu organisées par des priorités articulées. Cette hétérogénéité des visées engendre des mises en œuvre qui peuvent rendre opaques les objectifs. Une structuration globale peut offrir une lisibilité nouvelle du parcours de formation des enseignant.es débutant.es. Il est à noter que le plan de formation académique du rectorat de l'académie de Lyon, en formalisant trois grands champs d'orientations de la formation continue pour tous les personnels (se situer dans le système éducatif, se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles, être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences), s'articule parfaitement avec le projet d'approche par compétences qui fonde le projet de formation de l'Inspé. Le pôle "continuum" (voir paragraphe 3.2) accompagnera cette nouvelle structuration en assurant une vigilance sur la cohérence du continuum et l'identification, le développement et la mobilisation des ressources en formation dans l'académie.

3.1.3. Autres formations

- **Formation pré-professionnalisante.**

Les dispositifs suivants sont présentés en 3.4.1

- Formation préprofessionnalisante dans les parcours de licence
- Parcours de Préparation au Professorat des Écoles
- Formation des AED en pré-professionnalisation.

- **Formations continuée et continue.**

Les dispositifs suivants sont présentés en 3.4.1

- Formation des fonctionnaires stagiaires, des titulaires première et deuxième année
- Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation dans le cadre du PAF, premier et second degré et inter-degré
- Préparation aux certifications CAFFA-CAFIPEMF-CAPPEI
- Préparation aux concours internes

- **Diplômes Universitaires (DU) portés par la composante Inspé**

La présentation des diplômes universitaires portés par la composante Inspé est ici réalisée de façon synthétique. Des informations plus exhaustives concernant cette offre de formation sont disponibles à l'adresse : **https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/offre-de-formation**

DU CMAJE (Développer une culture métier autour du jeune enfant)

Les objectifs de ce DU sont les suivants :

Favoriser la nécessaire articulation entre les différents professionnels de la petite enfance au service d'un accueil de qualité de l'enfant ;

Acquérir des connaissances et compétences actualisées concernant le jeune enfant et son accompagnement (apport des neurosciences, de la recherche…) ;

Mettre en projet différents professionnels de la Petite enfance autour d'un même axe de réflexion (l'acquisition du langage, les relations avec les familles…) ;

Accompagner des dynamiques de formation : permettre de constituer des pôles aptes à déployer des ressources de formations entre une pluralité de professionnels de la petite enfance

DU NEP (Neuropsychologie éducation et pédagogie)

Les objectifs de ce DU sont les suivants :

Permettre à des enseignant.es des écoles et des établissements, et à des professionnels de l'éducation d'accéder aux connaissances actualisées sur le fonctionnement cérébral et cognitif, ainsi que sur les aspects développementaux de celui-ci.

Proposer une démarche d'élaboration pédagogique visant la construction de réponses adaptées pour des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou des apprentissages à partir d'une introduction globale à la neuropsychologie.

Améliorer l'apport professionnel qualitatif des enseignant.es et des responsables de l'éducation dans un partenariat pluridisciplinaire

DU EMI (Education aux médias et à l'information)

En collaboration avec l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Les objectifs de ce DU sont les suivants :

Comprendre la société informationnelle et médiatique dans laquelle nous vivons, les pratiques juvéniles adolescentes et leurs impacts sur les apprentissages, la construction de soi et des relations interpersonnelles, la socialisation et l'inclusion dans la société.

Agir en mettant en place des dispositifs éducatifs et pédagogiques en lien avec les attentes institutionnelles, en accompagnant les élèves dans leurs pratiques,

en analysant sa pratique professionnelle.

Réagir pour faire face à des problèmes nouveaux (notamment la croyance en des théories complotistes) et s'armer face à ceux qui n'existent pas encore mais sont à venir.

DU FAE (Formation adaptée d'enseignant.es) (cf. 3.2.3)

Cette formation s'adressant aux lauréat.es des concours devra être adaptée dès que les conditions de stage des lauréat.es des concours 2022 et au-delà seront connues.

Pour la rentrée 2021-2022, les lauréat.es des concours de recrutement qui ne sont pas en M2 MEEF bénéficient d'un parcours adapté qui prend deux formes différentes selon l'origine des étudiant.es:

- DU "éduquer, enseigner en milieu scolaire" pour les étudiant.es titulaires d'un master non MEEF ou d'un titre équivalent ou dispensés de diplômes
- DU "piloter des projets pédagogiques en milieu scolaire" pour les étudiant.es titulaires d'un master MEEF.

AEU (Attestation d'études universitaires) : enseigner dans le premier degré - préparation au CRPE

Cette formation s'adresse à des candidat.es au CRPE, titulaires d'un master ou dispensés de diplôme.

La formation vise à accompagner des candidat.es au CRPE, titulaires d'un master ou dispensés de diplôme dans leur préparation au concours. Elle accueille de nombreuses personnes en reconversion professionnelle. Deux formats sont proposés, en présentiel et à distance.

DU architecture scolaire (projet)

La question de l'architecture scolaire et de ses incidences sur les enseignements et les apprentissages est une problématique émergente. Elle intéresse l'ensemble des acteur.rices de l'éducation et de la formation : cadres de l'Education Nationale, personnels de collectivités territoriales, concepteur.rices d'espaces, enseignant.es… Le sensibilisation et la formation de ces acteur.rices est au cœur du projet de création d'un DU architecture scolaire en collaboration avec l'université de Cergy.

Les objectifs de ce DU :

Doter les professionnels de l'éducation et les acteur.rices de collectivités en charge des questions éducatives d'une culture leur permettant d'intégrer les problématiques d'architecture scolaire dans leur pratique professionnelle.

Penser les évolutions en cours dans la construction des bâtiments scolaires.

Penser la transformation de la forme scolaire en relation avec l'évolution des bâtiments

Remarque : d'autres DU sur la thématique enseignement/apprentissage existent sur le site Lyon-St-Etienne et sont portés par les universités partenaires ; par exemple les DU "Didactique du français langue étrangère" et " Musicien intervenant à l'école" portés par l'université Lyon 2.

- **Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)**

L'inspé participe à la mise en place du CAPEFE : Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger. Ce certificat est délivré par les Inspé, à la suite d'une formation de 30 heures organisée par les Inspé.

La formation est fondée sur le référentiel et s'organise autour de 3 groupes de compétences

à valider :
1. Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français.
Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde.
Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées.
Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.
2. Pratiquer des langues étrangères
Connaître les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues.
Faire valoir un niveau au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues en anglais.
Maitriser le cas échéant une autre langue étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
3. Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger
Identifier les acteur.rices institutionnel.les de l'enseignement français à l'étranger. Etre sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.
Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger et son rôle au titre de la coopération.
Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation. Etre capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger. Connaître les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil.

- **Master santé publique**

L'inspé est également partenaire d'un Master (M1+M2) de santé publique "Prévention – Promotion de la Santé – Santé Globale", porté par Lyon1, permettant aux étudiant.es (en FI ou en FC) d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion de projet mais également à l'intervention auprès des individus tout au long de leur vie (y compris donc au niveau scolaire) en promotion de la santé.

3.2. Déploiement des formations

Le déploiement de la formation des enseignant.es et personnels d'éducation dans l'académie de Lyon se réalise à l'interface des 4 établissements universitaires du site Lyon-St-Etienne et du rectorat.
- L'université Claude Bernard Lyon 1, à dominante scientifique, dont l'Inspé est une des composantes
- L'université Lumière Lyon 2, dont les thématiques principales sont ancrées dans le domaine des sciences humaines et sociales
- L'université Jean Moulin Lyon 3, dont l'activité est également orientée dans le champ des sciences humaines et sociales
- L'université Jean Monnet - St Etienne qui est pour sa part pluridisciplinaire

Les parcours de formation sont coordonnés à l'échelle académique puis déclinés par les composantes des différents établissements dans le cadre de l'autonomie de ces derniers. Cette organisation permet une souplesse dans la mise en œuvre de formations, les équipes pédagogiques s'organisant au plus près des usagers et avec eux. Elle est cependant source de complexité et sa mise en œuvre nécessite une coordination forte entre les différent.es acteur.rices. Au cours de la période 2021-2025, l'accent sera mis sur la garantie de cohérence entre les déclinaisons d'un même parcours de formation dans les différents établissements et sur la recherche de synergies possibles entre ces parcours, en lien avec l'installation d'une mission de référent.e "continuum de formation aux métiers de l'enseignement dans les différents établissements".

Etablissement universitaire	Mention MEEF	Parcours proposé
UCB Lyon 1 (Inspé)	MEEF PE	Professorat des écoles
	MEEF PCL	Biochimie – Génie biologique / Biotechnologie, Santé Commerce – Vente Génie civil / Génie électrique Lettres – Histoire géographie / Lettres – Langues Maths – Sciences Sciences et techniques médico-sociales
	MEEF EE	Encadrement éducatif
	MEEF PIF	Métiers de l'éducation à la santé à l'école Métiers de l'éducation inclusive Métiers de la formation et de l'encadrement des adultes
UCB Lyon 1 (hors Inspé)	MEEF PCL	Education physique et sportive Informatique Mathématiques Sciences de la vie – Sciences de la Terre et de l'Univers Sciences physiques et chimie
UL Lyon 2	MEEF PE	Professorat des écoles
	MEEF PCL	Allemand Anglais Arabe (projet) Chinois (projet) Economie – Gestion Education musicale Espagnol Histoire-Géographie Lettres classiques Lettres modernes Sciences économiques et sociales
UJM Lyon 3	MEEF PE	Professorat des écoles
	MEEF PCL	Allemand Anglais Arabe Italien Histoire- Géographie Information documentation Lettres – Anglais Lettres classiques Lettres modernes Philosophie
UJM St Etienne	MEEF PE	Professorat des écoles
	MEEF PCL	Anglais Arts plastiques Education physique et sportive Espagnol Histoire – Géographie Lettres Mathématiques Sciences de la vie – Sciences de la Terre et de l'Univers Sciences physiques et chimie

***Tableau 2** : répartition des parcours de formation des enseignant.es dans les différents établissements universitaires du site Lyon - St Etienne*

Dans le cadre de sa mission académique, l'Inspé de Lyon assure la coordination des formations à l'interface entre les différents établissements. Les dispositifs de coordination mis en place tiennent compte de la richesse et de la complexité de cette organisation.

3.2.1. Dispositifs mis en place pour la coordination des formations

Les dispositifs de coordination des formations sont étroitement associés aux dispositifs généraux de pilotage du projet Inspé tels que présentés dans le paragraphe 1.2. Ces dispositifs sont présentés de façon plus exhaustive dans la figure xx. On y retrouve les logiques de structuration de l'Inspé en tant que composante universitaire rattachée à l'université Claude Bernard (forme en orange dans le schéma synthétique) et à l'échelle du projet académique (ensemble des éléments situés hors de la forme en orange).
On y distingue également les structures et responsabilités statutaires et celles qui ont été définies de façon spécifique par les partenaires du projet Inspé de l'académie de Lyon.
La situation présentée sur ce document correspond aux évolutions prévues dans le cadre de l'accréditation 2021-2025 à partir du fonctionnement effectif à l'automne 2020.

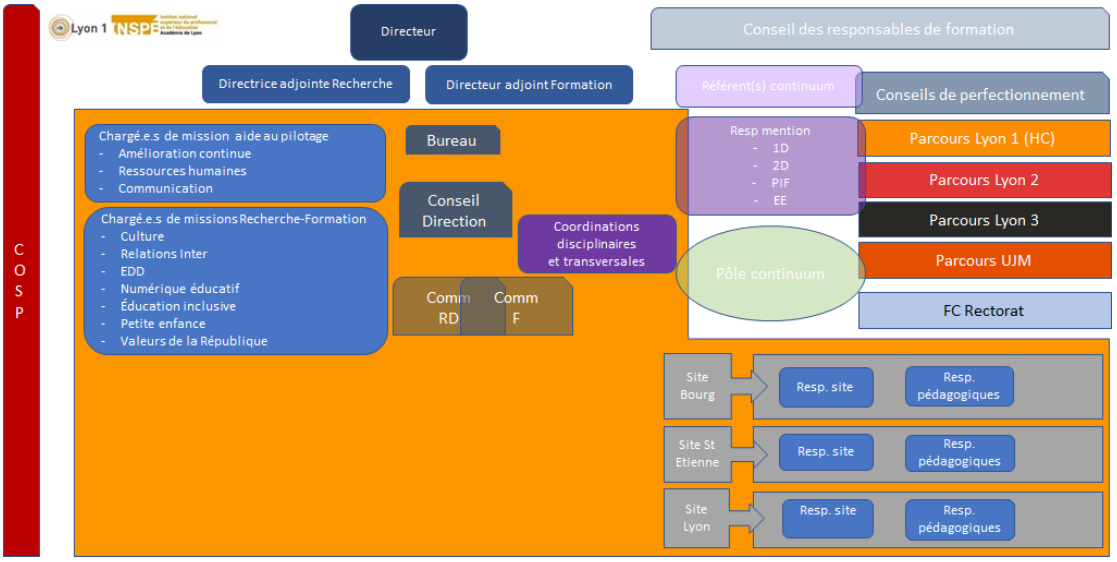

Figure 5 : *Organisation du pilotage du projet pédagogique académique de l'Inspé de Lyon*

- **Dispositifs collectifs**

Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)

C'est l'instance consultative en matière d'orientations scientifique et pédagogique du projet Inspé. Sa mission est de contribuer à la réflexion sur les activités de formation et de recherche de l'Inspé, les grandes orientations relatives à la politique partenariale de l'Inspé dans les domaines de la recherche et de la formation.

Il est constitué à parité de femmes et d'hommes. Il est composé de 24 membres :

Structure représentée	**Nombre de représentants**
Université Claude Bernard Lyon 1	3
Université Lumière Lyon 2	3

Université Jean Moulin Lyon 3	3
Université Jean Monnet St Etienne	3
Rectorat	6
Conseil d'institut	6

***Tableau 2** : composition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique*

Le COSP élit son président dans les conditions définies par l'article D. 721-8 du code de l'éducation.
Le.la directeur.rice de l'Inspé est invité.e permanent.e au COSP.

En fonction de l'ordre du jour et à l'initiative du président du COSP, toute personne dont l'audition peut paraître utile peut participer à tout ou partie du conseil avec voix consultative.

Le COSP contribue à la réflexion sur les activités de formation et de recherche de l'Inspé et sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale de l'Inspé. Ainsi, le COSP :

- propose des orientations dans les domaines de la formation initiale portant notamment sur les maquettes de master, de la formation continue et des modalités de participation de l'institut aux actions de recherche ;
- est consulté pour avis par le.la directeur.rice de l'Inspé sur la politique scientifique de l'institut ;
- a une mission de réflexion prospective dans les différents domaines de la formation (initiale, continue, formation des formateur.rices notamment) et dans l'utilisation des nouvelles technologies.

Les fonctions de membre du COSP et du conseil d'institut sont incompatibles entre elles.

Le COSP se réunit au moins deux fois par an en séance ordinaire sur convocation de son.sa président.e. Il se réunit également dans les mêmes conditions de convocation sur un ordre du jour précis, à l'initiative de son.sa président.e, du.de la président.e du conseil d'institut ou du.de la directeur.rice de l'Inspé, ou à la demande de la moitié au moins de ses membres en exercice.

En 2021, le rythme de ces rencontres est de 3 par an.

Conseil des responsables de diplômes et de formations (CRDF)

Il réunit les responsables de parcours de l'ensemble des formations proposées à l'échelle de l'académie ainsi que les responsables des 4 mentions du master MEEF, les référent.es "continuum de formation des enseignant.es" des établissements. Le rectorat est représenté au sein du CRDF par le.la délégué.e académique à la formation ou son.sa représentant.e ainsi que par les adjoint.es aux directeur.rices académiques des services de l'Education nationale chargé.es du premier degré.
Le conseil est garant de la cohérence du projet pédagogique académique de l'Inspé. Instance opérationnelle, il est force de propositions qui seront soumises au COSP pour avis et au conseil d'institut pour validation. Ces propositions doivent s'inscrire dans les orientations définies par le directoire de l'Inspé et traduites dans le dossier d'accréditation. Le CRDF élabore le cadre générique des maquettes de formation. Il en garantit la déclinaison et la mise en œuvre par les conseils de perfectionnement. Il est également le garant de l'évolution des formations et de leur cohérence dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue appuyée sur l'avis des usagers et des acteur.rices de la formation.

Il se réunit au moins 3 fois par an à l'initiative du.de la directeur.rice adjoint.e à la formation de l'Inspé. Il peut également se réunir pour un ordre du jour déterminé à l'initiative d'au moins la moitié de ses membres en exercice.

Conseils de perfectionnement

Instaurés pour chaque parcours de formation, ils ont en charge la conception et le suivi des formations. Compte tenu de leur spécificités, certains de ces conseils sont communs à plusieurs parcours présentant des problématiques voisines. Leur composition, portée à la connaissance du conseil d'institut, représente la dimension académique de la formation des enseignant.es.

Elle inclut
Des étudiant.es inscrit.es dans les diplômes concernés
D'anciens étudiant.es des parcours de formation
Des enseignant.es intervenant dans ces diplômes
Des responsables pédagogiques des parcours de formation concernés
Des représentant.es des services académiques (corps d'inspection)
Les référent.es "continuum" des établissements
Des représentant.es des partenaires associatifs, culturels...

L'animation du conseil de perfectionnement est confiée à un.e responsable désigné.e par ses pair.es parmi les enseignant.es. Le.la responsable du conseil de perfectionnement est membre de droit du CRDF où il.elle représente le conseil de perfectionnement.

Les conseils de perfectionnement sont les structures académiques chargées de la conception et du suivi des maquettes de formation. A ce titre, ils ont vocation à décliner, à l'échelle des parcours de formation, les orientations des maquettes définies par le conseil des responsables de diplômes et de formation (CRDF) et validées par le conseil d'institut. Leur rôle est également de garantir la cohérence des formations d'un même parcours académique dans les différents établissements partenaires en lien avec les référent.es" continuum" désigné.es par les établissements.

Nom du conseil de perfectionnement	Parcours concernés
CPE	MEEF EE
Mathématiques et sciences expérimentales	MEEF Maths – SPC – SVTU
Professorat des écoles	MEEF 1D
Histoire-Géographie	MEEF Histoire-Géographie
Langues	MEEF langues toutes universités
Education musicale et arts visuels	MEEF éducation musicale, MEEF arts plastiques
EPS	MEEF EPS
Lettres	MEEF lettres classiques et lettres modernes
PLP - CAPET	MEEF SII – BGB BSE – STMS
SES – Eco Gestion	MEEF SES – Eco Gestion – Commerce vente

Tableau 4 *: liste des conseils de perfectionnement telle qu'établie pour l'année 2020-2021.*

Dans le cadre du suivi et de l'évolution des formations dont ils ont la charge, les conseils de perfectionnement participent à la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue en accord avec les orientations définies à l'échelle académique (voir paragraphe 3.2.5).

Le pôle "continuum"

Afin d'appuyer la construction des équipes pluri-catégorielles instaurée par le texte de loi et le référentiel de formation des enseignant.es mais aussi pour favoriser le rapprochement entre formation universitaire et recherche d'une part, exercice pratique et activité professionnelle d'autre part, une structure support dédiée a été instaurée à l'échelle de l'académie de Lyon.

Ce pôle “continuum” qui participe pleinement à la mise en œuvre des orientations du projet pédagogique académique est décrit de façon plus précise au paragraphe 3.2.2.

- **Responsabilités individuelles**

Référent.es “continuum de formation aux métiers de l’enseignement”

Il est proposé d’instaurer au sein de chacun des établissements partenaires un.e référent.e "Continuum de formation aux métiers de l'enseignement".

Le.la référent.e est le relais du projet Inspé et le.la garant.e de la mise en œuvre de ce projet au sein de son établissement d'origine.
- Dans le cadre du projet Inspé, il.elle est l'interlocuteur.rice privilégié.e de l'équipe de direction et des structures de pilotage du projet. Il.elle s'assure de la cohérence du projet Inspé avec les orientations définies par son établissement d'origine et de la soutenabilité de ce projet au regard des spécificités de l'établissement.
- Au sein de son établissement, il.elle est l'interlocuteur.rice privilégié.e des équipes pédagogiques impliquées dans le continuum de formation des enseignant.es et personnels d'éducation. Il.elle agit en relation étroite avec le.la VP CFVU de l'établissement. Il.elle est garant.e du déploiement des formations portées par l'établissement en cohérence avec le projet Inspé.

Les référent.es "Continuum de formation aux métiers de l'enseignement" sont désigné.es par leur établissement d'origine.
Le.la directeur.rice adjoint.e à la formation remplit le rôle de référent.e pour l'université intégratrice.
Les référent.es sont membres de droit du CRDF.

Les missions de référent.e sont valorisées dans le budget de projet.

Responsables de mentions

Ils.elles assurent le pilotage académique des formations qui relèvent de leur périmètre. Ils.elles ont notamment pour rôle d'assurer la cohérence des formations déclinées dans les différents établissements en lien étroit avec les responsables des parcours correspondants.

La désignation des responsables de mention est réalisée par le conseil d'institut sur proposition du conseil des responsables de diplômes et de formation. Le CRDF se charge du processus de sélection des candidat.es dont les compétences et la représentativité devront être en adéquation avec le caractère académique de la fonction et intégrer l’équilibre des partenariats entre universités. Le.la responsable de mention est désigné.e pour une durée fixée par décision du conseil d’institut.

Les missions des responsables de mention sont valorisées dans le cadre du budget de projet.

Responsables de parcours, directeur.rices des études, responsables de groupes de formation, référent.es de pôles de formation...

La mise en œuvre effective des formations au sein de chaque établissement et composante est confiée à des responsables pédagogiques (responsables de parcours, directeur.rices des études, responsables de groupes de formation, référent.es de pôles de formation) dont les missions et rôles sont définis à l‘échelle de la composante.

- les responsables de parcours ont la responsabilité de la cohérence et de l’adéquation de la formation au sein du parcours avec les standards universitaires.
- les responsables de groupes de formation, directeur.rices des études ont la responsabilité de la mise en œuvre pratique et effective des formations en prenant en compte les spécificités de la composante qui les porte.

Les différentes responsabilités individuelles sont valorisées dans le cadre du budget de

projet.

3.2.2. Modalités de constitution des équipes pédagogiques pluri-catégorielles et pôle “Continuum”

Le projet de formation des enseignant.es et des personnels d'éducation repose notamment sur la constitution d'équipes pluri-catégorielles regroupant les différents acteur.rices de la formation.
La composante Inspé participe de cette composition grâce à la diversité des statuts des enseignant.es et enseignant.es chercheur.es affecté.es au sein de la composante :

- enseignant.es chercheur.es
- enseignant.es du premier ou du second degré affecté.e.s à temps plein
- enseignant.es du premier ou du second degré affecté.e.s en temps partagé
-

La constitution de ces équipes s'appuie également sur une culture commune qui s'est développée progressivement depuis l'intégration universitaire. Ce processus passe par la représentation et l'implication systématique des acteur.rices, au sein de toutes les instances de discussion et de décision dont la composition dicte ce principe. Il repose également sur la mise en place de structures dédiées.

C'est en particulier le cas du Pôle “continuum” (Formation - Recherche - Professionnalisation) dont la mise en place vise cinq objectifs principaux tels que définis dans le cahier des charges établi en juillet 2020) :

- Centraliser et coordonner, à l’interface entre les partenaires universitaires du projet Inspé et le rectorat la mise en œuvre de toute demande de formation en FI et FC ;
- Favoriser la création de ressources pour l’enseignement, la formation professionnelle et la formation de formateur.rices à la lumière des résultats de la recherche
- Organiser les mises en stages dans le continuum
- Coordonner l’action des partenaires dans l’accompagnement et le suivi des AED en préprofessionnalisation, des étudiant.es M2 en responsabilité, des stagiaires et des néo-titulaires
- Recueillir, stimuler et accompagner toute demande de collaboration recherche / terrain. Aider, accompagner les équipes sur une ou des étapes de développement de ces recherches collaboratives.

Le champ d'intervention du pôle "continuum" porte aussi bien sur la formation initiale que sur la formation continue. Il concerne donc en formation initiale tous les masters MEEF, les formations relevant de la pré-professionnalisation (pré-pro, AED, PPPE) et en formation continue, l'ensemble des dispositifs inscrits au PAF (Plan Académique de Formation).

A cette fin, le pôle se structure autour d'un comité de pilotage, d'un ensemble de collectifs de réflexion disciplinaires ou transversaux et de 3 cellules opérationnelles.

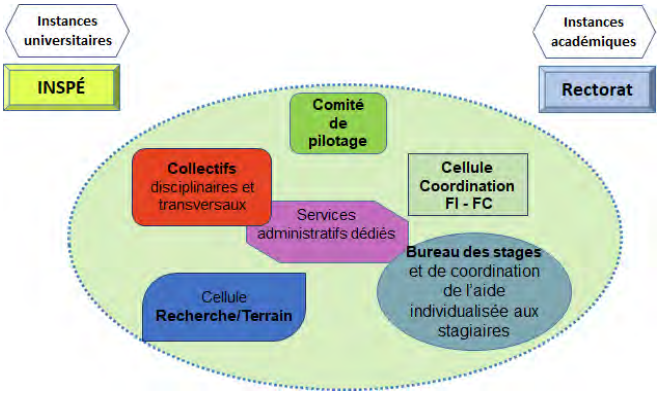

Figure 6 : *Structuration du Pôle "Continuum" de l'académie de Lyon*

- **Pilotage**

Le pilotage du pôle est assuré par un comité dédié dans lequel les acteur.rices de la formation sont représentés à parts égales. Ce comité de pilotage qui agit en lien avec les instances de pilotage de l'Inspé et du rectorat organise l'activité du Pôle, en définissant des priorités, des éléments de cadrage pour chaque entité. Il dote chaque entité d'un budget cohérent avec les tâches qu'elle poursuit. Il assure le suivi financier des moyens qu'il a attribués.

Dans le cadre des politiques définies à l'échelle académique et en lien avec les instances des différents partenaires, le comité de pilotage impulse une dynamique de développement du pôle en en définissant les orientations stratégiques, en structurant les priorités des entités du pôles et en mettant en cohérence les organisations et les moyens correspondants. Il veillera particulièrement à la circulation de l'information entre les acteur.rices.

Inspé	**Rectorat**
directeur.rice de l'Inspé ou son.sa représentant.e	Délégué.e à la formation ou son.sa représentant.e
Responsable Inspé du pôle ou son.sa représentant.e	Responsable rectorat du pôle ou son.sa représentant.e
4 représentant.es des entités du pôle	4 représentant.es des entités du pôle
1 VP CFVU ou son.sa représentant.e	3 doyens des inspecteur.rices ou leur.es représentant.es
1 responsable de parcours 1ier degré	
1 responsable de parcours 2nd degré	

Tableau 5 : *composition générique du comité de pilotage du pôle "continuum"*
Les objectifs du pôle sont confiés à 4 entités intervenant soit de façon spécifique sur un ou deux objectifs définis, soit de façon globale sur la politique de formation.

- **Collectifs disciplinaires et transversaux**

Dans le cadre du pôle "continuum", il est par ailleurs instauré un ensemble de collectifs de réflexion disciplinaires et transversaux.
Rassemblant l'ensemble des acteur.rices de la formation des enseignant.es, ces collectifs ont pour mission de réfléchir à l'organisation de la formation des enseignant.es et personnels d'éducation qu'elle soit initiale ou continue.
Dans le cas des collectifs disciplinaires, la réflexion portera sur le parcours de formation initiale et continue dans le champ disciplinaire concerné.
Dans le cas des collectifs transversaux, la réflexion portera sur la thématique éponyme en vue de sa déclinaison dans le parcours de formation et le développement professionnel des enseignant.es.

Le pilotage des collectifs est assuré par des représentant.es du rectorat et des établissements partenaires à raison de :
2 pilotes universitaires
1 pilote rectorat 2D
1 pilote rectorat 1D

D'autres représentant.es des partenaires de la formation sont associé.es au fonctionnement des collectifs :

-
- Membres des corps d'inspection de l'Éducation nationale
- Personnels de direction
- Responsables de formation de l'Inspé (responsables de parcours et/ou responsables d'UE)
- formateur.rices académiques

- Représentant.es des unités de recherche

La structuration progressive de ces collectifs nécessitera donc une intégration progressive avec les différents groupes de réflexion existant actuellement à l'échelle universitaire et académique. Il leur appartiendra de construire des contenus de formation élaborés en réponse aux besoins et demandes des équipes enseignantes ou d'expertiser des contenus existants. Le lien à la recherche devra être un élément structurant de leur réflexion.
Dans une logique d'organisation de l'écosystème de formation, ils.elles participeront à la structuration d'un réseau d'équipes pluri-catégorielles susceptibles d'intervenir dans tous les champs de la formation des enseignant.es. Ils.elles s'appuieront pour cela sur une cartographie des compétences des formateur.rices et la création et la diffusion des productions du collectif.

Coordination des collectifs :
A des fins d'échanges, de cohérence entre les collectifs, les pilotes se regroupent au sein d'un conseil des collectifs. Cette assemblée favorise un travail transversal entre les différents collectifs et permet notamment aux collectifs transversaux d'irriguer les collectifs disciplinaires de leurs travaux et réciproquement. Ce conseil désigne en son sein des représentant.es des collectifs pour le comité de pilotage du pôle. Il se réunit au moins deux fois par an, sous le pilotage des responsables du Pôle. La situation actuelle met en évidence une grande hétérogénéité des disciplines dans la mise en place des collectifs. L'ambition de voir les collectifs intégrer les groupes ressources de l'académie et de l'Inspé (Groupes de Ressources Disciplinaires et Transversaux (GRD/GRT), les groupes disciplinaires départementaux ainsi que les groupes disciplinaires de l'Inspé), dans une mise oeuvre aboutie et complète, sera progressive.

- **Cellule de coordination FI-FC**

Elle a en charge la régulation des échanges FI/FC. Elle constitue la « porte d'entrée » pour toute demande d'intervention en formation de la part d'une institution vers l'institution partenaire. Composée de responsables des formations initiale et continue portées par les universités ou par le rectorat elle assure la mise en œuvre des éléments de cadrage issus du comité de pilotage pour mettre en place des équipes plurielles en FI/FC :

- Traitement en niveau 1 (demandes simples), après étude, de toute sollicitation pour une intervention en FI et en FC ;
- Transmission aux pilotes des Collectifs des demandes complexes pour un traitement de niveau 2
- Coordination des interventions en FI et FC en lien avec la gestion et le suivi de la balance d'heures d'échanges de services
- Réalisation et mise à jour jour d'une cartographie des compétences des formateur.rices de l'académie

- **Cellule recherche / terrain**

La mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignant.es porte en son sein le principe d'un adossement renforcé de la formation des enseignant.es à la recherche en et pour l'éducation. Le rôle de la cellule recherche/terrain est de participer à cet adossement en rapprochant les acteur.rices de la recherche et les praticien.nes en exercice autour de projets communs. Elle est composée de:

- 1 pilote recherche universitaire
- 1 passeur.euse médiation-diffusion, formation, innovation

Ils.elles devront présenter des compétences en matière de recherche en et pour l'éducation avec des laboratoires reconnus dans le domaine à l'échelle internationale, des compétences en matière d'enseignement et de formation des personnels dans des contextes académiques diversifiés, une capacité déjà éprouvée à articuler recherche, pratique et innovation, avec l'expérience du transfert et de l'essaimage de projets réussis.

La cellule peut s'appuyer sur un groupe d'expert.es et/ou les collectifs pour tout ce qui sera lié

à l'étude des projets à accompagner dans le cadre de cette cellule.

Les tâches qui lui seront dévolues visent au rapprochement précédemment décrit :

- Stimuler et accompagner les initiatives collaboratives de recherche et de formation
- Identifier les établissements terreaux, les équipes d'enseignant.es, de cadres, de chercheur.es à mettre en relation
- Aider, accompagner les équipes sur une partie ou la totalité des étapes suivantes : Accompagner en particulier les transferts pour la FI, la FC, la F2F
- Développer une méthodologie de recherche collaborative pour élaborer des ressources et formations répondant aux besoins du terrain, en lien avec les collectifs
- Étudier les conditions de certification de la formation continue
- Contribuer à la mise en place de la certification ECTS des *Open Badges* développés en formation continue

- **Bureau académique des stages.**

Il est constitué de deux modules lui permettant de mener à bien ses missions.

- Module mise en stage

Composition

Inspé/Universités	**Rectorat**
1 responsable 2D	1 responsable 2D
1 responsable 1D site de l'Ain	1 interlocuteur.rice 1D site de l'Ain
1 responsable 1D site de la Loire	1 interlocuteur.rice 1D site de la Loire
1 responsable 1D site du Rhône	1 interlocuteur.rice 1D site du Rhône

Tableau 6 *: Composition générique du module "mise en stage" de la cellule stage*

- Module accompagnement et suivi des étudiant.es M2 en responsabilité, des stagiaires et des néo-titulaires.

Composition

Inspé/Universités	**Rectorat**
3 responsables du suivi des stagiaires en difficulté 1D	3 responsables du suivi des stagiaires en difficulté 1D (1 pour chaque département)
1 responsable du suivi des stagiaires en difficulté 2D pour la Loire	1 responsable du suivi des stagiaires en difficulté 2D
1 responsable du suivi des stagiaires en difficulté 2D pour le Rhône	

Tableau 7 *: Composition générique du module "accompagnement et suivi" de la cellule stage*

Le bureau académique des stages réalise la mise en œuvre et le suivi des périodes de formation en milieu professionnel quelle que soit la forme que prennent ces dernières et le moment où elles interviennent : établissement des conditions et modalités de mise en stage, identification et attribution des berceaux de stages, suivi du volet administratif...

Pour l'accompagnement des stagiaires en difficulté, il a pour mission de faire le lien entre l'Inspé et tous les acteur.rices du tutorat mixte de l'académie dans l'identification des

difficultés, la mise en œuvre de protocoles d'accompagnement adaptés, le suivi individuel et collectif de cette aide.

Annexe 1 : Composition des équipes pluri-catégorielles

Annexe 2 : Tableau des personnels formateurs affectés à l'Inspé et pyramide des âges (feuille E_EC)

Annexe 10 : Cahier des charges du Pôle Continuum

3.2.3. Prise en compte des différents profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF

- **Formation des lauréat.es de concours hors masters MEEF**

A la date de rédaction du dossier, les éléments disponibles permettent de décrire la formation des parcours adaptés pour l'année 2021-2022, c'est-à-dire des lauréat.es des concours 2021 qui seront en alternance à mi-temps.
La connaissance des conditions de formation des lauréat.es des concours de la session 2022 et au-delà permettra la mise à jour des parcours adaptés actuellement en place, en cohérence avec la mise en œuvre des nouvelles maquettes des masters MEEF.

Pour les lauréat.es des concours 2021 : les stagiaires à mi-temps n'ayant pas l'obligation de valider le master 2 MEEF ont une obligation de formation et d'évaluation dans le cadre d'un parcours adapté. La prise en compte de la grande diversité des profils se heurte à l'impossibilité de multiplier les parcours pour de trop faibles effectifs. Pour autant deux niveaux d'adaptation sont possibles.

Premier niveau d'adaptation de la formation à la diversité du public : le choix d'un parcours de formation suivant le type de parcours antérieur :

- DU : "éduquer, enseigner en milieu scolaire" pour les lauréat.es des concours titulaires d'un master non MEEF ou d'un titre équivalent ou dispensés de diplôme
- DU : "piloter des projets pédagogiques en milieu scolaire" pour les lauréat.es des concours titulaires d'un master MEEF.

Un deuxième niveau d'adaptation est à la disposition du responsable de DU qui peut aménager la formation d'un.e stagiaire en fonction de sa situation pour un volume d'environ 24h. Cette adaptation peut s'appuyer sur des modules de formation du PAF, sur des UE de parcours recherche ou tout autre module de formation universitaire adapté.

Les parcours adaptés pour 2021-2022 proposent

- des accompagnements à travers un module de prise de poste, des heures d'analyse de la pratique, des apports pour inscrire son action dans le cadre des enjeux contemporains du système éducatif, un module de changement de contexte, le tutorat mixte.
- des approfondissements sur les apports disciplinaires et didactiques qui diffèrent suivant les DU (100h pour les DU "éduquer, enseigner en milieu scolaire", 24h pour les DU ""piloter des projets pédagogiques en milieu scolaire"), sur les usages du numérique.
- l'engagement dans un projet collectif innovant. Il s'agit dans le cadre d'une démarche scientifique d'élaborer un projet collectif autour d'une question professionnelle et donnant lieu à des expérimentations permettant l'analyse. Le projet fait l'objet d'une diffusion et d'une valorisation auprès des pair.es et des professionnel.les.

Le parcours en formation adaptée est évalué à partir de 3 objets : un écrit scientifique de nature réflexive, la présentation orale et collective du projet professionnel à des pair.es, l'appréciation des tuteur.rices de terrain et de l'université.

L'adaptation future des parcours pour les profils ne nécessitant pas l'obtention d'un master MEEF pourra s'appuyer sur l'organisation de la formation en bloc de compétences. Elle pourra se faire particulièrement concernant le bloc 4 consacré pour une part au travail sur le mémoire de master.

- **Formation des candidats au CRPE en reconversion**

L'Inspé de l'académie de Lyon propose une AEU (Attestation d'études universitaires) qui s'adresse aux titulaires d'un master ou d'un titre équivalent, aux dispensé.es de diplôme, dont l'objectif est la préparation au CRPE en présentiel ou à distance.
La formation permet à des étudiant.es diplômé.es d'un master MEEF ou à des candidat.es en reconversion professionnelle (de plus en plus nombreux) de préparer le CRPE dans des conditions satisfaisantes. Les lauréat.es du CRPE issu.es de cette formation enrichissent le vivier des formations adaptées proposées par l'Inspé.

3.2.4. Principes de mise en oeuvre de l'alternance intégrative

L'alternance intégrative s'inscrit désormais dans le continuum de formation des futur.es professionnel.les des métiers de l'enseignement. Elle permet les interactions permanentes entre une expérience professionnelle et l'implication dans la formation universitaire à l'Inspé. Dans la visée professionnalisante du parcours de formation, elle va de pair avec la construction et le développement d'une posture de praticien.ne réflexif.ve.

Conformément aux principes retenus pour penser les maquettes de formation, l'Inspé s'engage à accompagner dans l'intégralité de leur parcours les étudiant.es et stagiaires alternant.es et à participer aux modalités d'organisation de cette alternance. Elle mène pour cela avec le rectorat un travail conjoint sur l'organisation et suivi des mises en stage, l'accompagnement des étudiant.es dans leur expérience professionnelle. L'inspé co-organise les maîtrises d'œuvre de l'alternance.

Plusieurs types de public sont potentiellement susceptibles d'être formés sous un format d'alternance comme le précise le tableau suivant :

	Public	**Forme de l'alternance**	**Années concernées - commentaires**
Type 1	AED en préprofessionnalisation	1 jour par semaine en EPLE	2018-2019 et au-delà
Type 2	étudiant.es en stage d'observation ou de pratique accompagnée	Formats variés suivant les années : L2, L3, M1	
Type 3	lauréat.es des concours 2021	½ temps en formation à l'Inspé - stage ½ temps en responsabilité	Unique année 2021-2022.
Type 4	étudiant.es en M2 en 2021-2022	formation à l'Inspé - contrat ⅓ temps ou stages en PRAC	2021-2022 et au-delà. Circulaire du 27 novembre 2020
Type 5	lauréat.es des concours 2022 et au-delà avec un master non MEEF	formation à l'Inspé - stage ½ temps en responsabilité (?)	2022-2023 et au-delà. 2022-2023 et au-delà. En attente de texte, modalités à préciser

Type 6	lauréat.es des concours 2022 et au-delà avec un master MEEF	Stagiaires à temps complet et formation à l'Inspé (?)	2022-2023 et au-delà. En attente de texte, modalités à préciser

***Tableau 8** : typologie des formats d'alternance intégrative en fonction des publics étudiants*

Type 1 : il regroupe les étudiant.es en L2 ou L3 engagé.es dans un parcours de pré-professionnalisation et en contrat avec l'Education Nationale.

Type 2 : ce sont les étudiant.es de L2, L3 ou M1 qui bénéficient d'un stage d'observation ou de pratique accompagnée

Type 3 : il regroupe les lauréat.es des concours 2021, étudiant.es sortant de M1 et devant valider un master MEEF et étudiant.es titulaires d'un master ou d'un titre équivalent ou étudiant.es dispensé.es de diplôme. C'est le public dont la formation se poursuivra en 2021-2022 dans le M2 MEEF "ancienne formule" et celui dont la formation est décrite dans le point 3.2.3.1. Le dispositif de formation et d'adaptation du parcours est en place et connu et subsistera pour l'unique année 2021-2022.

Type 4 : Il regroupe les étudiant.es du nouveau master MEEF qui seront en contrat alternant à ⅓ temps ou en stage de pratique accompagnée.

Pour ces publics, l'alternance intégrative se construit en appui sur l'ensemble des acteur.rices universitaires et rectoraux, le bureau des stages académiques et le dispositif du tutorat mixte (cf. annexe 9). L'alternance est pensée comme modalité de formation et intégrée aux enseignements. Elle permet la validation de crédits européens.

Dans les nouvelles maquettes de master MEEF, l'expérience en milieu professionnel conférera 20 crédits européens. L'approche par compétences retenue associe pleinement l'expérience professionnelle au parcours de l'étudiant.e (voir 3.6 pour le lien avec les blocs de compétences)

Pour le public de type 4, la collaboration forte Inspé-rectorat permet de penser un dispositif co-construit de formation et d'accompagnement des alternant.es, avec :

- un module d'accompagnement à la prise de poste visant le renforcement des connaissances disciplinaires et pédagogiques en début d'alternance
- un accompagnement co-construit dans le cadre du tutorat mixte comportant en particulier des visites formatives et un accompagnement spécifique des stagiaires en difficulté dans le cadre de parcours de personnalisation ou de parcours d'individualisation
- La prise en charge des difficultés des stagiaires de premier et de second degrés répond au processus suivant :
    - Trois réunions permettent le suivi de la maîtrise des compétences de chaque stagiaire. Ce sont des réunions de pôle de formation pour le premier degré, des réunions parcours-inspection pour le second degré. Une première se positionne avant les vacances d'automne et ouvre pour certains une phase dite de personnalisation, une deuxième fin décembre-début janvier ouvre pour certains une période dite d'individualisation, et une dernière début avril permet le bilan.
    - Si des difficultés sont constatées dans les premiers temps d'accompagnement, elles doivent faire l'objet d'une prise en charge systématique par les deux tuteur.rices, s'inscrivant dans le cadre ordinaire du tutorat mixte. Elles donneront lieu à une personnalisation du parcours, avec mise en place éventuellement en octobre d'ateliers de remédiation. A la

suite, pour chaque stagiaire, un premier bilan est réalisé lors d'une réunion de régulation.

- Si les difficultés deviennent durables, alors elles devront s'inscrire dans la procédure d'accompagnement individualisé, selon le protocole suivant :
    - Temps n°1 : le déclenchement du dispositif peut être à l'initiative des différent.es acteur.rices impliqué.es dans le suivi : tuteur.rice de terrain, tuteur.rice de l'Inspé, IA-IPR, IEN de circonscription, pilote de pôle de formation, stagiaire, chef.fe d'établissement, directeur.rice d'école, …

      L'élaboration du dispositif d'accompagnement individualisé associe tou.te.s les acteur.rices. Le stagiaire a connaissance du dispositif d'accompagnement. Ce dispositif est formalisé par l'intermédiaire du document : Procédure du « parcours d'individualisation ». Ce document fait office de « contrat » qui précise les modalités et les personnes engagées dans le suivi.
    - Temps n°2 : la mise en œuvre de l'accompagnement individualisé. Elle implique tou.t.es les acteur.rices (Inspé et personnels académiques) prévus dans le dispositif d'accompagnement du stagiaire.
    - Temps n°3 : suivi et bilan de l'accompagnement individualisé.
- A la rentrée 2020, un outil d'accompagnement en ligne est utilisé pour l'accompagnement des stagiaires et le suivi de l'entrée dans le métier, pour le premier et le second degrés et pour l'ensemble des parcours.

La formation des publics de type 5 et 6 n'est pas stabilisée à l'heure de la rédaction de ce dossier. Il nous semble ici important de préciser qu'une formation de qualité de ces publics est indispensable pour la réussite du parcours de formation de ces entrant.es dans le métier. Le format de l'alternance des publics de type 6 sera aussi un des critères d'attractivité de la formation MEEF.

3.2.5. Mise en oeuvre de la démarche qualité

Le processus d'évaluation des formations était inscrit dans le dossier d'accréditation 2016-2020 de l'ESPE de l'académie de Lyon.

Pour répondre aux attentes, un groupe de travail organisé au sein du réseau des ESPE a travaillé à la formalisation d'un référentiel qualité des formations, finalisé en 2018.

Ce référentiel rassemble tout ce qui était constitutif des formations en ESPE.

Il a été établi sur la base des textes fondateurs des ESPE et du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

Ce référentiel a été conçu comme un outil clé pour l'évaluation interne des formations, son organisation devant permettre de recueillir les données et de fonder les décisions à partir de l'analyse de ces données.

Pour cela, une liste de dix enjeux considérés comme fondamentaux par les membres du groupe de travail a été définie :

1. La coopération entre les différents acteur.rices au service de la professionnalisation ;

2. L'alternance intégrative ;

3. Une formation « à et par la recherche » professionnalisante et acculturante ;

4. Le respect des principes démocratiques et des valeurs de la République

française ;

5. L'engagement dans la formation ;

6. La maîtrise des savoirs à enseigner ;

7. L'évaluation au service de la formation ;

8. Le continuum de formation ;

9. La prise en compte de la diversité des publics ;

10. La gouvernance du projet de l'ESPE dans son environnement.

Chaque enjeu s'est décliné ensuite, selon le principe du référentiel, en références (critères permettant d'apprécier comment l'ESPE s'est saisie des enjeux) et référés (données permettant de vérifier comment les références sont satisfaites.

Ce référentiel a fait l'objet d'une appropriation contextualisée au regard des priorités que chaque ESPE s'était données. Pour l'ESPE de l'académie de Lyon, trois enjeux ont été retenus :

L'alternance intégrative ;

La maîtrise des savoirs à enseigner ;

Le continuum de formation.

Après avoir défini les indicateurs, un recueil de données a été réalisé pour servir de base à un diagnostic pour ces trois enjeux de la formation afin que les actions d'amélioration continue puissent être définies et mises en place dans une démarche d'assurance qualité.

Fort de cette expérience, l'Inspé de l'académie de Lyon poursuivra son engagement dans une démarche qualité pour revisiter les pratiques et renforcer le dialogue avec les interlocuteur.rices autour d'une culture partagée dans le cadre de la mise en œuvre de ses nouvelles maquettes de formation.

Il s'agira, à travers cette démarche, de garantir une adéquation entre les objectifs que se sera fixés l'INSPE, les attentes des étudiant.e.es et des employeurs, et les moyens pour y parvenir.

Un nouveau référentiel-qualité

La démarche qualité reposera sur la formalisation d'un nouveau référentiel-qualité, adapté aux spécificités des nouvelles formations :

- il proposera un cadre d'analyse explicite des formations ;
- il sera utilisé dans un processus d'autoévaluation ;
- il permettra de vérifier, à périodes régulières, le niveau de qualité atteint afin de mettre en œuvre, si nécessaire des actions visant une amélioration continue des dispositifs de formation.

Organisation du référentiel

Le référentiel sera organisé en un ensemble d'enjeux qui constitueront le cadre d'analyse du projet de formation de l'INSPE. Pour répondre à un principe d'efficacité, il sera centré sur les priorités fortes de l'établissement et se déclinera à l'aide d'un vocabulaire concret,

compréhensible par tou.te.s.

Démarche d'amélioration continue

Le choix des données et des méthodes pour les recueillir seront à définir, une fois le référentiel-qualité stabilisé.

La collecte, l'analyse et l'utilisation des données pertinentes et fiables permettront le diagnostic et la prise de décision dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des formations.

Pour cela, les principes suivants seront retenus :

- les indicateurs de suivi seront partagés entre tous les acteur.rice.rices du projet de formation ;
- les étudiant.e.es et les personnels seront impliqué.es dans la collecte et l'analyse des informations, ainsi que dans la planification des actions visant l'amélioration continue.

3.2.6. Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations

Les moyens administratifs et techniques à l'appui des formations sont à analyser à deux échelles selon qu'ils contribuent au fonctionnement des formations portées par la composante ou au fonctionnement des formations s'inscrivant dans le cadre du projet académique.

Dans les faits la distinction entre ces moyens n'est pas toujours simple à faire, compte tenu de l'intrication de ces opérations. Le travail d'analyse est réalisé dans le cadre de la construction du budget de projet et consiste à comprendre quelles sont les contributions des différents partenaires du projet (voir paragraphe 4) :

- Inspé au sens de composante et, à travers elle, contribution de l'université de rattachement
- Composantes et services centraux des universités partenaires
- Services et personnels du rectorat

Le présent paragraphe se projette sur le fonctionnement attendu à l'horizon de la rentrée 2022. Le modèle économique n'étant pas totalement arrêté à ce jour, cette projection reste largement qualitative. Elle est représentée dans la figure x ci-dessous.

L'annexe 2 (feuille IATSS) présente par ailleurs une répartition des personnels administratifs et techniques de la composante par catégorie d'âge.

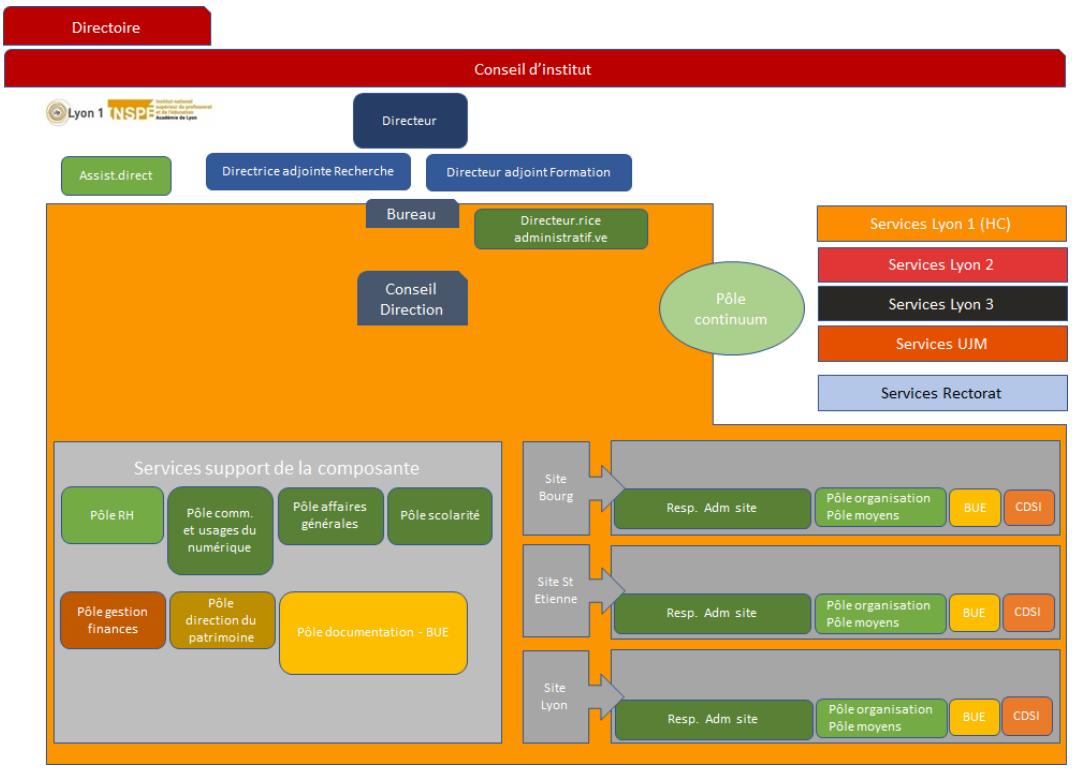

***Figure 7** : structuration des moyens administratifs et techniques à l'appui des formations du projet Inspé*

- **A l'échelle de la composante :**

Les fonctions supports de la composante Inspé sont prises en charge soit par des personnels directement rattachés à l'Inspé (en vert sur le document), soit par des personnels rattachés aux services centraux de l'université de rattachement et travaillant pour la composante sur la base de contrats de service.

Les personnels rattachés à l'Inspé s'organisent au sein de pôles professionnels dédiés dont le fonctionnement est soit académique soit décliné par site de formation :

- pôle RH : en charge de l'ensemble des opérations de recrutement et de suivi de carrière des personnels affectés à l'Inspé
- pôle scolarité : chargé de l'ensemble des opérations conduisant de l'admission en formation à la diplomation pour les étudiant.es inscrits dans les parcours de formation portés par l'Inspé ainsi que pour ceux suivant les parcours proposés dans les autres établissements (voir ci-après : § à l'échelle du projet).
- pôle affaires générales gérant l'ensemble des questions administratives accompagnant la mise en œuvre des formations et le fonctionnement de la composante : opérations financières ne relevant pas des compétences de la direction des services financiers, ordres de mission des agent.es…
- pôle communication et usages du numérique, en charge des aspects techniques et administratifs liés au numérique ainsi que de la mise en œuvre de la stratégie de communication établie sous la responsabilité du. de la chargé.e de mission.

Sur chacun des sites de formation, une équipe dédiée placée sous la responsabilité d'un.e responsable administratif et logistique de site décline les mêmes organisations fonctionnelles au plus près des personnels et étudiant.es. S'y ajoute sur chaque site un pôle logistique de proximité chargé des moyens techniques.

Des personnels mis à disposition de la composante par les services centraux complètent ces moyens. Ils ont en charge :

- la maintenance des locaux (personnels mis à disposition par la direction du

patrimoine)
- l'assistance technique sur les moyens numériques (personnels mis à disposition par la direction des services informatiques)
- l'assistance sur les opérations budgétaires et financières (personnels mis à disposition par la direction des services financiers)
- le fonctionnement et l'accueil des usagers dans les trois bibliothèques universitaires de sites spécialisées dans le domaine de l'éducation (personnels mis à disposition par le service central de documentation)

- **A l'échelle du projet Inspé :**

Chacun des établissements partenaires du projet contribue en mobilisant les moyens de ses propres services centraux ou services de composantes : services scolarités des composantes, services logistiques et financiers... Cette contribution est calculée de façon globale dans le budget de projet

De la même façon, le rectorat apporte sa contribution par la sollicitation de ses services, notamment les services de la délégation à la formation, à l'innovation et à l'expérimentation.

Il faut noter que les services de la composante Inspé contribuent également au fonctionnement du projet puisque les opérations qu'ils conduisent le sont au bénéfice des étudiant.es de l'Inspé composante mais aussi des étudiant.es de l'ensemble du projet.

A titre d'exemples, le service scolarité de l'Inspé inscrit l'ensemble des étudiant.es des masters MEEF. De même les BU éducation des sites sont mises à disposition des étudiant.es quelle que soit le parcours dans lequel ils.elles sont inscrit.es.

Si la mobilisation des services des établissements, des composantes, du rectorat constituent dans la plupart des cas des opérations diffuses, un certain nombre de dispositifs permettent d'identifier de façon plus précise ces contributions par l'installation de missions, de services ou de pôles partageant des personnels issus de différentes institutions. C'est en particulier le cas pour le pôle "continuum" au sein duquel trois entités opérationnelles permettent d'assurer :

- la mise en stage des étudiant.es
- l'organisation des échanges entre formation initiale et continue
- le renforcement des liens entre recherche et formation

Ce pôle "continuum" s'appuie sur des moyens administratifs mis à disposition par l'Inspé d'une part et par le rectorat d'autre part (voir annexe 10 : cahier des charges du pôle "continuum"). L'installation du pôle puis sa montée en puissance étant en cours de réalisation sur l'année 2020-2021, les projections quantitatives sont indicatives.

Annexe 2 : Tableau des personnels administratifs et techniques affectés à l'Inspé ou mis à disposition de la composante

-

3.3. Place de la recherche dans la formation

L'Inspé de Lyon se fixe pour objectif de renforcer l'adossement de la formation à la recherche en développant des articulations recherche, formation, terrain. Pour cela nous souhaitons :

- Participer à la structuration de la recherche en et pour l'éducation sur le territoire
- Irriguer la formation initiale et continue des résultats et des méthodes de la recherche
- Stimuler et accompagner les initiatives collaboratives de recherche et de formation

3.3.1. Structuration de la recherche en et pour l'éducation sur le territoire

L'Inspé de Lyon a pour ambition d'être un acteur.rice du développement et de la structuration territoriale de la recherche en éducation et de son imprégnation en formation initiale et continue. Composante de l'université Lyon 1, l'Inspé n'héberge aucun laboratoire de recherche. Cette configuration offre la possibilité aux enseignant.es-chercheur.es de la composante de s'intégrer dans tous les laboratoires de recherche des universités partenaires. Cette position garantit à l'INSPÉ de Lyon la multidisciplinarité des champs de recherche pour l'éducation et contribue à faciliter les échanges et collaborations entre thématiques.
La création et le portage d'une structure fédérative de recherche " Recherche en Éducation Lyon-Saint Etienne " (SFR RELYS) devrait faciliter cette dynamique d'échanges entre laboratoires, établissements et structures associées. La SFR RELYS regroupe actuellement 162 chercheurs issus de 16 laboratoires (voir annexe 11 : structuration de la SFR RELYS). Parmi les 43 enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé de Lyon, 29 sont membres de la SFR RELYS.

Annexe 11 : Organisation du projet de structure fédérative de recherche RELYS

La mission de la SFR RELYS est de favoriser les échanges et les nouvelles collaborations interdisciplinaires au sein des laboratoires du site Lyon - Saint Etienne, sur les questions de recherche liées à l'apprentissage, à l'enseignement et à la formation, en lien avec les besoins des enseignant.es.
L'objet commun de la SFR est : «Apprendre et faire apprendre», ce qui englobe la question des apprentissages en milieu scolaire ou en dehors de l'école, des apprentissages tout au long de la vie, notamment dans le monde professionnel. La SFR interroge également les conditions sociopolitiques et organisationnelles de ces apprentissages, ainsi que les pratiques des enseignant.es, des formateur.rices et de l'ensemble des acteur.rices de l'éducation. Un des enjeux de la SFR est de produire des savoirs sur les situations d'enseignement/apprentissage afin de les intégrer dans la formation initiale et continue.
Les travaux de la SFR RELYS s'organisent autour de 5 thèmes :
Thème 1 - Apprendre et faire apprendre avec le numérique
Thème 2 - Apprendre et faire apprendre par le récit, le jeu et l'art
Thème 3 - Apprendre et faire apprendre au travail et en formation
Thème 4 - Apprendre et faire apprendre à propos de questions socialement vives : déplacements et reconfigurations
Thème 5 - Apprendre et faire apprendre dans une perspective inclusive
Les actions de soutien de la SFR RELYS à la recherche collaborative sur les questions liées à l'éducation prennent plusieurs formes :
- Labellisation (sans financement) au fil de l'eau de projets ou d'actions ;
- Soutien à des colloques favorisant l'animation scientifique locale ;
- Appel à projets collaboratifs annuel, pour soutenir le montage de projets s'intégrant dans les thèmes scientifiques de RELYS et visant à répondre à un AAP national ou international ;
- Appel à projets annuel visant à développer le lien entre les chercheur.es et les enseignant.es, en lien avec le pôle " continuum" de l'Inspé. Ces appels à projet ont également pour ambition de professionnaliser l'ensemble des acteur.rices : formateur.rices et enseignant.es.
La SFR RELYS organise également chaque année une journée scientifique annuelle pour chaque thème, ainsi qu'une journée scientifique commune à tous les thèmes.

La structuration de la recherche pour l'éducation s'appuie également sur deux collèges académiques de l'Université de Lyon en lien avec l'éducation : le collège Éducation, Cognition et Langage (19 Unités de recherche et 20 mentions de master) et le collège

Sciences sociales (14 Unités de recherche - 35 mentions de master).

En outre, trois LabEx organisent les forces du site dans les thématiques liées aux apprentissages : ASLAN, MILYON et CORTEX. Chacun de ces labex intègre des enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé. Les équipes du LabEx ASLAN s'intéressent à l'acquisition et à l'usage du langage, dans toutes ses composantes et au travers des facteurs biologiques, cognitifs et sociaux qui l'influencent. Le LabEx MILYON fédère les communautés mathématiques et informatiques de Lyon. La maison des mathématiques et de l'informatique est un centre de médiation des savoirs issus de ce LabEx. Enfin le LabEx Cortex a pour ambition de comprendre les fondements biologiques de la cognition en fédérant des communautés scientifiques issues des neurosciences, des sciences cognitives, médicales ou sociales. Ces 3 LabEx concourent aux performances d'une recherche novatrice dans ces domaines et permettent l'émergence de projets pour l'éducation aux frontières de disciplines complémentaires.

Une collaboration forte est également en place avec l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM). L'IREM de Lyon s'occupe principalement de formation continue des enseignant.es, du primaire à l'université, avec notamment la formation des Référent.es Mathématiques de Circonscription et des actions au Plan Académique de Formation. Ces formations sont adossées à des recherches-actions, produites par des groupes horizontaux et divers de professionnels de l'enseignement, formateur.rices Inspé, enseignant.es-chercheur.es, inspecteur.rices, personnels de direction, qui testent et valident des pratiques, donnant lieu à des publications, sous forme de brochures, de livres ou d'articles, en particulier dans les revues du réseau des IREM et de l'APMEP. Une des grandes forces du modèle des IREM est la perméabilité entre les différentes strates d'implication : il y a un continuum entre l'enseignant.e utilisant simplement une ressource IREM dans sa classe, participant à un stage IREM, collaborant à un groupe sur l'année, passant inspecteur.rice, s'inscrivant à un master de didactique, devenant formateur.rice Inspé, travaillant sur une thèse… Son financement provient d'une part de l'université, du rectorat mais surtout des projets internationaux, en particulier actuellement les projets Erasmus+ CoLETTE (pensée algorithmique), DrIVE-Math (math active et créative pour l'ingénieur), InnoMath (élèves à haut potentiel et industrie), MaSCE3 et MoMaTrE (rallyes géolocalisés) ainsi que des coopérations avec l'INSA de Lyon pour l'Amérique du Sud et l'ANR Asmodee sur la didactique de l'informatique. Ces projets, et tous les groupes IREM, fonctionnent non seulement grâce à des enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé et d'autres composantes (laboratoire S2HEP et l'ICJ de mathématique), mais également aux formateur.rices Inspé, en particulier les PRAG, docteur.es ou non, qui participent aux recherches, aux recherches-action et aux publications qui en découlent.

Une collaboration forte est également en place entre l'Inspé de l'académie de Lyon et l'Institut Français de l'Éducation (IFÉ) (voir 3.5). L'IFÉ conduit une activité de médiation entre recherches et pratiques éducatives et produit des ressources pour le développement professionnel des enseignant.es, des formateur.rices et des personnels d'encadrement. Le Pôle Formation de l'IFÉ accompagne une quinzaine d'académies dans les changements des politiques éducatives du ministère. L'IFÉ coordonne les Lieux d'Éducation Associés (LÉA) au sein desquels des chercheur.es collaborent directement avec les enseignant.es dans les établissements scolaires (https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03040093/document). Il s'agit d'un dispositif de collaboration entre des acteur.rices de terrain (enseignant.es, éducateur.rices, proviseur.res…) et des chercheur.es (sciences de l'éducation, didactique, psychologie, sciences cognitives…) autour d'une problématique commune. Les enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es de l'Inspé s'engagent régulièrement dans ces dispositifs.
Le.la directeur.rice de l'Inspé et le.la directeur.rice adjoint.e à la recherche sont membres du conseil de pilotage des LÉA.
A titre d'exemple, lors de la campagne 2020 des LÉA, un nouveau projet porté par une équipe d'enseignant.es-chercheur.es, enseignant.es formateur.rices de l'Inspé et établissements scolaires a été sélectionné. Ce projet (Dream : Démarche de Recherche pour l'Enseignement et l'Apprentissage des Mathématiques) a pour ambition d'explorer à grande échelle et dans un contexte ordinaire, les conditions et les contraintes pour qu'un

enseignement des mathématiques, s'inscrivant dans la démarche « manipuler-verbaliser-abstraire » via la résolution de problèmes, permette des apprentissages mathématiques chez les élèves. Ce projet a obtenu un soutien financier de l'IREM, du CNRS et de l'Inspé.

La structuration des recherches en éducation a également bénéficié de l'Institut Carnot de l'Education, réseau de coopération entre des équipes éducatives et des équipes de chercheur.es. Ce dispositif expérimental de construction de projets communs a été soutenu par un consortium de partenaires académiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes (ICE-Aura). L'ICE-Aura a permis de consolider les échanges entre chercheur.es et formateur.rices en déployant des recherches collaboratives avec les enseignant.es. Plusieurs enseignant.es-chercheur.es ou formateur.rices de l'Inspé de Lyon ont développé des travaux de recherche avec les établissements de la région.

Au niveau national, plusieurs enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé rattaché.es à des laboratoires CNRS participent au réseau thématique pluridisciplinaire CNRS « éducation », mis en place depuis janvier 2019. Le RTP « éducation » a pour ambition de promouvoir une science ouverte et collaborative sur les questions d'éducation, en s'assurant que les enseignant.es deviennent des acteur.rices de cette transformation en participant activement à des protocoles de recherche. Les 4 thèmes du RTP sont les inégalités éducatives, l'évaluation et la comparaison des systèmes éducatifs, les pratiques et dispositifs pédagogiques (face aux données) et penser le lien avec le terrain scolaire.

L'Inspé de Lyon collabore également de manière très étroite avec la Délégation à la Formation, l'Innovation et l'Expérimentation (DFIE) du rectorat de Lyon. Cette collaboration se manifeste tant dans la formation continuée et continue des personnels enseignants et d'éducation (voir infra), que pour des commandes institutionnelles au fil de l'année (ex : plan de formation laïcité), que dans des projets expérimentaux et de recherche d'envergure.
En outre, la mission innovation et expérimentation (MIE) de la DFIE repère et accompagne les besoins de la communauté éducative et de l'institution pour développer, évaluer, valoriser des pratiques pédagogiques innovantes et/ou mener des expérimentations. Elle s'appuie sur une démarche d'accompagnement de projet et s'efforce de mesurer rigoureusement les effets des expérimentations dans les pratiques, au sein des établissements scolaires et dans les classes. Ainsi l'Inspé de Lyon intervient directement dans le champ de compétences de et avec la MIE, grâce à son expertise méthodologique, scientifique et la force de son réseau, ses ressources, ses capacités d'analyses et son regard critique.
A titre d'exemples, l'Inspé de Lyon a pu intervenir directement ou indirectement dans :

- *la construction de protocoles d'évaluation de l'innovation*
- *la modélisation ou la scénarisation de pratiques innovantes en vue d'en assurer l'essaimage*
- *les projets QVT/QVE, Archipel, Act'educ, Boussole...*

Enfin, plusieurs membres de l'Inspé sont membres du bureau du réseau UNIRèS, le réseau des universités pour l'éducation et la promotion de la santé, dont la collaboration avec le réseau des Inspé fait l'objet d'un accord cadre. Le réseau UNIRéS est un réseau national de formateur.rices et de chercheur.es. Il a pour objectif de promouvoir la formation et la recherche en éducation à la santé dans une logique partenariale, en direction des communautés éducatives, dans et hors l'École. Le réseau met en œuvre son projet dans les domaines de la formation initiale et continue et de la recherche, en s'appuyant sur un maillage territorial national comprenant les DOM-TOM. Ce maillage repose sur une coordination engagée d'enseignant.es, d'enseignant.es-chercheur.es, de personnels socio-sanitaires et de formateur.rices des rectorats. UNIRéS participe en outre au renforcement des liens entre la formation et la recherche dans le domaine de l'éducation à la santé, développe, évalue et propose des ressources à destination des acteur.rices de l'éducation avec le soutien de ses partenaires historiques : le Réseau des Inspé, la DGESCO, l'agence Santé publique France, la MILDECA, la MGEN.

Conformément à cette dynamique, une réponse à l'appel à projet PIA3 a été proposée en 2020. Fédérant les ambitions de 13 laboratoires de recherche, l'université Lyon1, Lyon2, Lyon3, Jean Monnet à Saint Etienne, l'ENS et la DFIE du rectorat de Lyon, le PÔLe Lyonnais

d'Expérimentation et d'inNovation pour la formation et la recherche pour l'éducation soutenu par l'INSERM et le CNRS n'a pas obtenu le soutien de la caisse nationale des dépôts. Cependant, il a contribué à renforcer l'ambition territoriale de développer un projet ambitieux de recherche pour l'éducation. Cette réponse est également à l'origine de notre projet de structuration des relations entre la Recherche et l'innovation/expérimentation au sein du pôle "continuum" (cf. cellule Recherche/terrain du pôle" continuum", 3.2.2)

3.3.2. Modalités d'articulation formation / recherche

Structuration de la maquette :
L'élaboration des nouvelles maquettes des masters MEEF a été réalisée dans un effort constant d'articulation formation/recherche facilité par une approche par compétences (telle que défini dans la section 3.6). L'activité réflexive et la prise de distance nécessaire aux métiers de l'éducation et de l'enseignement s'appuient sur une méthode rigoureuse ancrée dans la recherche. Ainsi, une posture de recherche est à construire pour initier toute démarche de développement professionnel. Les équipes pluri-catégorielles à l'œuvre dans la construction des contenus et de la structuration de la maquette ont veillé à ce que la recherche et la formation imprègnent l'ensemble des blocs. Même si le bloc 4 s'attache à développer les compétences d'un.e professeur.e ou professionnel.le, praticien.ne réflexif.ve, acteur.rice de son développement professionnel, les résultats et les méthodes de la recherche imprègneront les contenus des 3 autres blocs. Les enseignements et l'accompagnement à l'œuvre dans le bloc 4 viseront le développement d'une posture de chercheur.e et d'une posture réflexive face à une problématique du métier. Pour cela, les enseignements dispensés permettront aux étudiant.es de découvrir les méthodes de recherche nécessaires à la fois pour produire de la recherche mais aussi pour comprendre les productions scientifiques. Ils s'attacheront également à vérifier la solidité du cadre conceptuel autour du problème professionnel que l'étudiant.e en formation initiale ou continue aura choisi d'étudier. Enfin, bien que la plupart des étudiant.es inscrit.es en master MEEF s'orientent vers les métiers de l'éducation après obtention du concours, la formation vise également la poursuite d'études en doctorat.

Ainsi, le bloc 4 des masters MEEF sera composé de :
- UE Langue vivante (LVE)
- UE Ouverture professionnelle et personnelle
- UE Valorisation du parcours personnel et professionnel
- UE Méthodologie de la recherche
- UE Séminaire de recherche

		SR1	SR2	IRS
MASTER 1	S1	25h ***LVE***	15h TD convertis en 10h CM ***Recherche comme éclairage de la posture professionnelle*** • Forum « découverte des thèmes » • Éthique et RGPD • Étapes de la recherche • Outils qualitatifs et quantitatifs de la recherche • Différents niveaux de preuve…	15h TP ***Séminaire:*** *Construction de l'objet de recherche* Enseignements spécifiques au séminaire de recherche
			SR2	IRS
	S2		10h TD ***Ouverture professionnelle et personnelle***	15h TP ***Séminaire:*** *Accompagnement dans la construction d'un dispositif de recueil* Enseignements spécifiques au séminaire de recherche + suivis individualisés
		SR1	SR2	IRS
MASTER 2	S3	25h ***LVE***		25h TP ***Séminaire:*** *Recueil et analyse et discussion* Enseignements spécifiques + suivis individualisés
		SR1	SR2	IRS
	S4		15h TD ***Ouverture professionnelle et personnelle*** Dont 5h pour assister à un séminaire/webinaire/conférence de consensus (sur le M1 et/ou le M2)	15h TP ***Valorisation du parcours personnel et professionnel*** (gestion et accompagnement de projet, Valorisation du parcours perso et pro + prépa entretien)

Les contenus sont en cours de discussion

Tableau 9 *: Présentation du bloc 4 tel que défini pour le parcours MEEF PE*

Cahier des charges :
La formation d'un.e enseignant.e ou d'un.e conseiller.ère principal.e d'éducation à l'Inspé, telle que définie à l'article 7 de l'arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 « s'appuie sur une activité de recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant.e ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles». L'article 19 du même arrêté prévoit l'élaboration par chaque étudiant.e d'un «mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique, les pratiques et l'environnement professionnel. Pour les fonctionnaires stagiaires, le mémoire prend appui sur le stage en alternance comme sur d'autres enseignements au sein de la formation ».
La place et le rôle de la recherche dans le développement de la professionnalité d'un.e enseignant.e ou d'un personnel d'éducation sont clairement affirmés dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat de l'éducation. La compétence 14 « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » précise les attendus suivants :
- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

Mémoire de recherche
Il est attendu que les étudiant.es réalisent un mémoire de recherche en relation avec la finalité pédagogique, les pratiques et l'environnement professionnel. Ce mémoire est réalisé sous la tutelle d'un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Inspé responsable d'un séminaire de recherche choisi par l'étudiant.e en fonction de sa thématique. Le travail de recherche débute au semestre 1 du master 1, et est suivi jusqu'en master M2. Ce travail prend appui sur les stages réalisés par l'étudiant.e. Les étudiant.es peuvent également réaliser leur mémoire en intégrant un projet de recherche porté par le responsable de séminaire (projets Léa, Erasmus+...). La cellule recherche et innovation du pôle continuum a également comme ambition d'offrir des sujets de mémoire aux étudiant.es de master MEEF. Le responsable de séminaire peut encadrer le travail des étudiant.es en binôme avec un.e formateur.rice de l'Inspé non enseignant.e-chercheur.e, un professionnel de terrain (professeur.e du 1er ou 2nd

Degré, personnel d'encadrement au titre des 33%), ou un.e chercheur.e membre de la SFR RELYS.
Le travail de recherche, formalisé par l'écrit du mémoire et sa soutenance, doit permettre à l'étudiant.e de développer un regard critique sur sa pratique et de se former à une attitude réflexive. Le travail de mémoire vise une formation à et par la recherche. Pour cela il doit permettre l'intégration des différents éléments de la formation et le développement de compétences de recherche et professionnelles. Le mémoire relève d'une démarche scientifique qui prend appui sur un état des lieux scientifique qui alimente la construction d'une problématique, de choix méthodologiques, d'une analyse et d'une discussion.
Le mémoire devra permettre à l'étudiant.e désireux.euse de poursuivre en doctorat, d'atteindre le niveau d'exigence requis pour intégrer une école doctorale après l'obtention du master ou au cours de sa carrière.
Ouverture Personnelle et professionnelle : afin de développer leur culture scientifique, il est attendu des étudiant.es d'assister au cours de leur formation à des conférences ou séminaires recherche de leur choix proposés par les enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé ou les laboratoires de recherche.
En partenariat avec la bibliothèque éducation de l'Inspé, nous débutons un archivage des mémoires des étudiant.es de M2 de l'ensemble des parcours MEEF sur la collection des mémoires MEEF du portail HAL-DUMAS, afin d'en accroître à la fois la visibilité et l'accessibilité.
Nous soutenons également la participation annuelle d'étudiant.es à l'événement porté par le Réseau des Inspé : « mon mémoire MEEF en 180s ».
A titre d'exemple, Le prix la main à la pâte de l'Académie des Sciences « Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », à récompenser cette année un mémoire de Master MEEF 2nd degré parcours SVTU de notre Inspé. Le mémoire s' intitule « L'études des questions scientifiques socialement vives en classe de SVT: Un outil pour développer une pensée critique et complexe ». L'inspé a pris en charge le déplacement de la Lauréate et de son encadrant pour recevoir ce prix.

3.3.3. Développement des relations Recherche, Formation, Terrain

- **Commissions recherche et formation**

Afin d'inscrire le projet d'articulation recherche/formation dans l'organisation fonctionnelle de l'Inspé, il a été initié depuis la rentrée 2020 un rapprochement de la commission formation et de la commission recherche dans l'accompagnement des projets des personnels de l'Inspé.
Afin d'accompagner et de développer les relations recherche, formation et terrain, l'Inspé de Lyon soutient financièrement et logistiquement les initiatives collaboratives de recherche et de formation des enseignant.es-chercheur.es et des enseignant.es-formateur.rices de l'Inspé. Cet accompagnement se décline en 4 volets :

Volet 1 : Innovation et expérimentation. Des appels à projets annuels, internes à l'Inspé, sont proposés pour permettre le développement et le soutien à l'innovation et l'expérimentation. Cette initiative permet le financement de 5 projets innovants impliquant une équipe pluridisciplinaire et intercatégorielle pour un montant global de 10000 euros/an. Ces projets auront pour objectifs le développement de connaissances, d'outils ou de formations en et pour l'éducation. Ces projets doivent être portés par un ou des formateur.rices. enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé, impliquer des enseignant.es du 1er ou du 2nd degré de l'Inspé et du terrain, des personnels d'encadrement ou de direction et des établissements scolaires intervenant ou non dans le cadre des 33%, bénéficier d'un co-financement (laboratoires de recherche, rectorat, SFR RELYS, IFÉ), et s'inscrire dans les thématiques prioritaires de l'Inspé. Une attention particulière est portée aux projets permettant à des étudiant.es de master MEEF de réaliser leurs mémoires de recherche. Les équipes soutenues s'engagent à faire bénéficier les enseignant.es et les étudiant.es des résultats de leurs travaux lors de conférences ou séminaires réalisés à l'Inspé.
Exemples de projets soutenus par l'Inspé :
- Enseigner et apprendre les sciences avec des albums de fiction à l'école primaire, projet

impliquant 7 enseignant.es-chercheur.es, 9 enseignant.es de français de 9 écoles de l'académie de Lyon, Reims et Grenoble, 7 enseignant.es brésilien.nes.
- Développement d'une encyclopédie didactique du temps. Ce projet est porté par des enseignant.es chercheur.es de 3 universités (Lyon 1, Marseille, Cergy Pontoise)
- Démarche de Recherche pour l'Enseignement et l'Apprentissage des Mathématiques. Ce projet bénéficie d'un accompagnement par l'ENS (LÉA) et implique 2 laboratoires de recherche, l'institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques, 5 établissements.

Volet 2 : Culture commune Inspé, formation et recherche : Ce volet permet l'accompagnement de demandes d'organisation de colloques et de séminaires de recherche ou de formation portées par des personnels enseignant.es-chercheur.es ou enseignant.es de l'Inspé. Cet accompagnement peut consister en la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de conférencier.ères, le soutien logistique et organisationnel des conférences ou séminaires. Ces séminaires sont des lieux de rencontre pour les acteur.rices de la formation et des bénéficiaires de la formation initiale et continue. Dans la proposition des nouvelles maquettes, ces séminaires pourront s'inscrire dans l'UE "ouverture personnelle et professionnelle" de la formation des étudiant.es de master MEEF.
Exemples de projets soutenus par l'Inspé :
Journée « Neuroéducation ». Journée scientifique à destination des enseignant.es de l'académie de Lyon et des étudiant.es des masters MEEF de l'Inspé. Présentation des travaux de recherche de 8 chercheur.es Lyonnais.es dans le domaine des sciences cognitives et des neurosciences. Réalisation d'ateliers de formulation des besoins en termes de recherche pour les enseignant.es en poste et en termes de formation pour les étudiant.es stagiaires.
Journées « L'éloquence, entre pratiques sociales et littérature » à destination des enseignant.es, formateur.rices et étudiant.es de l'Inspé. Ces journées co-financées par l'Inspé ont permis l'intervention de chercheur.es internationaux.ales et nationaux.ales, d'enseignant.es et de stagiaires de l'atelier corps et voix de l'Inspé, au cours d'exposés, de tables rondes et de retours d'expérience de projets réalisés en classe.

Volet 3 : Afin de soutenir le travail des équipes et collectifs du pôle "continuum", ce volet permet un accompagnement de leur travail de structuration et de formation. Il a pour objectif de favoriser la cohérence des équipes plurielles au sein des parcours MEEF, dans les formations initiales ou continues.
Deux axes principaux donc :

- l'accompagnement du travail des collectifs en finançant les projets soumis et en soutenant la construction des équipes à l'œuvre sur des thématiques spécifiques. Les collectifs déjà constitués (EPS, Mathématiques, SVT, Maternelle, …), après une phase de structuration, ont mis en évidence les besoins et les pistes à soutenir pour développer des projets efficaces et porter le développement d'une thématique au niveau de l'académie. Pour exemple, un travail spécifique du collectif EPS sur le parcours de formation de l'élève et la façon de rendre intelligible, à travers l'approche par compétence, le curriculum en termes de contenus et de situations d'enseignement a abouti à des productions portées par l'ensemble des acteur.rices en EPS de l'académie ;
- la structuration des équipes plurielles directement investies dans la mise en œuvre de la formation initiale et continue. L'inspé, en appui sur la formation des formateur.rices et les projets de co-construction de formation, accompagne l'acculturation des formateur.rices et le changement de paradigmes associé à l'approche par compétence et au co-travail. Toutes les équipes de formateur.rices sont concernées.

Volet 4 : Le développement professionnel de chaque enseignant.e et enseignant.e-chercheur.e est un enjeu capital pour l'Inspé. Le soutien concerne une participation aux frais de séminaires ou de congrès de recherche pour les enseignant.es-chercheur.es ou enseignant.es désireux.ses de valoriser leurs travaux en lien avec l'éducation et l'enseignement. Ce volet permet également le soutien des enseignant.es désirant réaliser une formation professionnelle leur permettant de s'inscrire dans une démarche de recherche : inscription en master, thèse ou DU, en leur attribuant notamment un allègement de service pour suivre leur formation et réaliser leurs travaux de recherche.

L'implication des formateur.rices Inspé de Lyon dans différents projets de recherche (Léa, animation de séminaires de recherche en binôme avec des EC, projets Erasmus+) leur donne l'opportunité de valoriser leur implication par de la diplômation.

Toutes les demandes sont évaluées par une commission d'évaluation mixte composée d'enseignant.es-chercheur.es et d'enseignant.es des commissions recherche et formation.

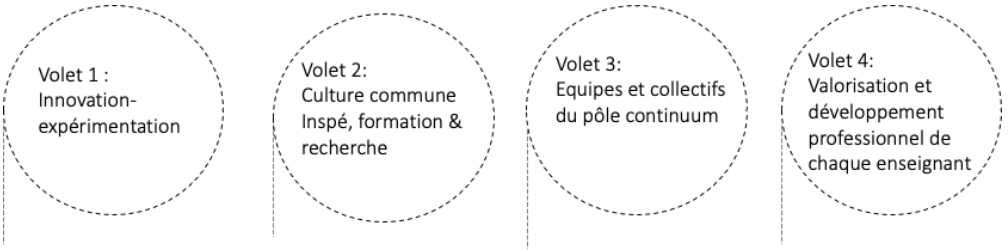

Figure 8 *: Accompagnement des projets au sein des commissions recherche et formation*

- **Le pôle "continuum" : La cellule recherche innovation, une interface formation recherche**

Afin de promouvoir sa mission de développement des relations recherche - formation - terrain, l'Inspé de Lyon a pour projet de développer une cellule recherche/innovation au sein de son pôle "continuum". Cette cellule formera le pilier de soutien à la recherche et la clé de voûte de l'irrigation de la formation par les résultats de la recherche. Issue des réflexions mises en œuvre lors de la réponse à l'appel à projets PIA3, cette cellule a pour vocation de recueillir, stimuler et accompagner des projets de recherche issus d'une collaboration recherche / terrain en développant une méthodologie de recherche collaborative pour élaborer des ressources et formations répondant aux besoins du terrain. La cellule recherche innovation permettra en lien avec les collectifs, la MIE, les chercheur.es de l'Inspé et plus largement de la SFR RELYS, via la constitution d'un comité opérationnel spécifique qui accompagnera les projets identifiés en suivant une méthodologie rigoureuse de co-construction, validation et d'essaimage. Chaque comité pourra être composé de chercheur.es, d'enseignant.es, de personnels d'encadrement, de formateur.rices, de membres d'associations partenaires de l'école. Les étudiant.es de master MEEF seront mobilisé.es dans le dispositif et trouveront dans ces projets des lieux et projets pour la réalisation de leur mémoire de recherche. La géométrie de ces comités opérationnels variera en fonction des projets, l'enjeu étant l'adaptation des compétences de leurs membres à la problématique visée.
La cellule a également pour mission d'accompagner les transferts des résultats de ces projets vers la formation initiale et continue et de favoriser la création de ressources pour l'enseignement, la formation professionnelle et la formation de formateur.rices à la lumière des résultats de la recherche.

3.3.4. Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'Inspé

La création et le portage d'une structure fédérative de recherche (SFR RELYS) a pour ambition de structurer la recherche en éducation à la fois sur le site de l'Inspé et plus largement à l'échelle du territoire de la COMUE de Lyon. Comme spécifié précédemment, aucun laboratoire de recherche n'est directement rattaché à la composante Inspé, et aucun laboratoire n'est présent sur le site. Cette configuration offre certains avantages, permettant notamment le recrutement d'enseignant.es-chercheur.es de toutes disciplines qui pourraient présenter des difficultés à s'inscrire dans un laboratoire exclusivement en sciences de l'éducation et de la formation. Compte tenu du périmètre historique scientifique de l'université Lyon1, cela permet à l'Inspé le recrutement d'enseignant.es-chercheur.es de disciplines portées par des laboratoires d'autres universités, notamment Lyon 2. Jusqu'ici, l'intégration des enseignant.es-chercheur.es dans des laboratoires hors université Lyon 1 a été possible. Cela restera un point de vigilance pour les années à venir, compte tenu de l'évolution des

périmètres des composantes et de l'évolution récente du projet Idex.

Les enseignant.es-chercheur.es dépendent des laboratoires suivants :

Nom du laboratoire	Tutelles	Effectifs Inspé
*Centre Max Weber UMR 5283 http://centre-max-weber.fr/	CNRS, École Normale Supérieure de Lyon, Université Jean Monnet Saint-Étienne et Université Lyon 2	2
*Centre de recherche en neurosciences de Lyon UMR 5292, U 1028. https://crnl.univ-lyon1.fr/	CNRS, Université Jean Monnet Saint-Étienne et Université de Lyon 1	2
*Éducation, cultures, politiques EA 4571 https://recherche.univ-lyon2.fr/ecp	Université Jean Monnet Saint-Étienne et Université Lyon 2	2
*Equipe de recherche de Lyon en sciences de l'information et de la communication EA 4147 https://elico-recherche.msh-lse.fr	Université Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Sciences Po Lyon, Enssib et Jean Monnet Saint-Étienne	1
*Interactions, corpus, apprentissages, représentations UMR 5191 http://icar.cnrs.fr/	CNRS, ENS de Lyon et Université Lyon 2	4
*Institut d'Histoire des représentations et des idées dans les modernités UMR 5317 http://ihrim.ens-lyon.fr/	CNRS, École Normale Supérieure de Lyon, Université Jean Monnet Saint-Étienne et Université Lyon 2, Lyon 3, université Clermont-Auvergne	2
*Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod UMR 522 9 http://isc.rivetweb.org/	CNRS, Université Lyon 1	2
*Sciences, sociétés, Historicité, étudation et Pratiques EA 4148 S2HEP : https://s2hep.univ- lyon1.fr/	Université Lyon 1	10
*Triangle UMR 5206 http://triangle.ens-lyon.fr	CNRS, ENS de Lyon, Université Lyon 2, Sciences Po Lyon, Université Jean Monnet Saint-Etienne,	2
* Reshape, UMR 1290 en cours de labélisation https://www.hesper.fr	Inserm, Université Lyon 1	1
Parcours santé systémique EA 4129 https://p2s.univ-lyon1.fr/	Université Lyon 1	3
*Laboratoire de recherche historique Rhone-Alpes, UMR 5190 http://larhra.ish-lyon.cnrs.fr/	CNRS, Universités Lyon 2, Jean Moulin-Lyon 3, Grenoble-Alpes et de l'ENS de Lyon	2
Langues et Cultures Européennes, EA 1853 https://www.msh- lse.fr/laboratoires/lce/	Université Jean Monnet Saint-Etienne	1
LEM CERCOR UMR CNRS 8584 https://www.univ-st- etienne.fr/fr/lem-cercor.html	Université Jean Monnet Saint-Etienne	1
Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité UMR 7172 http://www.thalim.cnrs.fr/	ENS, université de la Sorbonne	1

Laboratoire AMPERE UMR CNRS 5005 http://www.ampere-lab.fr/	CNRS, INSA, Université Lyon1, Ecole centrale de Lyon	1
Laboratoire sur les vulnérabilités et l'innovation dans le sport (L-VIS) EA 7428 http://l-vis.univ-lyon1.fr/	Université Lyon 1	1
Environnement, ville, Société, UMR 5600 https://umr5600.cnrs.fr	CNRS, École Normale Supérieure de Lyon, INSA, Mines Saint étienne, Université Jean Monnet Saint-Étienne et Université Lyon 2, Lyon 3, université Clermont-Auvergne	1
Le laboratoire Passages XX-XXI EA 4160 https://passagesxx-xxi.univ-lyon2.fr	Université Lyon 2	1

Tableau 10 : *rattachement des enseignant.es chercheur.es de l'Inspé aux différentes unités de recherche du site Lyon-St Etienne*

Un EC en arrêt longue maladie

* laboratoires membres de la SFR-RELYS auxquels s'ajoutent les laboratoires suivants
CeRLA : https://crtt.univ-lyon2.fr/
DDL : http://www.ddl.cnrs.fr/
DIPHE : https://diphe.univ-lyon2.fr/
EMC : https://emc.univ-lyon2.fr/
ERIC : https://eric.msh-lse.fr/
GREPS : https://greps.univ-lyon2.fr/
LIRIS : https://liris.cnrs.fr/

3.3.5. Évolution du potentiel global des enseignant.es-chercheur.es et perspectives

Concernant l'évolution du potentiel global des enseignant.es-chercheur.es et les perspectives en la matière, il convient de prendre en compte l'ensemble des statuts des personnels enseignants et enseignants-chercheurs de l'Inspé. Les évolutions pour ces différents statuts doivent en effet être envisagées de façon concomitante, dans un contexte de maintien du volume global des emplois. L'annexe 2 présente la répartition actuelle des différentes catégories de personnels enseignants et enseignants-chercheurs rattachés à la composante. Cette répartition s'établit à l'heure actuelle à ⅓ d'enseignant.es chercheur.es pour ⅔ d'enseignant.es du premier ou du second degré affectés à temps plein auxquels s'ajoutent les formateur.rices recruté.es en temps partagé dont le nombre évolue autour de 40 formateurs et formatrices. Les professeur.es des écoles maîtres formateurs (PEMF) ne sont pas comptabilisé.es dans les effectifs enseignant.es de l'Inspé. Cette répartition est stable sur les 4 à 5 dernières années, couvrant les besoins de la composante pour le fonctionnement de ses propres parcours de formation ainsi que les interventions de ses formateur.rices dans les parcours portés par les établissements partenaires.

L'évolution des effectifs dans ces différentes catégories de personnels au cours des années 2019 puis 2020 n'est, en revanche pas forcément significative pour deux raisons essentielles :

- si le nombre des enseignant.es chercheur.es est stable depuis plusieurs années, la campagne d'emplois 2020 n'a pas pu se dérouler dans des conditions normales du fait de la crise sanitaire, aboutissant à l'impossibilité de recruter trois professeur.es d'université conformément au vote du conseil académique de l'université de rattachement. Ces recrutements devraient pouvoir intervenir au fil de l'eau au cours de l'année 2021 et rétablir le nombre de professeur.es d'universités à 8.
- la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignant.es, initialement prévue à la rentrée 2020 puis décalée à la rentrée 2021 incitait à conduire avec prudence les campagnes d'emploi 2019 et 2020 des personnels du second degré

affectés à temps plein. Ces recrutements ont donc été limités au profit de recrutement sur des temps partagés.

Les perspectives d'évolution de la carte des emplois de l'Inspé composante UCBL devra tenir compte de la mise en œuvre de la réforme de la formation et viser progressivement un nouvel équilibre entre les différentes catégories de personnels.

- Pour les enseignant.es chercheur.es l'objectif sera double. Il consistera à augmenter le nombre de supports pour renforcer les équipes pédagogiques par des enseignant.es chercheur.es spécialisé.es dans les différents domaines de la formation. Le principe d'une structuration de ces équipes autour de collègues professeur.es d'université bénéficiant d'une forte reconnaissance scientifique sera également recherché. Ce principe devra tenir compte des directives de recrutement mises en œuvre par l'université Claude Bernard et visant à privilégier des recrutement exogènes. Il devra également tenir compte des volontés d'évolution des enseignant.es chercheur.es de l'Inspé en les accompagnant dans la préparation d'habilitation à diriger des recherches ou la qualification de professeur.es des universités. La capacité des collègues à s'investir dans les responsabilités et dans les différentes facettes du continuum de formation sera un critère important de cette évolution.
- Pour les enseignant.es affecté.es à temps plein à l'Inspé, il s'agira d'adapter le nombre et le profil des collègues en fonction des potentialités d'intervention dans les différentes facettes du continuum de formation. L'organisation des équipes permanentes devra également être un gage de stabilité pour la prise en charge des responsabilités permettant d'assurer le fonctionnement de la composante. La perspective d'une transformation d'un certain nombre de supports actuellement utilisés pour recruter des personnels scolaires en temps plein en supports pour l'accueil d'enseignant.es chercheur.es est une piste d'exploration pour l'évolution de la carte des emplois de l'Inspé.

  Dans le même temps, l'Inspé poursuivra sa politique d'accompagnement du développement professionnel de ses personnels enseignants en finançant, dans le cadre du budget dédié à la formation de formateur.rices, un certain nombre de décharges pour inscription en master ou thèse. Ce type de dispositif constitue également un terreau favorable à des évolutions similaires pour des personnels d'encadrement de l'éducation nationale.

- Le recrutement de formateur.rices en temps partagé complétera la carte des emplois directement rattachés à l'inspé. Ce recrutement devra être réalisé de façon sécurisée pour permettre aux collègues intéressé.es de bénéficier d'une stabilité et d'une lisibilité suffisante dans l'exercice de leurs missions à cheval sur un établissement scolaire et un établissement d'enseignement supérieur. L'attractivité de ces missions devra faire l'objet d'une attention particulière de façon à favoriser la constitution d'équipes pédagogiques pluri-catégorielles stables.

3.3.6. Pourcentage des personnels de l'Inspé impliqués dans une recherche à dimension internationale

En raison de l'absence de rattachement direct d'unités de recherche au sein de la composante Inspé, il a été demandé aux personnels EC de l'Inspé de Lyon de rapporter leur implication dans des recherches à dimension internationale par le biais d'une enquête. Il a été demandé aux EC de ne citer que les projets à dimension internationale sur les thématiques de l'éducation, l'enseignement, la formation, les apprentissages. Certains collègues ne réalisant pas exclusivement leurs projets dans ce domaine, il s'agit ici d'une image partielle de leurs activités de recherche. Au total, ces informations ont été recueillies auprès de 33 enseignant.es-chercheurs.
Trente trois pour cent des enseignant.es-chercheur.es ayant répondu sont impliqué.es (porteur.euses ou collaborateur.rices) d'une recherche à dimension internationale. Ces projets sont principalement des projets Erasmus+ ou des projets ANR, dont les fonds sont pour l'essentiel gérés par les laboratoires de rattachement ou les tutelles (universités, CNRS ou INSERM).

Les projets de type Erasmus+ sont a priori les supports les plus favorables aux collaborations internationales dans notre institution, notamment car ceux-ci sont profitables à la mobilité de nos étudiant.es. Cependant, là où la plupart des partenaires européens ont une certaine flexibilité pour organiser des échanges d'étudiant.es au cours des 5 années de formation, la structuration de la formation initiale en France en 2 ans de master montre ses limites et dans les différents projets impliquant l'Inspé, la mobilité a surtout touché les formateur.rices et enseignant.es-chercheur.es.
Au niveau européen, plusieurs EC de l'Inspé sont membres du réseau des Ecoles Promotrices de Santé eu Europe (SHE Network Foundation). Le réseau SHE est une ONG indépendante hébergée par University College South Denmark, cofinancée par l'UE et soutenue par WHO Europe. Actuellement, ce réseau compte 31 pays membres en Europe et en Asie centrale. L'objectif général du réseau Écoles pour la santé en Europe (SHE) est d'améliorer la santé des enfants et des jeunes en Europe, notamment grâce au modèle des écoles promotrices de santé. Cette collaboration se matérialise au niveau national par une implication de la DGESCO. Les travaux des enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé (pilotes Français au sein de ce réseau) ont contribué à la rédaction du VADEMECUM des Ecoles promotrices de Santé, publié par la DGESCO. Les résultats issus des travaux de recherche sont mis à profit des étudiant.es de formations initiales et plus particulièrement du master PIF "Métiers de l'éducation à la santé à l'école" et du master "Education et santé publique" portés par l'Inspé, par le biais de séminaires de recherche ou de journée de formation financés par l'Inspé, mais également continues (projet de formation avec l'IEN de la Loire à destination des enseignant.es du premier degré).

L'Inspé est également investie dans des collaborations internationales portées par le programme CAPES-COFECUB entre le Brésil et la France. Ce programme contribue avec succès aux échanges académiques, à la production scientifique et à la formation de jeunes chercheur.es. Il est financé pour la Partie française par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et piloté par le Comité français d'Evaluation de la Coopération universitaire et scientifique avec le Brésil (COFECUB).

3.3.7. Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'Inspé est impliqué

L'Inspé est partenaire d'un GTNum financé par la direction du *numérique* pour l'éducation (DNE), intitulé "Hybridations, Interactions, Apprentissages et Formes Scolaires" (2020-2022), pour un montant de 50k€. Les laboratoires PErSEUs (Psychologies Ergonomique et Sociale pour l'Expérience Utilisateurs) de L'Université de Lorraine et LIRIS (Laboratoire d'InfoRmatique en Image et Système d'information) de Lyon sont les entités co-animatrices de ce GTnum. Elles travailleront en partenariat étroit avec les DANE et Inspé de leurs deux académies : l'académie de Nancy-Metz et l'académie de Lyon. Ce groupe de travail est articulé autour de trois axes : Axe_1 : Hybride distanciel/ présentiel ; Axe_2 Hybride Physique/numérique, Axe_3 Influences transformatives de l'hybride sur les pratiques. L'INSPE participera à ce 3ème axe ayant pour objectifs de fournir un état de la recherche francophone et internationale (avec approche contrastive possible le cas échéant) et de la documentation (académique, professionnelle, institutionnelle) sur les trois formes de transformations impactées sur les pratiques, selon un point de vue centré sur les acteur.rices concerné.es : élèves, enseignant.es, personnels d'appui et de direction, formateur.rices et familles. Il vise également à offrir une palette diversifiée de retours d'expérience d'apprentissage et d'enseignement hybrides issus du terrain, afin d'illustrer les situations rencontrées et de guider l'action individuelle et collective pour favoriser et/ou accompagner ces pratiques d'hybridation (impacts attendus, difficultés rencontrées, solutions retenues, résultats obtenus, limites observées).
L'Inspé est également partenaire du projet SPISEY (Supporting Practices for Inclusive Schooling & Education for the Youth). Ce projet fait suite au projet ERASMUS + K2 Co-Creating Welfare (CCW) qui avait mobilisé plusieurs EC de l'Inspé. Les résultats du projet CCW ont fait l'objet de publications scientifiques, ainsi que de modules de formation qui ont

été intégrés dans certaines formations de l'Inspé (Master Education et Santé publique, Master PIF MESE). Le projet SPISEY a pour objectif de promouvoir une approche stratégique, holistique et relationnelle sur la manière de développer des écoles inclusives et des environnements d'apprentissage dans les États membres européens. L'un des piliers du projet est de promouvoir les collaborations entre les enseignant.es, entre l'école et le monde extérieur, entre les élèves et les enseignant.es, et entre les enseignant.es et les parents afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie européenne sur le décrochage scolaire précoce, la stratégie d'inclusion et de diversité et le socle des droits sociaux. Les pays partenaires sont le Danemark, l'Espagne, la Finlande, le Royaume-Uni et la France. Le projet SPISEY permet aux EC mobilisé.es d'encadrer des étudiant.es de Master, ainsi que d'alimenter les séminaires de recherche sur les thématiques concernées.

L'inspé est également investi dans le Projet COVID-19 Health Literacy Survey: University Students menant une enquête sur la littératie en santé numérique. Cette étude concerne les étudiant.es d'université. 94 chercheur.es de 49 pays font partie du consortium à l'origine de ce projet. Emily Darlington, enseignante-chercheure de l'Inspé de Lyon est l'investigatrice principale pour la France dans ce projet.

Il est important de mentionner que , sur la période 2019-2020, les enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé sont investigateur.rices principaux.ales de 18 programmes de recherche financés sur appel à projet dans le domaine de l'éducation, l'enseignement, la formation et les apprentissages. Pour 18 autres programmes les enseignant.es chercheur.es de l'Inspé sont collaborateur.rices. La gestion financière de ces programmes est confiée aux tutelles ou laboratoires de rattachement des enseignant.es-chercheur.es. Il s'agit principalement de projets financés par l'ANR, la DEPP, ou par des fonds de recherche (Institut National du Cancer, Institut de Recherche en Santé Publique, fondation MAIF…).
A titre d'exemple:
Prise de risque et manque de sommeil des adolescents- Fondations MAIF
INEXDEB (Input et Expérience dans le Développement Bilingue)- Labex ASLAN
Ma santé pas sans toi… Bien vivre ensemble au quotidien - ARS
Milieu socio-économico-culturel des élèves et résolution de tâches de sciences - Enquête PISA- DEPP, Ministère de l'éducation nationale.
Troubles du sommeil et apprentissage- ANR
BODYS, NeuroDéveloppement du schéma corporel normal et atypique- ANR
Projet TRANSENVIR- ANR

Les enseignant.es chercheur.es de l'Inspé sont actuellement impliqué.es dans 6 projets LEA de l'IFÉ: LéA Ampère, LéA DUAL, LéA Prospective, LéA QSV , LéA Jules Ferry, LéA Paul Emile Victor.

Parallèlement à leur implication dans des projets de recherche et de formation, les enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé sont également fortement mobilisé.es auprès d'instances nationales et internationales (missions auprès de l'HCERES, CNU, Haut conseil de santé publique, Ministère de l'éducation nationale, DGESCO, Assemblée nationale…).

3.4. Continuum de formation

Le projet de l'Inspé pense le développement des compétences des enseignant.es dans un continuum de formation et dans une collaboration entre les différent.es acteur.rices (cf 3.1). Le projet est pensé dès les années de formation en licence puis tout au long de la carrière des enseignant.es et en cohérence avec le schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale et dans sa déclinaison au niveau académique. Il est à noter que le plan de formation académique du rectorat, en initiant un changement de paradigme fort entre « logique de l'offre de formation » et « logique de réponse à la demande » prend en compte la diversité des parcours qui se développe et facilite les transitions entre formation initiale et formation continue/continuée. Formalisant trois grands champs d'orientations de la formation continue pour tous les personnels : se situer dans le système éducatif, se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles, être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences, il s'articule

parfaitement avec les blocs de compétences qui fondent le projet de formation de l'Inspé.

3.4.1. Pré-professionnalisation

Les voies d'entrée dans le métier se diversifient, en aval des parcours de niveau bac+5 par des reconversions plus nombreuses vers les MEEF et en amont par des parcours de pré-professionnalisation qui se diversifient.

- Modules de préprofessionnalisation dans les parcours de licence

Les universités de l'académie de Lyon proposent des dispositifs d'ouverture ou de sensibilisation, des UE optionnelles aux étudiant.es de licence qui se destinent aux métiers de l'enseignement.

Les transversales à Lyon1 offrent des espaces d'ouverture à l'ensemble des étudiant.es des parcours de science. Ces transversales se présentent sous la forme d'unités d'enseignement de la licence "Science, Technologie,Santé". Elles sont communes à tous les parcours et permettent la validation de 6 crédits par semestre. L'inspé met en place des formations à destination de tous les étudiant.es de licence sensibles aux questions d'enseignement et d'éducation avec trois axes :

- Connaissance du milieu éducatif et de ses valeurs : il s'agit d'amener les étudiant.es à découvrir les différentes facettes du métier d'enseignant.e au regard notamment des lieux d'exercice du métier. Il s'agit aussi de bien comprendre les droits et devoirs qui y sont rattachés pour définir la culture commune qui donne sens à la diversité des postes de travail dans l'école française.
- Comprendre l'enseignement de sa discipline - histoire, épistémologie, didactique et pédagogie des disciplines. Il s'agit de bien faire comprendre le fondement d'une discipline scolaire comme élément de sens pour les élèves.
- Enseigner un métier qui s'apprend - mise en situation (certaines disciplines) : Il s'agit, grâce à l'ancrage sur un stage de découverte, de comprendre le métier sur ses aspects éthiques, relationnels, fonctionnels. Ce stage offrira la découverte du 1er et du second degré.

Les étudiant.es peuvent s'engager sur 1 ou 2 de ces axes.

À l'Université Lyon 2 et à l'Université Lyon 3, en lettres et SHS, la mention est choisie dès le L1.

À Lyon 2, le portail pluridisciplinaire permet une réorientation dans plusieurs mentions et offre la possibilité de changer de mention en L2 et également de préparer une licence bi-disciplinaire.

L'université Lumière Lyon2 intègre la pré-professionnalisation à plusieurs niveaux des parcours de Licence. Ainsi, l'élément pédagogique (EP), «Projet Personnel et Professionnel» (PPP), est proposé dans la plupart des Licences. Il existe aussi des possibilités de stage au niveau de l'Université (Pôle Stage et insertion) ou en lien avec certaines institutions ou associations locales. La spécificité de l'ISPEF (Institut des Sciences et des Pratiques d'Education et de Formation), enrichi par la présence à Lyon 2 de l'Institut de Psychologie, qui sont des propositions de formation uniques parmi les institutions académiques partenaires de l'Inspé de Lyon, permet de proposer une préprofessionnalisation qui vise non seulement la formation à l'enseignement, mais plus largement les métiers du champ de l'intervention éducative. Ainsi la L3 en Sciences de l'Éducation, pour l'option MEEP (Métiers de l'Éducation à l'École Primaire), propose un stage avec une expérience professionnelle ou bénévole qui offre des possibilités d'expérience de terrain : Zup de Co, AFEV avec notamment la gestion de sorties collectives, etc..), travail périscolaire, animation en centre aéré… D'autres formations, comme les Mentions de Licence LLCER, Histoire-Géographie ou Lettres, voient également comme débouché professionnel privilégié les métiers de l'enseignement, et les compétences disciplinaires enseignées permettent aussi des acquis professionnalisants grâce à la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants.

À l'université Lyon 3, les étudiant.es .edans les mentions de licence lettres, histoire, géographie, humanités, philosophie ont la possibilité de choisir dès la L1 (au semestre 2) une

UEO (unité d'enseignement d'ouverture) intitulée « Professorat des écoles », déployée sur les semestres 2 à 6 de la licence. Ils reçoivent une double formation disciplinaire entre français et mathématiques, disciplines socles du concours PE. Cette UEO, qui réunit un effectif moyen de 100 étudiant.es, est un élément de construction d'un parcours pour intégrer le MEEF PE. Dans le cadre de ces UEO, les étudiant.es peuvent faire dès la L2 un stage facultatif (encadré par convention) d'observation en établissement scolaire.

À l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, la plupart des licences des UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales et Sciences et Techniques offrent un module de préprofessionnalisation en L3 orienté vers les métiers de l'enseignement (PE, PCL). Le nombre de crédits ECTS alloué est de 5 ou 6 par semestre selon les filières.

Le semestre 5 est consacré à la connaissance du milieu éducatif, à la didactique et l'épistémologie de la discipline et, pour les PE, à une remise à niveau dans un domaine non pris en charge par leur cursus (mathématiques pour ALL et SHS, français pour ST).

Le semestre 6 est consacré à un stage d'observation appuyé sur un TD d'accompagnement qui permet de comprendre les enjeux de l'enseignement et d'aborder le métier d'enseignant.e sous différents angles (institutionnel, sociologique, psychologique, éthique...).

La filière STAPS (parcours Éducation et motricité) offre un parcours de préprofessionnalisation sur les trois années de licence : connaissance de l'institution et du métier d'enseignant.e en L1, formation théorique liée à la pratique du sport, didactique et stage d'observation en L2, poursuite de la formation théorique, didactique et pédagogique en L3 et stage de pratique accompagnée avec mémoire et soutenance.

- **Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) : dispositif mis en place à titre expérimental à partir de septembre 2021**

Un premier partenariat entre l'Université Jean-Monnet et le Lycée Fauriel est engagé pour la rentrée 2021 avec la mise en place d'un comité de pilotage constitué de la présidence de l'université Jean Monnet, de la direction de la faculté des sciences et techniques, de la direction de l'Inspé de l'académie de Lyon, du secrétariat général d'académie, de la délégation académique à la formation des personnels, des doyens des corps d'inspection 1er et 2nd degrés du Rectorat de l'Académie de Lyon, de la direction académique des services de l'éducation nationale de la Loire, de la direction du lycée Claude Fauriel. Ce comité de pilotage a vocation, après labellisation du parcours préparatoire au professorat des écoles par le MESRI, à définir, organiser et mettre en oeuvre la maquette de formation, co-construire les contenus pédagogiques dispensés par les deux institutions et assurer le suivi, l'orientation, (la réorientation éventuelle) des étudiant.es jusqu'à l'un des parcours de Master MEEF « professeur des écoles » de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour 2021-2022 ce PPPE (sous réserve de labellisation) est adossé à la licence de mathématiques de l'UJM. La répartition des enseignements est la suivante :

Année	Part dévolue à l'université	Part dévolue au lycée
L1	25%	75%
L2	50%	50%
L3	75%	25%

D'autres PPPE ont vocation à émerger. Une attention particulière sera là encore nécessaire quant à la question de l'articulation entre ce dispositif et la poursuite du parcours vers les métiers de l'enseignement.

- **Formation des AED en pré-professionnalisation**

En collaboration avec l'Inspé, la DFIE met en œuvre une formation spécifique à destination des AED recruté.es dans le cadre de la pré-professionnalisation par l'académie, lors de leur année de Licence 2 ou Licence 3. Ce dispositif de formation en cours d'élaboration et amené à évoluer permet d'apporter à ces étudiant.es des connaissances portant sur des thématiques transversales (Développement de l'enfant - Rapport à la règle - autorité, Aide à l'élève – Autonomie - Apprendre à apprendre, EABEP – compétences psycho-sociales, Parcours éducatif et co-intervention disciplinaire) et intègre également des apports sur des thématiques disciplinaires : lettres, langues et mathématiques.

3.4.2. Formation continuée

Les enseignant.es et enseignant.es chercheur.es de l'Inspé contribuent aux actions de formation académiques en apportant leurs compétences spécifiques au projet global. Les dispositifs se mettent en place dans le cadre du pôle "continuum" (cf. supra) à plusieurs niveaux. La mise en place des équipes plurielles doit optimiser les mises en œuvre.

- **Formation des personnels enseignant.es, d'éducation et d'orientation (1er et 2nd degrés) stagiaires**

Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation stagiaires affectés dans l'académie de Lyon sont, pour certains, en alternance à mi-temps en établissement et à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) et pour d'autres, affectés à temps complet en établissement.

La formation des professeur.es et CPE stagiaires alternant.es à mi-temps renvoie à termes à des parcours adaptés à construire en faisant évoluer les parcours actuels décrits en 3.2.3.1

- **Professeur.es et CPE stagiaires à temps complet bénéficient de formations disciplinaires et transversales**

  - Des formations disciplinaires assurées par les inspecteur.rices pour le second degré,
  - 18h de formation au choix (3 modules parmi 4)
    - École inclusive : prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement
    - Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages
    - Accompagner les progrès et les acquisitions des élèves
    - Les pratiques interdisciplinaires et les parcours éducatifs

- **Psychologues de l'Éducation nationale 1er et 2nd degrés**

Diiplômé.es en psychologie, ils.elles sont en formation professionnalisante durant une année avec une alternance à l'Inspé et en situation professionnelle (en RASED pour les PsyEN EDA, en CIO pour les PsyEN EDO).

3.4.3. Formation continue

Là encore, les enseignant.es et enseignant.es chercheur.es de l'Inspé contribuent aux actions de formation académiques en apportant leurs compétences spécifiques au projet global. Le plan en cours sera amené à évoluer en fonction des préconisations sur la formation et l'accompagnement des lauréat.es des concours.

- **Formation des néo-tuteur.rices et néo-tutrices des fonctionnaires stagiaires**

En partenariat avec la DFIE, l'Inspé participe à la formation des néo-tuteur.rices et néo-tutrices avec deux axes :

- accompagner le.la stagiaire
- évaluer le.la stagiaire

Le plan de formation spécifique aux entrant.es dans le métier (1ère et 2ème année) est centré sur les thématiques suivantes : l'école inclusive, l'éducation prioritaire, installer et maintenir un climat propice aux apprentissages, évaluer les progrès et les acquisitions des élèves, les pratiques interdisciplinaires et les parcours éducatifs, s'impliquer dans les instances et travailler avec les partenaires de l'EPLE, coopérer au sein d'une équipe.

- **Formation des professeur.es du second de degré (T1 non affecté.es en REP)**

En partenariat avec la DFIE l'Inspé participe à la formation des professeur.es du second de degré (T1) avec la mise en place de 18h de formation (3 modules au choix parmi 7) :

- École inclusive : prendre en compte la diversité des élèves dans son enseignement
- Enseigner en éducation prioritaire (sauf enseignant.es affecté.es en REP)
- Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- Les pratiques interdisciplinaires et les parcours éducatifs
- S'impliquer dans les instances et travailler avec les partenaires de l'EPLE
- Coopérer au sein d'une équipe

- **Formation des professeur.es du second de degré (T1 affecté.es en REP)**

En partenariat avec la DFIE, l'Inspé participe à la mise en oeuvre d'un module obligatoire de 12h (Enseigner en éducation prioritaire) et des modules communs aux T1 (2 modules au choix parmi 6)

- **Formation des professeur.es du second de degré et CPE T2**

En partenariat avec la DFIE, l'Inspé participe à la mise en oeuvre de 9h de formation en "Analyse de situations professionnelles"

- **Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation dans le cadre du PAF**

Les enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es de l'Inspé contribuent aux actions de formation académiques dans le cadre des appels d'offres du PAF, des FIL (actions de Formation d'Initiative Locale), ou des ALP inter-degrés (Actions Locales Prioritaires inter-degrés). Depuis la rentrée 2020, une évolution significative de l'appel d'offre permet aux formateur.rices universitaires de proposer des "Actions Locales Disciplinaires" sur la base des compétences des équipes disciplinaires de formateur.rices ou des collectifs du pôle "continuum". Cette modalité, inscrite dans le cadre du pôle "continuum", a vocation à faciliter les interventions des formateur.rices universitaires en formation continue, par l'identification des actions, par la facilitation d'engagement des moyens.
Il est à noter que le plan académique de formation s'étend au premier degré à la rentrée scolaire 2020 et donne lieu également à une offre académique de formations, disciplinaires comme transversales, complémentairement aux actions de formation déployées au sein des circonscriptions et des départements.

- **Préparation aux concours internes**

La DFIE développe des dispositifs de formation de préparation aux concours internes des personnels d'enseignement et d'éducation (CAPES, CAPET, CAPLP et concours CPE) adossés à une formation didactique et pédagogique, comprenant notamment une journée de

préparation du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ainsi que des dispositifs de formation de préparation à l'agrégation interne. Ces formations s'appuient sur des intervenant.es universitaires et sont organisées dans le cadre du pôle "continuum".

- **Préparation aux certifications**

La DFIE organise des formations de préparation aux certifications suivantes :

- certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA),
- certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF),
- certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI),
- certification complémentaire en discipline non linguistique anglais (DNL),
- certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS).

L'Inspé participe à la préparation et/ou à la délivrance d'un certain nombre de ces certifications. Celles-ci sont accessibles indépendamment ou incluses aux formations dispensées dans le cadre de diplômes.

Pour le CAPPEI, l'Inspé prépare au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive dans le cadre du master MEI, parcours de la mention PIF.
Une réflexion est en cours pour rapprocher également les préparations au CAFFA et CAFIPEMF du parcours MFEA de la mention PIF.

- **Formation continue des enseignant.es du supérieur**

La pédagogie dans l'enseignement supérieur est un champ d'expérimentation, de recherche et de formation relativement récent, lié notamment à la massification de l'accès aux études supérieures en France et à l'international. Le riche environnement de l'Inspé de l'Académie de Lyon (laboratoires, fédérations de recherche) en matière de recherche et les compétences construites dans le champ de la formation des enseignant.es de l'enseignement scolaire constituent un terreau fertile à l'exploration de ce champ de recherche et de formation.

C'est le cas de l'approche par compétences, base structurelle de la construction des maquettes de formation des masters MEEF dont la transposition à d'autres formations des établissements partenaires du site Lyon - St Etienne pourrait constituer un premier exemple d'objet de formation à destination des enseignant.es du supérieur.

Il en est de même de l'analyse de la pratique et de la conception continuée dans l'usage par le biais des outils de type vidéo dont le développement et la maîtrise par l'Institut Français de l'Education (Néopass-Sup), partenaire majeur de l'Inspé pourrait permettre leur utilisation auprès de très nombreux publics sur le site de Lyon - St Etienne et au-delà.

Les travaux en cours sur les interactions entre forme et architecture scolaire dans le cadre d'une réflexion collective impliquant les différent.es acteur.rices du projet de formation des enseignant.es dans l'académie de Lyon (DANE, DFIE, Inspé, collectivités territoriales) et leur transposition aux problématiques universitaires pourraient constituer un axe complémentaire de développement en matière de pédagogie universitaire.

Un tel développement ne pourrait prendre place que dans le cadre de collaborations étroites avec les partenaires déjà évoqués et en incluant les dispositifs de soutien à la pédagogie universitaire mis en place dans les différents établissements du site, ainsi que les services de formation continue de ces mêmes établissements.

3.5. Partenariats

3.5.1. Environnement en matière de partenariats

En dehors des relations qui lient les quatre universités parties prenantes et le rectorat, le fonctionnement du projet Inspé repose sur un très grand nombre de partenariats impliquant des structures et institutions très variables par leur diversité. Le présent paragraphe propose une typologie de ces partenariats dont les contributions sont également mentionnées dans

les parties du dossier correspondantes.

- **Partenariats institutionnels et associatifs autour de la formation des enseignant.es**

Partenariat avec l'Ifé

L'institut français de l'éducation (Ifé) est l'un des acteurs majeurs de la formation des enseignant.es sur le territoire lyonnais. Intégré à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, il devait faire partie du rapprochement entre acteurs de la formation dans le cadre de la création du pôle de recherche et de formation "Education et Sport". La dynamique de collaboration engagée à cette occasion devrait se poursuivre malgré l'arrêt du projet IDEX en trois étapes selon le degré d'avancement des projets correspondants :

- capitalisation rapide sur des collaborations déjà engagées : exemple des implications Inspé dans le cadre des LEA et Ifé dans les masters PIF
- développement progressif de nouvelles collaborations sur des thématiques déjà identifiées : participation de l'Inspé à la mise en oeuvre du DU "passeurs" de l'Ifé, participation de l'Ifé à la mise en oeuvre de la cellule recherche-terrain de l'Inspé
- Travail collaboratif sur des thématiques émergentes : réflexion sur les problématiques de la pédagogie de l'enseignement supérieur.

Partenariat avec CANOPE

Le repositionnement en cours de CANOPE de ses missions initialement éditoriales vers la formation à distance des enseignant.es impose une redéfinition des collaborations existant entre les deux opérateurs dont la proximité historique repose notamment sur la présence des ateliers CANOPÉ sur les sites de formation de l'Inspé. Cette redéfinition est en cours au moment de la rédaction de ce dossier et fera l'objet d'un complément d'information ultérieur.

Partenariats culturels et artistiques

A lui seul, le développement d'un projet artistique et culturel ambitieux au service de la formation suscite la mise en place d'un un maillage partenarial composite associant institutions culturelles et artistiques, tutelles et associations. Ce projet ne pourrait en effet être décliné sans le soutien et le partenariat actif tissé avec la DRAC depuis 2015 et sans l'investissement des partenaires culturels avec lesquels l'Inspé a signé de nombreuses conventions : Opéra de Lyon, Théâtre de Bourg en Bresse, Musée des Beaux arts de Lyon, Musée de Brou à Bourg en Bresse, Maison d'Izieu, théâtre nouvelles générations, théâtre de la Croix-rousse.

Il convient également de citer les partenariats avec différentes compagnies artistiques directement implantées dans les locaux des sites Inspé et participant aux actions de formation ou aux ateliers artistiques : Quatuor Debussy, compagnie Arnica.

Partenariats avec les associations d'éducation populaire

L'inspé entretient également un partenariat régulier avec les acteurs du champ de l'éducation populaire. Le collectif des associations partenaires de l'école publique participe notamment aux discussions et décisions relatives à l'Inspé en bénéficiant d'un siège au sein du conseil d'institut. L'Inspé abrite également dans ses locaux un certain nombre d'associations locales œuvrant au profit de l'école : Association ELLAH, AMOPA…

Construction de projets multi-partenariaux

Le travail sur certaines thématiques de formation conduit, dans un certain nombre de cas, à la mise en œuvre de structures multi-partenariales, impliquant des acteurs issus de différents horizons. Le cas des partenariats culturels et artistiques illustre parfaitement cette logique de convergence multi-partit au même titre que les projets portés dans le cadre de la mission Petite enfance - Ecole maternelle. L'exemple des formations à la défense et à la sécurité nationale et son volet relatif à la formation des enseignant.es en est une autre illustration. Fondé sur le principe de fonctionnement du trinôme académique, à l'interface entre ministères de l'Education nationale, ministère des armées et institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), ce partenariat permet la mise en oeuvre d'une formation aux problématiques de défense nationale et de parcours citoyen universel pour les futur.e.s enseignant.es (voir annexe 8).

- **Partenariats avec les collectivités locales et territoriales**

Les relations partenariales de l'Inspé avec les collectivités locales et territoriales portent sur deux aspects complémentaires. Relations de propriétaires à locataire pour les trois sites de formation, elles visent à intégrer à l'évolution patrimoniale de ces sites la dimension pédagogique intrinsèque à l'activité de l'Inspé. Au-delà de cette dimension, ces relations font de l'Inspé un acteur clef du développement et de l'attractivité des territoires au sein desquels il est implanté, position à laquelle les acteur.rices politiques sont particulièrement sensibles. La présence de sites de formation universitaires dédiés aux problématiques d'éducation dans les trois préfectures de départements et les relations entretenues avec les acteur.rices locaux à Lyon, Saint-Etienne et Bourg-en-Bresse participent de la structuration des territoires en étroite relation avec les autres acteur.rices de l'éducation. Elle contribue fortement à entretenir un vivier d'enseignant.es susceptibles de s'implanter dans ces territoires et de participer à leur avenir.

- **Partenariats avec les acteur.rices socio-économiques**

Entrepreneuriat

L'Université de Lyon coordonne plusieurs programmes (Pépite Beelys, Fabrique de l'innovation…) visant à renforcer l'entrepreneuriat sur le site académique de Lyon-Saint Etienne. L'objectif de ces programmes est double : sensibiliser les étudiant.es des masters MEEF à l'entrepreneuriat et construire des dispositifs de formation des enseignant.es à l'entrepreneuriat comme modalité pédagogique (gestion de projet, innovation, acquisition et valorisation de compétences transversales..). Ces programmes, construits en partenariat avec les acteur.rices économiques, renforcent également les liens avec le tissu économique local notamment sur les sites d'implantation de l'Inspé.

Autres partenaires économiques

L'Inspé de l'académie de Lyon assure un partenariat avec de nombreux.ses acteur.rices du monde de l'éducation (secteur assurance santé, bancaire, sécurité professionnelle…). Le conventionnement avec ces acteur.rices définit chaque année les différentes actions pour lesquelles ils sont présents : semaine de rentrée, semaines de la maternelle, journées sécurité routière, responsabilité professionnelle. Il définit également, a contrario, les interventions universitaires auprès des sociétaires de ces organismes. Les partenaires économiques sont souvent perçus comme des entreprises offrant des services payants. Il convient également de rendre davantage lisible leurs actions de soutien et d'aide au monde éducatif. Des journées partenaires centrées sur leurs compétences pour accompagner les projets des étudiant.es et des professeur.es stagiaires trouveraient leur intérêt.

Partenariats associatifs locaux

Des partenariats innovants se mettent en place depuis trois ans. Notamment, le partenariat avec le club de football de la Duchère permet à des étudiant.es de l'Inspé d'assurer un soutien scolaire pour les élèves de la section sportive. Ce partenariat, lancé en 2017, était une première au niveau national. Aujourd'hui, ce type de partenariat se développe sur le territoire lyonnais (partenariat avec le District, le club de Limonest).

3.5.2. Partenariats internationaux

L'Inspé de Lyon a toujours développé une riche activité liée à l'international et notamment en termes d'offre de stages à l'étranger dans le cadre de la formation des enseignant.es. Cette activité s'étend au-delà des stages et est effective grâce aux moyens financiers et humains mis en œuvre. La mission des Relations internationales bénéficie d'un budget annuel d'environ 30000 euros, est pilotée par un.e chargé.e de mission, s'appuie sur une commission regroupant une quinzaine de formateur.rices et bénéficie d'un support administratif.

Des stages de 2 à 4 semaines sont proposés en contextes très diversifiés de par le monde : établissements du réseau français AEFE (Japon, Corée, Inde, Birmanie, Australie), établissements locaux (Europe, Sénégal, Vietnam, USA, Canada), publics ou privés, de la

maternelle au lycée (Kindergarten en Allemagne aussi). 60 offres de stage ont été proposées en 2020, soit 228 places pour des étudiant.es/stagiaires tous niveaux (M1, M2A/B, DU). 190 étudiant.es ont été affecté.es (87% sur leur premier vœu), réparti.es comme suit selon leur université de rattachement : 55% Lyon 1, 18% Saint Etienne, 17% Lyon 3, 10% Lyon 2. Enfin, ces affectations ont concerné en grande majorité les étudiant.es du parcours premier degré. Développer l'offre pour le second degré reste une priorité pour le futur projet, la réforme de la formation avec une organisation temporelle différente au sein du master devrait le permettre. Nous mentionnerons ici deux nouveaux partenariats : l'un avec la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de Montréal au Canada pouvant déboucher sur un recrutement post-master pour des étudiant.es qui n'auraient pas réussi (ou passé) le concours ; l'autre avec un institut de formation d'éducateur.rices et d'enseignant.es au Danemark proposant l'approche pédagogique « l'enfant dans la nature », en phase avec les priorités gouvernementales françaises (cf. AEF 15 janvier 2021).

L'Inspé de Lyon, en association avec les services académiques, organise aussi l'accueil d'étudiant.es étranger.ères sur des périodes courtes de 2 à 6 semaines et les place dans des écoles du Rhône et de la Loire. Citons à ce propos le partenariat avec l'Université d'Illinois Urbana-Champaign aux États-Unis.

Outre les stages, l'intégration de la formation à l'université doit permettre de faire bénéficier aux étudiant.es de mobilités internationales semestrielles dans des instituts universitaires dédiés à la formation des enseignant.es en Europe grâce au programme Erasmus ou dans le monde à travers des conventions de partenariats sur la base d'un échange de réciprocité. Deux nouveaux projets sont en construction dans ce sens : l'un avec le *College of Education* de l'université d'Illinois Urbana-Champaign citée précédemment, et l'autre avec l'université Artevelde de sciences appliquées, à Gand, en Belgique, dans le cadre de leur programme anglophone *Bridges in Education*. Dans les deux cas, nos étudiant.es respectif.vess bénéficieraient à la fois d'un enseignement universitaire et d'un stage filé de pratique accompagnée en établissements scolaires sur une durée de 3 mois au semestre 2, une planification compatible avec les nouvelles maquettes du master MEEF, la première année étant libérée des concours. Ces projets rejoignent la volonté du Ministre de l'Éducation Nationale *"Imaginons une Europe où tous les professeurs ont eu une expérience dans un autre pays européen, avec les particularités d'un autre système scolaire. […] C'est cela que nous sommes en train d'amorcer"* (Blanquer, AEF 15 janvier 2021). La création au niveau européen « d'académies d'enseignants Erasmus + » s'appuieraient au sein du réseau des Inspé sur des consortiums de 4 Inspé associés à un même pays. Lyon s'est positionné sur ce dossier sur le Danemark (en lien avec ses autres projets), l'Italie (ayant déjà un partenariat solide avec l'Assessorat de l'Éducation de la Région autonome Vallée d'Aoste), et l'Irlande.

L'inspé de Lyon accueille chaque année quelques étudiant.es étranger.ères (1 ou 2 seulement) à travers les accords Erasmus conclus avec l'université Lyon 1, par exemple au premier semestre 2019 nous avons reçu une étudiante catalane de l'université de Valencia en Espagne, qui a suivi des cours en M2 parcours professeur des écoles et qui a effectué un stage filé pendant 4 mois, dans 3 écoles différentes, en accord avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale et les conseillères pédagogiques responsables des Langues Vivantes. En 2021 nous avons accueilli une étudiante de l'université de Koblenz-landau, en M1, et placée dans une école d'application pour intervenir en allemand dans un projet récemment mis en œuvre de renforcement de l'apprentissage de l'allemand au cycle 2. Au second semestre 2021 un étudiant en formation d'enseignant de l'UCLL à Leuven en Belgique néerlandophone intégrera le parcours PLP Lettres Histoire.

La mobilité internationale sur une temporalité annuelle dans le cadre des études universitaires est difficilement réalisable sur le calendrier des formations de l'Inspé, malgré les possibilités octroyées par les programmes d'échanges Erasmus et les nombreux partenariats de l'Université Lyon 1, et plus récemment à travers l'alliance ARQUS d'Université Européenne. Ajoutons que ce n'est pas encore « entré dans les mœurs » et que la majorité des formateur.rices n'y sont pas favorables arguant du fait que les étudiant.es seront en déficit de formation sur site (préparation des concours français de recrutement notamment). Gageons que les impulsions du Ministère et de la Commission Européenne citées plus haut joueront dans ce sens. Néanmoins, quelques rares étudiant.es profitent de temps à autre du

programme d'assistants de langues à l'étranger déployé depuis des décennies par France Éducation International, ils doivent alors interrompre leur master (année de césure), le temps d'une année de riche expérience professionnelle rémunérée au sein d'établissements scolaires dans le monde pour enseigner le Français comme langue étrangère. Par ailleurs un partenariat de plus de 10 ans avec l'école américaine d'immersion française Normandale à Edina dans le Minnesota donne aussi l'opportunité à quelques étudiant.es chaque année (entre 2 et 5) de partir une année en tant qu'assistant.es pédagogiques, logé.es en familles et gratifié.es d'une somme forfaitaire. De cette expérience pédagogique, culturelle et linguistique exceptionnelle les étudiant.es reviennent transformé.es et très motivé.es pour préparer les concours de recrutement, leurs apports réflexifs et leur dynamisme en cours en master à leur retour sont notables. Devenus professeur.es des écoles dans l'académie de Lyon ou à Grenoble, certain.es ont d'ailleurs rapidement obtenu des postes fléchés Anglais pour participer à l'implémentation des classes EMILE dans ces académies. Nous argumentons donc en faveur de ces mobilités longues, pour qu'elles soient intégrées à la formation et valorisées, d'autant plus si elles permettent une expérience d'enseignement, car elles sont au service du développement professionnel et personnel des étudiant.es comme au service de l'innovation de l'Éducation Nationale et donc des élèves sur le terrain.

Annexe 9 : Ouverture du projet Inspé à l'international

3.6. Fiches formation des mentions de master MEEF et « parcours adaptés »

Décrire au moyen d'une fiche formation (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'INSPE demande l'accréditation, ainsi que la formation « parcours adaptés ».

En complément, renseigner le tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1er degré fourni en annexe 3.

Les masters MEEF sont au cœur de la formation à l'Inspé avec un projet ambitieux de changement de paradigme autour de l'approche par compétences et de la formation par et à la recherche. Quelques éléments caractéristiques de cette approche, complémentaires à ceux déjà présentés dans l'introduction de la partie 3.1 ou dans la partie recherche, sont présentés ci-après. Ces points sont caractéristiques de l'approche pour l'ensemble des masters de l'Inspé de l'académie de Lyon et donc présentés de façon globale.

Les trois fiches pour les mentions premier degré, second degré et accompagnement éducatif sont annexées au présent document. La finalisation des parcours adaptés est soumise à la publication des textes d'organisation de la formation des stagiaires lauréat.es des concours.

Annexe 3 : Fiches formation des mentions de masters MEEF

Les maquettes MEEF de l'académie de Lyon sont construites dans une approche par compétences et identification de 4 blocs de compétences. Cette approche structure le continuum de formation d'un.e étudiant.e se destinant aux métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation. Il est nécessaire de compléter les éléments précédemment décrits sur l'APC en 3.1 en abordant les problématiques liées aux questions de répartitions par semestre ou année, aux questions d'évaluation du parcours, à l'obtention de crédits. Ces problématiques universitaires sont également à croiser avec les problématiques « concours » et les questions de mise en stage.

Les blocs de compétences sont les suivants :

- B1 : L'enseignant.e, acteur.rice de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
- B2 : L'enseignant.e concepteur.rice de son enseignement, anticipant les apprentissages de chaque élève
- B3 : L'enseignant.e efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, pour faire

apprendre chaque élève
- B4 : L'enseignant.e, praticien.ne réflexif.ve acteur.rice de son développement professionnel.

Principe pour un bloc

Les blocs de compétences sont certifiants avec attribution d'ECTS. Chaque bloc est structuré avec 2 UE de structuration des ressources et une UE d'intégration des ressources en situation. Le principe de structuration d'un bloc est le suivant :

Bloc Bi	Compétence à faire acquérir	Composantes de la compétence	UE SR1	UE SR2	UE IRS	Axes de formation : des contenus à intégrer aux UE	Situation d'évaluation
	Cci	Composante 1		x	x	Contenus issus du référentiel de formation	En appui sur des SIP.
		Composante 2		x	x		
		Composante 3		x	x		
	Pi	Composante 1	x		x		
		Composante 2	x		x		
		Composante 3		x	x		
		Composante 4		x	x		
	Pj	Composante 1	x		x		
		Composante 2		x	x		

***Tableau 11** : structuration type d'un bloc de compétence dans le cadre des maquettes de master MEEF. Légende : Ci pour compétence i, CCi pour compétence commune i, Pi pour compétence du professeur i, UE SR pour UE de structuration des ressources, UE IRS pour UE d'intégration des ressources en situation.*
x signifie « permet de mobiliser ».

Organisation du master

L'idée d'une progressivité des apprentissages dans le parcours M1-M2 fait qu'un même bloc est retravaillé deux fois, sur les deux années, avec des colorations différentes. Le schéma ci-dessous donne la structure pluriannuelle.

***Tableau 12** : structure pluri-annuelle de la maquette de formation de master MEEF*

Organisation pluriannuelle de la formation en appui sur les blocs de compétences

	L2		L3		M1		M2		T1	T2	T3	T4	T5	T6
Semestre	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10						
Blocs	B1	B2	B1	B3	B1	B3	B1	B3	B1/ B4	B3/B4, B2/B4		B1/B3/B4		…
					B2	B4	B2	B4						
Niveau minimum attendu	1	1	1	1	1	1	2	2						

Pas de semestrialisation des évaluations

M1																	
	B1-M1				B2-M1				B3-M1				B4-M1				
	UE SR1 B1-M1	UE SR2 B1-M1	UE IRS B1-M1		UE SR1 B2-M1	UE SR2 B2-M1	UE IRS B2-M1		UE SR1 B3-M1	UE SR2 B3-M1	UE IRS B3-M1		UE SR1 B4-M1	UE SR2 B4-M1	UE IRS B4-M1		
Crédits				12				24				12				12	60
HETD			> 30	80			> 70	210			> 40	110			> 30	80	480

Contenu des blocs

Pour organiser les contenus des blocs et des UE, les responsables de parcours s'appuient sur les compétences du bloc, les composantes de compétences, données par le référentiel de compétences et priorisées pour certaines en M1, les attendus de formation issus du référentiel de formation de l'arrêté de juillet 2020, les priorités de l'Inspé et les orientations globales par bloc. Les responsables de parcours prennent également en compte les différents équilibres quantitatifs, dont la répartition de la charge de travail des étudiant.es sur l'année (Tab. 13) et la répartition des contenus issue du référentiel de formation des masters MEEF.

Pour chaque parcours la mise en place des contenus s'appuie sur la ventilation issue du référentiel de formation des masters MEEF, avec

- Pour la mention premier degré :
  - Au moins 55 % du temps à la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs fondamentaux à l'école
  - Au moins 20% du temps à la polyvalence et à la pédagogie générale
  - Au moins 15 % du temps à l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
  - 10% du temps sont réservés au contexte propre, notamment territorial, et aux innovations pédagogiques de chaque Inspé.

- Pour la mention second degré
  - au moins 45 % du temps de formation seront consacrés aux disciplines et à la maîtrise des savoirs fondamentaux ;
  - au moins 30% seront dédiés aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficaces, à l'évaluation et à la gestion de classe ;
  - au moins 15 % du temps seront dédiés à la recherche ;
  - 10% du temps seront réservés aux contextes et innovations propres de chaque INSPE.

Charge de travail des étudiant.es

Concernant la répartition de la charge de travail des étudiant.es, il est à noter que les années de M1 et M2 sont déséquilibrées en heures TD (480 en M1 et 320 en M2) mais équilibrées en crédits ECTS et en charge de travail pour les étudiant.es. Rappelons que l'année de M2 porte un stage de 12 semaines, ce qui correspond à un tiers temps en responsabilité pour les étudiant.es alternant.es.

M1		SR1 B1M1	SR2 B1M1	IRS B1M1	SR1 B2M1	SR2 B2M1	IRS B2M1	SR1 B3M1	SR2 B3M1	IRS B3M1	LVE M1	SR1 B4M1 dont OPP	IRS B4M1		Total
S1	Crédits	3		3	4	3	4	3		3	2	2	3		30
	Heures	20		20	40	20	30	35		20	25	15	15		
S2	Crédits		3	3	6	3	4		3	3		3	2		30
	Heures		20	20	60	20	40		35	20		10	15		
	crédits/ htd		12	80		24	210		12	110		12	80		480
M2		SR1 B1M2	SR2 B2M2	IRS B1M2	SR1 B2M2	SR2 B2M2	IRS B2M2	SR1 B3M2	SR2 B3M2	IRS B3M2	LVE M2	SR1 B4M2 dont OPP	IRS B4M2		Total
S3	Crédits	3		3	3		3	3	3	3	2	3	4		30
	Heures	20		20	20		20	10	10	15	25	15	25		
S4	Crédits		3	3		3	3	5	5	5			3		30
	Heures		20	20		20	20	15	15	15			15		
	crédits/ htd		12	80		12	80		24	80		12	80		320

Tableau 13 *: répartition des horaires et crédits ECTS dans le cadre de la maquette de master MEEF*

Evaluation des étudiant.es

Dans la démarche proposée, il est difficilement envisageable de s'attacher à l'évaluation de chaque apport en formation ; la charge de travail des étudiant.es ne le permet pas et la démarche y perdrait de son sens ;

L'évaluation est prise en charge dans le cadre des UE IRS et est une évaluation des compétences. L'évaluation des compétences est fondée sur des SIP, situations intégratives professionnelles. L'évaluation certificative des compétences repose sur un jugement centré sur le processus d'apprentissage. La compétence est démontrée par l'observation des étudiant.es dans le traitement de tâches complexes :

- contextualisées et « authentiques » (réelles, ou proches de situations réelles) ;
- nécessitant la construction d'une production élaborée par l'étudiant.e ;
- s'appuyant sur la mobilisation de nombreux acquis des différents cours, de façon articulée ;
- proposant un contexte d'autonomie et d'autonomisation, incitant l'étudiant.e à aller chercher les ressources lui permettant d'arriver à un résultat ;
- pouvant comporter une forme de collaboration entre les pairs.

Une proposition d'organisation de l'évaluation par bloc a été faite en CRDF. Le schéma ci-dessous décrit l'organisation de l'évaluation, ici pour l'année de M1 :

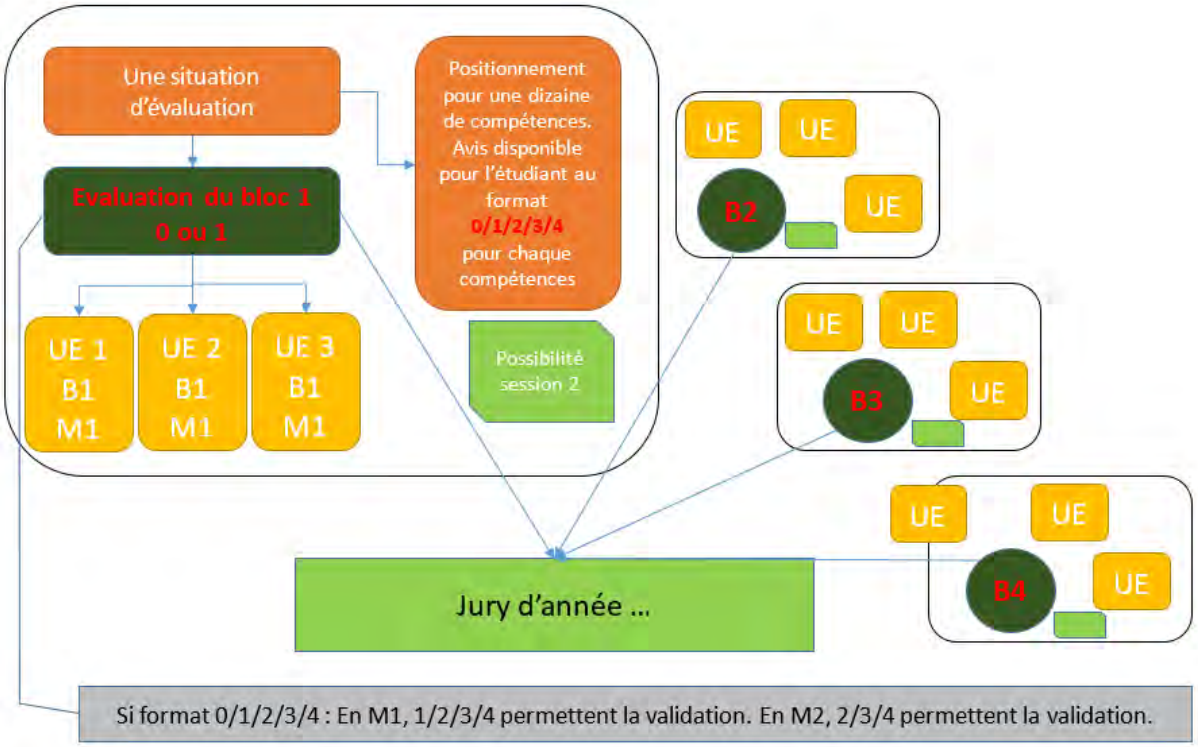

***Figure 9** : Modalités d'organisation de l'évaluation des compétences dans le cadre des maquettes de master MEEF*

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences par bloc sont en cours d'élaboration.

L'appropriation de la dynamique d'approche par compétence par tou.te.s les acteur.rices est primordiale. Elle oblige à un réel travail d'équipe, et une forte coordination des enseignements. Les responsables des UE IRS auront un rôle majeur dans la mise en œuvre et devront s'assurer de la cohérence du bloc.

Il est à noter que l'évaluation des compétences doit prendre en compte elle aussi le référentiel de formation : « Les compétences attendues en fin de formation initiale à l'entrée dans le métier sont exprimées en niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 4 : celle-ci permet aux formateur.rices de prendre en compte la diversité des profils des formé.es et de disposer d'un outil objectivant et harmonisant les pratiques d'accompagnement et d'évaluation des fonctionnaires stagiaires et des étudiant.es bénéficiant de parcours adaptés ; la formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus. » où les niveaux considérés sont les suivants :

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées ; n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon

autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Préparation aux « concours »

La formation proposée par les masters MEEF est universitaire à visée professionnalisante. L'approche par compétence mobilisée répondra d'autant mieux aux besoins des étudiant.es que les concours intégreront eux-même cette dimension dans les épreuves auxquelles seront soumis les candidat.es.
Les maquettes des masters mises en œuvre ont intégré la préparation aux concours dans les différentes UE, de structuration des ressources ou d'intégration des ressources en situation. La mobilisation des différents blocs se fait en lien avec les différentes épreuves.

Mises en stage

A l'heure de la rédaction de ce dossier les conditions de mise en stage des étudiant.es en M1 et M2 ne sont pas encore totalement connues. L'organisation des mises en stage se fait sur la base suivante :

étudiant.e	Mise en stage	Commentaire
M1 non AED	6 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée	Temporalité à préciser. Modalité d'expérimentation pour le mémoire à définir
M1 AED	Prolongation du contrat en cours	Rendre compatible l'expérience professionnelle et la formation en M1
M2 alternant.e	12 semaines en responsabilité dans un établissement scolaire sur le S3-S4	Modalité à préciser
M2 non alternant.e, stage EN	12 semaines de stage en pratique accompagnée dans un établissement scolaire	Modalité à préciser
M2 non alternant.e, stage non EN	12 semaines de stage dans une structure	Possibilité à confirmer

***Tableau 14** : Modalités de mise en oeuvre des stages dans le cadre des masters MEEF*

Le bureau des stages du pôle "continuum" est chargé de coordonner les stages pour l'ensemble des parcours.

Pour les M1 non AED, la forme de la mise en stage n'est pas finalisée. Elle pourrait combiner stage filé et stage massé.

Pour les M2 alternant.es, la forme de la mise en stage n'est pas finalisée. Plusieurs modalités

sont en cours d'étude. Un dispositif d'accompagnement spécifique est mis en place, sous une forme qui pourrait être proche du tutorat-mixte des fonctionnaires stagiaires à mi-temps.

Dans le cadre de l'alternance intégrative, l'expérience en milieu professionnel est évaluée à la fois à travers une ou plusieurs unités d'enseignement du master, et les appréciations des tuteur.rices qui l'accompagnent. Cette évaluation est associée pour 4 crédits en M1 sur le bloc 3 et pour 16 crédits en M2 avec 4 crédits sur le bloc 2 et 12 crédits sur le bloc 3.

4) Budget de projet

4. Budget de projet

4.1. Analyse des budgets de projets antérieurs et leur évolution

L'organisation budgétaire de l'Inspé reflète la dualité de la structure :

- le budget propre intégré correspond au fonctionnement de la composante universitaire rattachée à l'université Lyon 1. Bien que régulièrement présenté et discuté en conseil d'institut, il ne sera pas abordé de façon directe ici. L'annexe 12 présente, à titre indicatif, le bilan budgétaire de la composante pour les exercices 2017 à 2019.
- le budget de projet décrit l'implication des différents partenaires dans la conduite du projet académique de formation des enseignant.es

Annexe 12 : Exemple de budget propre intégré de l'Inspé composante

Principes de construction des budgets de projet antérieurs.

Lors de la création de l'ESPE en 2013, une première version du budget de projet avait été réalisée par l'ensemble des acteur.rices du projet de formation des enseignant.es.

	Budget consolidé ESPE - Académie de Lyon	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Saint-Etienne	Rectorat	Ressources propres	Totaux
1	Masse salariale - ETAT (ENS+EC+BIATSS) **(1)**	16 664 814 €						16 664 814 €
2	Documentation pour ESPE	244 304 €						244 304 €
3	Fonctions supports pour ESPE	1 583 053 €						1 583 053 €
4	Fonctionnement général ESPE	722 314 €					247 396 €	969 710 €
5	Fonctionnement général UFR **(1) (2)**	2 062 800 €	1 764 480 €	1 198 800 €	1 616 400 €			6 642 480 €
6	Autres contributions des universités au projet ESPE		118 000 €	36 000 €	120 000 €			274 000 €
7	Dispositif EAP **(3) (4)**	2 200 €	8 250 €	2 500 €	4 350 €	281 400 €		298 700 €
8	Encadrement des stagiaires et des admissibles du 1er degré - Ain **(4)**					94 015 €		94 015 €
9	Encadrement des stagiaires et des admissibles du 1er degré - Loire **(4)**					236 672 €		236 672 €
10	Encadrement des stagiaires et des admissibles du 1er degré - Rhone **(4)**					1 016 680 €		1 016 680 €
11	Encadrement des stagiaires et des admissibles du 2nd degré **(4)**					1 514 344 €		1 514 344 €
12	FC-ASH	190 894 €						190 894 €
13	FC enseignants 1er degré - Ain **(4)**					102 000 €		102 000 €
14	FC enseignants 1er degré - Loire **(4)**					98 795 €		98 795 €
15	FC enseignants 1er degré - Rhone **(4)**					299 777 €		299 777 €
16	FC enseignants 2nd degré **(4)**					1 409 791 €		1 409 791 €
Total		**21 470 379 €**	**1 890 730 €**	**1 237 300 €**	**1 740 750 €**	**5 053 474 €**	**247 396 €**	**31 640 029 €**
Répartition des moyens totaux		**67,9%**	**6,0%**	**3,9%**	**5,5%**	**16,0%**	**0,8%**	**100,0%**

***Tableau 15** : Budget de projet synthétique, année 2013*

La méthodologie de travail de construction du budget de projet a ensuite été affinée dans la perspective de la construction du dossier d'accréditation déposé en février 2016. Cette méthodologie est précisée dans l'annexe 12. Bien que n'ayant pas pu être intégré dans le dossier d'accréditation 2016 lui-même, le budget de projet a été reconstruit sur la base de cette nouvelle méthodologie, démarche qui a abouti en 2017.

Budget		consolidé ESPE - Académie de Lyon	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Saint-Etienne	Rectorat	Ressources propres	Totaux
1	1	Masse salariale - ETAT	15 255 317 €						15 255 317 €
2	2	Documentation INSPE	752 791 €						752 791 €
3	3	Fonctions supports pour INSPE	1 145 102 €						1 145 102 €
									- €
4	4	Fonctionnement général INSPE	776 227 €					247 396 €	1 023 623 €
5	5	Formation continue gérée par UCBL	208 309 €						208 309 €
6	6	Fonctionnement général des composantes universitaires	2 359 476 €	1 815 893 €	1 418 640 €	1 760 700 €			7 354 709 €
7	7	autres contributions des universités au projet INSPE		93 166 €	28 423 €	94 746 €			216 335 €
8	8	Dispositf EAP	2 200 €	8 250 €	2 500 €	4 350 €	856 252 €		873 552 €
9	9	FC-ASH					75 402 €		75 402 €
10	10	FC enseignants					1 052 598 €		1 052 598 €
11	11	Masse salariale BOP 141					172 200 €		172 200 €
12	12	Moyens dédiés					897 422 €		897 422 €
13		**Total**	**20 499 422 €**	**1 917 309 €**	**1 449 563 €**	**1 859 796 €**	**3 053 874 €**	**247 396 €**	**29 027 360 €**
14		**Répartition des moyens totaux**	**67,9%**	**6,0%**	**3,9%**	**5,5%**	**16,0%**	**0,8%**	**100,0%**

Tableau 16 *: Budget de projet synthétique, année 2017*

Dans le prolongement de l'élaboration du budget de projet 2017 et sur la base des attendus de la circulaire du 10 mars 2014 portant mention de la réforme de la formation des enseignant.es, une cartographie économique du projet Inspé a par ailleurs été engagée en mars 2017 afin de permettre à l'université de rattachement de l'ESPE et à l'ESPE elle-même d'avoir une représentation de l'ensemble des moyens dédiés à la formation des enseignant.es. Conduite sous l'égide de l'inspection générale et en coordination avec l'ensemble des partenaires du projet ESPE, quatre groupes de travail ont été mis en place :

- 1 comité de pilotage
- 1 GT contribution de l'académie
- 1 GT budget impliquant les 4 universités partenaires
- 1 GT charges et potentiels d'enseignement

Le périmètre de cette démarche portait sur tous les parcours de masters MEEF, les formations pour les parcours adaptés (DU 4.6 et DU 5), DU psy EN, les formations CAPASH (devenues CAPPEI), les formations du pôle de professionnalisation (précurseur du pôle "continuum" et gérant les échanges FI-FC) et les UE mutualisées avec d'autres DU ou masters.

Elle impliquait que tous les étudiant.es entrant dans le périmètre de la cartographie tel que défini soient inscrit.es pédagogiquement et identifié.es par l'ESPE ; que les maquettes des différentes formations du périmètre soient arrêtées et partagées entre l'ESPE et les composantes ou universités partenaires chargées de leur mise en œuvre ; que volume des heures-enseignant.es générées par lesdites maquettes soit également arrêté et partagé entre l'ESPE et les composantes ou universités partenaires.

Elle visait enfin plusieurs objectifs complémentaires :

- Objectiver les situations : entre composantes/ entre universités/ avec le rectorat
- Faciliter la comparaisons des données entre les ESPE
- Optimiser les coûts et étayer un système d'allocation des moyens efficace
- S'appuyer en priorité sur le réalisé = les données financières du dernier exercice connu
- Devenir un outil de projection pluriannuelle
- En apportant des éléments d'objectivation, outiller la consolidation d'un partenariat complexe autour des ESPE.

De nature à faciliter la construction du budget de projet, sans toutefois s'y substituer, cette démarche devait permettre de garantir une visibilité sur la soutenabilité de l'offre de formation MEEF en lien avec la construction du dossier d'accréditation.

Elle a abouti à différents types de résultats selon que la nature des données et les logiques de comptabilisation retenues :

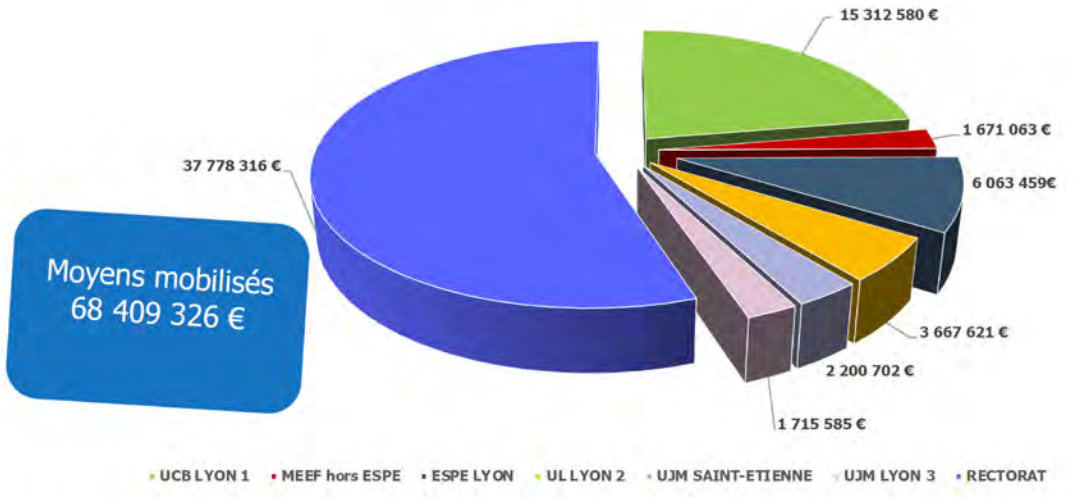

figure 10 : *résultats de la cartographie économique de l'Inspé de Lyon en termes de contribution des établissements et institutions partenaires*

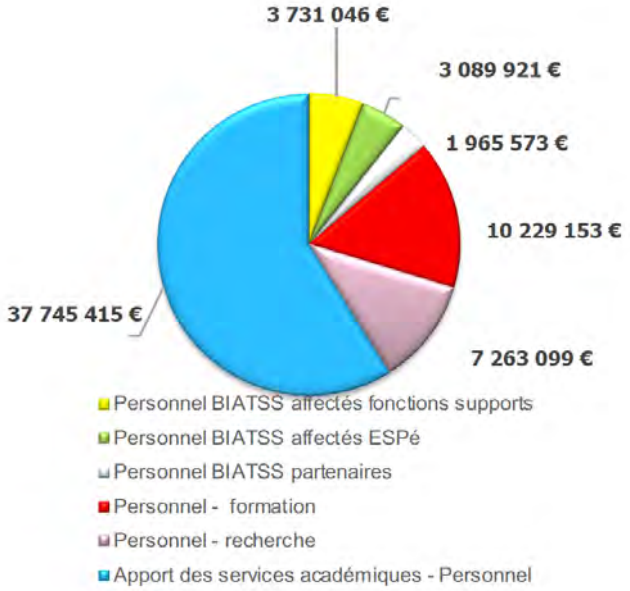

Figure 11 *: résultats de la cartographie économique concernant la répartition des charges de masse salariale par nature des emplois*

Tableau 1		Heures réalisées par des enseignants des universités					
		Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	UJM	TOTAL	
Charges d'enseignement projet ESPE au sein de	Lyon 1	35 208	-	-	-	35 208	49%
	%	100%	0%	0%	0%	100%	
	Lyon 2	3 429	11 714	-	-	15 143	21%
	%	23%	77%	0%	0%	100%	
	Lyon 3	3 171	-	5 737	-	8 907	12%
	%	36%	0%	64%	0%	100%	
	UJM	6 919	-	-	5 860	12 778	18%
	%	54%	0%	0%	46%	100%	
	TOTAL	48 726	11 714	5 737	5 860	72 037	100%
		68%	16%	8%	8%	100%	

Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	UJM	
Heures faites dans des diplômes Lyon 1				
72%	0%	0%	0%	**49%**
Heures faites dans des diplômes Lyon 2				
7%	100%	0%	0%	**21%**
Heures faites dans des diplômes Lyon 3				
7%	0%	100%	0%	**12%**
Heures faites dans des diplômesUJM				
14%	0%	0%	100%	**18%**
Total				
100%	100%	100%	100%	**100%**

Tableau 17 *: résultats de la cartographie économique concernant la participation des enseignant.es des différents établissements universitaires dans les formations portés par les établissements partenaires*

Tableau 5		Sur la base des heures réalisées par des enseignants des universités					
		Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	UJM	TOTAL	
Coût de l'offre de formation	Enseignants-chercheurs	2 563 673 €	1 138 724 €	549 870 €	544 469 €	4 796 737 €	30%
	%	53%	24%	11%	11%	100%	
	Enseignants 2nd degré	9 210 295 €	865 849 €	100 155 €	369 414 €	10 545 713 €	66%
	%	87%	8%	1%	4%	100%	
	Vacataires	413 030 €	47 672 €	129 943 €	69 882 €	660 527 €	4%
	%	63%	7%	20%	11%	100%	
	TOTAL	12 186 998 €	2 052 245 €	779 968 €	983 765 €	16 002 976 €	100%
		76%	13%	5%	6%	100%	

***Tableau 18** : résultats de la cartographie économique concernant le coût de l'offre de formation en fonction du statut des intervenants dans les formations universitaires*

Dans le cadre du présent dossier d'accréditation, le premier principe retenu a été celui d'une actualisation des données du budget de projet sur le même périmètre que celui prévu par la méthodologie 2016. La période de référence retenue est l'année universitaire 2018-2019 et l'année budgétaire 2019. Ce choix s'explique par le fait qu'il s'agit de la dernière année universitaire non affectée par la crise sanitaire et du dernier exercice budgétaire dont les données sont certifiées. La structure du budget reprend, pour l'essentiel celle utilisée en 2013 et 2017 à quelques nuances d'organisation près concernant l'explicitation des contributions de l'UCBL et du rectorat.

Le tableau suivant présente la version synthétique consolidée de ce budget de projet.

	Budget consolidé E SPE-Inspé - Académie de Lyon	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Saint-Etienne	Rectorat	Totaux
1	Masse salariale des personnels enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'Inspé (composante UCBL)	13 301 526 €					13 301 526 €
2	Masse salariale des personnels IATSS affectés à l'Inspé (composante UCBL)	2 362 414 €					2 362 414 €
3	Masse salariale des fonctions supports détachées auprès de l'Inspé (DIRPAT + DSI + PGF)	404 637 €					404 637 €
4	Masse salariale des services centraux intervenant en support de l'Inspé	1 310 245 €					1 310 245 €
5	Masse salariale et moyens dévolus par le SCD à l'Inspé	469 500 €					469 500 €
6	Moyens fonctionnement SCD au bénéfice de l'Inspé	109 024 €					109 024 €
	Autres fonctions soutiens dévolues à l'Inspé	376 073 €					376 073 €
7	Ressources propres	484 466 €					484 466 €
8	Formation continue gérée par UCBL	310 584 €					310 584 €
9	Fonctionnement général des composantes universitaires	2 606 076 €	1 962 453 €	1 487 766 €	1 769 700 €		7 825 995 €
10	Contribution des universités au projet de l'Inspé	775 259 €	93 166 €	28 423 €	94 745 €		991 593 €
11	Dispositif EAP					480 035 €	480 035 €
12	Encadrement des stagiaires et FC enseignants 1D					20 226 677 €	20 226 677 €
13	Encadrement des stagiaires et FC enseignants 2D					12 940 111 €	12 940 111 €
14	FC-CAPPEI et MFIN					66 948 €	66 948 €
####	Masse salariale ingénierie de formation 2D					329 696 €	329 696 €
####	Moyens dédiés					9 907 993 €	9 907 993 €
	Total	22 509 804 €	2 055 619 €	1 516 189 €	1 864 445 €	43 951 460 €	71 897 517 €

***Tableau 19 :** Tableau synthétique du budget de projet de l'Inspé de l'académie de Lyon (année 2019)*

Analyse :

La comparaison des budgets de projets 2013, 2017 et 2019 montre que les contributions des universités partenaires au projet Inspé entrent principalement dans deux catégories différentes : contributions directes des composantes au portage des parcours de formation qu'elles abritent (on retrouve ici le principe d'une contribution diffuse des différents partenaires) et une contribution directe au projet lui-même sous la forme du versement d'une somme déterminée par convention au budget de projet (voir annexe 5). Cette dernière contribution correspond notamment à la mutualisation et à la gestion à l'échelle du projet d'un certain nombre d'actions de formation, telles que le bloc 4 académique.

Que l'on considère les contributions diffuses ou directes, la comparaison des trois versions du budget de projet montre une forte stabilité de ces contributions, signe d'une reconduction avec adaptation du fonctionnement du projet sur la période considérée.

Les variations constatées pour les contributions du rectorat s'expliquent essentiellement par deux raisons : une évolution du périmètre pris en compte dans le budget 2017 par rapport au budget 2013 (absence des actions de formation initiale pour les fonctionnaires stagiaires dans le budget 2017), à l'origine d'un écart de l'ordre de 2 millions d'euros. L'écart plus conséquent à la hausse pour le budget de projet 2019 s'explique quant à lui par une modification des modalités de calcul de la prise en charge du suivi et de l'accompagnement des stagiaires par les enseignant.es des établissements scolaires et écoles. Cette

modification s'appuie sur la méthodologie construite dans le cadre de la cartographie économique réalisée en 2018 et dont les principes ont été intégrés pour le budget de projet 2019 alors qu'ils ne l'avaient pas été dans les versions précédentes du budget de projet.

4.2. Principes retenus pour la construction du budget de projet des exercices futurs

La construction d'un budget de projet adapté à l'évolution des formations doit s'appuyer sur le travail très conséquent réalisé précédemment. La méthodologie établie en 2016 sert de base pour cette élaboration, la cartographie économique permettant d'affiner les données.

Annexe 13: méthodologie de construction du budget de projet

A la date de dépôt du dossier d'accréditation un certain nombre d'inconnues rendent cependant impossible la construction d'un budget de projet prévisionnel rendant compte d'un modèle économique fiable pour le projet et pour la composante Inspé. Ces incertitudes sont les suivantes :

- inachèvement de la construction de maquettes de formation ne permettant pas de prévoir avec certitudes les contributions des différentes catégories de personnels dans la formation et, partant, les contributions réciproques des différents partenaires du projet
- Incertitudes sur les modalités de mise en œuvre des stages au cours de la formation (nombre de berceaux d'alternance, nombre de stages en observation ou pratique accompagnée et conditions d'indemnisation…)
- Incertitudes sur les modalités d'organisation de l'année post-concours (quotité de travail en responsabilité et de formation pour les différentes catégories de lauréat.es des concours, modalités d'attribution de l'accompagnement financier par l'Etat du tutorat
- incertitudes sur l'attractivité des formations et les effectifs étudiant.es qui en découleront
- incertitudes sur le volume des interventions croisées FI/FC

S'il n'est donc pas possible de produire un budget de projet correspondant à la situation à venir, il est cependant possible de prévoir le cadre dans lequel s'inscrira ce budget en tenant compte des caractéristiques des formations à mettre en place et des dispositifs en cours de construction pour accompagner ces évolutions (pôle "continuum", interventions des formateur.rices en temps partagé, interventions des PEMF, interventions des formateur.rices universitaires dans le champ de la formation continue...).

La structure de ce budget est présentée dans le tableau suivant.

	Structure du budget consolidé Inspé - Académie de Lyon	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Saint-Etienne	Rectorat	Ressources propres	Totaux
1	Masse salariale des personnels enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'Inspé							- €
2	Masse salariale des personnels IATSS affectés à l'Inspé							- €
3	Masse salariale des fonctions supports détachées auprès de l'Inspé (DIRPAT + DSI + PGF)							- €
4	Masse salariale des services centraux intervenant en support de l'Inspé							- €
5	Masse salariale et moyens dévolus par le SCD à l'Inspé							- €
6	Autres fonctions soutiens dévolus à l'Inspé							- €
7	Budget propre intégré							- €
8	Formation continue gérée par UCBL							- €
9	Fonctionnement général des composantes universitaires							- €
10	Contribution des universités au projet de l'Inspé et ressources propres							- €
11	Contribution des partenaires au fonctionnement du pôle continuum							- €
12	Formation initiale des étudiants MEEF 1D							- €
13	Formation initiale des étudiants MEEF 2D							- €
14	Encadrement des stagiaires du 1er degré							- €
15	Encadrement des stagiaires du 2nd degré							- €
16	FC CAPPEI							- €
17	FC enseignants 1er degré							- €
18	FC enseignants 2nd degré							- €
19	Masse salariale BOP 141							- €
20	Moyens dédiés							- €
	Total	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Répartition des moyens totaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%

***Tableau 20** : Structure du budget de projet synthétique dans le cadre de la nouvelle offre de formation*

Le travail d'actualisation du budget de projet et de projection dans le futur modèle

économique du projet Inspé se poursuivra au-delà de la restitution du présent dossier d'accréditation. Un groupe de travail dédié aura la charge de ce travail d'actualisation à partir de février 2021. Ce groupe pourra s'appuyer sur un certain nombre d'outils de projection déjà disponibles, dont l'enjeu est d'intégrer les différents aspects qualitatifs et quantitatifs de la réforme en cours. A titre d'exemple, les outils présentés en annexes 14 visent ainsi à intégrer, dans le cadre de la structure des maquettes, les contraintes relatives à la prise en compte de différents domaines de formation (enseignements fondamentaux ou disciplinaires, place de la recherche…), les contraintes liées à la mise en oeuvre du critère "⅓ temps de la formation pris en charge par des personnels de l'enseignement scolaire" et les effectifs étudiants à prévoir. Croisé avec le bilan des interventions de personnels de l'enseignement scolaire dans la formation initiale réalisé en mai 2020, ils permettent de mesurer la marche à franchir sur ce critère.

Annexe 14 : Outil de simulation des volumes d'intervention des différentes catégories de personnels dans les nouveaux modèles de maquettes de formation

4.3. Budget de projet actualisé

Annexe 4: Tableau des différents budgets de projet

-

* * *

Remarques particulières (à renseigner le cas échéant) :

ANNEXES

- **Annexe 1 :** indicateurs
- **Annexe 2 :** tableau du nombre de personnels formateur.rices affectés à l'INSPE et pyramides des âges
- **Annexe 3 :** tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1er degré
- **Annexe 4 :** tableau du budget de projet actualisé
- **Annexes autres :** convention de partenariat, cadrage du mémoire, etc.
  cahier des charges du tutorat mixte

GLOSSAIRE

AED : Assistant d'éducation

AAP : Appel à projet

ALP Actions Locales Prioritaires

ANR : Agence Nationale de la Recherche

APC : Approche par compétences

CAFFA Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

CAFIPEMF : Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

CAPPEI : Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

CIO : Centre d'Information et d'orientation

COMUE : Communautés d'universités et établissements

COSP : Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

CRCT : Congé pour recherches et conversions thématiques

CRDF : Conseil des responsables de dispositifs et de Formations

DANE : Délégation académique au numérique éducatif

DASEN : directeur.rice Académique des services de l'Éducation nationale

DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DFIE : Délégation à la formation, l'innovation et l'expérimentation

DNE : Direction du numérique pour l'éducation

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EABEP : Élèves à besoin éducatifs particuliers

EC : Enseignant.e chercheur

EDD : Education au Développement Durable

EPLE : Etablissement public local d'enseignement

ESPE : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation

FC : Formation continue

FI : Formation initiale

FIL : Formation d'initiative locale

FTLV : Formation tout au long de la vie

F2F : Formation de formateurs

GRD : Groupe de ressources disciplinaire

GRT : Groupe de ressources transversal

ICE : Institut Carnot de l'Éducation

IATSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé

IEN : Inspecteur de l'éducation nationale

IFÉ : Institut Français de l'Éducation

INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

IREM : Institut de recherche pour l'enseignement des mathématiques

IRS : Intégration des ressources en situation

ISFEC : Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique

LÉA : Lieu d'éducation associé

MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

MFIN : Modules de formation d'initiative nationale

MIE : Mission innovation et expérimentation

MILDECA : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

PAF : Plan académique de formation

PEMF : Professeur des écoles maître formateur

PFR : Pôle de formation et de recherche

PPCR : Protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations

PPPE : Parcours de préparation au professorat des écoles

POLLEN : PÔLe Lyonnais d'Expérimentation et d'inNovation

RASED : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

RELYS : Recherche en Éducation Lyon Saint-Etienne

REP : Réseau d’éducation prioritaire

RNCP, Répertoire national des certifications professionnelles

RTP : Réseau thématique pluridisciplinaire

SIP : Situation professionnelle intégrative

SFR : Structure fédérative de recherche

UDL : Université de Lyon

UEO : Unité d’enseignement d’ouverture

ANNEXE 1 : indicateurs

Equipe pédagogique pluri-catégorielle

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Données des années universitaires 2018 à 2020 et projection sur les années universitaires 2020 à 2022
Champ de la mesure	Nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par les différentes catégories de formateurs de l'INSPE sur l'ensemble de la formation (1ère et 2ème année de master)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	- nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par chaque catégorie de formateurs (EC, enseignants des 1er et 2nd degrés et CPE en temps partagé…) sur l'ensemble de la formation = A - nombre total d'heures d'enseignement étudiant sur l'ensemble de la formation = B
Mode de calcul	- nombre d'heures étudiant dispensées par une catégorie de formateurs (A) / nombre total d'heures d'enseignements étudiant (B) x 100

	Master MEEF 1er degré		Master MEEF 2nd degré*		Master MEEF encadrement éducatif		Parcours adaptés	
	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2	Ancienne maquette M1 + M2	Prévisionnel : nouvelle maquette M1 + M2
Part assurée par des EC	Min : 12 Max : 43	25 à 45%	Min : 5% « Eco-Gestion / Commerce-vente » Max : 90% « Espagnol »	Min : 10 à 20% 2D pro Max : 50 à 60% 2D classiques	31%	25%	Min : 2% Max : 31%	ND*
Part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Min : 7 Max : 17	33% à terme	Min : 5% « Maths » Max : 70% « Eco-Gestion / CAPET »	33% à terme Min : 10 à 20% 2D classique Max : moyenne 50% 2D pro	17%	33%	Min : 4% Max : 49%	ND*
Part des autres catégories	Min : 13% Max : 77%	22 à 42%	Min : 3% «Espagnol» Max : 70% « EPS »	Min : 10 à 20% 2D classique Max : 50% 2D pro	51%	42%	Min : 17% Max : 79%	ND*
TOTAL	100 %	100 %			100 %	100%		

* Indiquer uniquement la part minimum et la part maximum de chaque catégorie en précisant le parcours correspondant.

Leviers d'action
Pôle « continuum »
Mobilisation des formateurs en temps partagé, les formateurs académiques, les PEMF
Co-construction des maquettes de formation
Réflexion dans le cadre du continuum de formation et réciprocité des échanges FI/FC

Commentaires

L'état des lieux montre une très grande diversité de situations initiales concernant la constitution des équipes pluri-catégorielles. Elle correspond à 3 situations-types :

Interventions préférentielles des enseignants-chercheurs dans les parcours de formation PCL « classiques » (Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3) exception faite de certains parcours portés par l'université Jean Monnet qui font appel à de nombreux vacataires issus de l'enseignement scolaire

Interventions préférentielles des formateurs issus de l'enseignement scolaire dans les formations pour les parcours PLP, CPE (portés essentiellement par l'Inspé composante Lyon 1)

Interventions importantes des formateurs du scolaire pour les parcours PE (avec des variations en fonction des parcours) mais déficit d'intervention par les personnels issus du premier degré

L'objectif, à partir de cette diversité de situations, est de remplir, à terme le critère 33% dans le cadre des nouvelles maquettes de formation. Les évolutions attendues devront tenir compte des situations initiales.

Masters PIF : l'accréditation des masters PIF obéit au même calendrier que l'accréditation de l'établissement. Une réflexion sur l'évolution de cette mention est donc en cours en vue de la rentrée 2022.

Parcours adaptés : les informations concernant la mise en œuvre des parcours adaptés à partir de la rentrée 2022 n'étant pas disponibles à ce jour, la finalisation de cette mise en œuvre à l'échelle académique n'est pas aboutie.

Ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre et ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2019-2020
Champ de la mesure	Personnels de l'INSPE

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre et part des d'enseignants-chercheurs et de docteurs / doctorants parmi les personnels de l'INSPE
Mode de calcul	% : (nb d'EC, docteurs, doctorants de l'INSPE / nb total de personnels enseignants et formateurs de l'INSPE) *100

Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de l'INSPE

	PU	MCF HDR	MCF	Docteurs	Doctorants
Nombre	5	7	32	13	3

%	3.9	5.5	25.2	10.2	2.4

Leviers d’action

Accompagnement MCF vers l’HDR (accompagnement méthodologique) dans le cadre de la politique d’accompagnement de la recherche

Accompagnement d’enseignants 1D ou 2D vers le doctorat (décharges d’enseignement et aide méthodologique) dans le cadre de la politique d’accompagnement de la recherche

Evolution pluri-annuelle de la carte des emplois d’enseignants-chercheurs

Commentaires

Nombre de PU non significatif : recrutement de 3 PU en cours mais retardé du fait de la crise sanitaire

ANNEXE 2 A : Personnels enseignants et enseignants-cher

Nombre et type de personnels formateurs affectés à 100% à l'INSPE e

	2018-2019			2019-2020	
	F	**H**	***Total****	**F**	**H**
Professeur d'université	**3**	**4**	7	**3**	**3**
Maître de conférence	**26**	**11**	37	**27**	**11**
Professeur agrégé (PRAG)	13	15	28	16	16
Professeur certifié (PRCE)	14	18	32	12	17
dont Professeur de lycée professionnel (PLP)	2	1	*3*	*2*	*1*
Professeur des écoles (PREC)	11	8	19	11	8
Conseiller principal d'éducation (CPE)	1	1	2	1	1
Autres formateurs (ATER, ACE)	1		1	1	3
Total*	71	58	129	73	60

** colonnes automatiquement remplies*

Pyramides des âges des personnels formateurs affectés à 100% à l'INSPE

PU

	Homme	Femme	Femme*
70-74			0
65-69			0
60-64		2	-2
55-59	1		0
50-54	1		0
45-49			0
40-44		1	-1
35-39			0
30-34			0
25-29			0
20-24			0

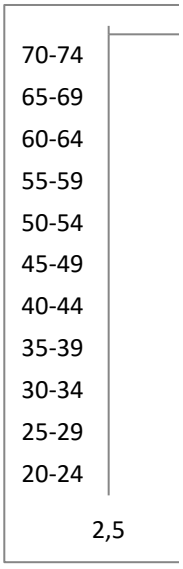

** colonne automatiquement remplie et nécessaire pour la réalisation du graphique*

MCF

	Homme	Femme	Femme
70-74			0

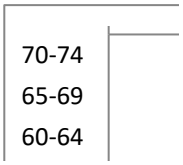

65-69	1	1	-1
60-64	1	1	-1
55-59	5	6	-6
50-54	1	6	-6
45-49	1	4	-4
40-44	1	5	-5
35-39	1	3	-3
30-34		1	-1
25-29			0
20-24			0

55-59
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
8

PRAG

	Homme	Femme	Femme
70-74			0
65-69	1		0
60-64	3	4	-4
55-59	4	7	-7
50-54	2		0
45-49	2		0
40-44	2	3	-3
35-39		3	-3
30-34			0
25-29			0
20-24			0

70-74
65-69
60-64
55-59
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
8

PRCE

	Homme	Femme	Femme
70-74			0
65-69			0
60-64	3	3	-3
55-59	5	1	-1
50-54	4	3	-3
45-49		2	-2
40-44	4		0
35-39			0
30-34		1	-1
25-29			0
20-24			0

70-74
65-69
60-64
55-59
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
4

PREC

	Homme	Femme	Femme

70-74
65-69

70-74			0
65-69			0
60-64	1	1	-1
55-59	2	4	-4
50-54	2	3	-3
45-49	1	3	-3
40-44	2		0
35-39			0
30-34			0
25-29			0
20-24			0

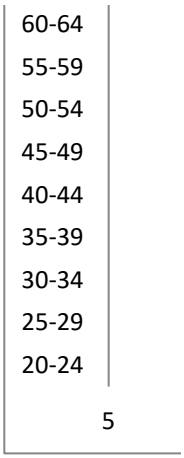

CPE

	Homme	Femme	Femme
70-74			0
65-69			0
60-64			0
55-59		1	-1
50-54			0
45-49	1		0
40-44			0
35-39			0
30-34			0
25-29			0
20-24			0

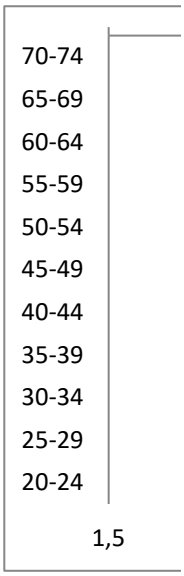

Autres formateurs

	Homme	Femme	Femme
70-74			0
65-69			0
60-64			0
55-59			0
50-54			0
45-49			0
40-44			0
35-39			0
30-34		1	-1
25-29	2		0
20-24			0

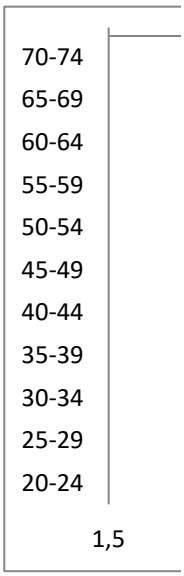

cheurs

t évolution par type de catégorie (en personne physique)

	2020-2021			Evolution en %*	Evolution en nombre de personnels*
*Total**	F	H	*Total**		
6	**3**	**2**	5	-17%	-1
38	**27**	**11**	38	0%	0
32	17	14	31	-3%	-1
29	10	16	26	-10%	-3
3	*2*	*1*	*3*	*0%*	*0*
19	11	8	19	0%	0
2	1	1	2	0%	0
4	1	2	3	-25%	-1
133	72	55	127	-5%	-6

par sexe et par catégorie sur l'année universitaire 2020-2021

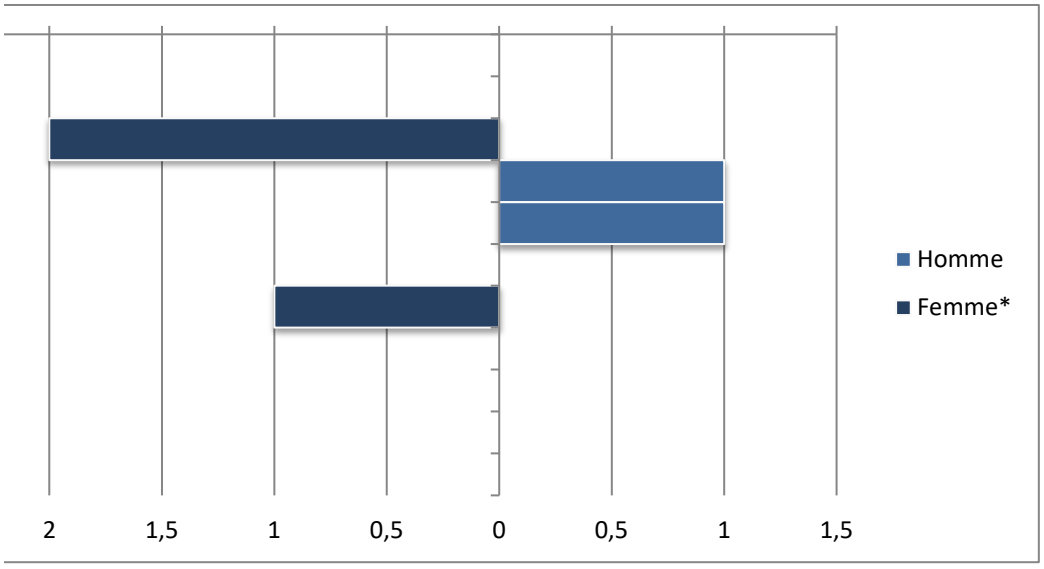

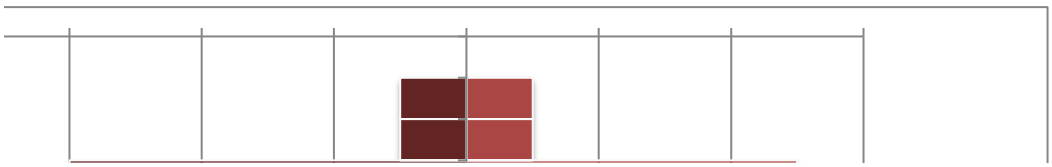

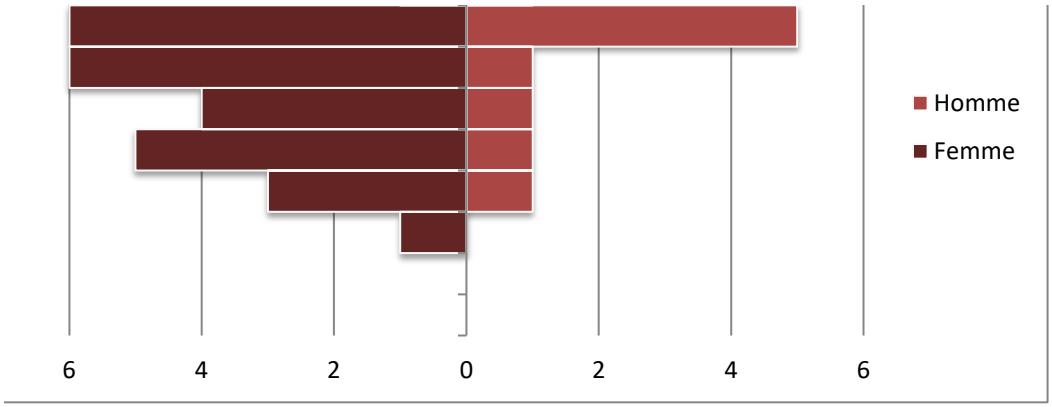
Homme
Femme
6
4
2
0
2
4
6

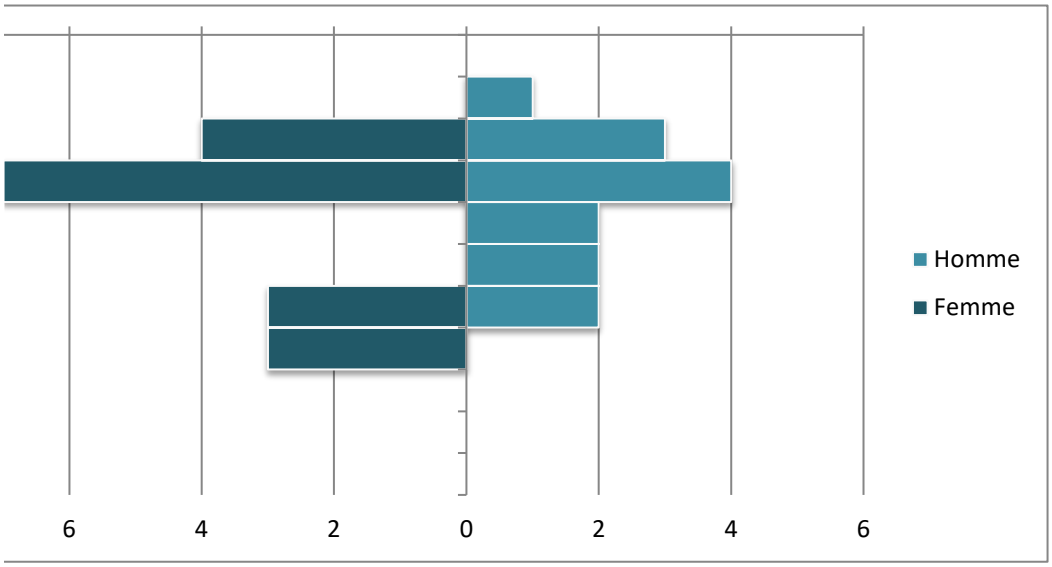
Homme
Femme
6
4
2
0
2
4
6

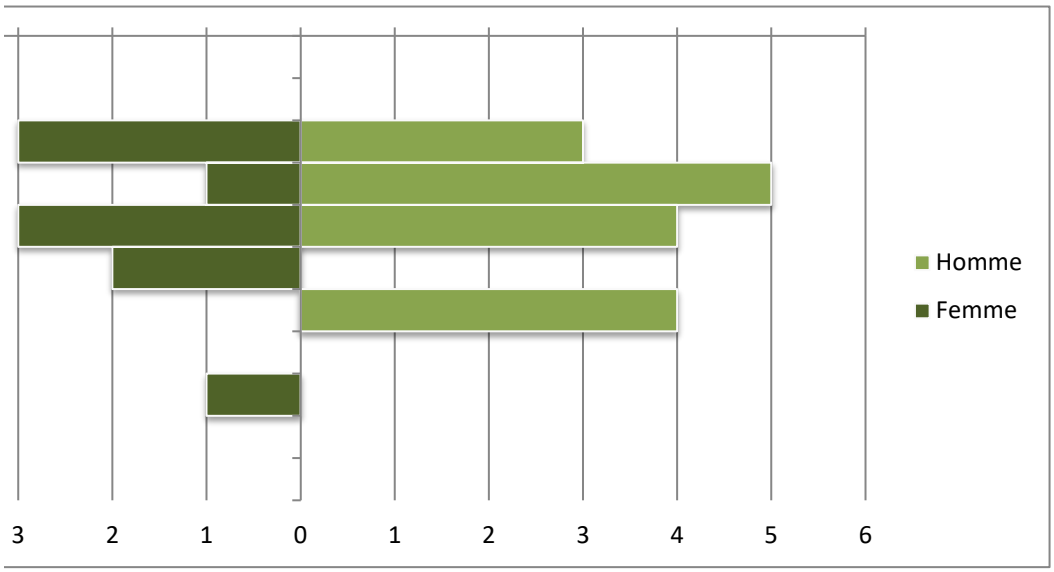
Homme
Femme
3
2
1
0
1
2
3
4
5
6

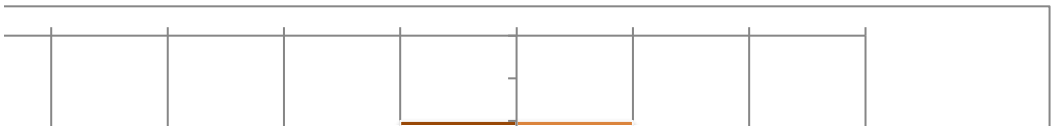

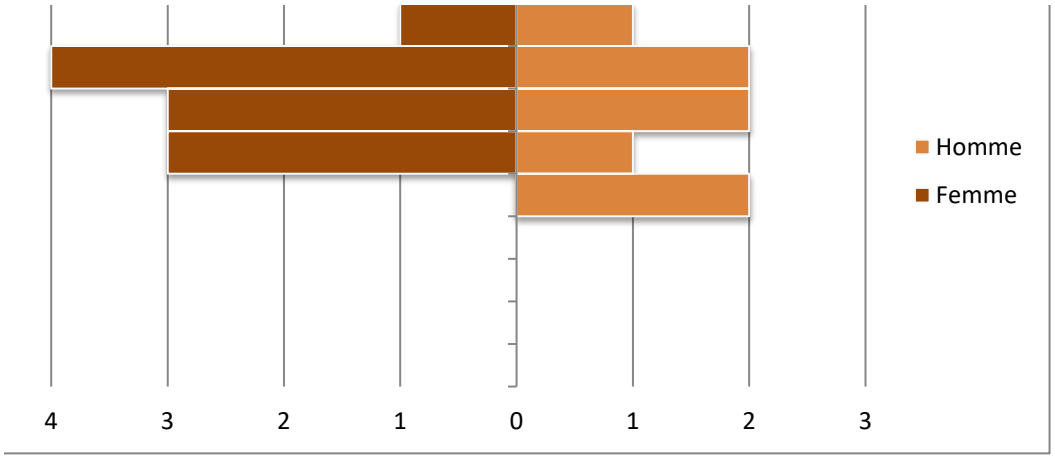
Homme
Femme
4
3
2
1
0
1
2
3

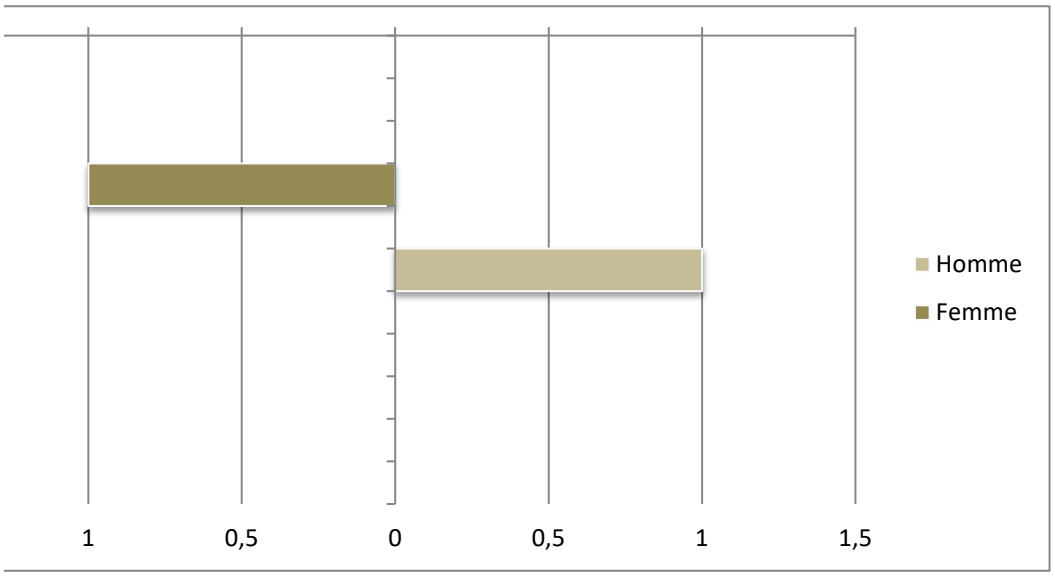
Homme
Femme
1
0,5
0
0,5
1
1,5

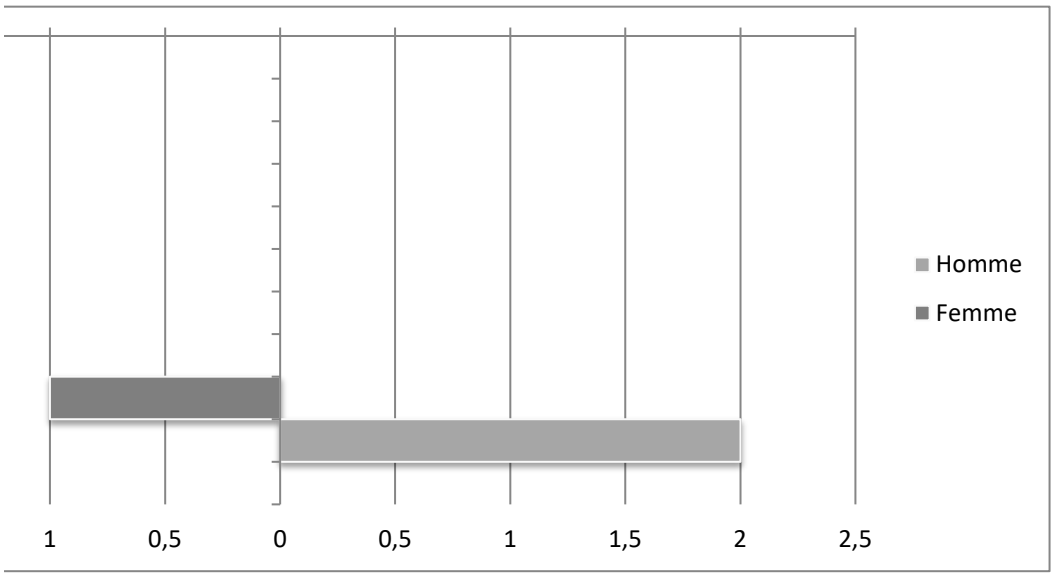
Homme
Femme
1
0,5
0
0,5
1
1,5
2
2,5

ANNEXE 2 B : Personnels administratifs et techniques

Nombre et type de personnels BIATSS affectés

	2018			2019	
	F	H	*Total**	F	H
Catégorie A (APAE, IGE, ASI…)	2	1	3	2	1
Catégorie B (SAENES, TECH…)	6	2	8	5	2
Catégorie C (ADJENES, ATRF…)	36	14	50	33	14
Personnels administratifs	30	8	38	25	9
Personnels techniques	15	8	23	14	9
Total	45	16	61	39	18

** colonnes automatiquement remplies*

Pyramides des âges des personn

Catégorie A (APAE, IGE, ASI…)

	Homme	Femme	Femme*
70-74			0
65-69			0
60-64		1	-1
55-59	1		0
50-54	1	2	-2
45-49			0
40-44		1	-1
35-39		1	-1
30-34			0
25-29			0
20-24			0

** colonne automatiquement remplie et nécessaire pour la réalisation du graphique*

Catégorie B (SAENES, TECH…)

	Homme	Femme	Femme
70-74			0
65-69			0
60-64		1	-1
55-59		2	-2
50-54		2	-2
45-49	3	2	-2
40-44		2	-2

35-39	2	1	-1
30-34			0
25-29			0
20-24			0

Catégorie C (ADJENES, ATRF…)

	Homme	Femme	Femme
70-74			0
65-69	1	2	-2
60-64	4	4	-4
55-59	1	6	-6
50-54	5	4	-4
45-49	3	9	-9
40-44	1	2	-2
35-39		2	-2
30-34	2	4	-4
25-29	1	2	-2
20-24			0

Personnels administratifs

	Homme	Femme	Femme
70-74			0
65-69	1	1	-1
60-64		5	-5
55-59	1	5	-5
50-54	4	6	-6
45-49	3	9	-9
40-44	1	5	-5
35-39	2	4	-4
30-34		4	-4
25-29	1	2	-2
20-24			0

Personnels techniques

	Homme	Femme	Femme
70-74			0
65-69		1	-1
60-64	4	1	-1
55-59	1	3	-3
50-54	2	2	-2
45-49	3	2	-2

40-44			0
35-39			0
30-34	2		0
25-29			0
20-24			0

s à l'INSPE et évolution par type de catégorie (en personne physique)

	2020			Evolution en % (2018-2020)*	Evolution en nombre de personnels*	P
*Total**	F	H	*Total**			F
3	**2**	**1**	3	0%	0	**2**
7	**5**	**2**	7	-13%	-1	**4**
47	**30**	**13**	43	-14%	-7	**29**
34	28	8	36	-5%	-2	29
23	9	8	17	-26%	-6	8
57	37	16	53	-13%	-8	37

nels BIATSS affectés à l'INSPE par sexe et par catégorie

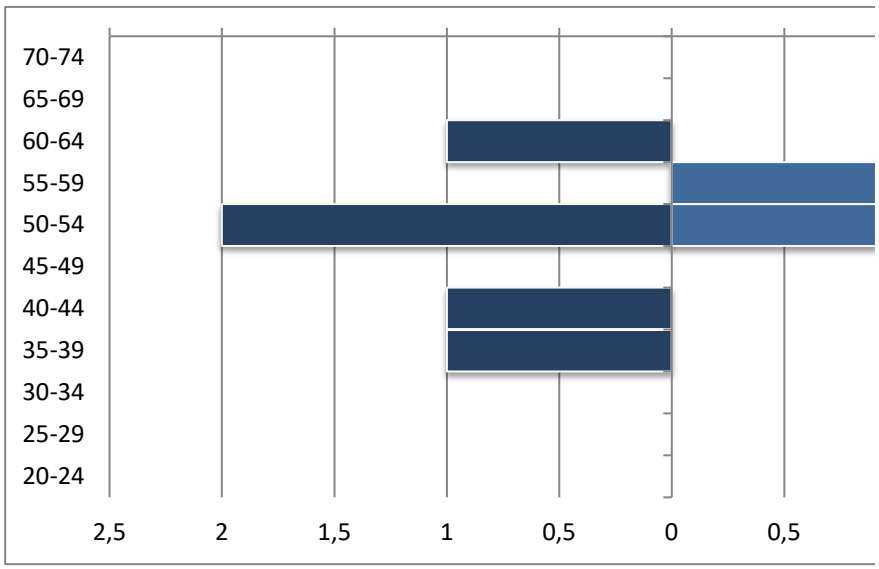

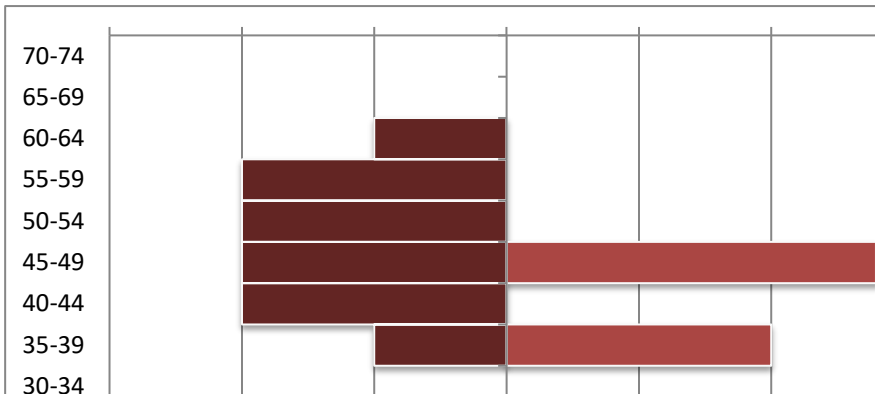

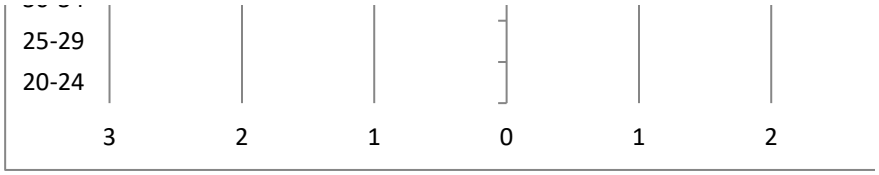
25-29
20-24
3
2
1
0
1
2

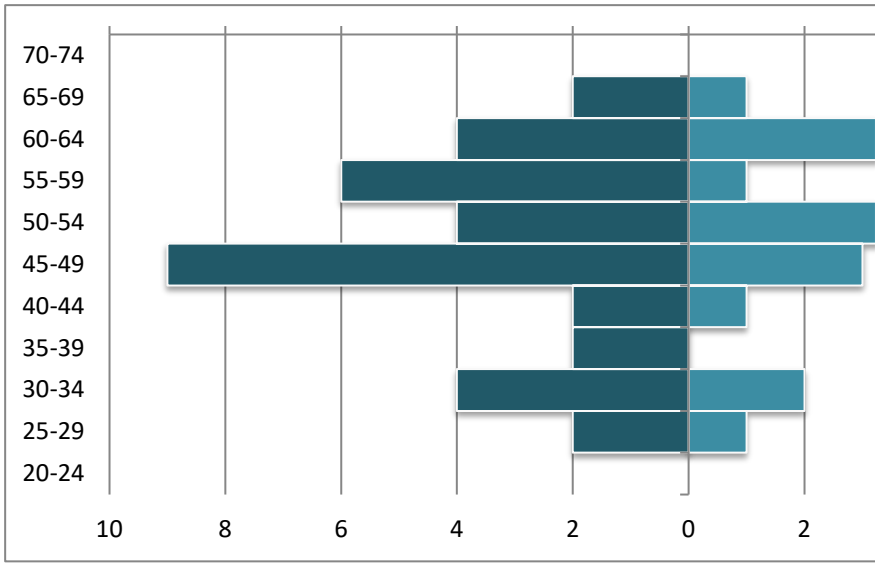
70-74
65-69
60-64
55-59
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
10
8
6
4
2
0
2

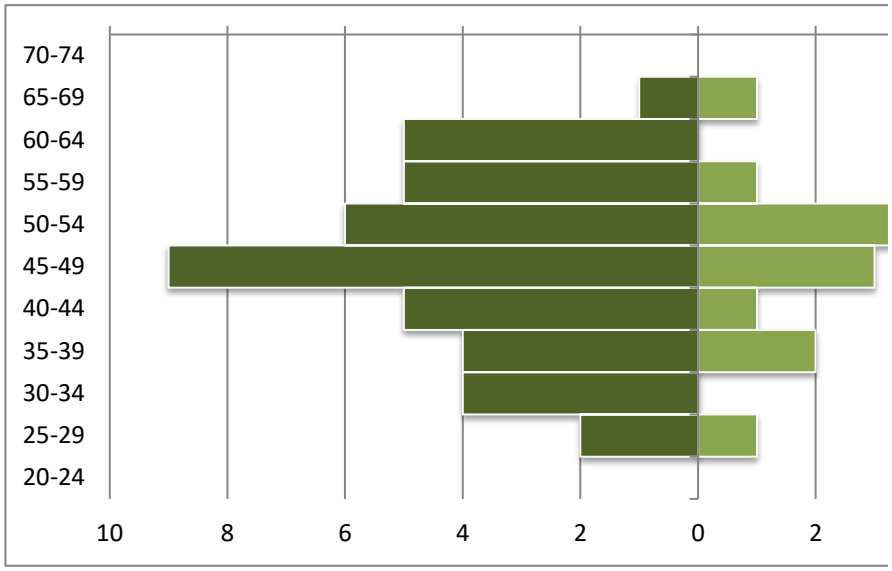
70-74
65-69
60-64
55-59
50-54
45-49
40-44
35-39
30-34
25-29
20-24
10
8
6
4
2
0
2

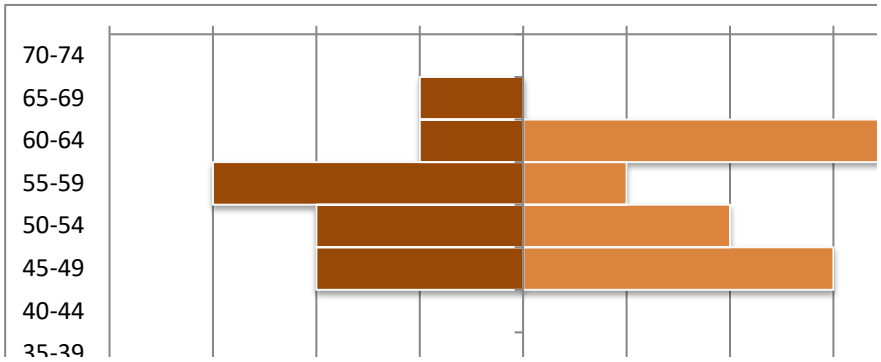
70-74
65-69
60-64
55-59
50-54
45-49
40-44
35-39

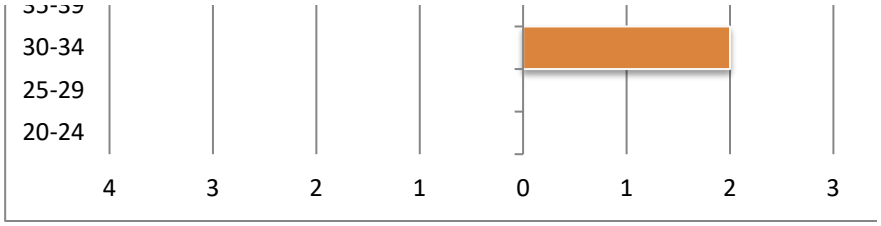
35-39
30-34
25-29
20-24
4
3
2
1
0
1
2
3

Projection 2021	
H	***Total****
1	3
3	7
13	42
8	37
8	16
16	53

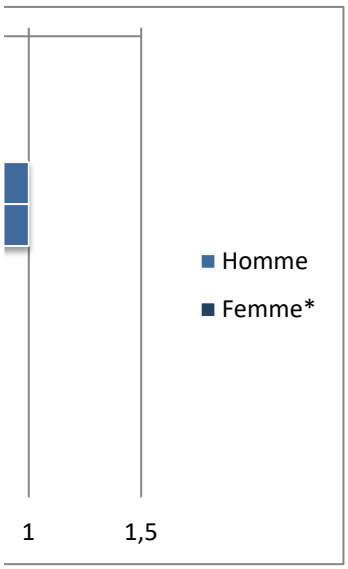

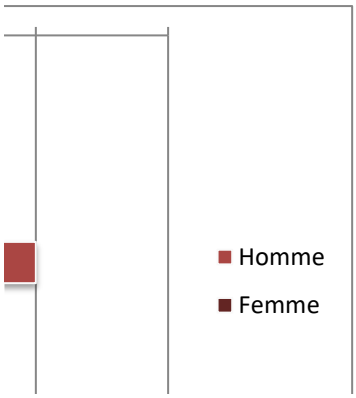

3
4

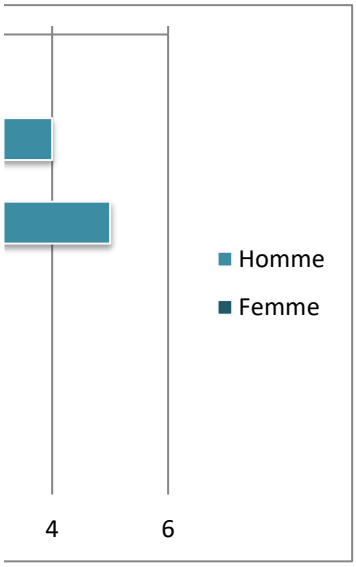
Homme
Femme
4
6

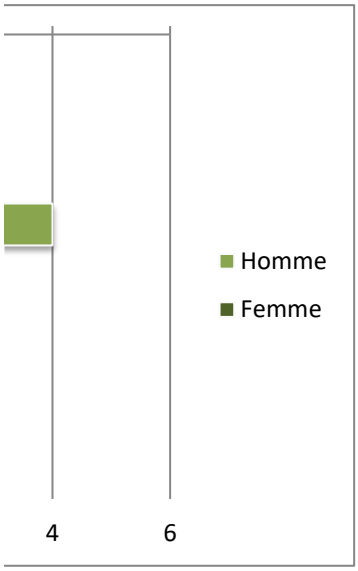
Homme
Femme
4
6

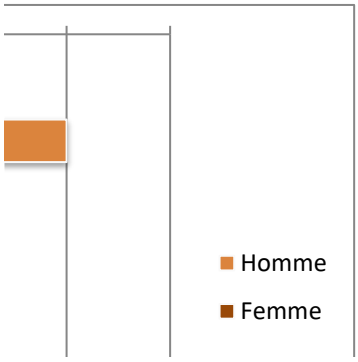
Homme
Femme

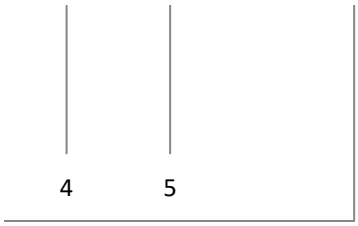
4
5

Janvier 2021

Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE

Master MEEF / formation « parcours adaptés »

Fiche élaborée avec les éléments disponibles à cette date. La finalisation attend les textes encore à venir.
PROJET EN COURS D'ELABORATION

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	Master MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation – Mention Second degré Parcours : « nom de la ou du groupement de discipline »
Objectifs professionnels	*A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale* Débouchés spécifique suivant chaque parcours
Organisation de la formation	*Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.* La formation se développe sur plusieurs sites. La structuration proposée ci-après est commune à tous les parcours. **Principe général de construction des maquettes des masters MEEF** Les maquettes MEEF de l'académie de Lyon sont construites dans une approche par compétences et identification de 4 blocs de compétences. Cette approche structure le continuum de formation d'un étudiant se destinant aux métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation. Quatre blocs de compétences : - B1 : L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale - B2 : L'enseignant concepteur de son enseignement, anticipant les apprentissages de chaque élève - B3 : L'enseignant efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, pour faire apprendre chaque élève - B4 : L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel. **Le principe pour un bloc**

Les blocs de compétences sont certifiants avec attribution d'ECTS. Chaque bloc est structuré avec 2 UE de structuration des ressources et une UE d'intégration des ressources en situation. Le principe de structuration d'un bloc est le suivant :

Bloc Bi	Compétence à faire acquérir	Composantes de la compétence	UE SR1	UE SR2	UE IRS	Axes de formation : des contenus à intégrer aux UE	Situation d'évaluation
	Cci	Composante 1		x	x	Contenus issus du référentiel de formation	Ce sont les situations qui donnent la coloration du bloc
		Composante 2		x	x		
		Composante 3		x	x		
	Pi	Composante 1	x		x		SIP à lister
		Composante 2	x		x		
		Composante 3		x	x		
		Composante 4		x	x		
	Pj	Composante 1	x		x		
		Composante 2		x	x		

Légende : Ci pour compétence i, CCi pour compétence commune i, Pi pour compétence du professeur i, UE SR pour UE de structuration des ressources, UE IRS pour UE d'intégration des ressources en situation.
x signifie « permet de mobiliser ».

L'organisation du master

L'idée d'une progressivité des apprentissages dans le parcours M1-M2 fait qu'un même bloc est retravaillé deux fois, sur les deux années, avec des colorations différentes. Le schéma ci-dessous donne la structure pluriannuelle.

M1																	
	B1-M1				B2-M1				B3-M1				B4-M1				
	UE SR1 B1-M1	UE SR2 B1-M1	UE IRS B1-M1		UE SR1 B2-M1	UE SR2 B2-M1	UE IRS B2-M1		UE SR1 B3-M1	UE SR2 B3-M1	UE IRS B3-M1		UE SR1 B4-M1	UE SR2 B4-M1	UE IRS B4-M1		
ECTS				12				24				12				12	60
HETD	…	…	≥ 30	80	…	…	≥ 70	210	…	…	≥ 40	110	…	…	≥ 30	80	480

M2																	
	B1-M2				B2-M2				B3-M2				B4-M2				
	UE SR1 B1-M2	UE SR2 B1-M2	UE IRS B1-S9		UE SR1 B2-M2	UE SR2 B2-M2	UE IRS B2-M2		UE SR1 B3-M2	UE SR2 B3-M2	UE IRS B3-M2		UE SR1 B4-M2	UE SR2 B4-M2	UE IRS B4-M2		
ECTS				12				12				24				12	60
HETD	…	…	≥ 30	80	…	…	≥ 30	80	…	…	≥ 30	80	…	…	≥ 30	80	320

Les orientations par blocs

B1 : L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

Postulat du bloc 1 : pour agir de manière cohérente dans un système complexe il faut avoir des connaissances opérationnelles organisant ce système et un cadre de principes et de valeurs explicites organisant les actes d'un fonctionnaire d'état. Dans cette optique, l'ensemble des parcours, premier comme second degré, devra mobiliser des approches communes portées en particulier par les équipes de philosophie, sociologie et psychologie.

Les principes généraux à mobiliser sont les suivants : le développement des compétences ciblées par ce bloc 1 repose sur l'articulation de démarches épistémologiques spécifiques (philosophique, sociologique, psychologique et historique), avec lesquelles les futur·es professeur·es des écoles doivent se familiariser, afin de mettre ces éclairages au service d'une approche réflexive des politiques et institutions éducatives, du métier d'enseignant·e, des pratiques et des problématiques professionnelles concrètes qu'il engage. Elles proposent un enseignement initial pour fournir les repères essentiels dans ces disciplines, afin

	de poser les bases d'un raisonnement sur les questions éducatives, l'enjeu intégratif d'une dynamique de pensée visant à réfléchir la pratique professionnelle à l'aune de références philosophiques, sociologiques et psychologiques qui s'articulent finement. **Principes d'organisation** : pas de découpage des thématiques entre M1 et M2 : approche spiralaire, itérative et cumulative permettant de ne pas dissocier artificiellement des questions liées entre elles. Il s'agit d'approfondir en M2 le travail initié en M1. **B2 : L'enseignant concepteur de son enseignement, anticipant les apprentissages de chaque élève et B3 : L'enseignant efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, pour faire apprendre chaque élève** Les blocs 2 et 3 renvoient à des temps différents du projet d'enseignement mais sont en lien étroit. Le bloc 2 renvoie essentiellement à la conception et à l'anticipation, le bloc 3 à la mise en œuvre et l'analyse de cette mise en œuvre. **Postulat du bloc 2 :** Nécessité de faire des choix : tout n'est pas enseignable à l'école, tout n'est pas enseignable au même moment. On se situe au niveau d'un projet équipe d'école ou disciplinaire d'établissement, ou d'un projet de classe. Il s'agira de développer les compétences permettant aux étudiants de concevoir, planifier, anticiper au niveau d'une équipe, " les savoirs fondamentaux" et leurs "mises en scène", pour définir : - un cursus de formation (les savoirs et, les compétences sélectionnés sont répartis sur plusieurs années dans le parcours de l'élève), - une séquence (projet de classe), - une séance, - un ensemble de situations. L'évaluation des étudiants devra vérifier : - la maîtrise des connaissances disciplinaires et didactiques, - la pertinence des choix face à des publics de niveau de développement différent - la prise en compte des ressources des élèves confrontés à l'apprentissage de la notion (erreurs types, obstacles, niveau de développement) - la vision globale du déploiement des contenus sur un cursus de formation - la faisabilité des propositions dans un contexte donné - la prise en compte des éléments institutionnels incontournables (socle, programme) - la prise en compte des éléments liés au processus d'évaluation pour faire apprendre **Postulat du bloc 3 :** On se situe dans un projet de classe, au niveau de la mise en œuvre des grandes lignes d'une progression sur plusieurs séances, ou sur une situation d'apprentissage et ses variables lors d'une séance. Nécessaire prise en compte des interactions profs/élèves, élèves/savoirs, élèves/élèves, typiques des situations de classe pour la réalisation des apprentissages de chaque élève. Nécessaire gestion de l'incertitude d'une situation de classe. Dans des contextes précis d'enseignement/apprentissage (une situation de classe), il s'agit de permettre aux étudiants, à partir de constats et d'observations précises, - d'élaborer des hypothèses explicatives sur les problèmes rencontrés, :

	- de construire un ensemble d'hypothèses d'action, d'exploitation possibles, - de développer des situations potentielles, pertinentes dans un contexte pour faire réussir tous les élèves. - L'évaluation des étudiants devra vérifier : - la pertinence didactique et pédagogique des analyses de situations proposées - la prise en compte de l'activité des élèves pour apprendre - la mise en place de processus de différenciation - la pertinence de l'ingénierie pédagogique proposée (structure des tâches) - les modalités d'intervention de l'enseignant pour aider tous les élèves à apprendre (ses interventions d'étayage). - les adaptations qu'il serait capable de faire dans des situations « imprévisibles » - les connaissances sur le rôle de l'évaluation pour réguler l'acte d'enseignement. **B4 : L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel.** **Postulat du bloc 4** : L'activité réflexive, la prise de distance s'appuie sur une méthode rigoureuse ancrée dans la recherche. Une posture de recherche est à construire pour initier toute démarche de développement professionnel. Même si le bloc 4 s'attache particulièrement à développer les compétences d'un professeur ou professionnel, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel, les résultats et les méthodes de la recherche imprégneront les contenus des 3 autres blocs. Les enseignements et l'accompagnement à l'œuvre dans le bloc 4 viseront le développement d'une posture de chercheur et d'une posture réflexive face à une problématique du métier. Il s'attachera également à vérifier la solidité du cadre conceptuel autour du problème professionnel que l'étudiant en formation initiale ou continue aura choisi d'étudier. Le bloc 4 des masters MEEF sera composé : - D'une UE langue vivante (LVE), sauf pour les masters MEEF LVE pour lesquels le niveau B2 de maîtrise d'une LVE pourra faire l'objet d'une créditation dans d'autres blocs. - D'une UE méthodologie de la recherche et ouverture professionnelle et personnelle - D'une UE Séminaire de recherche - Valorisation du parcours personnel et professionnel - Pour les masters MEEF le nécessitant, l'enseignement s'assurant de la maîtrise de la LVE sera porté par l'UE de LVE de ce bloc 4. Le bloc 4 porte également des modules d'ouverture professionnelle et personnelle. Ces modules permettent la personnalisation du parcours dans une offre qui mettra en avant des champs d'engagement forts de l'Inspé et de ses enseignants. L'accompagnement d'une équipe de recherche, un projet à l'international, la découverte de contextes d'apprentissage non rencontrés dans le parcours de M1 et M2, l'ouverture à des métiers périphériques à l'enseignement pour des étudiants en réflexion sur leur projet… sont autant de possibilités qui pourront être offertes par ces modules.
Modalités d'enseignement	☒ *présentiel* ☐ *enseignements à distance* ☐ *hybride* ☐ *apprentissage* ☐ *formation continue*

Formation en langue(s)	Pour les masters MEEF le nécessitant, l'enseignement s'assurant de la maîtrise de la LVE sera porté par l'UE de LVE du bloc 4. 25h en M1 et 25h en M2. 2 crédits non compensable seront associés à cet enseignement.
Place du numérique	*Formation des étudiants aux nouvelles technologies et à l'usage des outils numériques en activité d'enseignement ; évolution des pratiques pédagogiques.* L'approche par compétence mise en œuvre offre une approche intégrée des ressources et des thématiques dans les blocs de compétences. Suivant les parcours des modules spécifiques peuvent être identifiés. **Les axes référentiels :** • Compétence commune CC9 du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066 • Compétences numériques exigées dans le Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN) entré en vigueur depuis la rentrée 2019 : https://eduscol.education.fr/pid38816/certification-des-competences-numeriques.html#lien1 **Des axes de formation :** **Devenir un enseignant responsable face aux enjeux du numérique** UE SR CC9, CC2, CC5, CC6 CRCN : domaine 1, domaine 2, domaine 4 • Passer des usages numériques personnels aux usages numériques professionnels (identité numérique, communiquer, produire, collaborer, …) • Éduquer à la citoyenneté numérique (internet responsable, netiquette, cyberharcèlement, santé jeunes et écrans, …) • Identifier les éléments des écosystèmes du numérique (ressources humaines, structures, environnement numérique professionnel, ENT, …) • Respecter le droit relatif aux usages numériques (CPI – code de la propriété intellectuelle, droits, devoirs et responsabilités de l'enseignant, RGPD, …) **Penser son enseignement avec le numérique** **UE SR : CC9, P1, P3 CRCN : domaine 2, domaine 3** • Développer ses compétences numériques pour modifier, redéfinir et transformer les situations d'apprentissage (modèle SAMR – Substitution Augmentation Modification Redéfinition) • Mettre en œuvre des dispositifs d'enseignement permettant l'éducation aux médias et à l'information (EMI) • Éduquer aux images fixes et animées (analyse critique et réalisation pédagogique) • Intégrer les compétences de l'EMI et du CRCN dans les enseignements disciplinaires et transversaux • Prendre en compte les travaux de la recherche pour développer des pratiques innovantes **Mobiliser ses compétences numériques au service de tous les élèves** UE IRS : CC9, P3, CC4 CRCN : domaine 3, domaine 5 • Concevoir des situations pédagogiques permettant l'acquisition par les élèves des compétences du CRCN

	• Sélectionner des ressources dans des banques numériques et les intégrer dans des situations d'enseignement et d'apprentissage (BRNE – Banque de Ressources Numériques pour l'Education) • Produire des ressources multimédias et interactives à destination des élèves • Apprendre à différencier son enseignement avec les outils numériques **Se forger une culture numérique réflexive** UE IRS : CC9, CC14 CRCN : domaine 1, domaine 2 • Acquérir et compléter sa culture numérique (algorithmes, big data, économies des plateformes, histoire de l'Internet, réseaux sociaux, …) • Construire et maintenir une veille informationnelle • Développer des compétences informationnelles en lien avec le mémoire (connaître les environnements, évaluer l'information, faire preuve d'esprit critique, …) • Choisir et mettre en œuvre les outils numériques adéquats pour sa pratique professionnelle • Se projeter dans une démarche de formation au et par le numérique tout au long de la vie (outils d'évaluation, CRCN, formation à distance, …)
Volume horaire de la formation	*Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.* Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type. 480h étudiant en M1 et 320 en M2. Les années sont déséquilibrées en heures TD mais équilibrées en charge de travail pour les étudiants. L'année de M2 porte un stage de 12 semaines, ce qui correspond à un tiers temps en responsabilité pour les étudiants alternants. La répartition de la charge de travail des étudiants prend en compte une année de M2 consacrée à la validation du M2, à une alternance potentiellement sous la forme d'une responsabilité de classe à tiers temps, à la préparation finale et à la passation d'un concours de recrutement de l'éducation nationale. Structuration prenant en compte la charge de travail des étudiants :

M1		SR1 B1M1	SR2 B1M1	IRS B1M1	SR1 B2M1	SR2 B2M1	IRS B2M1	SR1 B3M1	SR2 B3M1	IRS B3M1	LVE M1	SR1 B4M1 dont OPP	IRS B4M1		Total
S1	Crédits	3		3	4	3	4	3		3	2	2	3		30
	Heures	20		20	40	20	30	35		20	25	15	15		
S2	Crédits		3	3	6	3	4		3	3		3	2		30
	Heures		20	20	60	20	40		35	20		10	15		
	crédits/ htd		12	80		24	210		12	110		12	80		480
M2		SR1 B1M2	SR2 B2M2	IRS B1M2	SR1 B2M2	SR2 B2M2	IRS B2M2	SR1 B3M2	SR2 B3M2	IRS B3M2	LVE M2	SR1 B4M2 dont OPP	IRS B4M2		Total
S3	Crédits	3		3	3		3	3	3	3	2	3	4		30
	Heures	20		20	20		20	10	10	15	25	15	25		
S4	Crédits		3	3		3	3	5	5	5			3		30
	Heures		20	20		20	20	15	15	15			15		
	crédits/ htd		12	80		12	80		24	80		12	80		320

Les répartitions respectent les ventilations attendues :

- au moins 45 % du temps de formation seront consacrés aux disciplines et à la maîtrise des savoirs fondamentaux ;
- au moins 30% seront dédiés aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficaces, à l'évaluation et à la gestion de classe ;
- au moins 15 % du temps seront dédiés à la recherche ;
- au moins 45 % du temps de formation seront consacrés aux disciplines et à la maîtrise des savoirs fondamentaux ;
- 10% du temps seront réservés aux contexte et innovations propres de chaque INSPE.

Lieux de la formation	UCBL – Université Jean Monnet St Etienne – Université Lumière Lyon 2 – Université Jean Moulin Lyon 3

Place de la recherche	*Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.* *Cf. 3.3 du dossier d'accréditation pour une présentation des établissements partenaires* L'élaboration des nouvelles maquettes des masters MEEF a été réalisée dans un effort constant d'articulation formation/recherche facilité par une approche par compétences. L'activité réflexive et la prise de distance nécessaire aux métiers de l'éducation et de l'enseignement s'appuient sur une méthode rigoureuse ancrée dans la recherche. Ainsi, une posture de recherche est à construire pour initier toute démarche de développement professionnel. Les équipes pluri-catégorielles à l'œuvre dans la construction des contenus et de la structuration de la maquette ont veillé à ce que la recherche et la formation imprègnent l'ensemble des blocs. Même si le bloc 4 s'attache à développer les compétences d'un professeur ou professionnel, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel, les résultats et les méthodes de la recherche imprégneront les contenus des 3 autres blocs. Les enseignements et l'accompagnement à l'œuvre dans le bloc 4 viseront le développement d'une posture de chercheur et d'une posture réflexive face à une problématique du métier. Ils s'attacheront également à vérifier la solidité du cadre conceptuel autour du problème professionnel que l'étudiant en formation initiale ou continue aura choisi d'étudier. Enfin, bien que la plupart des étudiants inscrits en master MEEF s'orientent vers les métiers de l'éducation après obtention du concours, la formation vise également la poursuite d'étude en doctorat. Ainsi, le bloc 4 des masters MEEF sera composé de : - UE Langue vivante (LVE) - UE Ouverture professionnelle et personnelle - UE Valorisation du parcours personnel et professionnel - UE Méthodologie de la recherche - UE Séminaire de recherche Une structuration type à adapter par chaque parcours :

		SR1	SR2	IRS
MASTER 1	S1	25h *LVE*	15h CM ***La recherche comme éclairage de la posture professionnelle*** • Forum « découverte des thèmes » • Éthique et RGPD • Étapes de la recherche • Outils qualitatifs et quantitatifs de la recherche • Différents niveaux de preuve.	15h TP ***Séminaire:*** *Accompagnement dans la construction d'un objet de recherche* Enseignements spécifiques au séminaire de recherche
			SR2	**IRS**
	S2		10h TD ***Ouverture professionnelle et personnelle***	15h TP ***Séminaire:*** *Accompagnement dans la construction d'un dispositif de recherche* Enseignements spécifiques au séminaire de recherche + suivis individualisés

		SR1	SR2	IRS
MASTER 2	S3	25h *LVE*		25h TP ***Séminaire:*** *Accompagnement dans l'analyse, l'interprétation et la restitution d'un travail de recherche* Enseignements spécifiques + suivis individualisés
		SR1	**SR2**	**IRS**
	S4		15h TD ***Ouverture professionnelle et personnelle*** Dont 5h pour assister à un séminaire/webinaire/conférence de consensus (sur le M1 et/ou le M2)	15h TP ***Valorisation du parcours personnel et professionnel*** (gestion et accompagnement de projet, Valorisation du parcours perso et pro + prépa entretien)

Mémoire de recherche

Il est attendu que les étudiants réalisent un mémoire de recherche en relation avec la finalité pédagogique, les pratiques et l'environnement professionnel. Ce mémoire est réalisé sous la tutelle d'un enseignant-chercheur de l'Inspé responsable d'un séminaire de recherche choisi par l'étudiant en fonction de sa thématique. Le travail de recherche débute au semestre 1 du master 1, et est suivi jusqu'en master M2. Ce travail prend appui sur les stages réalisés par l'étudiant. Les étudiants peuvent également réaliser leur mémoire en intégrant un projet de recherche porté par le responsable de séminaire (projets Léa, Erasmus +...). La cellule recherche et innovation du pôle continuum a également comme ambition d'offrir des sujets de mémoire aux étudiants de master MEEF. Le responsable de séminaire peut encadrer le travail des étudiants en binôme avec un formateur de l'Inspé non enseignant-chercheur, un professionnel de terrain (professeur du 1er ou 2nd Degré, personnel d'encadrement au titre des 33%), ou un chercheur membre de la SFR-RELYS.

Le travail de recherche, formalisé par l'écrit du mémoire et sa soutenance, doit permettre à l'étudiant de développer un regard critique sur sa pratique et de se former à une attitude réflexive. Le travail de mémoire vise une formation à et par la recherche. Pour cela il doit permettre l'intégration des différents éléments de la formation et le développement de compétences de recherche et professionnelles. Le mémoire relève d'une démarche scientifique qui prend appui sur une revue de travaux qui alimente la construction d'une problématique, les choix méthodologiques, d'une analyse et d'une discussion.

Le mémoire devra permettre à l'étudiant désireux de poursuivre en doctorat, d'atteindre le niveau d'exigence requis pour intégrer une école doctorale après l'obtention du master ou au cours de sa carrière.

<table>
<tr><td></td><td>Ouverture Personnelle et professionnelle: Afin de développer leur culture scientifique, il est attendu des étudiants d’assister au cours de leur formation à des conférences ou séminaires recherche de leur choix proposés par les enseignants-chercheurs de l’Inspé ou les laboratoires de recherche.</td></tr>
<tr><td>Place des stages et organisation de l’alternance</td><td>

Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.

A l’heure de la rédaction de ce dossier les conditions ne sont pas encore totalement connues. L’organisation des mises en stage se fait sur la base suivante :

<table>
<tr><td>Etudiant</td><td>Mise en stage</td><td>Commentaire</td></tr>
<tr><td>M1 non AED</td><td>6 semaines de stage d’observation et de pratique accompagnée</td><td>Temporalité à préciser.
Modalité d’expérimentation pour le mémoire à définir</td></tr>
<tr><td>M1 AED</td><td>Prolongation du contrat en cours</td><td>Rendre compatible l’expérience professionnelle et la formation en M1</td></tr>
<tr><td>M2 alternant</td><td>12 semaines en responsabilité dans un établissement scolaire sur le S3-S4</td><td>Modalité à préciser</td></tr>
<tr><td>M2 non alternant, stage EN</td><td>12 semaines de stage en pratique accompagnée dans un établissement scolaire</td><td>Modalité à préciser</td></tr>
<tr><td>M2 non alternant, stage non EN</td><td>12 semaines de stage dans une structure</td><td>Possibilité à confirmer</td></tr>
</table>

Pour les M1 non AED, la forme de la mise en stage n’est pas finalisée. Elle pourrait combiner stage filé et stage massé.
Pour les M2 alternants, la forme de la mise en stage n’est pas finalisée. Elle pourrait combiner également stage filé et stage massé. Un dispositif d’accompagnement spécifique est mis en place, sous une forme qui pourrait être proche du tutorat-mixte des fonctionnaires stagiaires.
L’expérience en milieu professionnel est évaluée à la fois à travers une ou plusieurs unités d’enseignement du master, et les appréciations des tuteurs qui l’accompagnent. Cette évaluation est associée pour 4 crédits en M1 sur le bloc 3 et pour 16 crédits en M2 avec 4 crédits sur le bloc 2 et 12 crédits sur le bloc 3.
Le bureau des stages du pôle continuum est en charge de coordonner les stages pour l’ensemble des parcours.

</td></tr>
</table>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	*Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats EAP, passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).* Modalités de recrutement : campagne d'admission coordonnée pour les parcours portés par l'Inspé/composante, adaptées pour les autres parcours. Dispositifs de mise à niveau : En construction Prise en compte des contrats EAP : En construction Passerelles et autre dispositif : …
Suivi de l'acquisition de compétences	*Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant* Le master est fondé sur une approche par compétences. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, en cours de rédaction, permettent le suivi et l'évaluation des compétences puis un positionnement au niveau de chaque bloc. Il est envisagé qu'un bilan de compétence soit associé à la délivrance du diplôme.
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études	*Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.* Non disponible.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	*Préciser leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance* Fonction de chaque parcours La constitution des équipes plurielles est en cours. Les principes retenus : - Limiter les interventions ponctuelles - Intégrer les enseignants sollicités dans les équipes plurielles - Ouvrir largement le champ possible des interventions - Donner une lisibilité à moyen terme donnant perspective et possibilité de s'engager
Fonctionnement	*Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.* En cours d'élaboration

Partenariats

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE	
Internationalisation de la formation	*Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.* L'Inspé de l'académie de Lyon développe une riche activité liée à l'international et notamment en termes d'offre de stages à l'étranger dans le cadre de la formation des enseignants. Des stages de 2 à 4 semaines sont proposés en contextes très diversifiés de par le monde : établissements du réseau français AEFE (Japon, Corée, Inde, Birmanie, Australie), établissements locaux (Europe, Sénégal, Vietnam, USA, Canada), publics ou privés, de la maternelle au lycée (Kindergarten en Allemagne aussi). 60 offres de stage ont été proposées en 2020, soit 228 places pour des étudiants/stagiaires tous niveaux (M1, M2A/B, DU). Pour l'heure les affectations concernent trop peu les étudiants du second degré.

L'Inspé de Lyon, en association avec les services académiques, organise aussi l'accueil d'étudiants étrangers sur des périodes courtes de 2 à 6 semaines et les place dans des écoles du Rhône et de la Loire. Citons à ce propos le partenariat avec l'Université d'Illinois Urbana-Champaign aux États-Unis.

Outre les stages, l'intégration de la formation à l'université doit permettre de faire bénéficier aux étudiants de mobilités internationales semestrielles dans des instituts universitaires dédiés à la formation des enseignants en Europe grâce au programme Erasmus ou dans le monde à travers des conventions de partenariats sur la base d'un échange de réciprocité. L'inspé de Lyon accueille chaque année quelques étudiants étrangers (1 ou 2 seulement) à travers les accords Erasmus conclus avec l'université Lyon 1.

Janvier 2021

Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE

Master MEEF / formation « parcours adaptés »

Fiche élaborée avec les éléments disponibles à cette date. La finalisation attend les textes encore à venir.
PROJET EN COURS D'ELABORATION

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	Master MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation – Mention Encadrement éducatif Parcours : CPE
Objectifs professionnels	*A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale* …
Organisation de la formation	*Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.* **Principe général de construction des maquettes des masters MEEF** Les maquettes MEEF de l'académie de Lyon sont construites dans une approche par compétences et identification de 4 blocs de compétences. Cette approche structure le continuum de formation d'un étudiant se destinant aux métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation. Quatre blocs de compétences pour ce parcours : ➢ B1 : Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale ➢ B2 : Le CPE concepteur de son activité, animateur de la politique éducative de l'établissement ➢ B3 : Le CPE efficace dans la mise en œuvre de son activité, accompagnateur du parcours de formation des élèves ➢ B4 : Le CPE praticien réflexif, acteur de son développement professionnel. **Le principe pour un bloc** Les blocs de compétences sont certifiants avec attribution d'ECTS. Chaque bloc est structuré avec 2 UE de structuration des ressources et une UE d'intégration des ressources en situation. Le principe de structuration d'un bloc est le suivant :

Bloc Bi	Compétence à faire acquérir	Composantes de la compétence	UE SR1	UE SR2	UE IRS	Axes de formation : des contenus à intégrer aux UE	Situation d'évaluation
	Cci	Composante 1		x	x	Contenus issus du référentiel de formation	Ce sont les situations qui donnent la coloration du bloc SIP à lister
		Composante 2		x	x		
		Composante 3		x	x		
	Pi	Composante 1	x		x		
		Composante 2	x		x		
		Composante 3		x	x		
		Composante 4		x	x		
	Pj	Composante 1	x		x		
		Composante 2		x	x		

Légende : Ci pour compétence i, CCi pour compétence commune i, Pi pour compétence du professeur i, UE SR pour UE de structuration des ressources, UE IRS pour UE d'intégration des ressources en situation.
x signifie « permet de mobiliser ».

L'organisation du master

L'idée d'une progressivité des apprentissages dans le parcours M1-M2 fait qu'un même bloc est retravaillé deux fois, sur les deux années, avec des colorations différentes. Le schéma ci-dessous donne la structure pluriannuelle.

M1																	
	B1-M1				B2-M1				B3-M1				B4-M1				
	UE SR1	UE SR2	UE IRS		UE SR1	UE SR2	UE IRS		UE SR1	UE SR2	UE IRS		UE SR1	UE SR1	UE IRS		
ECTS				12				24				12				12	60
HETD	...	...	>30	80			>70	210			>40	110			>30	80	480

M2																	
	B1-M2				B2-M2				B3-M2				B4-M2				
	UE SR1	UE SR2	UE IRS		UE SR1	UE SR2	UE IRS		UE SR1	UE SR2	UE IRS		UE SR1	UE SR1	UE IRS		
ECTS				12				12				24				12	60
HETD	...	...	>30	80			>30	80			>30	80			>30	80	320

Les orientations par blocs

- Bloc 1 : Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
  - UE SR1 M1 : éthique et valeurs / école et société
  - UE SR2 M1 : psychologie de l'adolescent / éducation inclusive 1
  - UE SR1 M2 : éducation et éthique / égalité filles-garçons
  - UE SR2 M2 : éducation et santé / éducation inclusive 2
  - UE IRS M1 : Situations professionnelles 1
  - UE IRS M2 : Situations professionnelles 2

- Bloc 2 : Le CPE concepteur de son activité, animateur de la politique éducative de l'établissement
  - UE SR1 M1 : histoire de l'éducation / philosophie de l'éducation / droit de l'éducation
  - UE SR2 M1 : organisation du système éducatif / fonctionnement des établissements scolaires
  - UE SR1 M2 : dimension managériale du métier
  - UE SR2 M2 : dimension partenariale du métier
  - UE IRS M1 : Animation de la politique éducative
  - UE IRS M2 : Démarche de projet

	Bloc 3 : Le CPE efficace dans la mise en œuvre de son activité, accompagnateur du parcours de formation des élèves ➢ UE SR1 M1 : sociologie de l'éducation ➢ UE SR2 M1 : psychologie de l'adolescent ➢ UE SR1 M2 : dimension pédagogique du métier / dimension éducative du métier ➢ UE SR2 M2 : stage et accompagnement du stage ➢ UE IRS M1 : Accompagnement du parcours de formation des élèves ➢ UE IRS M2 : Démarche de suivi Bloc 4 : Le CPE praticien réflexif, acteur de son développement professionnel ➢ UE SR1 M1 : pratique d'une langue vivante étrangère ➢ UE SR2 M1 : structuration des méthodes de recherche / développement des ressources ➢ UE SR1 M2 : pratique d'une langue vivante étrangère ➢ UE SR2 M2 : ouverture professionnelle et personnelle / finalisation du mémoire ➢ UE IRS M1 : Accompagnement du projet ➢ UE IRS M2 : Accompagnement du projet
Modalités d'enseignement	☒ *présentiel* ☐ *enseignements à distance* ☐ *hybride* ☐ *apprentissage* ☐ *formation continue*
Formation en langue(s)	Pour les masters MEEF le nécessitant, l'enseignement s'assurant de la maîtrise de la LVE sera porté par l'UE de LVE du bloc 4. 25h en M1 et 25h en M2. 2 crédits non compensable seront associés à cet enseignement.
Place du numérique	*Formation des étudiants aux nouvelles technologies et à l'usage des outils numériques en activité d'enseignement ; évolution des pratiques pédagogiques.* L'approche par compétence mise en œuvre offre une approche intégrée des ressources et des thématiques dans les blocs de compétences. Suivant les parcours des modules spécifiques peuvent être identifiés. **Les axes référentiels :** • Compétence commune CC9 du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066 • Compétences numériques exigées dans le Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN) entré en vigueur depuis la rentrée 2019 : https://eduscol.education.fr/pid38816/certification-des-competences-numeriques.html#lien1 **Des axes de formation :**

	Devenir un enseignant responsable face aux enjeux du numérique UE SR CC9, CC2, CC5, CC6 CRCN : domaine 1, domaine 2, domaine 4 • Passer des usages numériques personnels aux usages numériques professionnels (identité numérique, communiquer, produire, collaborer, …) • Éduquer à la citoyenneté numérique (internet responsable, netiquette, cyberharcèlement, santé jeunes et écrans, …) • Identifier les éléments des écosystèmes du numérique (ressources humaines, structures, environnement numérique professionnel, ENT, …) • Respecter le droit relatif aux usages numériques (CPI – code de la propriété intellectuelle, droits, devoirs et responsabilités de l'enseignant, RGPD, …) **Penser son enseignement avec le numérique** **UE SR : CC9, P1, P3 CRCN : domaine 2, domaine 3** • Développer ses compétences numériques pour modifier, redéfinir et transformer les situations d'apprentissage (modèle SAMR – Substitution Augmentation Modification Redéfinition) • Mettre en œuvre des dispositifs d'enseignement permettant l'éducation aux médias et à l'information (EMI) • Éduquer aux images fixes et animées (analyse critique et réalisation pédagogique) • Intégrer les compétences de l'EMI et du CRCN dans les enseignements disciplinaires et transversaux • Prendre en compte les travaux de la recherche pour développer des pratiques innovantes **Mobiliser ses compétences numériques au service de tous les élèves** UE IRS : CC9, P3, CC4 CRCN : domaine 3, domaine 5 • Concevoir des situations pédagogiques permettant l'acquisition par les élèves des compétences du CRCN • Sélectionner des ressources dans des banques numériques et les intégrer dans des situations d'enseignement et d'apprentissage (BRNE – Banque de Ressources Numériques pour l'Education) • Produire des ressources multimédias et interactives à destination des élèves • Apprendre à différencier son enseignement avec les outils numériques **Se forger une culture numérique réflexive** UE IRS : CC9, CC14 CRCN : domaine 1, domaine 2 • Acquérir et compléter sa culture numérique (algorithmes, big data, économies des plateformes, histoire de l'Internet, réseaux sociaux, …) • Construire et maintenir une veille informationnelle • Développer des compétences informationnelles en lien avec le mémoire (connaître les environnements, évaluer l'information, faire preuve d'esprit critique, …) • Choisir et mettre en œuvre les outils numériques adéquats pour sa pratique professionnelle • Se projeter dans une démarche de formation au et par le numérique tout au long de la vie (outils d'évaluation, CRCN, formation à distance, …)
Volume horaire de la formation	*Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.*

Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.
480h étudiant en M1 et 320 en M2. Les années sont déséquilibrées en heures TD mais équilibrées en charge de travail pour les étudiants. L'année de M2 porte un stage de 12 semaines, ce qui correspond à un tiers temps en responsabilité pour les étudiants alternants.

La répartition de la charge de travail des étudiants prend en compte une année de M2 consacrée à la validation du M2, à une alternance potentiellement sous la forme d'une responsabilité de classe à tiers temps, à la préparation finale et à la préparation finale et à la passation d'un concours de recrutement de l'éducation nationale.

Structuration prenant en compte la charge de travail des étudiants :

M1		SR1 B1M1	SR2 B1M1	IRS B1M1	SR1 B2M1	SR2 B2M1	IRS B2M1	SR1 B3M1	SR2 B3M1	IRS B3M1	LVE M1	SR1 B4M1 dont OPP	IRS B4M1		Total
S1	Crédits	3		3	4	3	4	3		3	**2**	2	3		**30**
	Heures	24		16	30	24	30	33		24	25	15	15		
S2	Crédits		3	3	6	3	4		3	3		3	2		**30**
	Heures		24	16	57	24	45		33	20		10	15		
	crédits/htd		**12**	**80**		**24**	**210**		**12**	**110**		**12**	**80**		**480**
M2		SR1 B1M2	SR2 B2M2	IRS B1M2	SR1 B2M2	SR2 B2M2	IRS B2M2	SR1 B3M2	SR2 B3M2	IRS B3M2	LVE M2	SR1 B4M2 dont OPP	IRS B4M2		Total
S3	Crédits	3		3	3		3	3	3	3	**2**	3	4		**30**
	Heures	24		16	20		20	21		12	25	15	25		
S4	Crédits		3	3		3	3	5	5	5			3		**30**
	Heures		24	16		20	20	12	15	20			15		
	crédits/htd		**12**	**80**		**12**	**80**		**24**	**80**		**12**	**80**		**320**

	Les répartitions doivent respecter les ventilations attendues : - Contexte (notamment territorial) et innovation propres à chaque Inspe : 10 % - Pratique réflexive et recherche : 15 % - Efficacité de l'action éducative : 30 % - Construction du cadre de référence : 45 %
Lieux de la formation	UCBL-Inspé de l'académie de Lyon
Place de la recherche	*Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.* *Cf. 3.3 du dossier d'accréditation pour une présentation des établissements partenaires* L'élaboration des nouvelles maquettes des masters MEEF a été réalisée dans un effort constant d'articulation formation/recherche facilité par une approche par compétences. L'activité réflexive et la prise de distance nécessaire aux métiers de l'éducation et de l'enseignement s'appuient sur une méthode rigoureuse ancrée dans la recherche. Ainsi, une posture de recherche est à construire pour initier toute démarche de développement professionnel. Les équipes pluri-catégorielles à l'œuvre dans la construction des contenus et de la structuration de la maquette ont veillé à ce que la recherche et la formation imprègnent l'ensemble des blocs. Même si le bloc 4 s'attache à développer les compétences d'un professeur ou professionnel, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel, les résultats et les méthodes de la recherche imprégneront les contenus des 3 autres blocs. Les enseignements et l'accompagnement à l'œuvre dans le bloc 4 viseront le développement d'une posture de chercheur et d'une posture réflexive face à une problématique du métier. Ils s'attacheront également à vérifier la solidité du cadre conceptuel autour du problème professionnel que l'étudiant en formation initiale ou continue aura choisi d'étudier. Enfin, bien que la plupart des étudiants inscrits en master MEEF s'orientent vers les métiers de l'éducation après obtention du concours, la formation vise également la poursuite d'étude en doctorat. Mémoire de recherche Il est attendu que les étudiants réalisent un mémoire de recherche en relation avec la finalité pédagogique, les pratiques et l'environnement professionnel. Ce mémoire est réalisé sous la tutelle d'un enseignant-chercheur de l'Inspé responsable d'un séminaire de recherche choisi par l'étudiant en fonction de sa thématique. Le travail de recherche débute au semestre 1 du master 1, et est suivi jusqu'en master M2. Ce travail prend appui sur les stages réalisés par l'étudiant. Les étudiants peuvent également réaliser leur mémoire en intégrant un projet de recherche porté par le responsable de séminaire (projets Léa, Erasmus +...). La cellule recherche et innovation du pôle continuum a également comme ambition d'offrir des sujets de mémoire aux étudiants de master MEEF. Le responsable de séminaire peut encadrer le travail des étudiants en binôme avec un formateur de l'Inspé non enseignant-chercheur, un professionnel de terrain (professeur du 1er ou 2nd Degré, personnel d'encadrement au titre des 33%), ou un chercheur membre de la SFR-RELYS. Le travail de recherche, formalisé par l'écrit du mémoire et sa soutenance, doit permettre à l'étudiant de développer un regard critique sur sa pratique et de se former à une attitude réflexive. Le travail de mémoire vise une formation à et par la recherche. Pour cela il doit permettre l'intégration des différents éléments de la formation et le développement de compétences de recherche et professionnelles. Le mémoire relève d'une démarche scientifique qui prend appui sur une revue de travaux qui alimente la construction d'une problématique, les choix méthodologiques, d'une analyse et d'une discussion.

	Le mémoire devra permettre à l'étudiant désireux de poursuivre en doctorat, d'atteindre le niveau d'exigence requis pour intégrer une école doctorale après l'obtention du master ou au cours de sa carrière. Ouverture Personnelle et professionnelle: Afin de développer leur culture scientifique, il est attendu des étudiants d'assister au cours de leur formation à des conférences ou séminaires recherche de leur choix proposés par les enseignants-chercheurs de l'Inspé ou les laboratoires de recherche.
Place des stages et organisation de l'alternance	*Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.* A l'heure de la rédaction de ce dossier les conditions ne sont pas encore totalement connues. L'organisation des mises en stage se fait sur la base suivante :

Etudiant	Mise en stage	Commentaire
M1 non AED	6 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée	Temporalité à préciser. Modalité d'expérimentation pour le mémoire à définir
M1 AED	Prolongation du contrat en cours	Rendre compatible l'expérience professionnelle et la formation en M1
M2 alternant	12 semaines en responsabilité dans un établissement scolaire sur le S3-S4	Modalité à préciser
M2 non alternant, stage EN	12 semaines de stage en pratique accompagnée dans un établissement scolaire	Modalité à préciser
M2 non alternant, stage non EN	12 semaines de stage dans une structure	Possibilité à confirmer

Pour les M1 non AED, la forme de la mise en stage n'est pas finalisée. Elle pourrait combiner stage filé et stage massé.
Pour les M2 alternants, la forme de la mise en stage n'est pas finalisée. Elle pourrait combiner également stage filé et stage massé. Un dispositif d'accompagnement spécifique est mis en place, sous une forme qui pourrait être proche du tutorat-mixte des fonctionnaires stagiaires.
L'expérience en milieu professionnel est évaluée à la fois à travers une ou plusieurs unités d'enseignement du master, et les appréciations des tuteurs qui l'accompagnent. Cette évaluation est associée pour 4 crédits en M1 sur le bloc 3 et pour 16 crédits en M2 avec 4 crédits sur le bloc 2 et 12 crédits sur le bloc 3.
Le bureau des stages du pôle continuum est en charge de coordonner les stages pour l'ensemble des parcours.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	*Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats EAP, passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).* Modalités de recrutement : campagne d'admission Inspé/composante. Dispositifs de mise à niveau : En construction Prise en compte des contrats EAP : … Passerelles et autre dispositif : …
Suivi de l'acquisition de compétences	*Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant* Le master est fondé sur une approche par compétences. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, en cours de rédaction, permettent le suivi et l'évaluation des compétences puis un positionnement au niveau de chaque bloc. Il est envisagé qu'un bilan de compétence soit associé à la délivrance du diplôme.
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études	*Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.* Non disponible.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	*Préciser leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance* Fonction de chaque parcours La constitution des équipes plurielles est en cours. Les principes retenus : - Limiter les interventions ponctuelles - Intégrer les enseignants sollicités dans les équipes plurielles - Ouvrir largement le champ possible des interventions - Donner une lisibilité à moyen terme donnant perspective et possibilité de s'engager
Fonctionnement	*Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.* En cours d'élaboration

Partenariats

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE	
Internationalisation de la formation	*Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.* L'Inspé de l'académie de Lyon développe une riche activité liée à l'international et notamment en termes d'offre de stages à l'étranger dans le cadre de la formation des enseignants. Des stages de 2 à 4 semaines sont proposés en contextes très diversifiés de par le monde : établissements du réseau français AEFE (Japon, Corée, Inde, Birmanie, Australie), établissements locaux (Europe, Sénégal, Vietnam, USA, Canada), publics ou privés, de la maternelle au lycée (Kindergarten en Allemagne aussi). 60 offres de stage ont été proposées en 2020, soit 228 places pour des étudiants/stagiaires tous niveaux (M1, M2A/B, DU). Pour l'heure les affectations concernent trop peu les étudiants du second degré.

L'Inspé de Lyon, en association avec les services académiques, organise aussi l'accueil d'étudiants étrangers sur des périodes courtes de 2 à 6 semaines et les place dans des écoles du Rhône et de la Loire. Citons à ce propos le partenariat avec l'Université d'Illinois Urbana-Champaign aux États-Unis.

Outre les stages, l'intégration de la formation à l'université doit permettre de faire bénéficier aux étudiants de mobilités internationales semestrielles dans des instituts universitaires dédiés à la formation des enseignants en Europe grâce au programme Erasmus ou dans le monde à travers des conventions de partenariats sur la base d'un échange de réciprocité. L'inspé de Lyon accueille chaque année quelques étudiants étrangers (1 ou 2 seulement) à travers les accords Erasmus conclus avec l'université Lyon 1.

Janvier 2021

Fiche formation – Dossier d'accréditation de l'INSPE

Master MEEF / formation « parcours adaptés »

Fiche élaborée avec les éléments disponibles à cette date. La finalisation attend les textes encore à venir.
PROJET EN COURS D'ELABORATION

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	Master MEEF, mention premier degré. Parcours « Professorat des écoles »
Objectifs professionnels	*A développer uniquement pour les débouchés hors éducation nationale* Débouchés hors éducation nationale : - Postes de la fonction publique d'État et territoriale, - Emplois dans l'accompagnement éducatif (associations, organismes publics), dans l'encadrement des secteurs de l'enfance : direction de centres d'animation et de loisirs (périscolaire) - Métiers dans des structures éducatives ou de formation à l'étranger.
Organisation de la formation	*Structure de la formation, en précisant la part des enseignements du tronc commun et son articulation avec les autres enseignements, ainsi que l'organisation en parcours. Préciser le cas échéant les modalités d'interaction des sites proposant les mêmes parcours.* La formation se développe sur plusieurs sites. La structuration proposée ci-après est commune aux quatre parcours. **Principe général de construction des maquettes des masters MEEF** Les maquettes MEEF de l'académie de Lyon sont construites dans une approche par compétences et identification de 4 blocs de compétences. Cette approche structure le continuum de formation d'un étudiant se destinant aux métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation. Quatre blocs de compétences : - B1 : L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale - B2 : L'enseignant concepteur de son enseignement, anticipant les apprentissages de chaque élève - B3 : L'enseignant efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, pour faire apprendre chaque élève - B4 : L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel.

Le principe pour un bloc

Les blocs de compétences sont certifiants avec attribution d'ECTS. Chaque bloc est structuré avec 2 UE de structuration des ressources et une UE d'intégration des ressources en situation. Le principe de structuration d'un bloc est le suivant :

Bloc Bi	Compétence à faire acquérir	Composantes de la compétence	UE SR1	UE SR2	UE IRS	Axes de formation : des contenus à intégrer aux UE	Situation d'évaluation
	Cci	Composante 1		x	x	Contenus issus du référentiel de formation	Ce sont les situations qui donnent la coloration du bloc
		Composante 2		x	x		
		Composante 3		x	x		
	Pi	Composante 1	x		x		SIP à lister
		Composante 2	x		x		
		Composante 3		x	x		
		Composante 4		x	x		
	Pj	Composante 1	x		x		
		Composante 2		x	x		

Légende : Ci pour compétence i, CCi pour compétence commune i, Pi pour compétence du professeur i, UE SR pour UE de structuration des ressources, UE IRS pour UE d'intégration des ressources en situation.
x signifie « permet de mobiliser ».

L'organisation du master

L'idée d'une progressivité des apprentissages dans le parcours M1-M2 fait qu'un même bloc est retravaillé deux fois, sur les deux années, avec des colorations différentes. Le schéma ci-dessous donne la structure pluriannuelle.

M1																	
	B1-M1				B2-M1				B3-M1				B4-M1				
	UE SR1 B1-M1	UE SR2 B1-M1	UE IRS B1-M1		UE SR1 B2-M1	UE SR2 B2-M1	UE IRS B2-M1		UE SR1 B3-M1	UE SR2 B3-M1	UE IRS B3-M1		UE SR1 B4-M1	UE SR2 B4-M1	UE IRS B4-M1		
ECTS				12				24				12				12	60
HETD	…	…	≥ 30	80	…	…	≥ 70	210	…	…	≥ 40	110	…	…	≥ 30	80	480

M2																	
	B1-M2				B2-M2				B3-M2				B4-M2				
	UE SR1 B1-M2	UE SR2 B1-M2	UE IRS B1-S9		UE SR1 B2-M2	UE SR2 B2-M2	UE IRS B2-M2		UE SR1 B3-M2	UE SR2 B3-M2	UE IRS B3-M2		UE SR1 B4-M2	UE SR2 B4-M2	UE IRS B4-M2		
ECTS				12				12				24				12	60
HETD	…	…	≥ 30	80	…	…	≥ 30	80	…	…	≥ 30	80	…	…	≥ 30	80	320

Les orientations par blocs

B1 : L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

Postulat du bloc 1 : pour agir de manière cohérente dans un système complexe il faut avoir des connaissances opérationnelles organisant ce système et un cadre de principes et de valeurs explicites organisant les actes d'un fonctionnaire d'état. Dans cette optique, l'ensemble des parcours, premier comme second degré, devra mobiliser des approches communes portées en particulier par les équipes de philosophie, sociologie et psychologie.

Les principes généraux à mobiliser sont les suivants : le développement des compétences ciblées par ce bloc 1 repose sur l'articulation de démarches épistémologiques spécifiques (philosophique, sociologique, psychologique et historique), avec lesquelles les futur·es professeur·es des écoles doivent se familiariser, afin de mettre ces éclairages au service d'une approche réflexive des politiques et institutions éducatives, du métier d'enseignant·e, des pratiques et des problématiques professionnelles concrètes qu'il engage. Elles proposent un enseignement initial pour fournir les repères essentiels dans ces disciplines, afin

	de poser les bases d'un raisonnement sur les questions éducatives, l'enjeu intégratif d'une dynamique de pensée visant à réfléchir la pratique professionnelle à l'aune de références philosophiques, sociologiques et psychologiques qui s'articulent finement. **Principes d'organisation** : pas de découpage des thématiques entre M1 et M2 : approche spiralaire, itérative et cumulative permettant de ne pas dissocier artificiellement des questions liées entre elles. Il s'agit d'approfondir en M2 le travail initié en M1. **B2 : L'enseignant concepteur de son enseignement, anticipant les apprentissages de chaque élève et B3 : L'enseignant efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, pour faire apprendre chaque élève** Les blocs 2 et 3 renvoient à des temps différents du projet d'enseignement mais sont en lien étroit. Le bloc 2 renvoie essentiellement à la conception et à l'anticipation, le bloc 3 à la mise en œuvre et l'analyse de cette mise en œuvre. **Postulat du bloc 2 :** Nécessité de faire des choix : tout n'est pas enseignable à l'école, tout n'est pas enseignable au même moment. On se situe au niveau d'un projet équipe d'école ou disciplinaire d'établissement, ou d'un projet de classe. Il s'agira de développer les compétences permettant aux étudiants de concevoir, planifier, anticiper au niveau d'une équipe, " les savoirs fondamentaux" et leurs "mises en scène", pour définir : - un cursus de formation (les savoirs et, les compétences sélectionnés sont répartis sur plusieurs années dans le parcours de l'élève), - une séquence (projet de classe), - une séance, - un ensemble de situations. L'évaluation des étudiants devra vérifier : - la maîtrise des connaissances disciplinaires et didactiques, - la pertinence des choix face à des publics de niveau de développement différent - la prise en compte des ressources des élèves confrontés à l'apprentissage de la notion (erreurs types, obstacles, niveau de développement) - la vision globale du déploiement des contenus sur un cursus de formation - la faisabilité des propositions dans un contexte donné - la prise en compte des éléments institutionnels incontournables (socle, programme) - la prise en compte des éléments liés au processus d'évaluation pour faire apprendre **Postulat du bloc 3 :** On se situe dans un projet de classe, au niveau de la mise en œuvre des grandes lignes d'une progression sur plusieurs séances, ou sur une situation d'apprentissage et ses variables lors d'une séance. Nécessaire prise en compte des interactions profs/élèves, élèves/savoirs, élèves/élèves, typiques des situations de classe pour la réalisation des apprentissages de chaque élève. Nécessaire gestion de l'incertitude d'une situation de classe. Dans des contextes précis d'enseignement/apprentissage (une situation de classe), il s'agit de permettre aux étudiants, à partir de constats et d'observations précises, - d'élaborer des hypothèses explicatives sur les problèmes rencontrés, :

	- de construire un ensemble d'hypothèses d'action, d'exploitation possibles, - de développer des situations potentielles, pertinentes dans un contexte pour faire réussir tous les élèves. - L'évaluation des étudiants devra vérifier : - la pertinence didactique et pédagogique des analyses de situations proposées - la prise en compte de l'activité des élèves pour apprendre - la mise en place de processus de différenciation - la pertinence de l'ingénierie pédagogique proposée (structure des tâches) - les modalités d'intervention de l'enseignant pour aider tous les élèves à apprendre (ses interventions d'étayage). - les adaptations qu'il serait capable de faire dans des situations « imprévisibles » - les connaissances sur le rôle de l'évaluation pour réguler l'acte d'enseignement. **B4 : L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel.** **Postulat du bloc 4** : L'activité réflexive, la prise de distance s'appuie sur une méthode rigoureuse ancrée dans la recherche. Une posture de recherche est à construire pour initier toute démarche de développement professionnel. Même si le bloc 4 s'attache particulièrement à développer les compétences d'un professeur ou professionnel, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel, les résultats et les méthodes de la recherche imprégneront les contenus des 3 autres blocs. Les enseignements et l'accompagnement à l'œuvre dans le bloc 4 viseront le développement d'une posture de chercheur et d'une posture réflexive face à une problématique du métier. Il s'attachera également à vérifier la solidité du cadre conceptuel autour du problème professionnel que l'étudiant en formation initiale ou continue aura choisi d'étudier. Le bloc 4 des masters MEEF sera composé : - D'une UE langue vivante (LVE), sauf pour les masters MEEF LVE pour lesquels le niveau B2 de maîtrise d'une LVE pourra faire l'objet d'une créditation dans d'autres blocs. - D'une UE méthodologie de la recherche et ouverture professionnelle et personnelle - D'une UE Séminaire de recherche - Valorisation du parcours personnel et professionnel - Pour les masters MEEF le nécessitant, l'enseignement s'assurant de la maîtrise de la LVE sera porté par l'UE de LVE de ce bloc 4. Le bloc 4 porte également des modules d'ouverture professionnelle et personnelle. Ces modules permettent la personnalisation du parcours dans une offre qui mettra en avant des champs d'engagement forts de l'Inspé et de ses enseignants. L'accompagnement d'une équipe de recherche, un projet à l'international, la découverte de contextes d'apprentissage non rencontrés dans le parcours de M1 et M2, l'ouverture à des métiers périphériques à l'enseignement pour des étudiants en réflexion sur leur projet… sont autant de possibilités qui pourront être offertes par ces modules.
Modalités d'enseignement	☒ *présentiel* ☐ *enseignements à distance* ☐ *hybride* ☐ *apprentissage* ☐ *formation continue*

Formation en langue(s)	Pour les masters MEEF le nécessitant, l'enseignement s'assurant de la maîtrise de la LVE sera porté par l'UE de LVE du bloc 4. 25h en M1 et 25h en M2. 2 crédits non compensable seront associés à cet enseignement.
Place du numérique	*Formation des étudiants aux nouvelles technologies et à l'usage des outils numériques en activité d'enseignement ; évolution des pratiques pédagogiques.* L'approche par compétence mise en œuvre offre une approche intégrée des ressources et des thématiques dans les blocs de compétences. Un module de 12h est identifié en plus spécifiquement dans le bloc 1 : Devenir un enseignant responsable face aux enjeux du numérique et une approche conjointe numérique-école inclusive est proposée dans le bloc 3 : module de 10h « Ressources numériques pour la différenciation, dans l'école inclusive ». **<u>Numérique éducatif</u>** Les axes référentiels : • Compétence commune CC9 du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066 • Compétences numériques exigées dans le Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN) entré en vigueur depuis la rentrée 2019 : https://eduscol.education.fr/pid38816/certification-des-competences-numeriques.html#lien1 **Des axes de formation :** **Devenir un enseignant responsable face aux enjeux du numérique** UE SR CC9, CC2, CC5, CC6 CRCN : domaine 1, domaine 2, domaine 4 • Passer des usages numériques personnels aux usages numériques professionnels (identité numérique, communiquer, produire, collaborer, …) • Éduquer à la citoyenneté numérique (internet responsable, netiquette, cyberharcèlement, santé jeunes et écrans, …) • Identifier les éléments des écosystèmes du numérique (ressources humaines, structures, environnement numérique professionnel, ENT, …) • Respecter le droit relatif aux usages numériques (CPI – code de la propriété intellectuelle, droits, devoirs et responsabilités de l'enseignant, RGPD, …) **Penser son enseignement avec le numérique** **UE SR : CC9, P1, P3 CRCN : domaine 2, domaine 3** • Développer ses compétences numériques pour modifier, redéfinir et transformer les situations d'apprentissage (modèle SAMR – Substitution Augmentation Modification Redéfinition) • Mettre en œuvre des dispositifs d'enseignement permettant l'éducation aux médias et à l'information (EMI) • Éduquer aux images fixes et animées (analyse critique et réalisation pédagogique) • Intégrer les compétences de l'EMI et du CRCN dans les enseignements disciplinaires et transversaux • Prendre en compte les travaux de la recherche pour développer des pratiques innovantes **Mobiliser ses compétences numériques au service de tous les élèves** UE IRS : CC9, P3, CC4 CRCN : domaine 3, domaine 5 • Concevoir des situations pédagogiques permettant l'acquisition par les élèves des compétences du CRCN

	• Sélectionner des ressources dans des banques numériques et les intégrer dans des situations d'enseignement et d'apprentissage (BRNE – Banque de Ressources Numériques pour l'Education) • Produire des ressources multimédias et interactives à destination des élèves • Apprendre à différencier son enseignement avec les outils numériques **Se forger une culture numérique réflexive** UE IRS : CC9, CC14 CRCN : domaine 1, domaine 2 • Acquérir et compléter sa culture numérique (algorithmes, big data, économies des plateformes, histoire de l'Internet, réseaux sociaux, …) • Construire et maintenir une veille informationnelle • Développer des compétences informationnelles en lien avec le mémoire (connaître les environnements, évaluer l'information, faire preuve d'esprit critique, …) • Choisir et mettre en œuvre les outils numériques adéquats pour sa pratique professionnelle • Se projeter dans une démarche de formation au et par le numérique tout au long de la vie (outils d'évaluation, CRCN, formation à distance, …)
Volume horaire de la formation	*Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type.* Volume horaire en M1 et en M2 pour chaque parcours type. 480h étudiant en M1 et 320 en M2. Les années sont déséquilibrées en heures TD mais équilibrées en charge de travail pour les étudiants. L'année de M2 porte un stage de 12 semaines, ce qui correspond à un tiers temps en responsabilité pour les étudiants alternants. La répartition de la charge de travail des étudiants prend en compte une année de M2 consacrée à la validation du M2, à une alternance potentiellement sous la forme d'une responsabilité de classe à tiers temps, à la préparation finale et à la passation d'un concours de recrutement de l'éducation nationale. Projet de structuration :

Janvier 2021

	Bloc 1 : L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale CC1 ; CC2 ; CC5 ; CC6 ; CC7 ; CC9 ; CC10 ; CC11 ; CC12 ; CC13 ; CC14			Nombre d'heures	Bloc 2 : l'enseignant concepteur de son enseignement, anticipant les apprentissages P1 ; P2 ; P3 (valence anticipation d'un enseignement) ; P5 (valence penser l'évaluation) ; CC3 ; CC4 ; CC7 ; CC8 ; CC9 ; CC10				Nombre d'heures	Bloc 3 : L'enseignant efficace dans la mise en œuvre de son enseignement, pour faire apprendre chaque élève P1 ; P2 ; P3 (valence mettre en œuvre et animer) ; P4 ; P5 (en séances) ; CC3 ; CC4 ; CC5 ; CC7 ; CC8 ; CC9 ; CC10			Nombre d'heures	Bloc 4 : L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel P1 ; P3 ; CC3 ; CC4 ; CC5 ; CC7 ; CC8 ; CC9 ; CC10 ; CC14			Nombre d'heures
M1	SR1 : inscire son action dans le cadre des enjeux contemporains du système éducatif	Module 1 : connaitre le fonctionnement de l'institution	Cci, CCj, ...	12	SR 1 : Enseigner les savoirs fondamentaux		Module 1 : connaître les élèves et les processus d'apprentissage pour concevoir son		18	SR 1 : Enseigner les savoirs fondamentaux	Module 1 : connaître les élèves et les processus d'apprentissage pour organiser et mettre en œuvre son		10	SR1	Module 1 : LVE		25
		Module 2 : faire vivre les valeurs de la république		12			Module 2 : concevoir l'enseignement du français à l'école		41		Module 2 : mettre en oeuvre l'enseignement du français à l'école et analyser sa pratique		10				
							Module 3 : concevoir l'enseignement des mathématiques à l'école		41		Module 3 : mettre en oeuvre l'enseignement des mathématiques à l'école et analyser sa pratique		10				
	SR2 : construire une alliance éducative pour la réussite de chaque (tous les) élève	Module 1 : Accompagner l'élève et construire la relation éducative		12	SR 2 : Enseigner les autres savoirs/domaines	Module 1	* Concevoir l'enseignement d'HG-EMC à l'école		10	SR 2 : Enseigner les autres savoirs/domaines	Module 1 : Mettre en oeuvre l'enseignement d'Histoire-Géographie / EMC à l'école et analyser sa pratique		10	SR2	Module 1 : Forum et CM		15
		Module 2 : être un acteur de la communauté éducative		12			* concevoir l'enseignement des arts à l'école		10		Module 2 : Mettre en oeuvre l'enseignement des Arts à l'école et analyser sa pratique		10		Module 2 : Ouverture professionnelle et personnelle		10
						Module 2	* Concevoir l'enseignement des Sciences et technologie à l'école		10		Module 3 : Mettre en oeuvre l'enseignement des Sciences et technologie à l'école et analyser sa pratique		10				
							* concevoir l'enseignement de l'EPS à l'école		10		Module 4 : mettre en oeuvre l'enseignement de l'eps à l'école et analyser sa pratique		10				
	IRS ≥ 30 : Construire un projet d'action dans le cadre d'un réseau, d'un établissement, d'une école, qui vive la politique de l'établissement, sa vie, la dynamique, l'efficacité.	Module 1 : Construire un projet d'action		10	IRS ≥ 70 : Enseigner dans le cadre de la polyvalence en se préparant au concours		Français &		35	IRS ≥ 40 : Enseigner dans le cadre de la polyvalence en se préparant au concours	Français &		20	IRS ≥ 30	Module 1 : Séminaire 1 : Construction de l'objet de recherche		15
		Module 2 : Accompagner la pratique de l'étudiant dans un établissement		10			Mathématiques &		35		Maths &		20		Module 2 : Séminaire 2 : Accompagnement dans la construction d'un dispositif de recueil		15
		Module 3 : numérique		12													
	Total			80					210				110				80

Janvier 2021

M2	SR1 : inscire son action dans le cadre des enjeux contemporains du système éducatif	Module 1 : connoitre le fonctionnement de l'institution		10	SR 1 : Enseigner les savoirs fondamentaux		Module 1: maîtriser les fondamentaux dans la connaissance des élèves et des processus fondamentaux d'apprentissage		10	SR 1 : Enseigner les savoirs fondamentaux	Module 1: maîtriser les fondamentaux dans la connaissance des élèves et des processus fondamentaux d'apprentissage		10	SR1			
		Module 2 : faire vivre les valeurs de la république		10											LVE		25
	SR2 : construire une alliance éducative pour la réussite de chaque (tous les) élève.- L'EDUCATION, UNE RELATION ADULTE-ENFANT EN EVOLUTION	Module 1 : Accompagner l'élève et construire la relation éducative		15	SR 2 : Enseigner les autres savoirs/domaines		Module 1: concevoir l'enseignement d'histoire-geographie / emc a l'école		10	SR 2 : Enseigner les autres savoirs/domaines	Module 1: Mettre en oeuvre l'enseignement d'Histoire-Géographie / EMC à l'école et analyser sa pratique		10	SR2			
		Module 2: être un acteur de la communauté éducative		15			Module 2 : concevoir l'enseignement des arts a l'école		10		Module 2 : Mettre en oeuvre l'enseignement des Arts à l'école et analyser sa pratique		10		Module 1: Ouverture professionnelle et personnelle dont séminaire/webinaire/conférences		15
							Module 3 : Concevoir l'enseignement des Sciences et technologie à l'école		10		Module 3 : Mettre en oeuvre l'enseignement des Sciences et technologie à l'école et analyser sa pratique		10				
							Module 4 : concevoir l'enseignement de l'EPS a l'école		10		Module 4 : mettre en oeuvre l'enseignement de l'eps à l'école et analyser sa pratique		10				
	IRS ≥ 30 : Construire un projet d'action dans le cadre d'un réseau, d'un établissement, d'une école, qui vise la politique de l'établissement, sa vie, la dynamique, l'efficacité.	Module 1 : Construire un projet d'action		18	IRS ≥ 30 : Enseigner dans le cadre de la polyvalence en se préparant au concours		Français &		15	IRS ≥ 30: Enseigner dans le cadre de la polyvalence en se préparant au concours	Français &		15	IRS ≥ 30	Module 1: Séminaire : Recueil et analyse et discussion		
		Module 2 : Accompagner la pratique de l'étudiant dans un établissement		12			Mathématiques &		15		Maths &		15		Module 2 : Valorisation du parcours personnel et professionnel (gestion et accompagnement de projet, valorisation du parcours perso et pro + prépa entretien)		25
																	15
	Total			80					80				80				80

Lieux de la formation	Inspé site de Lyon – Inspé site de St Etienne (UJM) – Inspé site de Bourg en Bresse – Université Lyon 2 – Université Lyon 3
Place de la recherche	*Lien de la formation avec les activités de recherche des établissements partenaires ; mise en œuvre de l'initiation à la recherche et du mémoire dans la formation, en précisant l'articulation entre recherche et professionnalisation.* *Cf. 3.3 du dossier d'accréditation pour une présentation des établissements partenaires* L'élaboration des nouvelles maquettes des masters MEEF a été réalisée dans un effort constant d'articulation formation/recherche facilité par une approche par compétences. L'activité réflexive et la prise de distance nécessaire aux métiers de l'éducation et de l'enseignement s'appuient sur une méthode rigoureuse ancrée dans la recherche. Ainsi, une posture de recherche est à construire pour initier toute démarche de développement professionnel. Les équipes pluri-catégorielles à l'œuvre dans la construction des contenus et de la structuration de la maquette ont veillé à ce que la recherche et la formation imprègnent l'ensemble des blocs. Même si le bloc 4 s'attache à développer les compétences d'un professeur ou professionnel, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel, les résultats et les méthodes de la recherche imprégneront les contenus des 3 autres blocs. Les enseignements et l'accompagnement à l'œuvre dans le bloc 4 viseront le développement d'une posture de chercheur et d'une posture réflexive face à une problématique du métier. Ils s'attacheront également à vérifier la solidité du cadre conceptuel autour du problème professionnel que l'étudiant en formation initiale ou continue aura choisi d'étudier. Enfin, bien que la plupart des étudiants inscrits en master MEEF s'orientent vers les métiers de l'éducation après obtention du concours, la formation vise également la poursuite d'étude en doctorat. Ainsi, le bloc 4 des masters MEEF sera composé de : - UE Langue vivante (LVE) - UE Ouverture professionnelle et personnelle - UE Valorisation du parcours personnel et professionnel - UE Méthodologie de la recherche - UE Séminaire de recherche

		SR1	SR2	IRS
MASTER 1	S1	25h *LVE*	15h CM ***La recherche comme éclairage de la posture professionnelle*** • Forum « découverte des thèmes » • Éthique et RGPD • Étapes de la recherche • Outils qualitatifs et quantitatifs de la recherche • Différents niveaux de preuve.	15h TP ***Séminaire:*** *Accompagnement dans la construction d'un objet de recherche* Enseignements spécifiques au séminaire de recherche
			SR2	**IRS**
	S2		10h TD ***Ouverture professionnelle et personnelle***	15h TP ***Séminaire:*** *Accompagnement dans la construction d'un dispositif de recherche* Enseignements spécifiques au séminaire de recherche + suivis individualisés

		SR1	SR2	IRS
MASTER 2	S3	25h *LVE*		25h TP ***Séminaire:*** *Accompagnement dans l'analyse, l'interprétation et la restitution d'un travail de recherche* Enseignements spécifiques + suivis individualisés
		SR1	**SR2**	**IRS**
	S4		15h TD ***Ouverture professionnelle et personnelle*** Dont 5h pour assister à un séminaire/webinaire/conférence de consensus (sur le M1 et/ou le M2)	15h TP ***Valorisation du parcours personnel et professionnel*** (gestion et accompagnement de projet, Valorisation du parcours perso et pro + prépa entretien)

Mémoire de recherche

Il est attendu que les étudiants réalisent un mémoire de recherche en relation avec la finalité pédagogique, les pratiques et l'environnement professionnel. Ce mémoire est réalisé sous la tutelle d'un enseignant-chercheur de l'Inspé responsable d'un séminaire de recherche choisi par l'étudiant en fonction de sa thématique. Le travail de recherche débute au semestre 1 du master 1, et est suivi jusqu'en master M2. Ce travail prend appui sur les stages réalisés par l'étudiant. Les étudiants peuvent également réaliser leur mémoire en intégrant un projet de recherche porté par le responsable de séminaire (projets Léa, Erasmus +...). La cellule recherche et innovation du pôle continuum a également comme ambition d'offrir des sujets de mémoire aux étudiants de master MEEF. Le responsable de séminaire peut encadrer le travail des étudiants en binôme avec un formateur de l'Inspé non enseignant-chercheur, un professionnel de terrain (professeur du 1er ou 2nd Degré, personnel d'encadrement au titre des 33%), ou un chercheur membre de la SFR-RELYS.

Le travail de recherche, formalisé par l'écrit du mémoire et sa soutenance, doit permettre à l'étudiant de développer un regard critique sur sa pratique et de se former à une attitude réflexive. Le travail de mémoire vise une formation à et par la recherche. Pour cela il doit permettre l'intégration des différents éléments de la formation et le développement de compétences de recherche et professionnelles. Le mémoire relève d'une démarche scientifique qui prend appui sur une revue de travaux qui alimente la construction d'une problématique, les choix méthodologiques, d'une analyse et d'une discussion.

Le mémoire devra permettre à l'étudiant désireux de poursuivre en doctorat, d'atteindre le niveau d'exigence requis pour intégrer une école doctorale après l'obtention du master ou au cours de sa carrière.

<table>
<tr><td></td><td>Ouverture Personnelle et professionnelle: Afin de développer leur culture scientifique, il est attendu des étudiants d’assister au cours de leur formation à des conférences ou séminaires recherche de leur choix proposés par les enseignants-chercheurs de l’Inspé ou les laboratoires de recherche.</td></tr>
<tr><td>Place des stages et organisation de l’alternance</td><td>

Objectifs, modalités, organisation et évaluation des stages ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc.

A l’heure de la rédaction de ce dossier les conditions ne sont pas encore totalement connues. L’organisation des mises en stage se fait sur la base suivante :

<table>
<tr><th>Etudiant</th><th>Mise en stage</th><th>Commentaire</th></tr>
<tr><td>M1 non AED</td><td>6 semaines de stage d’observation et de pratique accompagnée</td><td>Temporalité à préciser.
Modalité d’expérimentation pour le mémoire à définir</td></tr>
<tr><td>M1 AED</td><td>Prolongation du contrat en cours</td><td>Rendre compatible l’expérience professionnelle et la formation en M1</td></tr>
<tr><td>M2 alternant</td><td>12 semaines en responsabilité dans un établissement scolaire sur le S3-S4</td><td>Modalité à préciser</td></tr>
<tr><td>M2 non alternant, stage EN</td><td>12 semaines de stage en pratique accompagnée dans un établissement scolaire</td><td>Modalité à préciser</td></tr>
<tr><td>M2 non alternant, stage non EN</td><td>12 semaines de stage dans une structure</td><td>Possibilité à confirmer</td></tr>
</table>

Pour les M1 non AED, la forme de la mise en stage n’est pas finalisée. Elle pourrait combiner stage filé et stage massé.
Pour les M2 alternants, la forme de la mise en stage n’est pas finalisée. Elle pourrait combiner également stage filé et stage massé. Un dispositif d’accompagnement spécifique est mis en place, sous une forme qui pourrait être proche du tutorat-mixte des fonctionnaires stagiaires.
L’expérience en milieu professionnel est évaluée à la fois à travers une ou plusieurs unités d’enseignement du master, et les appréciations des tuteurs qui l’accompagnent. Cette évaluation est associée pour 4 crédits en M1 sur le bloc 3 et pour 16 crédits en M2 avec 4 crédits sur le bloc 2 et 12 crédits sur le bloc 3.
Le bureau des stages du pôle continuum est en charge de coordonner les stages pour l’ensemble des parcours.

</td></tr>
</table>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	*Modalités de recrutement, dispositifs de mise à niveau, prise en compte des contrats EAP, passerelles et tout autre dispositif favorisant l'orientation et la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle (notamment pour les étudiants ayant échoué au concours de recrutement).* Modalités de recrutement : campagne d'admission coordonnée entre les 4 universités du site Lyon-St-Etienne. Dispositifs de mise à niveau : En construction Prise en compte des contrats EAP : En construction Passerelles et autre dispositif : AEU de préparation au CRPE pour les titulaires d'un MEEF
Suivi de l'acquisition de compétences	*Modalités de suivi des compétences acquises par l'étudiant* Le master est fondé sur une approche par compétences. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, en cours de rédaction, permettent le suivi et l'évaluation des compétences puis un positionnement au niveau de chaque bloc. Il est envisagé qu'un bilan de compétence soit associé à la délivrance du diplôme.
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études	*Analyse de l'évolution des effectifs, de la qualité de l'insertion et du devenir des étudiants. Analyse des taux de réussite en fonction du diplôme d'origine des publics.* Non disponible.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	*Préciser leur statut et leur établissement ou composante d'appartenance* Enseignants chercheurs de l'Inspé (MCF et PU) ACE, Ater de l'Inspé et des universités partenaires PRAG de l'Inspé et des universités partenaires PRCE de l'Inspé et des universités partenaires PREC de l'Inspé et des universités partenaires Enseignants à temps partagé de l'Inspé PEMF, CPC, CPD, IEN La constitution des équipes plurielles est en cours. Les principes retenus : - Limiter les interventions ponctuelles - Intégrer les PEMF dans des équipes plurielles - Ouvrir largement le champ possible des interventions des PEMF - Organiser les interventions pour qu'une équipe de PEMF puisse prendre en charge une intervention sur un thème quel que soit le jour de la semaine. - Donner une lisibilité à moyen terme donnant perspective et possibilité de s'engager
Fonctionnement	*Rôle et responsabilités des membres de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle ; modalités de réunion de l'équipe pédagogique, avec et sans la présence des étudiants.* En cours d'élaboration

Partenariats

Partenariat avec une autre (ou d'autres) INSPE	
Internationalisation de la formation	*Accueil d'étudiants étrangers, envoi d'étudiants à l'étranger, partenariats internationaux, etc.* L'Inspé de l'académie de Lyon développe une riche activité liée à l'international et notamment en termes d'offre de stages à l'étranger dans le cadre de la formation des enseignants.

Des stages de 2 à 4 semaines sont proposés en contextes très diversifiés de par le monde : établissements du réseau français AEFE (Japon, Corée, Inde, Birmanie, Australie), établissements locaux (Europe, Sénégal, Vietnam, USA, Canada), publics ou privés, de la maternelle au lycée (Kindergarten en Allemagne aussi). 60 offres de stage ont été proposées en 2020, soit 228 places pour des étudiants/stagiaires tous niveaux (M1, M2A/B, DU). 190 étudiants ont été affectés (87% sur leur premier vœu), répartis comme suit selon leur université de rattachement : 55% Lyon 1, 18% Saint Etienne, 17% Lyon 3, 10% Lyon 2. Enfin, ces affectations ont concerné en grande majorité les étudiants du parcours premier degré.

L'Inspé de Lyon, en association avec les services académiques, organise aussi l'accueil d'étudiants étrangers sur des périodes courtes de 2 à 6 semaines et les place dans des écoles du Rhône et de la Loire. Citons à ce propos le partenariat avec l'Université d'Illinois Urbana-Champaign aux États-Unis.

Outre les stages, l'intégration de la formation à l'université doit permettre de faire bénéficier aux étudiants de mobilités internationales semestrielles dans des instituts universitaires dédiés à la formation des enseignants en Europe grâce au programme Erasmus ou dans le monde à travers des conventions de partenariats sur la base d'un échange de réciprocité. L'inspé de Lyon accueille chaque année quelques étudiants étrangers (1 ou 2 seulement) à travers les accords Erasmus conclus avec l'université Lyon 1.

ANNEXE 3

Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux
Polyvalence et pédagogie générale
Initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles
Contexte propre et innovations pédagogiques

* Nombre d'heures d'enseignement étu

/!\ Les cellules colorées contiennent d

Ventilation du temps global de la formation master MEEF p
Projection année universitaire 2020-2021

Intitulé des enseignements	**Nombre d'heures***
SR1 B1 : inscrire son action dans le cadre des enjeux contemporains du système éducatif	44
SR2 B1 : construire une alliance éducative pour la réussite de chaque élève	54
IRS B1 : Construire un projet d'action dans le cadre d'un réseau, d'un établissement, d'une école, qui vise la politique de l'établissement, sa vie, la dynamique, l'efficacité.	50
SR 1 et IRS B2 et B3 : Enseigner les savoirs fondamentaux	272
IRS B1 : numérique spécifique	12
Total	432
SR1 B4 : LVE	10
SR1 module 1 B2 et B3 : connaître les élèves et les processus d'apprentissage pour concevoir son enseignement	48
SR 2 B2 et B3 : Enseigner les autres savoirs/domaines	160
Total	218
SR1 B4 : LVE	40
SR2 B4 : module 1 : CM et forum	15
IRS B4 :	70
Total	125
SR2 B4 : ouverture personnelle et professionnelle	25
Total	25
Total pour la mention	800

ıdiant

es formules pour calculer les totaux et les pourcentages automatiquement

remier degré

Simulation

% du temps global de la formation	Nombre d'heures* assuré par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	Part en % assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire
5,50	13,2	5,18
6,75	16,2	6,36
6,25	25	9,82
34,00	108,8	42,72
1,50	4,8	1,88
0,00		0,00
54,00	168	65,96
1,25	2	0,79
6,00	19,2	7,54
20,00	48	18,85
0,00		0,00
0,00		0,00
0,00		0,00
27,25	69,2	27,17
5,00	8	3,14
1,88	0	0,00
8,75	7	2,75
0,00		0,00
0,00		0,00
0,00		0,00
15,63	15	5,89
3,13	2,5	0,98
0,00	0	0,00
0,00		0,00
0,00		0,00
0,00		0,00
0,00		0,00
3,13	2,5	0,98
100	254,7	100,00

0,318375

	Budget consolidé ESPE - Académie de Lyon	Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Saint-Etienne	Rectorat	Ressources propres	Totaux
1	Masse salariale - ETAT (ENS+EC+BIATSS) **(1)**	16 664 814 €						16 664 814 €
2	Documentation pour ESPE	244 304 €						244 304 €
3	Fonctions supports pour ESPE	1 583 053 €						1 583 053 €
4	Fonctionnement général ESPE	722 314 €					247 396 €	969 710 €
5	Fonctionnement général UFR **(1) (2)**	2 062 800 €	1 764 480 €	1 198 800 €	1 616 400 €			6 642 480 €
6	Autres contributions des universités au projet ESPE		118 000 €	36 000 €	120 000 €			274 000 €
7	Dispositif EAP **(3) (4)**	2 200 €	8 250 €	2 500 €	4 350 €	281 400 €		298 700 €
8	Encadrement des stagiaires et des admissibles du 1er degré - Ain **(4)**					94 015 €		94 015 €
9	Encadrement des stagiaires et des admissibles du 1er degré - Loire **(4)**					236 672 €		236 672 €
10	Encadrement des stagiaires et des admissibles du 1er degré - Rhone **(4)**					1 016 680 €		1 016 680 €
11	Encadrement des stagiaires et des admissibles du 2nd degré **(4)**					1 514 344 €		1 514 344 €
12	FC-ASH	190 894 €						190 894 €
13	FC enseignants 1er degré - Ain **(4)**					102 000 €		102 000 €
14	FC enseignants 1er degré - Loire **(4)**					98 795 €		98 795 €
15	FC enseignants 1er degré - Rhone **(4)**					299 777 €		299 777 €
16	FC enseignants 2nd degré **(4)**					1 409 791 €		1 409 791 €
Total		**21 470 379 €**	**1 890 730 €**	**1 237 300 €**	**1 740 750 €**	**5 053 474 €**	**247 396 €**	**31 640 029 €**
Répartition des moyens totaux		**67,9%**	**6,0%**	**3,9%**	**5,5%**	**16,0%**	**0,8%**	**100,0%**

(1) Prise en compte de la recherche :
La MS totale des personnels de l'ESPE (ligne 1) intègre une part consacrée à la Recherche (50% de la MS des enseignants-chercheurs).
De même pour les coûts de la Documentation, des fonctions supports et de fonctionnement général de l'ESPE (lignes 2 à 4).
Cette part est estimée globalement aux alentours de 20%.
Afin de rester sur des périmètres comparables, les ratios communs utilisés pour la ligne 5 (Fonctionnement général UFR) prennent en compte les coûts de la Recherche à hauteur de 20%.

(2) Fonctionnement général UFR : cette ligne intègre globalement les apports des universités au travers des moyens mobilisés dans les UFR
Ces apports sont calculés sur la base des charges directes et indirectes rapportées au total des HETD prévisionnelles de l'année 2013-2014 et sur la base de ratios communs issus des comptes financiers (déclinaison par secteur disciplinaire ou par composante pédagogique selon structuration des universités).
Ratios communs retenus : 240 € / HETD pour Lyon 2 et Lyon 3 ; 300 € / HETD pour Lyon 1 et UJM.
Ces ratios intègrent forfaitairement 20% de coûts associés à la recherche, cf (1)

(3) EAP : apports des universités : gestion des candidatures : estimation 2013 : 15 mn / dossier + 8h de travail BIATSS / Université par tranche de 50 dossiers + 50 € de frais de FCT /dossier traité

(4) données Rectorat pour encadrement stagiaires et admissibles, FC (inclus ASH) et EAP

		Budget consolidé ESPE - Académie de Lyon	Lyon 1
1	1	Masse salariale - ETAT	15 255 317 €
2	2	Documentation INSPE	752 791 €
3	3	Fonctions supports pour INSPE	1 145 102 €
4	4	Fonctionnement général INSPE	776 227 €
5	5	Formation continue gérée par UCBL	208 309 €
6	6	Fonctionnement général des composantes universitaires	2 359 476 €
7	7	autres contributions des universités au projet INSPE	
8	8	Dispositf EAP	2 200 €
9	9	FC-ASH	
10	10	FC enseignants	
11	11	Masse salariale BOP 141	
12	12	Moyens dédiés	
13		**Total**	**20 499 422 €**
14		**Répartition des moyens totaux**	**67,9%**
15			
16			

Lyon 2	Lyon 3	Saint-Etienne	Rectorat	Ressources propres	Totaux
					15 255 317 €
					752 791 €
					1 145 102 €
					- €
				247 396 €	1 023 623 €
					208 309 €
1 815 893 €	1 418 640 €	1 760 700 €			7 354 709 €
93 166 €	28 423 €	94 746 €			216 335 €
8 250 €	2 500 €	4 350 €	856 252 €		873 552 €
			75 402 €		75 402 €
			1 052 598 €		1 052 598 €
			172 200 €		172 200 €
			897 422 €		897 422 €
1 917 309 €	**1 449 563 €**	**1 859 796 €**	**3 053 874 €**	**247 396 €**	**29 027 360 €**
6,0%	**3,9%**	**5,5%**	**16,0%**	**0,8%**	**100,0%**

216 335 €

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
####
####

Budget consolidé ESPE-Inspé - Académie de Lyon

Masse salariale des personnels enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'Inspé (composante UCBL)
Masse salariale des personnels IATSS affectés à l'Inspé (composante UCBL)
Masse salariale des fonctions supports détachées auprès de l'Inspé (DIRPAT + DSI + PGF)
Masse salariale des services centraux intervenant en support de l'Inspé
Masse salariale et moyens dévolus par le SCD à l'Inspé
Moyens fonctionnement SCD au bénéfice de l'Inspé
Autres fonctions soutiens dévolues à l'Inspé
Ressources propres
Formation continue gérée par UCBL
Fonctionnement général des composantes universitaires
Contribution des universités au projet de l'Inspé
Dispositif EAP
Encadrement des stagiaires et FC enseignants 1D
Encadrement des stagiaires et FC enseignants 2D
FC-CAPPEI et MFIN
Masse salariale ingénierie de formation 2D
Moyens dédiés
Total
Répartition des moyens totaux

Lignes 1 à 6
Ligne 7
Ligne 8
Lignes 9 et 10
lignes 11 à 15

Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Saint-Etienne	Rectorat	Totaux
13 301 526 €					13 301 526 €
2 362 414 €					2 362 414 €
404 637 €					404 637 €
1 310 245 €					1 310 245 €
469 500 €					469 500 €
109 024 €					109 024 €
376 073 €					376 073 €
484 466 €					484 466 €
310 584 €					310 584 €
2 606 076 €	1 962 453 €	1 487 766 €	1 769 700 €		7 825 995 €
775 259 €	93 166 €	28 423 €	94 745 €		991 593 €
				480 035 €	480 035 €
				20 226 677 €	20 226 677 €
				12 940 111 €	12 940 111 €
				66 948 €	66 948 €
				329 696 €	329 696 €
				9 907 993 €	9 907 993 €
22 509 804 €	**2 055 619 €**	**1 516 189 €**	**1 864 445 €**	**43 951 460 €**	**71 897 517 €**
31,3%	**2,9%**	**2,1%**	**2,6%**	**61,1%**	**100,0%**

Moyens UCBL pour Inspé
Budget de composante
Formation continue
Moyens établissements
Moyens rectorat

	Structure du budget consolidé Inspé - Académie de Lyon
1	Masse salariale des personnels enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'Inspé
2	Masse salariale des personnels IATSS affectés à l'Inspé
3	Masse salariale des fonctions supports détachées auprès de l'Inspé (DIRPAT + DSI + PGF)
4	Masse salariale des services centraux intervenant en support de l'Inspé
5	Masse salariale et moyens dévolus par le SCD à l'Inspé
6	Autres fonctions soutiens dévolus à l'Inspé
7	Budget propre intégré
8	Formation continue gérée par UCBL
9	Fonctionnement général des composantes universitaires
10	Contribution des universités au projet de l'Inspé et ressources propres
11	Contribution des partenaires au fonctionnement du pôle continuum
12	Formation initiale des étudiants MEEF 1D
13	Formation initiale des étudiants MEEF 2D
14	Encadrement des stagiaires du 1er degré
15	Encadrement des stagiaires du 2nd degré
16	FC CAPPEI
17	FC enseignants 1er degré
18	FC enseignants 2nd degré
19	Masse salariale BOP 141
20	Moyens dédiés
	Total
	Répartition des moyens totaux

Lyon 1	Lyon 2	Lyon 3	Saint-Etienne	Rectorat	Ressources propres	Totaux
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
						- €
- €	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
0,00%	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**0,00%**	**100,00%**

CONVENTION CADRE pour la mise en œuvre de la co-accréditation des mentions de master du site de Lyon Saint-Etienne 2016-2020

ENTRE

L 'Université de Lyon,
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est situé 92 rue Pasteur, Lyon 7ème
Représentée par son Président, Khaled BOUABDALLAH

ET

L'Université Claude Bernard - Lyon 1
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918 - 69622 VILLEURBANNE Cedex,
Représentée par son Président, Monsieur Frédéric FLEURY

ET

L'Université Louis Lumière - Lyon 2
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est situé 86 rue Pasteur - 69635 Lyon cedex 07,
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

ET

L'Université Jean-Moulin – Lyon 3
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est situé 1 rue de l'université, BP 0638, 69239 Lyon cedex 02,
Représentée par son Président, Monsieur Jacques COMBY

ET

L'Université Jean Monnet - Saint-Etienne
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est situé 10, Rue Tréfilerie - CS 82301 - 42023 Saint-Etienne Cedex 2,
Représentée par sa Présidente, Madame Michèle COTTIER

ET

L'Ecole Centrale de Lyon
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est situé 36 avenue Guy de Collongue - 69134 Ecully Cedex,
Représentée par son Directeur, Monsieur Frank DEBOUCK

ET

L'École Normale Supérieure de Lyon
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est situé 15 parvis René Descartes - BP 7000 - 69342 Lyon Cedex 07
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François PINTON

ET

L'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est situé 20, avenue Albert Einstein - 69621 Villeurbanne Cedex,
Représenté par son Directeur, Monsieur Eric MAURINCOMME

ET

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat
Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Dont le siége est situé 3 rue Maurice Audin - 69518 VAULX en VELIN Cedex,
Représentée par son Directeur, Monsieur Jean-Baptiste LESORT

ET

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon
Etablissement public national à caractère administratif
Dont le siège est situé 3 rue Maurice-Audin 69512 Vaulx-en-Velin
Représentée par sa Directrice, Madame Nathalie MEZUREUX

ET

L'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
Dont le siège est situé 1 avenue Bourgelat 69280 Marcy l'Etoile
Représenté par sa Directrice générale, Madame Emmanuelle SOUBEYRAN

ET

L'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Saint-Etienne
Etablissement public de coopération culturelle
Dont le siège est situé 3, rue Javelin Pagnon 42000 Saint-Etienne
Représentée par son directeur, Monsieur Ludovic NOEL

ET

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne
Etablissement public national à caractère administratif
Dont le siège est situé 1, rue Buisson 42000 Saint-Étienne
Représentée par son Directeur, Monsieur Jacques PORTE

ET

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne,
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est situé 58 rue Jean Parot,
Représentée par son Directeur, Monsieur Roland FORTUNIER

ET

L'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne
Etablissement Public à Caractère Administratif,
Dont le siége est situé 158, cours Fauriel - 42023 Saint-Étienne cedex 2
Représentée par son Directeur, Monsieur Pascal RAY

ET

L'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège est situé 17/21 boulevard du 11 novembre 1918 – 69623 Villeurbanne Cedex France,
Représentée par son Directeur, Monsieur Yves ALIX

ET

L'Institut d'Etudes Politique de Lyon, en tant que partenaire
Etablissement public national à caractére scientifique culturel et professionnel
Dont le siège est situé 14 avenue Berthelot 69365 Lyon Cedex 07
Représenté par son Directeur, Monsieur Renaud PAYRE

Préambule :

L'offre de formation relative au contrat quinquennal 2016-2020 a été élaborée dans le cadre d'une démarche présidée par l'Université de Lyon et impliquant tous les établissements concernés par l'accréditation des formations. Les principes de cohérence, de lisibilité et de visibilité de l'offre de formation ont guidé la démarche collective ainsi qu'une incitation aux rapprochements des équipes pédagogiques à travers la co-accréditation des mentions de master.

L'offre de formation du site de Lyon Saint-Etienne présente la caractéristique d'être particulièrement riche, à la fois par les disciplines représentées et par la diversité de nature des formations des Universités et des Ecoles de la COMUE Université de Lyon.

Cette offre s'inscrit à la fois dans le cadre de la campagne d'accréditation des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur (arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur) et dans le cadre national des formations (arrêté du 22 janvier 2014). Ce dernier précise que « *la mention est le niveau de référence pour la définition des contenus de la formation et l'organisation pédagogique* » et que « *la formation est organisée au sein de chaque mention sous la forme de parcours types de formation initiale et continue formant des ensembles cohérents d'unités d'enseignement et organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme* ».

Le nombre important de mentions en co-accréditation est un indicateur pertinent de la qualité des coopérations sur le site. Il nécessite, pour une bonne mise en œuvre des formations, de poser des principes généraux d'organisation qui sont réunis au sein de cette convention cadre qui pourra le cas échéant être complétée par des conventions spécifiques d'application concernant tous ou partie des signataires.

1- Objet de la convention cadre

La présente convention a pour objet de déterminer les principes généraux de fonctionnement de la co-accréditation à délivrer le diplôme de Master. Elle sera précisée par des conventions d'application propres à chaque mention de master co-accrédité.

2- Coordination des mentions co-accréditées

Conjointement désigné.e par les établissements co-accrédités et validé.e par le bureau de l'Université de Lyon, le.la coordinateur.trice de la mention agit pour coordonner la mention. Il.Elle est le.la référent.e pour l'Université de Lyon et pour les établissements co-accrédités et partenaires membres de la COMUE Université de Lyon.

Le/la coordinateur.trice de la mention est chargé.e de :

- mettre en place et présider un comité de pilotage de la mention composé des responsables de parcours et d'au moins un représentant par établissement co-accrédité ou partenaire ;
- coordonner l'action des responsables de parcours ;
- collecter les résultats des évaluations des formations et des enseignements, faites par les étudiants dans le cadre des dispositifs propres à chaque établissement ;
- représenter la mention au sein du collége académique ;
- présider le jury de diplôme, en organiser le calendrier et coordonner le calendrier des jurys d'année avec les responsables de parcours ;
- organiser le conseil de perfectionnement (un par mention et au moins une réunion par an) et être le garant de son bon fonctionnement ;
- coordonner la collecte d'informations pour les évaluations de la mention par les instances nationales comme le HCERES et finaliser les rapports d'évaluation demandés par ces instances.

3- Comité de pilotage de la mention co-accréditée

Il est important que tous les établissements co-accrédités ou partenaires soient représentés dans le pilotage de la mention de master. Le comité de pilotage de la mention est composé des responsables de parcours et d'au moins un représentant par établissement co-accrédité et partenaire. Il est présidé par le.la coordinateur.trice de la mention co-accréditée.

Le mode de désignation des responsables de parcours pourra différer d'une mention à l'autre.

Les responsables de parcours-type sont désignés soit conjointement par les établissements lorsque le parcours-type réunit plusieurs établissements, soit par un établissement lorsque le parcours-type relève d'un seul établissement.

Le rôle du comité de pilotage est de :

- préparer la convention d'application de la présente convention cadre ;
- assister le.la coordinateur.trice du master co-accrédité dans ses missions ;
- délibérer sur les propositions du Conseil de perfectionnement de la mention de master co-accréditée ;
- délibérer sur les principes d'organisation et de gestion de la mention de master co-accréditée dans le respect des règles de fonctionnement en vigueur dans les établissements ;
- donner un avis sur les propositions de convention et de partenariat avec d'autres établissements que ceux qui sont co-accrédités.

4- Conseil de perfectionnement

Un Conseil de perfectionnement est institué au niveau de la mention.

Il est composé conformément à l'article 5 du cadre national des formations (arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master).

La convention d'application détermine précisément la composition du Conseil de perfectionnement en veillant à l'équilibre entre les parcours, entre les campus (si la formation est dispensée sur plusieurs localisations) et entre les établissements, dans les différentes catégories de membres. Il comprend *a minima* les responsables de parcours.

Le.la coordinateur.trice de la mention de master co-accréditée organise et convoque le conseil de perfectionnement au moins une fois par an. Il.Elle est le garant.e de son bon fonctionnement.

Il a pour rôle :

- de favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel ;
- d'éclairer sur les objectifs de chaque formation et de contribuer à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer la qualité ;
- de faire la synthèse des résultats des évaluations qui font l'objet de présentations et de débats au sein du conseil de perfectionnement ;
- de proposer au comité de pilotage des réflexions sur l'évolution de la formation dispensée aux étudiants.

Un compte-rendu des réunions est réalisé et diffusé au comité de pilotage, aux établissements ainsi qu'aux composantes de rattachement et aux directions des études des établissements.

5- Communication

La diffusion à l'extérieur de l'offre de formation est assurée par chaque établissement selon une présentation et un mode qui lui sont propres. Le site de chaque établissement propose un lien vers les sites des établissements co-accrédités et établissements partenaires.
Cette offre est également présentée sur le site web de l'université de Lyon qui organise les liens vers les sites établissements

6- Inscription des étudiants

L'étudiant.e s'inscrit administrativement dans un seul établissement co-accrédité.

Les droits d'inscription sont réglés dans l'établissement d'inscription administrative, selon ses modalités particulières.

7- Scolarité des étudiants

Le suivi de la scolarité est assuré par l'établissement d'inscription administrative.

Les conventions d'application de la présente convention cadre précisent le cas échéant quel.s établissement.s assure.ent, et selon quelles modalités, le suivi et la gestion de la scolarité.

Un étudiant peut être également inscrit à titre secondaire pour la même formation dans d'autres établissements co-accrédités pour permettre par exemple à l'étudiant d'accéder à des ressources, de faciliter la gestion pédagogique des étudiants et de répondre aux besoins administratifs des établissements. Cette inscription à titre secondaire ne donne lieu à aucune perception de droits d'inscriptions et l'étudiant n'est pas comptabilisé dans l'effectif des inscrits administratifs.

Un étudiant peut choisir son directeur de mémoire dans l'un des établissements co-accrédités indépendamment de son établissement d'origine (i.e son établissement d'inscription administrative) avec l'accord de son responsable de formation.

8- Modalités pédagogiques

Le règlement des études applicable à l'étudiant.e est celui de l'établissement dans lequel l'étudiant.e est inscrit.e administrativement à titre principal.

9- Jury de diplôme de master co-accrédité

A titre liminaire, la présente convention-cadre rappelle que le diplôme est la mention de master.

Il est institué un jury de diplôme commun pour chaque mention de master co-accrédité.

Le.La coordinateur.trice de la mention de master co-accrédité préside le jury de diplôme. Il.Elle est chargé.e d'en organiser le calendrier et de coordonner le calendrier des jurys d'année ou de parcours avec les responsables de parcours.

Le jury de diplôme est composé de membres des établissements co-accrédités et partenaires. Il est désigné conjointement par les chefs d'établissements co-accrédités et partenaires.

10- Délivrance du diplôme de master et du supplément au diplôme

Chaque établissement co-accrédité délivre et établit le diplôme national de master à l'étudiant.e inscrit.e administrativement dans cet établissement.
La procédure administrative de délivrance du diplôme relève de l'établissement où l'étudiant.e s'est inscrit.e.
Le diplôme est accompagné d'un supplément au diplôme délivré par l'établissement qui a inscrit l'étudiant.e administrativement.

Conformément à la circulaire du 23 novembre 2014 (circulaire n° 2014-0018 du 23-10-2014) :

a. Nom des établissements

Dans le cas d'une accréditation entre plusieurs établissements, deux cas sont à distinguer :

1 - le nom de chaque établissement figure sur le diplôme en en-tête. Cette option doit être privilégiée ;

2 - le nom d'un seul établissement (celui où l'étudiant a pris son inscription administrative) est inscrit, les établissements s'étant accordés sur cette modalité dans la convention qui les lie, sous réserve que le statut de l'établissement qui souhaite seul apparaître le permette.

Lorsque c'est un établissement membre d'une communauté d'universités et d'établissements qui délivre ce diplôme, le nom de l'établissement apparait en en-tête du parchemin et celui de la communauté dont il est membre apparaît en sous-titre et entre parenthèses comme illustré dans le modèle A-3 des annexes de la circulaire (exemple de parchemin à décliner et adapter pour tous les diplômes concernés).

Lorsque plusieurs établissements s'accordent pour délivrer conjointement un diplôme national, le sceau de chacun des établissements concernés peut figurer sur le diplôme.

b. Visas

Le parcours type suivi par le récipiendaire peut apparaître en fin de liste des visas. En effet, et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, le parcours type vise notamment à faciliter la mobilité en France ou à l'étranger.

11- Localisation des enseignements

La convention d'application de la présente convention cadre précise le ou les lieux de déroulement des enseignements.

12- Gestion et moyens

La convention d'application définit la responsabilité et la prise en charge de chaque enseignement entre les établissements co-accrédités et les partenaires.

Elle définit notamment les volumes horaires assurés par chaque établissement co-accrédité ou partenaire.

La convention d'application de la présente convention cadre veillera à un équilibre global des apports de toutes natures entre les différents établissements (notion d'équité).

Un budget prévisionnel doit être établi chaque année précisant les volumes horaires, les frais spécifiques de fonctionnement et leur prise en charge.

Conformément à la répartition établie dans la convention d'application :

- les établissements prennent en charge les heures assurées par leurs enseignants statutaires ;
- les enseignants statutaires déclarent leur service d'enseignement dans leur établissement de rattachement, en fonction des règles en vigueur et propres à leur statut.

Les intervenants vacataires sont recrutés et pris en charge par l'établissement responsable des enseignements dont ils ont la charge, selon les règles en vigueur.

Un bilan du coût de la formation est effectué en juillet de chaque année universitaire et transmis aux chefs d'établissement.

13- Suivi de la convention

L'Université de Lyon est en charge du suivi de la convention cadre. Les parties prenantes seront réunies une fois par an.

14- Durée de la convention cadre

La convention cadre est conclue pour la durée de la co-accréditation.

Toute modification ultérieure des clauses de la présente convention-cadre doit faire l'objet d'un avenant écrit et dûment signé par l'ensemble des chefs d'établissements.

A Lyon le 21 septembre 2016

Université de Lyon
Monsieur Khaled Bouabdallah, Président

Université Jean Monnet - Saint-Etienne
Madame Michèle Cottier, présidente

Université Claude Bernard - Lyon 1
Monsieur Frédéric Fleury, président

Ecole Centrale de Lyon
Monsieur Frank Debouck, directeur

Université Louis Lumière - Lyon 2
Madame Nathalie Dompnier, présidente

École Normale Supérieure de Lyon
Monsieur Jean-François Pinton, président

Université Jean-Moulin – Lyon 3
Monsieur Jacques Comby, président

Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Monsieur Eric Maurincomme, directeur

Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat
Monsieur Jean-Baptiste Lesort, directeur

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon
Madame Nathalie Mezureux, directrice

Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement
Madame Emmanuelle Soubeyeran, directrice

Ecole Supérieure d'Art et de Design de Saint-Etienne
Monsieur Ludovic Noël, directeur

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne
Monsieur Jacques Porte, directeur

Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne,
Monsieur Roland Fortunier, directeur

Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne
Monsieur Pascal Ray, directeur

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques
Monsieur Yves Alix, directeur,

Institut d'Etudes Politique de Lyon
Monsieur Renaud Payre, directeur

Université Claude Bernard Lyon 1

Convention entre les universités de l'académie de Lyon relative au fonctionnement des Masters Métiers de l'Education et de la Formation

Vu :

- la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;
- la loi 2019-791 du vendredi 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ;
- le Code de l'Education, articles L713-1, D719-14, L721-1 et suivants, et D721-1 et suivants ;

Considérant que :

- que les quatre universités de l'académie se sont engagées à proposer une offre concertée de masters Métiers de l'éducation et de la formation ;
- que l'INSPE de l'académie de Lyon est opérateur du rectorat et des inspections académiques pour la formation initiale et continue des enseignants ;

Considérant que l'UCBL, intégratrice de l'INSPE de l'académie de Lyon, dispose des emplois enseignants et BIATSS, ainsi que des locaux de l'INSPE et assure de ce fait une partie les charges afférentes aux masters Métiers de l'éducation et de la formation à hauteur des moyens apportés par l'INSPE ;

Article 1 : Contribution des universités

L'université intégratrice et les trois universités partenaires s'engagent, au titre de l'année universitaire 2019 / 2020, à apporter les moyens suivants permettant le bon fonctionnement de l'INSPE :

- Université Claude Bernard – Lyon 1 : 776 227 €
- Université Lumière – Lyon 2 : 93 166 €
- Université Jean Moulin – Lyon 3 : 28 423 €
- Université Jean Monnet – Saint Etienne : 94 745 €

Fait à Lyon le 12 octobre 2020,

L'Administrateur Provisoire
de l'Université Claude Bernard
Lyon 1

Frédéric FLEURY

La Présidente de l'Université Jean Monnet
Saint Etienne

Michèle COTTIER

La Présidente de l'université
Jean Monnet

Michèle COTTIER

La Présidente de l'Université Lumière
Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

L'Administrateur Provisoire de l'Université
Jean Moulin Lyon 3

Jacques COMBY

CONVENTION DE FORMATION

Entre

L'Université Lumière Lyon 2 dont le siège social est situé 18 Quai Claude Bernard – 69007 Lyon, représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

Et

L'Université Claude Bernard Lyon 1, ci-après dénommée « UCBL » dont le siège social est situé 43 Boulevard du 11 Novembre 1918 – 69100 Villeurbanne, représentée par son Président, Monsieur Frédéric FLEURY,

Et plus particulièrement l'ESPE de l'Académie de Lyon, composante de l'UCBL, ci-après dénommée « ESPE » dont le siège social est situé 5 Rue Anselme – 69317 Lyon cedex 04, représentée par son Directeur, Monsieur Alain MOUGNIOTTE

ET

Le Rectorat de l'Académie de Lyon, dont le siège social est situé 92, rue de Marseille – BP 7227 - 69354 LYON cedex 07, représenté par la Rectrice, Madame Françoise MOULIN-CIVIL

Et plus particulièrement la délégation académique à la formation des personnels (DAFOP), en charge de la mise en œuvre de la politique nationale et académique de formation tout au long de la vie de l'ensemble des personnels de l'académie,

Ci-après dénommées « les parties »,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D.321-9, D.331-23 à D.331-45

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Les psychologues de l'Education Nationale (PsyEN) sont recrutés par concours selon les modalités définies par l'arrêté ministériel du 3 février 2017. Ils/elles bénéficient d'une année sous statut de fonctionnaire stagiaire qui doit, d'une part leur permettre de découvrir et partager la culture du système éducatif avec les autres professionnel(les) de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et, d'autre part, d'acquérir les connaissances spécifiques et de parfaire leurs compétences propres à l'exercice de la fonction de psychologues qu'ils/elles sont appelé(es) à exercer.

L'année qui leur est prescrite est ainsi conçue dans une triple perspective de sensibilisation au contexte d'exercice de leur fonction, de professionnalisation dans le corps de psychologue de l'éducation nationale et d'installation dans l'environnement professionnel propre à la spécialité qu'ils/elles ont choisie.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'inscription, les conditions d'organisation de la formation des psychologues de l'éducation nationale stagiaires et l'intervention de chacune des parties durant leur année de stage.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE

Une fois arrêtée la liste des psychologues de l'éducation nationale stagiaires affectés au centre de formation de Lyon, chaque stagiaire sera informé(e) de son obligation de prendre une inscription dans le diplôme universitaire créé par l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon 2.

Les opérations d'inscription seront prises en charge par l'Institut de Psychologie, en lien avec le Service Commun de Formation Continue de l'Université Lyon 2, qui délivrera à chaque candidat(e) les certificats de scolarité et assurera le suivi de la scolarité, sur les plans administratifs et pédagogiques.

L'Institut se chargera de coordonner l'organisation de la formation entre les parties et de mettre à disposition des stagiaires toute information utile au bon déroulement de sa scolarité.

ARTICLE 3 : MODALITES PEDAGOGIQUES

La responsabilité de l'organisation du parcours de formation relève des 3 partenaires qui s'entendent pour respecter, chacun pour ce qui le concerne, les termes de l'article 8 du décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Education Nationale.

Au cours de leur stage, les PsyEN stagiaires bénéficient d'une formation organisée, dans le cadre des orientations définies par l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur en coordination avec un centre de formation des PsyEN visant l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Cette formation alterne des périodes de mise en situation professionnelle accompagnée soit en école et en réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés pour les stagiaires de la spécialité « éducation, développement et apprentissages », soit en centre d'information et d'orientation et dans les établissements d'enseignement du second degré relevant d'un centre d'information et d'orientation pour les stagiaires de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », et des périodes de formation au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation organisées en coordination avec les centres de formation des psychologues de l'éducation nationale.

La formation est accompagnée par un tutorat et peut être adaptée pour tenir compte du parcours professionnel antérieur du stagiaire.

Les modalités de stage et les conditions de son évaluation par un jury sont arrêtées conjointement par le ministre chargé de l'éducation nationale et par le ministre chargé de la fonction publique.

3-1 DAFOP de Lyon

La responsabilité de l'attribution des lieux de stage incombe à la DAFOP qui en organise le déroulé tout en tenant compte de la spécialité choisie par les stagiaires, en collaboration avec le bureau des stages de l'ESPÉ.

La DAFOP nomme un tuteur pour chaque stagiaire et assure également le suivi de chaque stagiaire par les corps d'inspection académiques et départementaux concernés.

Chaque tuteur est lui-même déjà psychologue de l'éducation nationale.

Ainsi, sera proposée une période de mise en situation professionnelle accompagnée de quatorze semaines :

- soit en école et au sein des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) pour les stagiaires de la spécialité « Education, développement et apprentissages »,
- soit en centre d'information et d'orientation (CIO) et en établissement public local d'enseignement (EPLE) pour les stagiaires de la spécialité « Education, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ».

Une période de deux semaines d'immersion dans un milieu professionnel en lien avec les futures missions des stagiaires de la spécialité viendra compléter ce parcours.

3-2 Université Lumière Lyon 2

L'Institut de Psychologie, au sein de l'Université, se charge d'organiser la formation spécifique des psychologues de l'éducation nationale, et s'assure que les stagiaires participent aux séquences de formation communes aux deux spécialités et aux séquences spécifiques propres à chacune d'entre elles.

Ce temps de formation comprend un volume horaire de 381 heures, les enseignements se déroulant sur le site Porte des Alpes de l'Université Lumière Lyon 2.

Les thèmes abordés sont exposés ci-dessous et le détail figure en annexe pédagogique de la présente convention.

<u>Thèmes communs aux deux spécialités</u>

- Approfondissements théoriques :
    - Psychologie des apprentissages
    - Psychologie interculturelle
    - Contextes familiaux de développement et de scolarisation

- Difficultés scolaires, situations de handicap
- Climat scolaire, prévention de la violence
- Prévention des conduites à risques et des phénomènes de rupture scolaire
- Positionnement du psychologue au sein des équipes pluri professionnelles et avec les partenaires extérieurs
- Conduites de différents types d'entretien
- Choix des Outils et des méthodes : retours réflexifs sur la pratique professionnelle (supervisions, analyse de pratiques, clinique de l'activité professionnelle, soutien au soutien...)
- Ethique et déontologie de la profession de psychologue ; spécificités relatives à l'exercice des fonctions de psychologue de l'éducation nationale

Formation spécifique à chaque spécialité

- **Spécialité EDA : «Education, développement et apprentissages»**
- Petite enfance, construction des apprentissages premiers
- Evaluation clinique et évaluation cognitive
- Modalités de travail en RASED
- Nature et fonction des partenariats au sein et à l'extérieur de l'éducation nationale
- Construction des parcours d'orientation vers l'enseignement secondaire
- Elaboration et mise en œuvre des projets d'aides spécialisées (RASED)

- **Spécialité EDO : « Education, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »**
- Méthodologie d'observation et d'intervention dans des groupes d'adolescents
- Elaboration des projets d'avenir au regard du développement à l'adolescence
- Méthodologie des activités sur les représentations des métiers et des formations en lien avec l'analyse du travail
- Evaluation des intérêts, de la motivation et des préférences professionnelles
- Connaissance des procédures d'orientation et d'affectation
- Connaissance du monde économique et professionnel
- Dispositifs d'insertion des jeunes (mobilité professionnelle et retour en formation...)

3-3 ESPE de Lyon

Ce temps de formation au sein de l'ESPE doit être organisé avec l'objectif de développer une «culture commune» entre stagiaires (PsyEN, enseignants, CPE et enseignants spécialisés). Il peut passer par des périodes de tronc commun et des formations transversales.

Il comprend un volume horaire de 115 heures et se déroule sur le site Rue Anselme de l'ESPE de Lyon.

L'objectif de cette formation est triple :

- Aborder des connaissances professionnelles fondamentales telles que:
  - Principes éthiques et déontologiques de la fonction publique
  - Organisation du système éducatif et rôle des autres membres de l'équipe éducative ; complémentarités de leurs interventions.

- Approfondir des questions telles que :
  - Cadre législatif et réglementaire de l'ENESR
  - Politiques scolaires et éducatives notamment celles relatives à l'inclusion scolaire et à la lutte contre le décrochage, contre les discriminations et les inégalités filles /garçons
  - Sociologie de la grande difficulté et connaissances des différents dispositifs d'aides pédagogiques et psychopédagogiques
  - Procédures d'orientation (CLIS/ULIS, SEGPA, EREA, établissements spécialisés)

ARTICLE 4 : EVALUATION ET TITULARISATION

Les modalités de l'évaluation font l'objet d'un cahier des charges précis, défini conjointement par les parties, et porté à la connaissance des stagiaires.

Sur la base d'un thème défini en concertation entre l'ESPE, l'Université Lyon 2, le tuteur et le stagiaire, ce dernier conçoit et propose un projet d'écrit professionnel réflexif portant sur une problématique professionnelle associée à des connaissances théoriques enrichies de sa pratique.

Un jury de titularisation est constitué de cinq à huit membres nommés par le Recteur de l'Académie de Lyon.

Il est composé de membres désignés au sein de l'ESPÉ et de l'Université Lyon 2 mais qui n'interviennent pas directement dans le Centre de Formation et comprend, le Recteur ou son représentant qui préside le jury, le vice-Président et les autres membres, choisis parmi les corps d'inspection, les enseignants-chercheurs de l'Institut de Psychologie, les psychologues de l'éducation nationale des deux spécialités à part égale.

Au terme de l'année de formation, le directeur de l'ESPE, en lien avec le responsable de la formation au sein de l'Université Lumière Lyon 2, émet un avis sur l'engagement et les compétences acquises par le/la stagiaire qui tient compte de la validation des contenus des formations.

Le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences, après avoir pris connaissance des avis suivants :

Pour les stagiaires issus de la spécialité « Education, développement et apprentissages » qui effectuent leur stage en école et en RASED :

1- L'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur désigné par le recteur pour accompagner le fonctionnaire stagiaire pendant sa période de mise en situation professionnelle en école ou en RASED
2- L'avis du directeur de l'ESPE mentionné précédemment

Pour les stagiaires issus de la spécialité « Education, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » qui effectuent leur stage en CIO et en EPLE :

1- L'avis du directeur du CIO établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur désigné par le recteur pour accompagner le fonctionnaire stagiaire pendant sa période de mise en situation professionnelle en CIO ou en EPLE,
2- L'avis du directeur de l'ESPE mentionné précédemment

ARTICLE 5 : COMITE DE PILOTAGE

Afin d'assurer la cohérence entre le contenu pédagogique et l'évolution des métiers, et dans le respect du référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale, un comité de pilotage est mis en place sur le site de Lyon.

Celui-ci est chargé de l'application de la présente convention et est composé :

Du DAFOP, Délégué académique à la formation des personnels, représentant le/la Recteur/trice

Du Directeur de l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon 2

Du Directeur de l'ESPE

Du Directeur adjoint de la formation de l'ESPE

D'un formateur de la composante ESPE intervenant dans le parcours

De l'adjoint au Chef des services académiques d'information et d'orientation

D'un professionnel représentant chacune des deux spécialités (psychologue – conseiller d'orientation professionnelle)

Il se réunit une fois par an sur convocation du responsable de la convention pour l'Université Lumière Lyon 2

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Pour mener à bien ce dispositif, l'État octroie annuellement une dotation dont l'attribution est affectée en totalité à l'Université Lyon 2

Le versement est effectué sur le compte de l'Université Lumière Lyon 2 qui en organise la ventilation entre les parties, au prorata des moyens pédagogiques engagés par chaque partie, sous réserve de l'encaissement effectif, soit :

-76.81 % pour l'Université Lyon 2

-23.19 % pour l'ESPE de l'Académie de Lyon université Lyon 1

ARTICLE 7 : VALIDITE ET CONDITIONS DE RESILIATION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature pour une année universitaire et est reconduite tacitement chaque année universitaire.

Au terme de chaque année universitaire, les parties signataires seront appelées à faire le bilan de son fonctionnement et à proposer les ajustements nécessaires. La dénonciation par l'une ou par l'autre partie ne pourra intervenir qu'après avis motivé, signifié trois mois à l'avance, par lettre recommandée.

En cas de litige, les partenaires s'engagent à rechercher des solutions à l'amiable. En cas d'échec de cette procédure, le tribunal administratif de Lyon est habilité à traiter le litige.

Cette dénonciation, quelle que soit la date à laquelle elle interviendra, ne saurait, en aucun cas porter préjudice, de quelle façon que ce soit, aux stagiaires concernés par l'année universitaire en cours.

Fait à Lyon en quatre exemplaires, le 20 juillet 2018

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Marie-Danièle CAMPION

Le président de l'Université
Claude Bernard Lyon 1,

Frédéric FLEURY

Le directeur de l'ESPE de l'Académie de Lyon

Alain MOUGNIOTTE

La présidente de Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Lyon 1 INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Lyon

Inspé de Lyon
Dossier d'accréditation – Janvier 2021
Annexe 6 : Organisation synthétique du pilotage du projet Inspé de l'académie de Lyon

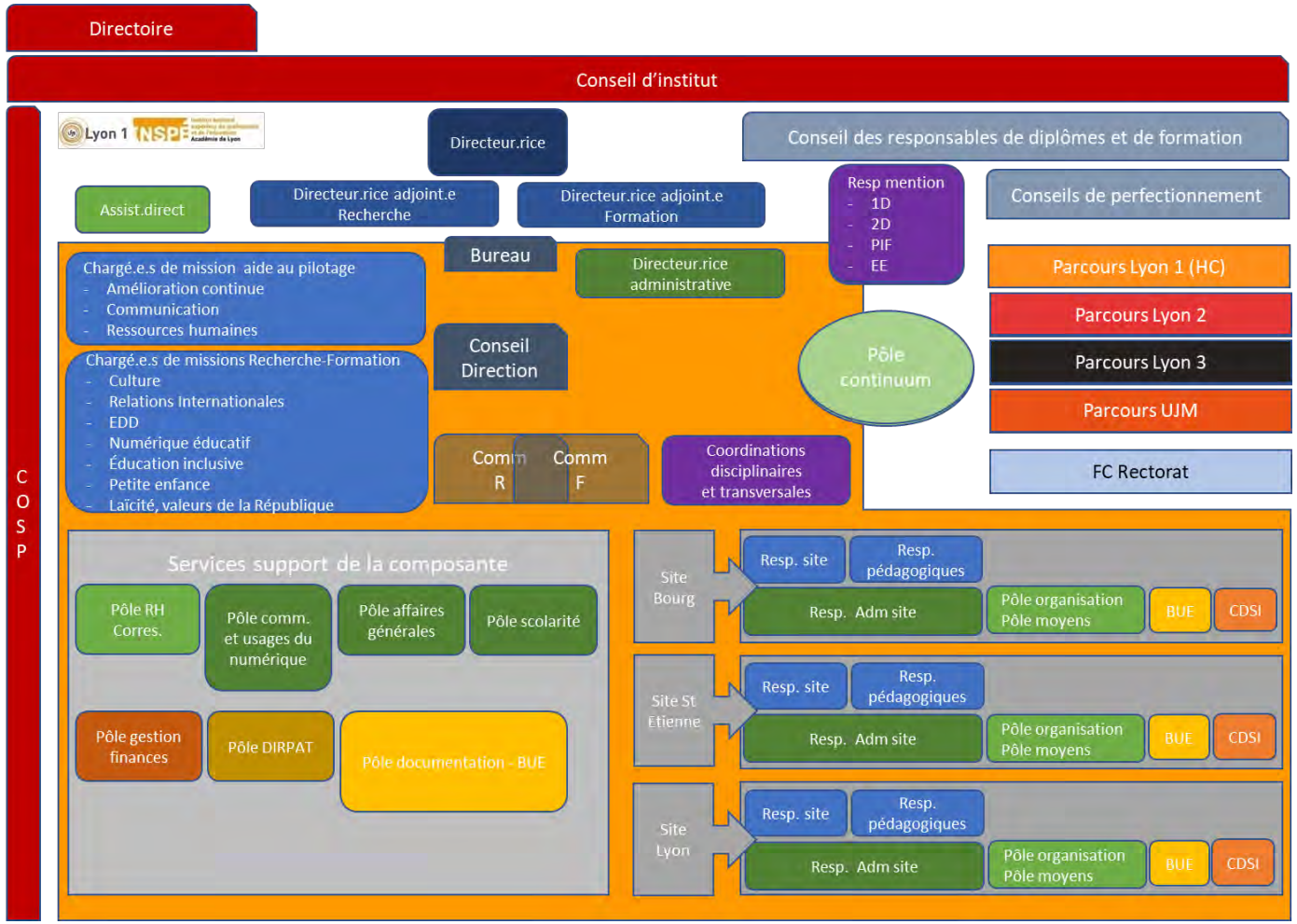

Lyon 1 INSPE Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Lyon

Structures de pilotage

Directoire	Pilotage général académique
Conseils de perfectionnement	Pilotage pédagogique académique
Conseil Direction	Pilotage de composante

Structures support

Pôle continuum	Interfaçage académique
Pôle organisation Pôle moyens	Pôle support de composante
Pôle documentation - BUE	Services hébergés par la composante

Périmètre de la composante

Responsabilités individuelles

Directeur	Pilotage général académique
Resp. site	Pilotage pédagogique de composante
Directeur.rice administrative	Pilotage administratif de composante
Resp mention	Pilotage pédagogique académique

Parcours de formation (FI ou FC)

- Parcours Lyon 1 (HC)
- Parcours Lyon 2
- Parcours Lyon 3
- Parcours UJM
- FC Rectorat

Inspé de Lyon
Dossier d'accréditation – Janvier 2021
Annexe 7 : Trajectoire potentielle de déploiement des axes stratégiques du projet Inspé

Le présent document synthétique qui présente une première proposition de trajectoire possible de déploiement des axes stratégiques du projet Inspé de l'académie de Lyon prenant en compte les éléments du contexte académique et la situation sanitaire actuelle. Cette ébauche a vocation à être discutée et remaniée en fonction de l'évolution de cette situation et de l'état d'avancement du travail. Les éléments de calendriers directement impactés par la situation sanitaire sont marqués d'un *.

Année 2020-2021

Domaine	Type d'action	Échéances
Réflexion sur le continuum de formation	- Reprise de la réflexion sur les maquettes MEEF Remontée des propositions et dialogue ministériel - Travail sur les modalités d'organisation des alternances et stages - Travail sur la mobilisation des moyens au service de la formation - Amorce du travail sur l'année de stage T0 - Renforcement du travail sur les étapes amont du continuum : modules pré-pro en L2 et L3, expérimentation PPPE et projets - Renforcement du travail sur les étapes aval du continuum : déploiement des propositions universitaires dans le champ de la formation continue	- automne 2020* nov 2020-mars 2021* - janvier-mars 2021 - février 2021 - printemps 2021 - premier semestre 2021 - printemps 2021
Réflexion sur les structures	- Réflexion sur la structure du pôle de mutualisation : rédaction du cahier des charges - Mise en œuvre progressive de la structure - Construction des équipes plurielles	- printemps 2020 - premier semestre 2021 - automne 2020 - printemps 2021
Mise en œuvre du continuum	- Mise en œuvre et évaluation des expérimentations - Renforcement progressif des équipes plurielles (état des lieux et évolution à préciser*) - Déploiement des propositions universitaires dans le champ de la formation continue	- premier semestre 2021 - printemps-automne 2021 - printemps 2021
Echéances MESRI et universités	- Remontée offfre de formation : cadre général dans le cadre du dossier d'accréditation Intégration dans les dossiers d'accréditation des établissements - Validation maquettes par les instances universitaires	- janvier 2021 - mars - avril 2021*

Année 2021-2022

Domaine	Type d'action	Échéances
Réflexion sur le continuum de formation	- Finalisation du travail de réflexion sur l'année T0 - Renforcement du travail sur les années T1 à T6 - Renforcement du travail sur la personnalisation des parcours - Poursuite de la réflexion sur les étapes amont du continuum : finalisation des nouveaux projets de formation - Suivi des effets de la réforme de la formation : construction des compétences, orientation, structuration des équipes pédagogiques… - Bilan du déploiement des échanges FI/FC	- automne 2021 - printemps 2022 - printemps 2022 - printemps-été 2022 - premier et second semestres 2021-2022 - été 2021
Réflexion sur les structures	- Première année de fonctionnement opérationnel a plein du pôle « continuum » : bilan - Adaptations au fil de l'eau de la structure et du fonctionnement en fonction du retour d'expérience	- été 2022 - printemps – été 2022
Mise en œuvre du continuum	- Mise en œuvre des maquettes M1 avec renforcement des équipes plurielles + mise en œuvre des alternances et stages - Mise en œuvre des maquettes M2 avec renforcement des équipes plurielles + mise en œuvre des alternances et stages - Poursuite du déploiement des dispositifs pré-pro dans les diplômes de licence + déploiement de l'expérimentation PPPE	- premier et second semestress 2021-2022 - premier et second semestre 2021-2022 - premier et second semestre 2021-2022

Année 2022-2023

Domaine	Type d'action	Échéances
Réflexion sur le continuum de formation	- Retour d'expérience sur le fonctionnement M1 et M2 et adaptations - Mise en œuvre des nouveaux projets de formation - Retour d'expérience sur le fonctionnement des dispositifs amont de formation du continuum	- printemps – été 2022 - printemps – été 2022
Réflexion sur les structures	- Installation du fonctionnement de routine du pôle « continuum » (volet formation) - Développement du fonctionnement du pôle « continuum » (volet recherche)	- premier semestre 2022 - premier et second semestres 2022 - 2023
Mise en œuvre du continuum	- Fonctionnement à plein du cursus de master MEEF avec stabilisation des équipes plurielles - Mise en œuvre de l'année T0 pour les différents types de parcours	- Premier et second semestre 2022-2023 - Premier et second semestres 2022-2023

Dossier d'accréditation – Janvier 2021

Annexe 7

Portage des thématiques stratégiques de formation

1. Education au développement durable et à la citoyenneté

L'Education au Développement Durable fait partie des enjeux et des défis que doivent relever les deux Institutions qui en ont la responsabilité, le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (MENJS) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Dans l'article premier du Décret n° 2020-880 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, il est indiqué qu'« il participe à la promotion des sciences et des technologies, à la diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle ainsi qu'à la politique de développement durable. »

Cette préoccupation majeure, inscrite dans les missions prioritaires du MSRI fait écho au tout dernier texte en vigueur dans l'Education Nationale paru au Bulletin Officiel n°36 du 24 septembre 2020 : https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm :

- Il précise et renforce encore le projet d'EDD dans l'Education Nationale
- Il s'appuie sur la notion « d'Agenda 2030 »
- Il insiste sur les défis environnementaux, les conséquences des désordres connus ainsi qu'aux demandes sociétales de plus en plus prégnantes

L'articulation entre les prérogatives de l'Enseignement Supérieur, qui assure la formation des futurs enseignants et personnels d'Education au sein des INSPE et les missions de l'Education Nationale, en matière d'Education au Développement Durable apparaît, dès lors, comme indispensable.

C'est dans cet esprit qu'a été créée, à l'INSPE de Lyon à la rentrée universitaire de septembre 2019, une mission EDD.

Cette mission vise conjointement :

- La sensibilisation des personnels et des usagers aux problématiques de durabilité et d'éco-citoyenneté
- La mise en œuvre d'actions concrètes s'inscrivant dans la politique des sites de formation pour et avec les personnels et usagers
- L'intégration de ces problématiques dans la formation des futur.e.s enseignant.e.s et personnels d'éducation

Axes de travail (fonctionnement actuel et perspectives d'évolution).

Afin de répondre à cette demande institutionnelle mais également sociétale, une Commission EDD « Ensemble Durable Demain » a été créée :

- Cette commission s'appuie sur un groupe existant depuis 2015 sur le site de Lyon appelé « groupe EDD »
- Ce groupe avait une reconnaissance institutionnelle puisqu'une vingtaine d'heures était budgétée chaque année pour le faire vivre
- Jusque-là composé uniquement de formateurs, ce groupe s'est étoffé depuis, avec la présence désormais d'autres personnels (scolarité, DRH, affaires générales et service logistique, documentaliste), d'étudiants, d'un partenaire hébergé sur le site de la Croix Rousse (Quatuor Debussy) mais également de partenaires institutionnels (IEN premier degré, IA-IPR / Directoire Académique EDD)

La commission qui représente une quinzaine de personnes, se réuni toutes les 6 semaines environ

- Travail sur le cadre de vie de l'ensemble des usagers (étudiants et personnels)
- Réflexion sur l'écomobilité
- Continuité du travail entrepris dans le domaine de la gestion des déchets avec notamment la question de la valorisation des déchets verts produit sur le site
- Créer du lien entre des actions concrètes et les enseignements (UE161 et UE16 par exemple)
- Créer des événements bien visibles (expo photo, café philo, conférence/ débat …)
- Travail en partenariat institutionnel (IA-IPR chargé de l'EDD au niveau académique), GDD69 animé par deux IEN premier degré
- Travail en partenariat avec le monde associatif
- Créer une dynamique sur les trois sites académique, Lyon, Saint-Etienne, Bourg en Bresse

Un objectif de cette année universitaire : créer des relais sur tous les sites et travailler de façon étroite et Parmi les actions concrètes, un travail est conduit sur l'écomobilité avec une réflexion autour de l'accueil des deux-roues (abris à vélo sécurisés et équipés de bornes de rechargement électrique, appuis cycles, bornes de rechargement pour véhicules électriques). Il s'agit ici d'associer les tutelles (UCBL et UDL) ainsi que les collectivités (Métropole de Lyon et conseils départementaux de l'Ain et de la Loire). La gestion des déchets verts évolue positivement avec l'achat de 3 broyeurs à végétaux opérationnels depuis décembre 2020, un par site. Les actions étudiantes sont également accompagnées notamment avec la poursuite de la livraison sur le site de Lyon de paniers de fruits et légumes en partenariat avec une AMAP.

Les pistes d'évolution de cette mission sont nombreuses, il s'agit :

- De réfléchir dans le cadre des différentes instances de l'Inspé à la manière de généraliser l'EDD dans les enseignements. Le groupe EDD est ainsi identifié comme l'un des groupes contributeurs de la construction des maquettes.
- D'inviter les collègues formateurs à investir le champ de l'EDD en proposant aux étudiants de réaliser des projets concrets sur les différents sites
- De Rendre visible la commission dans le cadre de la semaine Européenne du Développement Durable
- De Travailler en étroite collaboration avec les autres chargé(e)s de mission autour d'un événement scientifique et culturel au printemps 2021

2. Education artistique et culturelle

- **Contexte réglementaire :**

Installé au premier septembre 2019 l'Inspé porte dans ses missions la mise en oeuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle mentionnée dans les textes officiels.

Le plan 100% arts signé par J.M. Blanquer et F. Nyssen prévoit en effet que « dans la cadre de la réforme à venir de la formation des professeurs, la dimension artistique et culturelle prendra une place significative dans le cursus de formation des professeurs ».

La feuille de route 2020/2021 « Réussir le 100% éducation artistique et culturelle » réaffirme la nécessité de généraliser la formation initiale à l'EAC au sein des Inspés et des établissements de l'enseignement supérieur. Elle suggère qu'en formation initiale « les Inspés puissent proposer des modules de formation à l'EAC dans une approche transdisciplinaire. Ces modules seront déclinés en fonction des besoins des étudiants pour s'adapter à leur parcours et leur proposer des pratiques pédagogiques opérationnelles ».

- **Pratiques existantes :**

Dans le cadre de leur formation actuelle les étudiants et les étudiants fonctionnaires stagiaires rencontrent déjà des pratiques et des formes artistiques et culturelles variées ; ils découvrent le travail en partenariat avec

les structures culturelles (UE 5/ UE 16/ UE 161 du Master MEEF premier degré, modules projets pour les DU premier et second degré). Ils peuvent également pratiquer dans les ateliers de pratiques artistiques et culturelles, dispositifs qui ne relèvent pas obligatoirement des maquettes de master mais leur sont étroitement liés et interviennent en complément. Ces ateliers accueillent également des enseignants du premier et du second degré, des formateurs/trices, des personnels de l'Inspé.

Les étudiants et étudiants fonctionnaires stagiaires bénéficient également de rencontres sensibles possibles in situ avec les oeuvres ou les artistes : participation aux concerts gratuits du Quatuor Debussy, spectacle(s) de danse, rencontres avec les artistes d'un spectacle vu au TNG ou au Théâtre de Bourg en Bresse, rencontres avec un poète, un auteur de romans policiers dans le cadre du Magnifique Printemps (déclinaison locale du Printemps des Poètes) ...

Les différents champs artistiques et culturels : danse, musique, arts visuels, théâtre, poésie, littérature, patrimoine, architecture, jardins, urbanisme sont convoqués et portés par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants d'arts plastiques, lettres, musique, histoire-géographie, éducation physique, et de collègues polyvalents du premier degré.

Ce projet ne pourrait être décliné sans le soutien et le partenariat actif tissé avec la DRAC depuis 2015 et sans l'investissement des partenaires culturels avec lesquels l'Inspé a signé de nombreuses conventions (Opéra de Lyon/ Théâtre de Bourg en Bresse/ Musée des Beaux-arts de Lyon/ Musée de Brou à Bourg en Bresse/ Maison d'Izieu pour n'en citer que quelques-uns). Un partenariat avec la BU éducation de Lyon 1 permet également de promouvoir des actions communes : « ré-créations à la Bu », présentation de leurs recherches par les formateurs de l'Inspé lors des « cartes blanches» organisées par la BU.

Par ailleurs l'Inspé se veut un acteur culturel au sein de son territoire et de son espace proche ; il favorise ainsi le développement de tous les projets qui permettent de cordonner des actions en lien avec les acteurs culturels du territoire. La présence de structures culturelles au rayonnement national voire international dans les mêmes locaux que l'Inspé favorise ces actions concertées et ces synergies. Les « midis culturels » orchestrés conjointement avec le Quatuor Debussy permettent d'impliquer non seulement les membres du Quatuor mais aussi des compagnies qui opèrent sur le plateau de la Croix-Rousse. L'organisation d'une journée particulière autour de l'enfance et la nature permet de solliciter des acteurs locaux dont l'association Goneprod pour un spectacle dansé «Vendredi ou la vie sauvage». Deux actions annulées fin août 2020 et en novembre 2020 auraient permis de l'associer aux festivals « Tout le Monde dehors » et « Novembre des Canuts » soutenus par la Mairie du quatrième arrondissement.

- **Perspectives**

Afin de construire de réelles compétences professionnelles chez tous les étudiants et enseignants des premier et second degré, compétences qui leur permettront de porter l'éducation artistique et culturelle dans l'école, un travail sur la place des arts et de la culture dans les nouvelles maquettes doit avoir lieu.

Les axes de formation suivants devraient être développés pour chaque étudiant et stagiaire :

- Accomplir durant sa formation son propre parcours d'éducation artistique et culturelle (connaître / pratiquer / rencontrer) pour pouvoir ensuite le transposer auprès des élèves

- Mettre en oeuvre une démarche de création

- Être capable de mener un projet et d'avoir une démarche de projet tout en s'inscrivant dans une équipe, un projet d'établissement

- Être capable de communiquer.

Cette éducation à l'art et par l'art s'opère dans tous les blocs, cependant quelques entrées peuvent être privilégiées :

En B1 : L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

✳ **CC13 coopérer avec les partenaires de l'école :**

✳ **CC1 : éduquer aux valeurs de la république :**

- la laïcité dans l'art et par l'art/ l'art d'enseigner le fait religieux

En B2 : L'enseignant concepteur de son enseignement anticipant les apprentissages

✳ **P1 : contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.**

- l'éducation artistique permet de concevoir et de mettre en œuvre la pédagogie de projet

Enfin, pour tous les étudiants et stagiaires tant premier degré que second degré et quelle que soit la discipline d'origine, la mise en place d'un « Parcours d'éducation artistique et culturelle » serait souhaitable, parcours qui serait évalué à la fin des années de formation et permettrait une bonification.

Ses objectifs seraient les suivants **:**

- Apprendre à mettre en place un projet artistique et culturel à travers un partenariat et à travailler en interdisciplinarité
- Découvrir les lieux partenaires, des artistes partenaires et des personnes ressources
- Répertorier les ressources pédagogiques et numériques à disposition sur un territoire
- S'enrichir sur le plan personnel en découvrant des oeuvres, des artistes, des lieux.

Cette réflexion sur la formation à l'éducation artistique et culturelle à l'Inspé pourrait ainsi continuer à s'opérer au sein d'un réseau de partenaires qui contribuent à favoriser pour les étudiants la découverte ou la rencontre de pratiques, de formes artistiques et culturelles variées, de lieux patrimoniaux. Il serait bon que les partenariats actuels soient approfondis et que de nouvelles approches puissent être développées (partenariat avec des structures scientifiques).

Par ailleurs l'Inspé est représenté dans les 6 PREAC de la région académique (Danse/Opéra/ Design/ Architecture/ Littérature et écritures contemporaines/ Théâtre) et des projets de formation conjointe (participation des professeurs des écoles stagiaires et/ ou des formateur/trices de l'Inspé aux Résonances du PREAC). De plus les formateurs/trices de l'Inspé et leur Directeur peuvent être des personnes ressources au sein des PREAC (cf intervention récente du Directeur au séminaire du PREAC Théâtre). Des actions sont donc en train d'être développées ; elles mériteraient d'être stabilisées et valorisées.

Au sein même de l'Inspé la création d'une mission culture traduit la volonté de rendre visibles les actions culturelles, de les faire connaître et de fédérer une programmation culturelle ; le redéploiement du service culture et communication renforce cette volonté. Des espaces polyvalents mais identifiables «culture» seraient nécessaires et sont à l'étude.

L'inspé souhaite également devenir un lieu ouvert sur son environnement et son nouveau projet culturel vise à favoriser l'accueil des enseignants du premier et du second degré, des étudiants mais aussi des publics extérieurs. Il s'appuie sur des ressources locales, un réseau partenarial : structures culturelles, collectivités territoriales, associations, artistes et un réseau de chercheurs.

3. Education à la citoyenneté et aux valeurs de la République

- **Fiche « laïcité et valeurs de la République » à venir**
- **Education à la défense, à la sécurité et à la citoyenneté**

Cadre institutionnel :

L'éducation à la défense et à la sécurité nationales s'inscrit dans le parcours de citoyenneté universel institué en 1997 en remplacement du service national : cf. loi 97-1019 du 28 octobre 1997, article L 111. Ce parcours de citoyenneté est construit en partenariat avec le Ministère des Armées, en vertu du protocole signé entre les trois Ministères - Défense, Education Nationale, Enseignement supérieur et Recherche - le 31 janvier 2007.

L'application de ce protocole a fait l'objet d'une Circulaire parue au BO de l'Education Nationale n° 32 du 13-09-2007. Le protocole d'accord interministériel du 20 mai 2016 (MENESR –Défense-Agriculture) et son application (Circulaire n°2016-176 du 22-11-2016) réaffirment la diffusion de l'esprit de défense auprès des jeunes et des enseignant.es.

Formation des futur.es enseignant.es

Lyon 1 INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Lyon

Les connaissances et compétences de défense et de sécurité nationales font partie du « socle commun de connaissances et de compétences » de l'enseignement scolaire, comme des connaissances et compétences relatives au métier. A ce titre, elles concernent bien sûr les futur.es enseignant.es d'Histoire et Géographie mais aussi les futur.es professeur.es de l'ensemble des disciplines et les professeur.es des écoles.

Formation « Défense, sécurité et citoyenneté » organisée auprès des étudiant.es-stagiaires.

Le renforcement de l'enseignement de défense dans les classes est indissociable de la formation des enseignant.es.

Une demi-journée de formation « Défense, Sécurité et Citoyenneté » est organisée par l'INSPE de l'académie de Lyon pour répondre aux attentes du protocole d'accord interministériel du 20-05-2016.

Elle s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le trinôme académique *Education-Défense-IHEDN* mis en place dans l'académie de Lyon et qui apporte son soutien en mobilisant des intervenants civils et militaires.

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

1. Resituer la problématique traditionnelle de la défense militaire dans le contexte plus large de « *défense globale* » telle que la définit le Livre Blanc de la Défense.
2. Promouvoir l'esprit de défense et l'engagement.
3. Informer sur les risques et menaces du XXIe siècle.
4. Sensibiliser aux questions du devoir de mémoire.

Par ailleurs, cette formation contribue à enrichir certaines compétences professionnelles des enseignant.es, parmi lesquelles :

- Faire partager les valeurs de la République ;
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ;
- Coopérer avec les partenaires de l'Ecole.

4. Education inclusive et prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Etat des lieux

La mise en œuvre d'une politique volontariste de développement de la thématique d'éducation inclusive dans la formation s'est matérialisée depuis plusieurs années à l'Inspé de l'académie de Lyon par la mise en place d'une équipe d'enseignant.e.s. dédiée. Cette équipe est constituée d'un chargé de mission, un secrétariat à mi-temps, d'une maîtresse de conférences et de six enseignant.e.s spécialisé.e.s.

Les interventions de ces enseignant.e.s se déroulent principalement dans le cadre des formations institutionnelles (formation CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive) et MFIN (Modules de Formation d'Initiative Nationale), dans les masters MEEF et dans les formations continues de l'Education nationale.

L'expertise de cette équipe est reconnue. Elle est notamment en appui pour l'organisation de la formation CAPPEI de la Polynésie Française.

Formations institutionnelles : CAPPEI, MFIN, FC

En accord avec le rectorat de Lyon et les directions des services départementaux de l'Education nationale de l'académie, l'Inspé assure l'ingénierie et la mise en œuvre de la formation CAPPEI. Avec une moyenne de 84 stagiaires par an, l'Inspé de Lyon demeure l'un des plus gros centres de formation des enseignants spécialisés sur le territoire.

Les MFIN sont co-construits et co-animés par l'Inspé et le rectorat de Lyon. Chaque année, une dizaine de modules sont proposées et accueillent en moyenne 25 enseignants, principalement de l'académie de Lyon, mais également d'autres académies.

Pour les formations continues, les interventions sont moins nombreuses et sont essentiellement réalisées dans le premier degré. Elles portent sur des entrées spécifiques : élèves présentant des troubles du comportement, les co-actions….

Il existe également un collectif réunissant les membres de l'équipe Education inclusive de l'Inspé, les cadres et formateurs Education inclusive de l'Education nationale. Sous le pilotage du chargé de mission et de la conseillère ASH du rectorat, le collectif définit des actions formations qui ont vocation à être co-animés par les 2 institutions, soit dans le cadre de la formation initiale (Question Professionnelle 12h ou les MFIN 24h).

Formations MEEF (1er degré, 2nd degré, EE, PIF)

La thématique de l'éducation inclusive demeure variable dans sa mise en œuvre.

Selon les parcours, les apports en M1 se limitent à la caractérisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et les dispositions institutionnelles, une approche uniquement centrée sur les élèves en situation de handicap. L'approche est davantage orientée vers un apport pour les oraux du concours que vers une professionnalisation sur l'éducation inclusive.

En M2 et DU, un module optionnel permet d'approcher les gestes professionnels pour répondre à la diversité des élèves.

Chaque année, les membres de l'équipe Education inclusive de l'Inspé sont sollicités pour diriger des mémoires universitaires sur cette thématique. A la rentrée 2020, un séminaire mémoire spécifique a été mis en place.

La mention MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation comporte un parcours Métiers de l'Education inclusive qui s'adresse principalement à des enseignants en poste. Le public est constitué de personnes passant la certification CAPPEI ou des enseignants spécialisés qui souhaitent enrichir leur expertise.

A ce jour, un ou deux titulaires de ce master seraient intéressés pour poursuivre une recherche.

- **Perspectives**

Partenariats

La qualité du partenariat avec l'Education nationale est une force qui doit permettre d'engager davantage de collaboration pour proposer une plus grande diversité d'actions de formation au sein des deux institutions et également en direction d'autres acteurs (établissement et service médico-sociaux).

Formation et recherche

L'arrêté du 25 novembre 2020 « fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers » est l'occasion d'appréhender la place de l'éducation inclusive dans les maquettes de formation.

Si les membres de l'équipe Education Inclusive ont œuvré pour apporter leur contribution à l'élaboration de ces maquettes, la formation des enseignants de l'Inspé sur ces questions semble nécessaire.

5. Numérique pour l'éducation et la formation

- **Etat des lieux**

La place prépondérante de la question numérique dans la formation des enseignants, des élèves et, par la même occasion des formateurs est prise en considération depuis plusieurs années à l'Inspé de Lyon par l'existence d'une équipe TICE d'enseignant.e.s spécialisé.e.s et la désignation d'un.e. chargé.e de mission sur ces questions. Bien que ne faisant pas partie de l'équipé pédagogique en charge de l'enseignement du numérique dans les masters, le chargé de mission, placé sous l'autorité du directeur de l'Inspé, travaille en collaboration avec le responsable du service numérique et en collaboration avec l'équipe pédagogique. Il intervient dans le cadre du master PIF Métiers de la formation et de l'encadrement d'adultes sur l'ingénierie de formation avec le numérique (30h).

Un premier plan numérique (2015-2018) a permis de mener une politique d'équipements des salles pédagogiques et le renouvellement de cet équipement.

Depuis 2018, un second plan s'est orienté sur l'équipement et les pratiques des enseignants de l'Inspé. Ce plan s'appuie sur plusieurs volets

- Formation et accompagnement des enseignants aux usages du numérique dans l'enseignement supérieur
- Financement et accompagnement sur des projets de formation utilisant des modalités numériques (plate-forme, enseignement hybride…)
- Aide à la production des ressources formatives médiatisées
- Poursuite de la politique d'équipement

Les modalités de formation et d'accompagnement ont été adaptées afin de répondre à des besoins collectifs (formation de formateurs) et des besoins plus individuels (micro-formation, accompagnement à la demande).

Plusieurs projets ont été financés par des fonds propres et par la Cellule Innovation Conception et Accompagnement pour la Pédagogie : NUMAT (formation à distance sur l'enseignement en maternelle), MATHS (formation hybride en mathématiques pour les M2B), AEU préparation au concours (formation à distance), Corps et voix (capsules formatives, tout public).

Le contexte particulier de l'année 2020 a fortement sollicité cette mission, notamment dans l'accompagnement des enseignants à des pratiques numériques.

Si la période du printemps 2020 a généré un accompagnement de réaction à l'urgence, le début de l'année universitaire 2020-21 a été marqué par un besoin des enseignants de monter en compétences à la fois sur la dimension technique (prise en main) mais surtout sur la dimension pédagogique. La qualité et la réactivité de l'accompagnement réalisé ont été unanimement saluées par les équipes enseignantes qui ont eu la chance d'en bénéficier et ont permis d'amortir au moins en partie les effets de la situation de crise sanitaire et ses conséquences sur les modalités d'organisation des enseignements.

- **Perspectives**

Observatoire

Les contraintes d'enseignement de l'année 2020 ont vu un développement de nouvelles pratiques pédagogiques, de nouvelles compétences. Pour les enseignants, un changement de regard sur la place du numérique s'est opéré.

Pour certains, ces nouvelles pratiques ont trouvé leur pertinence. Il convient de pouvoir repérer ces changements afin de capitaliser les énergies déployées et enrichir les réponses pédagogiques offertes aux étudiants.

Appel à projets

Ces nouvelles pratiques doivent être perçues comme un enrichissement des modalités de formation, et non comme un remplacement.

Si la situation de 2020 a permis d'accompagner à minima, il est nécessaire d'offrir un espace pour ceux qui souhaitent pousser plus loin ces pratiques émergentes avec un accompagnement adapté et personnalisé (analyse, design, développment, implémentation, évaluation).

6. Petite Enfance-Ecole maternelle

La mission *Ecole maternelle –Petite Enfance est rattachée à* la direction de l'Inspé.

Depuis 2006, elle inscrit son action dans la continuité, la complémentarité, le renforcement des formations aux métiers de l'enseignement.

Cette mission vise à valoriser l'école maternelle en tant qu'école première (*Mérieu, 2008*) prenant en compte cette spécificité qui en fait une école de plein exercice au service des apprentissages des élèves de 2 à 6 ans ainsi qu'une institution originale dans le contexte de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants et de leurs parents.

La mission a été créée pour contribuer à « la prise en compte professionnelle de l'intrication entre des problématiques d'enseignement et d'autres approches, plus centrées sur les aspects qualitatifs de l'accueil de la prime enfance ».

Le chargé de mission joue, dans ce cadre, un rôle de coordination, d'impulsion, de facilitation des synergies dans un contexte de la formation initiale et continue des enseignants.

Il joue notamment un rôle dans le cadre d'un « partenariat interne » concernant l'INSPE et l'éducation nationale ainsi que d'un partenariat externe concernant d'autres acteurs du monde de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance.

La mission s'est inscrite dans trois directions principales dont le renforcement est attendu dans le cadre du futur contrat d'accréditation :

6.1. Coordination, impulsion en direction de la formation initiale

Actions à destination des étudiant.e.s :

- Accueil de tous les étudiants à la rentrée sur les 3 sites :

Mobiliser les étudiants, dès la rentrée, sur les dimensions de ce métier qui concerne, pour le premier degré,aussi bien des élèves de 2 à 6 ans que des élèves plus âgés (les représentations des étudiants face au métier d'enseignant n'englobant en effet que rarement la dimension école maternelle, accueil de jeunes enfants)

- Accompagnement des étudiants en M1, M2B, AEU concernant la préparation du CRPE :

Aider les étudiants à préparer les épreuves du CRPE sans omettre la connaissance de ce cyle et de ses spécificités, (= facteur déterminant au concours + enjeux de l' école maternelle sont essentiels et ont un impact important sur la réussite de tous les élèves) = guider en fonction du parcours de l'étudiant vers le choix d'options de formation et/ou de ressources, conférences…qui leur permettront d'approfondir leurs connaissances sur ce cycle.

- Accompagnement des étudiants PES en alternance dans leurs pratiques de classe

*Mise en place d'un module « entrée dans le métier » spécifique pour les PES nommés au moins un jour en école maternelle dans le cadre de leurs stages mené par des binômes formateurs Inspé-PEMF (durant les trois premières semaines de la rentrée

- Accompagnement des étudiants dans le cadre de leur mémoire de Master MEEF : mise en liens avec des enseignants , des formateurs, directions de mémoire,aide à la recherche de ressources, d'auteurs ayant traités des questions spécifiques à l'école maternelle (peu de recherches engagées actuellement concernant l'école maternelle, les enfants de 2 à 6 ans…)

- Mise en place d'un module de formation numérique type MOOC avec deux parcours : NUMAT 2

  Parcours 1 Etudiants préparant le concours(M2B, DU 4-6, DU5)

  Parcours 2 Etudiants en poste en maternelle (PES)

Perspectives :

- Accompagner la mise en œuvre des nouvelles maquettes à la rentrée 2021 avec les mêmes objectifs : permettre aux étudiants d'appréhender les enjeux et les spécificités du cycle 1 dans tous les espaces de formation (cours disciplinaires,analyse de l'activité, séminaires mémoire…)
- Suivre et outiller la mise en stage en école maternelle des nouveaux alternants
- Intégrer le MOOC NUMAT 2 dans les nouvelles maquettes dès le M1
- Actualiser le MOOC NUMAT2 au regard de l'évolution des textes insitutionnels
- Participer à la mise en lien des différentes UE dans les nouvelles maquette afin de donner davantage de lisibilité entre les apports universitaires et les pratiques de classe
- Favoriser le lien entre recherche et formation

Actions à destination des formateur.rice.s

- Accueil des nouveaux formateurs en Septembre
- Rencontre des formateurs par groupes disciplinaires
- Formation de formateurs : au moins 1temps/an en fonction des besoins identifiés (3h sur chacun des 3 sites)
- Un outil numérique au service des formateurs **NUMAT**

Outiller les formateurs tuteurs de PES en postes en école maternelle, lui permettre :

- d'observer finement la pratique de classe du stagiaire
- de déterminer si les gestes professionnels clés spécifiques à la posture d'un enseignant de maternelle sont en voie de construction.
- de répondre aux questions posées par son stagiaire concernant sa pratique de classe.
- de laisser traces des réponses apportées en prenant appui sur des écrits institutionnels, théoriques…

Deux modalités : Parcours courts (capsules sonorisées)
Parcours longs (diaporamas ressources)

Perspectives :

- Accompagner la formation des formateurs dans le cadre des nouvelles maquettes
- Participer à la constitution et la formation des équipes plurielles
- Favoriser les mises en liens entre formateurs Inspé, PEMF, CPC…
- Accompagner les reponsables de parcours dans la mise en œuvre des nouvelles maquettes pour ce qui concerne les spécificités et enjeux du cycle 1, les liaisons avec l'école élementaire et la petite enfance, le développement de l'enfant…
- Actualiser l'outil de formation de formateurs NUMAT au regard des évolutions institutionnelles

Actions intégrées à la réflexion générale au sein de l'Inspé

- Coordination et impulsion entre les 3 sites de Inspé
- Participation aux réunions de la commission formation et direction élargie
- Participation aux temps forts de l'Inspé

Perspectives

- Prendre part à l'évolution de la formation au sein des Inspé
- Etre force de proposition concernant la place donnée au cycle 1 dans les Master MEEF 1er degré et dans les formations proposées à des publics « élargis » (ex : ATSEM)
- Faciliter les mises en liens entre les 3 sites

6.2. Coordination, impulsion en direction de la formation continue

Collaboration étroite avec les Inspecteurs Maternelle des 3 Départements de l'Académie Ain, Loire et Rhône
Collaboration avec le pôle de professionnalisation :intervention auprès d'équipes d'école ou dans le cadre d'animations pédagogiques
Participation au groupe de pilotage académique du nouveau pôle de professionnalisation (réforme)
Co Pilotage du Collectif Académique : Ecole Maternelle- Petite Enfance
Participation au Séminaire Intermétier IFE
Elaboration et responsabilité pédagogique d'un Diplôme Univsersitaire :
Construire une culture métier autour du jeune enfant) DUCMAJE .Ouverture septembre 2019

Obj : *Acquérir des compétences actualisées concernant le jeune enfant et son accompagnement (apport des neurosciences, de la recherche…)
*Mettre en projet différents professionnels de la Petite enfance autour d'un même axe de réflexion
*Accompagner des dynamiques de formation : permettre de constituer des pôles de ressources aptes à déployer des formations entre une pluralité de professionnels de la Petite enfance

Perspectives :

Participer à l'évolution de la formation continue (cf Nouveau pôle de formation) notamment la mise en place du continuum FI-T6
Faire évoluer les missions du Collectif Académique école maternelle-petite enfance en prenant appui sur le nouveau cahier des charges
Constuire dans le cadre du Collectif de nouveaux colloques et/ou séminairs afin de faciliter les liens entre recherche et pratiques de classe en maternelle
Permettre au DUCMAJE d'intégrer le RNCP

6.3. Développement de partenariats

Mettre en place de partenariats s'inscrivant dans la durée

- ✓ Association ELHA : école dans la Loire d'hier et d'aujourd'hui (Site INSPE St Etienne) : Mise en place de deux expositions/an sur les 3 sites

- ✓ AGEEM : (association générale des écoles maternelles)

  - Partenaire du Collectif Académique Ecole maternelle petite enfance
  - Rencontres régulières avec référents départementaux et académiques
  - Participation au Congrès annuel :

- ✓ Ateliers CANOPE : Partenariat Semaines de la maternelle

- ✓ ESSSE : Ecole santé sociale Sud Est (formations EJE, Auxiliaires puéricultrices …)

  - Partenaire du Collectif Académique Ecole maternelle petite enfance
  - Convention partenariale permettant l'échange de formateurs (apport de champs d'expertise)
  - Réflexions sur les passerelles entre le MEEF et les parcours EJE pour les étudiants échouant au CRPE et souhaitant se reconvertir dans un autre domaine de la petite enfance

- Mise en place d'une Journée d'études partenariales tous les deux ans

✓ Associations du CAPE: GFEN, ICEM, AROEVEN, LIGUE, OCCE
Partenariat dans le cadre des Semaines de la maternelle

✓ Souris verte, Courte Echelle : Partenariat dans le cadre des Semaines de la maternelle

✓ ATD Quart Monde, Apprentis d'Auteuil, Secours Populaire, AFEV : Partenariat Journée Mondiale du refus de la misère

✓ MGEN, MAIF, ADOSSEN , MAIF PREVENTION CASDEN : Partenariat et apport financement

✓ ANDEV : partenariat DU CMAJE

✓ CNFPT : partenariat DU CMAJE

✓ Ville de Lyon Services éducation et petite enfance : partenariat DU CMAJE

Mise en place de partenariats européens et internationaux

✓ *Partenariat –Partnerschaft Lyon-Berlin*

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif d'échanger des pratiques en matière de formation et de professionnalisation dans le domaine de la petite enfance (EJE en Allemagne et Enseignants de maternelle en France. Cette dynamique participe ainsi à la mise en place d'un cercle vertueux sur les bénéfices de la mobilité et des échanges franco-allemands et plus largement européens.(*Accueil des partenaires de Berlin à Lyon/Déplacement à Berlin*

✓ *Partenariats avec lycées internationaux : Séoul/Tokyo*
Accompagnement d'étudiants stagiaires en visites dans les classes de maternelle

Action de formation continue auprès des enseignants

Perspectives :

7. Développer d'autres partenariats (villes ou communautés de communes cf DUCMAJE, établissements de formation petite enfance…)
8. Mettre en place d'autres partenariats internationaux (Malaisie, Kyoto,Bali)
9. Diffuser des ressources MOOC au niveau des écoles AEFE pour compléter la formation des enseignants titulaires ou contractuels (Zone Asie…)
10.

1- Communication, publications, valorisation

11. Mettre en place d'un espace ressources public « Ecole maternelle » sur le site de Inspé
12. Valorisation des actions s'inscrivant dans le cadre de la mission
(Semaines de la maternelle, Conférences, colloques, Congrès…)

13. Accompagnement du groupe « publication » du Collectif Académique « petite enfance-école maternelle »

Perspectives :

14. Mettre en place une veille « ressources » de manière à actualiser le site public
15. Encourager et faciliter la publication et diffusion de ressources par le Collectif Académique Ecole maternelle-Petite Enfance

Inspé de Lyon
Dossier d'accréditation – Janvier 2021
Annexe 8 : Ouverture à l'international

1. Internationalisation de la formation

L'Inspé de Lyon a toujours développé (IUFM puis ensuite ESPE) une riche activité liée à l'international et notamment en termes d'offre de stages à l'étranger dans le cadre de la formation des enseignants. Cette activité s'étend au-delà des stages et est effective grâce aux moyens financiers et humains mis en œuvre. La mission des Relations internationales bénéficie d'un budget annuel d'environ 30000 euros et fonctionne avec une chargée de mission (enseignante chercheure), un assistant (administration) et une commission qui compte une quinzaine de formateurs et formatrices. Elle se réunit 4 à 5 fois par an selon les besoins, pour faire des propositions, échanger et prendre des décisions.

1.1. *Stages professionnels et mobilités universitaires en formation initiale*

Pour la **formation initiale**, la **mobilité internationale sortante et entrante** se décline selon trois modalités.

1.1.2. Stages professionnels en établissements scolaires

Des stages de 2 à 4 semaines sont proposés en contextes très diversifiés de par le monde : établissements du réseau français AEFE (Japon, Corée, Inde, Birmanie, Australie), établissements locaux (Europe, Sénégal, Vietnam, USA, Canada), publics ou privés, de la maternelle au lycée (Kindergarten en Allemagne aussi). 60 offres de stage ont été proposées en 2020, soit 228 places pour des étudiants/stagiaires tous niveaux (M1, M2A/B, DU). 190 étudiants ont été affectés (87% sur leur premier vœu), répartis comme suit selon leur université de rattachement : 55% Lyon 1, 18% Saint Etienne, 17% Lyon 3, 10% Lyon 2. Enfin, ces affectations ont concerné en grande majorité les étudiants du parcours premier degré. Développer l'offre pour le second degré reste une priorité pour le futur projet, la réforme de la formation avec une organisation temporelle différente au sein du master devrait le permettre. Nous mentionnerons ici deux nouveaux partenariats : l'un avec la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de **Montréal au Canada** pouvant déboucher sur un recrutement post-master pour des étudiants qui n'auraient pas réussi (ou passé) le concours ; l'autre avec un institut de formation d'éducateurs et d'enseignants au **Danemark** proposant l'approche pédagogique « l'enfant dans la nature », en phase avec les priorités gouvernementales françaises (cf. AEF 15 janvier 2021)[1].
L'Inspé de Lyon, en association avec les services académiques, organise aussi l'accueil d'étudiants étrangers sur des périodes courtes de 2 à 6 semaines et les place dans des écoles du Rhône et de la Loire. Citons à ce propos le partenariat avec **l'Université d'Illinois Urbana-Champaign aux États-Unis**.

1.1.3. Mobilités internationales semestrielles en universités

Outre les stages, l'intégration de la formation à l'université doit permettre de faire bénéficier aux étudiants de mobilités internationales semestrielles dans des instituts universitaires dédiés à la formation des enseignants en Europe grâce au programme Erasmus ou dans le monde à travers des conventions de partenariats sur la base d'un échange de réciprocité. Deux nouveaux projets sont en construction dans ce sens : l'un avec le *College of Education* de **l'université d'Illinois Urbana-Champaign** citée précédemment, et l'autre avec **l'université Artevelde de sciences appliquées, à Gand, en Belgique**, dans le cadre de leur programme anglophone *Bridges in Education*. Dans les deux cas, nos étudiants respectifs bénéficieraient à la fois d'un enseignement universitaire et d'un stage filé de pratique accompagnée en établissements scolaires sur une durée de 3 mois au semestre 2, une

[1] https://www.aefinfo.fr/depeche/643508

planification compatible avec les nouvelles maquettes du master MEEF, la première année étant libérée des concours. Ces projets rejoignent la volonté du Ministre de l'Éducation Nationale *"Imaginons une Europe où tous les professeurs ont eu une expérience dans un autre pays européen, avec les particularités d'un autre système scolaire. […] C'est cela que nous sommes en train d'amorcer"* (Blanquer, AEF 15 janvier 2021). La création au niveau européen « d'académies d'enseignants Erasmus + » s'appuieraient au sein du réseau des Inspé sur des consortiums de 4 Inspé associés à un même pays. Lyon s'est positionné sur ce dossier sur le **Danemark** (en lien avec ses autres projets), **l'Italie** (ayant déjà un partenariat solide avec l'Assessorat de l'Éducation de la Région autonome Vallée d'Aoste), et **l'Irlande**.
L'inspé de Lyon accueille chaque année quelques étudiants étrangers (1 ou 2 seulement) à travers les accords Erasmus conclus avec l'université Lyon 1, par exemple au premier semestre 2019 nous avons reçu une étudiante catalane de **l'université de Valencia en Espagne**, qui a suivi des cours en M2 parcours professeur des écoles et qui a effectué un stage filé pendant 4 mois, dans 3 écoles différentes, en accord avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale et les conseillères pédagogiques responsables des Langues Vivantes[2]. En 2021 nous avons accueilli une étudiante de **l'université de Koblenz-landau**, en M1, et placée dans une école d'application pour intervenir en allemand dans un projet récemment mis en œuvre de renforcement de l'apprentissage de l'allemand au cycle 2. Au second semestre 2021 un étudiant en formation d'enseignant de l'UCLL à **Leuven en Belgique** néerlandophone intégrera le parcours PLP Lettres Histoire.

1.1.4. Mobilités annuelles non intégrées au Master

La mobilité internationale sur une temporalité annuelle dans le cadre des études universitaires est difficilement réalisable sur le calendrier des formations de l'Inspé, malgré les possibilités octroyées par les programmes d'échanges Erasmus et les nombreux partenariats de l'Université Lyon 1, et plus récemment à travers **l'alliance ARQUS d'Université Européenne**[3]. Ajoutons que ce n'est pas encore « entré dans les mœurs » et que la majorité des formateurs-trices n'y sont pas favorables arguant du fait que les étudiants seront en déficit de formation sur site (préparation des concours français de recrutement notamment). Gageons que les impulsions du Ministère et de la Commission Européenne citées plus haut joueront dans ce sens. Néanmoins, quelques rares étudiants profitent de temps à autre du programme d'assistants de langues à l'étranger déployé depuis des décennies par **France Éducation International**, ils doivent alors interrompre leur master (année de césure), le temps d'une année de riche expérience professionnelle rémunérée au sein d'établissements scolaires dans le monde pour enseigner le Français comme langue étrangère. Par ailleurs un partenariat de plus de 10 ans avec **l'école américaine d'immersion française Normandale à Edina dans le Minnesota** donne aussi l'opportunité à quelques étudiant-es chaque année (entre 2 et 5) de partir une année en tant qu'assistants pédagogiques, logés en familles et gratifiés d'une somme forfaitaire. De cette expérience pédagogique, culturelle et linguistique exceptionnelle les étudiants reviennent transformés et très motivés pour préparer les concours de recrutement, leurs apports réflexifs et leur dynamisme en cours en master à leur retour sont notables. Devenus professeurs des écoles dans l'académie de Lyon ou à Grenoble, certains ont d'ailleurs rapidement obtenu des postes fléchés Anglais pour participer à l'implémentation des classes EMILE[4] dans ces académies. Nous argumentons donc en faveur de ces mobilités longues, pour qu'elles soient intégrées à la formation et valorisées, d'autant plus si elles permettent une expérience d'enseignement, car elles sont au service du développement professionnel

[2] Cf. l'activité menée en classe par l'étudiante a donné lieu à un article sur le site du Rectorat http://www2.ac-lyon.fr/ressources/rhone/langues-vivantes/spip.php?article558&var_mode=calcul
[3] https://www.univ-lyon1.fr/universite/international/universite-europeenne-projet-arqus
[4] Enseignement de Matières intégré en Langue Étrangère (cf. https://gex-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article322 sur l'expérimentation dans l'académie de Lyon).

et personnel des étudiants comme au service de l'innovation de l'Éducation Nationale et donc des élèves sur le terrain[5].

1.2. *Mobilités internationales des personnels et formation continue*

1.2.1. Mobilités des tuteurs de stage et formation continue « informelle »

Ce sont les membres de la commission Relations Internationales, des formateurs-trices de toutes disciplines, qui ont pu nouer les partenariats avec les établissements scolaires à l'étranger au fil des années souvent à l'occasion de missions de formation ou de recherche. Ce fonctionnement en équipe pour organiser les stages à l'étranger montrent des atouts certains : chaque collègue tuteur-trice de stage assure le suivi d'un ou plusieurs partenariats, et l'accompagnement des étudiants avant, pendant et après le stage, moyennant quelques heures de rémunération et une mission sur place quand c'est nécessaire pour la création ou le soutien du partenariat, parfois en même temps que les étudiants. Ces mobilités internationales pour les formateurs contribuent à leur développement professionnel également ainsi qu'à la formation continue d'enseignants expatriés ou locaux dans ces établissements, lorsque le ou la collègue propose une intervention de recherche ou de formation pendant sa mission (par ex. en 2020 : S. Greusard au Japon et en Corée sur l'enseignement en maternelle et N. Blanc à Mumbai en Inde sur l'enseignement en milieu plurilingue ; en 2015 N. Blanc à Edina, Minnesota sur l'enseignement en classe d'immersion). Un projet est actuellement en cours pour proposer sous conventions certains contenus de formation en ligne (ressources NUMAT pour la maternelle[6]), les établissements AEFE avec lesquels nous sommes en lien s'étant montrés très intéressés. + ajouter ici des éléments sur la formation au Maroc ? (vincent).

1.2.2. Mobilités internationales des personnels administratifs

La mobilité du personnel administratif constitue une des priorités à développer dans les prochaines années. L'internationalisation de la formation continue des agents est aussi un enjeu pour monter en compétences : outre le développement de compétences linguistiques et (inter)culturelles utiles pour l'accueil des étudiants et enseignants étrangers à l'Inspé et pour la compréhension de ses enjeux, découvrir et échanger sur d'autres façons de travailler dans un environnement universitaire européen ou non-européen contribue à enrichir professionnellement et humainement les agents et à valoriser leurs propres compétences. Nous œuvrons notamment pour que le partenariat avec le **Québec** (Commission scolaire à Montréal) et celui avec la **Belgique** puissent aboutir sur des échanges de mobilités internationales des agents administratifs dés 2021/2022.

1.2.3. Accueil d'enseignants et enseignants-chercheurs partenaires étrangers

Les partenariats autour des stages à l'étranger ou ceux établis via les accords Erasmus sont aussi l'occasion d'accueillir des collègues étrangers à l'Inspé et de leur proposer d'intervenir dans le cadre de cours du Master MEEF ou lors de séminaires extracurriculaires, de recherche-formation-valorisation comme le séminaire ELSE *Éducation en langues secondes et étrangères* de l'UMR ICAR 5191/Labex ASLAN. Pour exemple en octobre 2019 nous avons eu la visite de la collègue enseignante-chercheure de **l'université de Koblenz-Landau en Allemagne** et en janvier 2016 celle de la collègue enseignante-chercheure de **l'université de Thessalonique en Grèce** qui a donné lieu à une intervention dans ELSE[7]. Outre les enjeux liés à la recherche, ces échanges internationaux donnent lieu à des synergies entre l'Inspé et les services académiques de l'Éducation Nationale. Ceci est le cas notamment concernant le dossier Langues Vivantes et en particulier l'implémentation des classes EMILE dans les académies de Grenoble (depuis plus de 10 ans) et de Lyon (depuis septembre 2020). Notre partenariat déjà cité avec **l'école d'immersion française dans le Minnesota** engendre des visites annuelles de la collègue enseignante de CP en immersion et responsable du recrutement des stagiaires français qui donnent

[5] Cf. Blanc, Nathalie (2014). « L'inter-agir professionnel entre terrain et recherche en éducation » in *Formations, (Trans)formations : enjeux et perspectives pour l'éducation*, Revue *Diversité*, N°177. Canopé.
[6] https://inspe.univ-lyon1.fr/ressources
[7] https://else.hypotheses.org/885

lieu à des interventions[8] qui bénéficient à nos étudiants de master, aux chercheurs et aux enseignants en poste des académies voisines impliquées dans l'EMILE[9].
Nos prochains projets d'accueil à l'Inspé et dans les établissements scolaires de l'académie vise les enseignants du primaire ou secondaire, dans le cadre de deux partenariats. Avec **la Grèce**, plus particulièrement la Crète, qui accueille nos étudiants dans plusieurs villes et écoles (stage orienté arts cinématographiques), nous envisageons de recevoir un groupe d'enseignants en 2022. Et avec l'Asie Centrale, nous sommes en contact avec l'attachée de coopération éducative et universitaire en **Ouzbékistan**, pour un projet d'accueil sur Lyon et Saint-Etienne d'une quinzaine d'enseignants de français langue étrangère en mai 2021 sur deux semaines (financé par l'Ambassade de France), avec des visites d'établissements et des cours de FLE à l'Alliance Française.

1.3. Autres activités in situ liées à l'international

Outre les projets de mobilités réciproques, d'autres activités ayant une dimension internationale sont planifiées à l'Inspé, qui permettent d'établir un lien avec la recherche et/ou impliquent les services académiques de l'Éducation Nationale.

1.3.1. Conférence académique sur la dimension internationale

Depuis 2019 nous organisons en début d'année universitaire une *conférence académique sur la dimension internationale dans la formation et le métier d'enseignant* sur une demi-journée un mercredi afin que les enseignant-es de l'académie puissent y participer. Cet évènement (filmé et mis en ligne) est adossé à la recherche et propose les interventions de chercheur-es invité-es, de professionnel-les de l'Éducation Nationale et d'étudiant-es[10]. Il poursuit également la synergie entre l'Inspé et le Rectorat à travers la participation de la DAREIC et de la DEFIE. Les conférencières chercheures invitées sont intervenues sur l'accueil des enfants allophones, les approches interculturelles et l'éducation à la citoyenneté mondiale. Des étudiant-es (ou ex-étudiant-es) sont invité-es à témoigner d'expériences à l'international et de leur valorisation dans leur parcours et métier.

1.3.2. Conférences et ateliers « Regards croisés sur Nature & Éducation »

A l'initiative des quatre chargés de mission de l'Inspé sera organisée au printemps 2021 une demi-journée de conférences et d'ateliers ayant pour thème la nature dans l'éducation avec une dimension internationale autour de l'expérience avancée du **Danemark** sur cette approche, dans le cadre de la création d'un nouveau partenariat avec ce pays et du concept de « l'enfant dans la forêt ».

2. Collaborations internationales formation-recherche et synergie académique et nationale

Enfin, deux autres activités sont à signaler, mêlant mobilités, recherche et lien avec le terrain scolaire.

2.1. Expérimentation Certification CAPEFE

L'Inspé de Lyon s'organise pour proposer dès 2021 une formation à la nouvelle certification CAPEFE *d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger* délivrée uniquement par les Inspé et encore en expérimentation. Nous travaillons de façon étroite avec les 10 autres inspé investies sur ce dossier dans le cadre du réseau et sommes plus particulièrement en collaboration avec **l'Inspé d'Amiens** et **l'Inspé de Strasbourg** pour la conception de modules communs à partager en ligne (en lien avec l'université de Lyon 2). Cette formation au CAPEFE sera également accessible aux enseignants

[8] Cf. en 2014 https://else.hypotheses.org/date/2014/02 et en 2018 https://else.hypotheses.org/date/2018/01
[9] Cf. en 2013 https://else.hypotheses.org/date/2013/12 et en 2017 https://else.hypotheses.org/1190 des interventions de conseillers pédagogiques et d'enseignants du primaire sur le dossier EMILE ; et en 2014 l'intervention d'ouverture de l'école thématique ELSE par la Rectrice de l'académie de Lyon https://else.hypotheses.org/ecole-thematique.

[10] Cf. https://else.hypotheses.org/1619

en poste à l'étranger : une nouvelle opportunité pour renforcer et valoriser les partenariats que nous avons déjà avec les établissements du réseau AEFE.

2.2. Projet Erasmus « Modernisation et enrichissement du Portfolio Européen des Langues »

La chargée de mission aux Relations internationales de l'Inspé de Lyon a été sollicitée par la DAREIC pour participer au montage d'un projet Erasmus KA2 de *Coopération pour l'innovation* (soumission en mars 2021) : « ces projets de coopération dits "partenariats stratégiques" soutiennent la mise en place, le développement ou le transfert de pratiques innovantes en s'appuyant sur des coopérations entre acteurs de l'éducation et de la formation ». Ce « nouveau PEL » serait un outil de valorisation du parcours linguistique et culturel de l'élève de la maternelle au lycée, conçu pour être renseigné par les élèves eux-mêmes, les familles et les enseignants. Il prendrait en considération les expériences scolaires et extra-scolaires des élèves (langues familiales) et porterait une dimension citoyenne en proposant une réflexion sur les expériences linguistiques et internationales en s'appuyant sur les nouvelles possibilités offertes par le numérique (site web, application smartphone) et en intégrant les langues non-européennes. Outre la DAREIC, la DEFIE et le CASNAV sont impliqués dans ce montage de projet pour lequel l'Inspé a convaincu deux de ses partenaires européens : **l'université Artevelde de sciences appliquées à Gand en Belgique** et **l'Assessorat de l'Éducation de la Région autonome Vallée d'Aoste en Italie.** Si ce projet obtient les financements de la Commission Européenne (2021-2023) nous pourrons ainsi contribuer à la conception de cet outil numérique au service des élèves de l'académie puis du territoire français et à la construction d'une citoyenneté du monde.

Région académique
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Lyon

Cahier des charges du nouveau Pôle de professionnalisation et scénario de mise en œuvre

Construction du continuum de formation des personnels enseignants et d'éducation dans le cadre de la refonte des maquettes MEEF et du schéma directeur de la formation continue : vers le développement d'un Pôle de professionnalisation « augmenté ».

Document de travail

Sommaire

Introduction : contexte politique

1) **Missions du Pôle**

2) **Périmètres du Pôle**
   a. **Formation initiale**
   b. **Formation continue**

3) **Structure et gouvernance**
   a. **Comité de pilotage**
   b. **Équipe de coordination**
   c. **Les collectifs**
   d. **Bureau des stages**
   e. **Cellule recherche**

4) **Stratégie de communication**

Annexe N°1 : Les 17 dispositifs de la FC

Annexe N°2 : Présentation des éléments de progressivité de l'évolution attendue des collectifs.

Annexe N°3 : La méthode recherche/terrain

Annexe N°4 : Le fonctionnement de la cellule de coordination

a. Analyse quantitative et qualitative
b. Comptabilité des heures de service
c. Réponse à la demande
d. Cartographie dynamique des compétences des formatrices et formateurs

Introduction : contexte politique

Le changement de paradigme de la formation initiale des masters des Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) préparant notamment aux métiers du professorat 1er et 2nd degré et de l'éducation, décrit dans l'arrêté du 28 mai 2019 ainsi que celui de la formation continue tel que décrit dans le schéma directeur du 26 septembre 2019, réinterrogent les modalités de fonctionnement entre l'Inspé et le Rectorat, leurs partenaires et le monde de la recherche. On retrouve dans ces deux textes de cadrage de nouveaux principes fondateurs incontournables aux conséquences importantes sur le rapprochement entre les différents acteurs de la formation-accompagnement.

La formation se conçoit désormais continuée depuis la pré-professionnalisation en licence (L2) jusqu'aux premiers processus d'évaluation par l'employeur (PPCR) en sixième année post titularisation (T6), en passant par la formation initiale (FI) puis la formation continue (FC), tout en incluant les différents processus d'accompagnement possibles des personnels, en particulier dans le cadre de la RH de proximité. Si jusque-là, les champs d'intervention des formateurs respectifs étaient globalement limités au domaine de responsabilité de chaque institution, le principe d'une perméabilité entre Inspé et rectorat a déjà fait l'objet d'une préfiguration à l'échelle de l'Académie de Lyon initiée dès 2013 par le biais du **Pôle de professionnalisation**. Tout formateur de la FI ou de la FC peut ainsi être mobilisable dans l'un ou l'autre champ, sans distinction de statut ni d'O.R.S, pour intervenir de L2 à T6, au regard de ses compétences et des besoins exprimés. Si ces principes d'intervention réciproque dans les champs de la FI et FC figuraient déjà dans les missions des Inspé (Code de l'Éducation, Article L721-2), les nouveaux textes orientent clairement vers une totale interopérabilité des acteurs.

Les textes précités proposent clairement une généralisation de ces échanges et quantifie le volume d'intervention en formation initiale à 1/3 du potentiel d'heures d'enseignement devant être désormais assuré par des acteurs (formatrices et formateurs) de « terrain » (employeur) exerçant en établissement dans le même niveau d'enseignement auquel se destinent les stagiaires. Par ailleurs, le schéma directeur cite explicitement l'Inspé parmi les trois opérateurs partenaires de la formation continue, en précisant leur **vocation à assurer une large part de la formation continuée (…)»** *(III. Modalités de mise en œuvre)*. **Une logique qui vise à garantir l'équilibre de fonctionnement de chacune des institutions conduit à envisager une intervention de l'Inspé en formation continue à hauteur d'un volume horaire identique à celui du Rectorat en formation initiale**. Ainsi, chaque institution voit sa structure préservée et si la nature des missions des formateurs évolue vers davantage d'interopérabilité c'est au bénéfice d'un enrichissement réciproque des deux institutions dans un esprit de partage, de co-construction et d'amélioration de la formation, tant en FI qu'en FC. **Un respect scrupuleux de cette balance d'heures d'intervention est un des enjeux majeurs de cette stratégie**. C'est actuellement une des missions du Pôle de professionnalisation, qui organise et assure déjà les échanges de services entre Inspé et le Rectorat de Lyon, avec un équilibre actuel de 2000h d'interventions en FI comme en FC. Compte tenu des nouveaux volumes désormais imposés en FI, de l'ordre de 15000h, l'objectif est de développer le pôle existant, pour aboutir à un véritable Pôle augmenté opérationnel permettant de gérer et d'organiser ces échanges, tant pour assurer la qualité pédagogique que pour fluidifier les interventions des formateurs respectifs dans l'institution partenaire.

Enfin, un des objectifs qualitatifs décrit dans les textes susmentionnés préconise fortement d'intégrer la recherche dans la démarche de conception, mise en œuvre et suivi des dispositifs de formation et d'accompagnement des personnels. L'objectif est de garantir une formation pluridisciplinaire de haut niveau, à la lumière des derniers résultats de recherche et de permettre à terme, de rendre la formation continue certifiante voire diplômante. Le Pôle augmenté est prévu pour développer cette dimension et s'appuyer sur une méthodologie similaire à celle décrite dans le projet POLLEN.

1) Missions du Pôle

Les missions du pôle concernent l'ensemble des actions, des dispositifs qui ne peuvent plus à ce jour se mener, se construire, se piloter unilatéralement dans l'une ou l'autre des institutions.

Dans le Pôle, il s'agira de faciliter le travail collaboratif entre les différents acteurs, pour permettre une intervention optimale des formateurs employeurs et des personnels de l'enseignement supérieur dans l'institution partenaire.

Pour répondre à ces enjeux, le nouveau Pôle doit atteindre 5 objectifs principaux :

1) Centraliser et coordonner la mise en œuvre de toute demande de formation en FI et FC de l'Inspé ou du rectorat qui fait intervenir l'autre partenaire

2) Favoriser la création de ressources pour l'enseignement, la formation professionnelle et la formation de formateurs à la lumière des résultats de la recherche
3) Organiser les mises en stages dans le continuum : Licence Pré-pro, PRAC Filé-massé M1 et M2B, stages PRAC nouvelles maquettes
4) Coordonner l'action des deux institutions dans l'accompagnement et le suivi des AED en préprofessionnalisation, des étudiant M2 en responsabilité, des stagiaires et des néo-titulaires.

5) Recueillir, stimuler et accompagner toute demande de collaboration recherche / terrain. Aider, accompagner les équipes sur une ou des étapes : analyse de besoins, co-design, développement, implémentation, évaluation, analyse, valorisation, essaimage.

2) Périmètre du Pôle de professionnalisation

Les formations citées ci-dessous sont éligibles aux échanges de services entre les universités et le rectorat

a. En formation initiale

- Toutes les formations MEEF (masters, DU (parcours adaptés))
- Toutes les formations pré-professionnalisantes MEEF (AED, Licences)
- Formation de formateurs (F2F)

b. En formation continue

L'ensemble des 17 dispositifs inscrits au PAF (Plan Académique de Formation) sont ouverts aux personnels de l'enseignement supérieur. Le cahier des charges de ce plan a été d'ores et déjà construit en collaboration avec l'Inspé dès sa conception, pour autoriser une augmentation significative des possibilités d'interventions des formateurs de l'enseignement supérieur dans la formation continue.

Détail des dispositifs : cf. Annexe 1

La maîtrise d'œuvre de toutes ces formations revient au rectorat, à l'exception des actions locales disciplinaires (n°9) et des AED (n°16).

1. Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation dans le cadre du PAF :

2. Formation des personnels administratifs, techniques, de santé, et sociaux (ATSS)

3. Formation des personnels d'encadrement

4. Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (1er et 2nd degré) stagiaires

5. Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation entrant dans le métier

6. Formation des personnels enseignants et d'éducation néo-contractuels

7. Formations d'Initiative Locale (FIL)

8. Actions locales prioritaires interdegrés (ALP interdegrés)

9. Actions locales disciplinaires (ALD)

Le Pôle de professionnalisation assure l'entièreté de la maîtrise d'œuvre de ce dispositif.

10. Formations académiques 1er degré

11. Formations à distance

12. Préparation aux concours internes

À partir de la rentrée scolaire 2020/2021, toutes les formations de préparation aux concours internes seront comptabilisées dans la balance d'heures du pôle de professionnalisation.

13. Préparation aux certifications

14. Formations d'adaptation à l'emploi

15. Formation des Équipes mobiles de sécurité (EMS)

16. Formation des AED en pré-professionnalisation

Le Pôle de professionnalisation assure l'entièreté de la maîtrise d'œuvre de ce dispositif.

17. Accompagner l'innovation et l'expérimentation

3) Structure et gouvernance

Le Pôle de professionnalisation est une structure construite conjointement entre le rectorat et l'Inspé de l'Académie de Lyon. Un principe de parité préside au pilotage de la structure, à la gestion des personnels liés à son fonctionnement, au budget qui permet sa bonne gestion.

Le Pôle de professionnalisation est un système de 4 entités organisées autour d'un comité de pilotage.

Le pôle bénéficie de l'appui des services administratifs qui lui permettent de remplir ses missions.

Chaque institution prévoit le budget nécessaire au fonctionnement du Pôle.

Schéma général

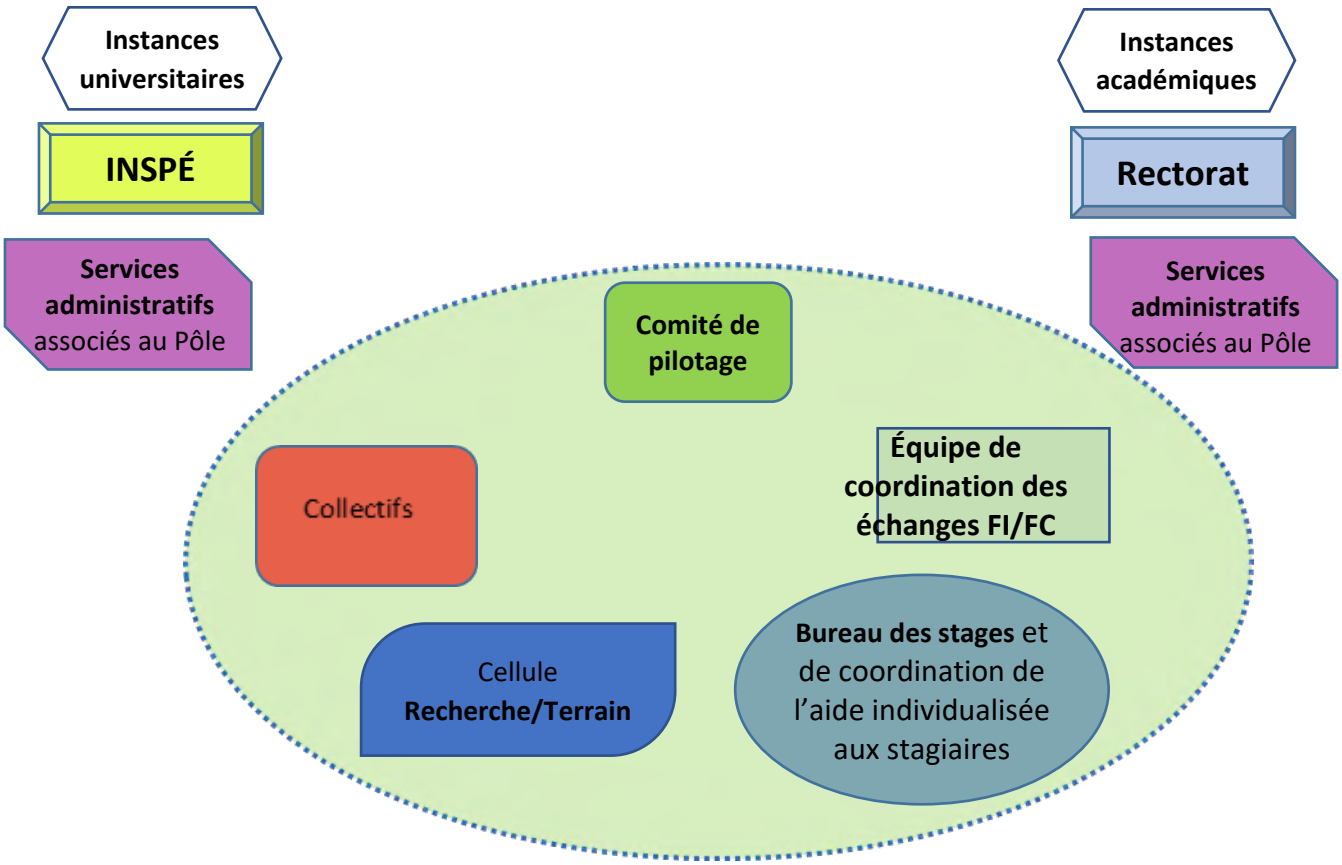

a. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est en lien avec les instances de pilotage de l'Inspé et du rectorat. Il organise l'activité du Pôle, en définissant des priorités, des éléments de cadrage pour chaque entité. Il dote, sous la responsabilité de chacune des tutelles, chaque entité d'un budget cohérent avec les tâches qu'elles poursuivent. Il assure le suivi financier des moyens qu'il a attribué.

Composition :

Le comité de pilotage est composé de membres représentant l'Inspé/Université et de membres représentant le rectorat. **Il est géré par 2 responsables issus de l'Inspé et du Rectorat.**

Inspé	Rectorat
Directeur de l'Inspé ou son représentant	Responsable DFIE ou son représentant
Responsable Inspé du pôle ou son représentant	Responsable Rectorat du pôle ou son représentant
4 représentants des entités	4 représentants des entités

1 VPCEFVU ou son représentant	3 doyens des inspecteurs (1D-2D-…) ou leurs représentants
1 Responsable de parcours 1D ou son représentant	
1 responsable de parcours 2D ou son représentant	

Les responsables du pôle sont désignés conjointement par le directeur de l'Inspé et par le Recteur.

Les autres membres sont désignés par les organisations ou les entités dont ils dépendent.

<u>Missions</u> du comité de pilotage :

- Met en œuvre au sein du Pôle de professionnalisation la politique définie en Conseil académique de formation et dans les instances de l'Inspé
- Assure le lien avec les différentes instances de l'INSPÉ, du Rectorat et des différents partenaires
- Pilote l'activité du Pôle par l'émission des règles présidant à la gestion des échanges FI/FC
- Régule le dispositif en s'informant de l'avancée des projets. Il met à jour régulièrement les « tâches » prioritaires des 4 entités du pôle
- Impulse une dynamique de développement du Pôle en définissant des orientations stratégiques
- Met en relation : les objectifs poursuivis, les organisations administratives correspondantes, les moyens optimaux pour fonctionner
- S'assure de la circulation de l'information entre les différents acteurs
- Permet une diffusion régulière et horizontale de l'information des activités du Pôle

<u>Organisation</u> : 1 réunion minimum par trimestre

<u>Moyens</u> : Le comité de pilotage gère un budget sous la responsabilité des deux tutelles, composé de moyens en ETP dédiés au fonctionnement de chacune des 4 entités du Pôle, ainsi que de locaux dédiés.

<u>Relations avec les instances</u> : Le comité de pilotage rend compte de l'activité du Pôle au sein des instances respectives de l'Inspé et du rectorat. Il assure un lien permanent avec :

- les 4 universités (VP CFVU)
- la Délégation académique à la formation innovation et expérimentation
- les DSDEN

b. Équipe de coordination des échanges FI/FC

L'équipe de coordination est la cellule de régulation des échanges FI/FC. Elle constitue la « porte d'entrée » pour toute demande d'intervention en formation de la part d'une institution vers l'institution partenaire.

Composition :

L'équipe de coordination est composée de responsables de formation issus :

- Des 3 départements pour le 1er degré (CPC, CPD, IEN formation)
- Du 2nd degré
- De la DFIE
- De l'Inspé

Tâches :

- Met en œuvre les éléments de cadrage issus du comité de pilotage pour mettre en place des équipes plurielles en FI/FC
- Traite en niveau 1 (demandes simples), après étude, toute sollicitation pour une intervention en FI et en FC
    - demandes au fil de l'eau (par les responsables de formation)
    - demandes institutionnalisées
- Transmet aux pilotes des Collectifs pour les demandes complexes pour un traitement de niveau 2
- Coordonne les interventions en FI et FC
- Gère le suivi de la balance d'heures d'échanges de services
- Tient à jour une cartographie des compétences des formateurs de l'académie (universitaires et rectorat)

Organisation :

1 réunion de régulation par mois minimum.

Fonctionnement : cf. **Annexe 4**

Moyens :

L'équipe de coordination dispose de :

- locaux de travail
- d'un espace numérique de travail collaboratif entre les personnels de l'Inspé et du rectorat
- Plateforme numérique de gestion de la cartographie des compétences

Relations avec les instances :

L'équipe de coordination est en relation directe avec :

- Les circonscriptions
- Les services formation des DSDEN
- La DFIE
- Toutes les composantes du Pôle de professionnalisation
- Les directions d'étude de l'Inspé, les responsables de groupes de formation
- Les responsables de parcours
- Les scolarités des universités

c. Les collectifs

L'article 5 de l'arrêté qui définit les nouvelles modalités en formation initiale précise que l'intégration en FI doit être définie et assurée par des équipes pédagogiques pluricatégorielles, pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles, constituées entre autres de formateurs enseignants et chercheurs de l'Inspé et des personnels de l'éducation nationale. Cette même logique s'applique à la formation continue, dans un esprit de co-construction pédagogique, en bénéficiant de l'expertise complémentaire de chacune des institutions partenaires.

Actuellement, des Collectifs visant ces modalités de fonctionnement sont déjà constitués dans certains champs disciplinaires et transversaux. Ils mettent en lumière tout l'intérêt de regrouper au sein d'une même entité les acteurs de la formation initiale, continue et les chercheurs.

Toute production issue des travaux de ces équipes plurielles, lors de leur diffusion, devra citer intégralement les auteurs participants et leurs institutions de rattachement.

Composition :

- **Pilotes :**

Les collectifs sont pilotés par des membres du rectorat et de l'université : 2 pilotes Inspé, 1 pilote rectorat 2D, 1 pilote rectorat 1D

- **Autres membres :**

Comme toute entité du Pôle de professionnalisation, les collectifs sont composés à part égale, dans la mesure du possible, de représentants de l'Inspé/université et du rectorat.

La composition comprend au moins un représentant :

- Des corps d'inspection de l'Éducation nationale
- Des personnels de direction
- Des responsables de formation de l'INSPÉ (responsables de parcours et/ou responsables d'enseignement)
- Des responsables de formation 1D et 2D
- Des formateurs Éducation nationale et personnels de l'enseignement supérieur
- Des représentants du monde de la recherche

Tâches

- Prévoir les étapes de restructuration vers l'intégration des différents groupes disciplinaires ou thématiques académiques et universitaires.
- Se structurer en fonction des missions définies dans la feuille de route définie par le comité de pilotage.
- Répondre à toute demande complexe que l'équipe de coordination ne peut assurer (niveau 2 de réponse), dans le cadre des échanges FI/FC.
- Construire des contenus de formation de haut niveau (appui de la recherche)
- Répondre à des demandes d'établissements en accompagnement recherche en lien avec la cellule recherche du Pôle.
- Travailler à une évolution qualitative des interventions en FI pour respecter la contrainte du niveau d'intervention des formateurs dans les niveaux correspondants aux étudiants
- Construire des contenus de formation de formateur

- Expertiser les propositions de formations à destination de la FI et FC (notamment ALD)
- Organiser les évènements afférents aux activités du collectif (séminaires, colloques, conférences...)
- Créer un réseau fort avec les enseignants chercheurs qui permet de venir en soutien à la Mission Innovation et Expérimentation de la DFIE ou la Délégation Académique au Numérique Éducatif dans l'accompagnement de projets adossés au monde de la recherche.
- Participer à la production d'une cartographie des compétences en lien avec les équipes de coordination.
- Gérer la visibilité des productions des collectifs au niveau académique
- Réfléchir aux enjeux institutionnels et/ou disciplinaires (réflexion / prospective)

Organisation/évolution :

A des fins d'échanges, de cohérences entre les collectifs, les pilotes se regroupent au sein d'un conseil des collectifs. Cette assemblée favorise un travail transversal entre les différents collectifs et permet notamment aux collectifs transversaux d'irriguer les collectifs disciplinaires de leurs travaux et réciproquement. Ce conseil désigne en son sein des représentants des collectifs pour le comité de pilotage.

Il se réunit au moins deux fois par an, sous le pilotage des responsables du Pôle.

La situation actuelle met en évidence une grande hétérogénéité des disciplines dans la mise en place des collectifs. L'ambition de voir les collectifs intégrer les groupes ressources de l'académie et de l'Inspé (Groupes de Ressources Disciplinaires et Transversaux (GRD/GRT), les groupes disciplinaires départementaux ainsi que les groupes disciplinaires de l'Inspé), dans une mise aboutie et complète, sera progressive.

Modalités prévues de la mise en œuvre et évolution vers l'intégration des groupes ressources :

cf. Annexe 2

Moyens :

- La définition du projet du collectif préside au budget du collectif (lien comité de pilotage)
- Prise en charge du travail de production (lien comité de pilotage)
- Prise en charge des frais de déplacement
- Reconnaissance du travail des membres du collectif

Relations avec les instances :

Les collectifs travaillent en liens étroits avec l'équipe de coordination et les membres du comité de pilotage et la cellule Recherche/terrain.

d. Bureau des stages

Composition :

Module : mise en stage

Inspé/Université	Rectorat
1 responsable 2D	1 responsable 2D
1 responsable 1D site Ain	1 interlocuteur 1D Ain
1 responsable 1D site Loire	1 interlocuteur 1D Loire
1 responsable 1D site Rhône	1 interlocuteur 1D Rhône

1) **Module : accompagnement et suivi** *des étudiant M2 en responsabilité, des stagiaires et des néo-titulaires.*

Inspé	Rectorat
3 responsables suivi stagiaires en difficulté 1D (un par site choisi parmi les référents des pôles de formation	1 responsable suivi stagiaires en difficulté 1D Ain 1 responsable suivi stagiaires en difficulté 1D Loire 1 responsable suivi stagiaires en difficulté 1D Rhône
1 responsable suivi stagiaires en difficulté 2D Loire	1 responsable suivi stagiaires en difficulté 2D
1 responsable suivi stagiaires en difficulté 2D Rhône	

<u>Taches</u> :

1 - Assurer les mises en stages des formations MEEF dans le continuum L2/L3, M1, M2B :

- Gérer les listes de maîtres de stage par un dialogue avec les IA-IPR pour le second degré
- Dialoguer avec les responsables de parcours et de formation pour établir les conditions et les modalités optimales de mise en stage
- Participer à la régulation des berceaux de stages en responsabilité avec les instances du rectorat
- Rédiger un cahier des charges de chaque mise en stage en lien avec tous les partenaires
- Affecter les étudiants sur les places disponibles en tenant compte de leurs voeux
- Réguler les mises en stage dans le second degré par un dialogue avec les chefs d'établissements.
- Participer aux réunions d'accueil des maîtres de stage quand elles sont programmées
- Suivi des conventions avec les scolarités

2 - Coordonner l'accompagnement des stagiaires en difficulté entre l'Inspé et tous les acteurs du tutorat mixte de l'académie

- Établir des protocoles, des circuits structurant cette aide personnalisée entre l'Inspé et le rectorat
- Mettre en place des modules spécifiques si nécessaire
- Coordonner les bilans de l'aide entre tous les acteurs
- Répartir les moyens spécifiques dédiés à cette aide spécifique

- Assurer la mise en place, la maintenance et l'usage d'un outil collaboratif de suivi des stagiaires Inspé/rectorat (ex: COMPAS)

<u>Organisation</u> :

Dans le bureau des stages, les membres se répartissent les missions entre la mise en stage et celles de l'accompagnement.

<u>Moyens</u> :

Le bureau des stages dispose :

- De responsables des stages et de suivi de titularisation Inspé/rectorat
- D'un service de secrétariat partagé Inspé/rectorat
- D'un espace de travail permettant d'accueillir si besoin les responsables et le secrétariat
- Du matériel informatique nécessaire à l'accomplissement de leur mission
- D'une plateforme numérique permettant les échanges Inspé/rectorat

<u>Relations avec les instances</u> :

Le bureau des stages entretien un lien direct avec :

- Les IA-IPR
- Les chefs d'établissement
- Les services administratifs des DSDEN
- Les services administratifs du rectorat en lien avec la gestion des stagiaires
- Les responsables de parcours
- L'interlocuteur stage DSDEN Rhône
- L'interlocuteur stage DSDEN Ain
- L'interlocuteur stage DSDEN Loire

a. Cellule Recherche/terrain

<u>Composition</u> :

La cellule Recherche/terrain est composée de :

- 1 pilote recherche universitaire
- 1 passeur médiation-diffusion, formation, innovation

Ces personnels devront posséder des compétences en matière de recherche en et pour l'éducation avec des laboratoires reconnus dans le domaine à l'échelle internationale, des compétences en matière d'enseignement et de formation des personnels dans des contextes académiques diversifiés, une capacité déjà éprouvée à articuler recherche, pratique et innovation, avec l'expérience du transfert et de l'essaimage de projets réussis.

Elle peut s'appuyer sur un groupe d'expert et/ou les collectifs pour tout ce qui sera lié à l'étude des projets à accompagner dans le cadre de cette cellule

Tâches :

- Stimuler et accompagner les initiatives collaboratives de recherche et de formation

- Identifier les établissements terreaux, les équipes d'enseignants, de cadres, de chercheurs à mettre en relation
- Aider, accompagner les équipes sur une partie ou la totalité des étapes suivantes :
- Accompagner en particulier les transferts pour la FI, la FC, la F2F
- Développer une méthodologie de recherche collaborative pour élaborer des ressources et formations répondant aux besoins du terrain, en lien avec les collectifs
- Étudier les conditions de certification de la formation continue
- Contribuer à la mise en place de la certification ECTS des Open Badges développés en formation continue

Organisation :

L'organisation prendra appui sur la démarche POLLEN. cf. Annexe 3

Moyens :

La cellule Recherche/terrain peut s'appuyer sur :

- 1 Universitaire et 1 ingénieur DFIE
- Les ingénieurs, formateurs académiques (FA), chargés de mission et conseillers en développement de la DFIE/MIE.

Relations avec les instances :

- Comité de pilotage
- Équipe de coordination
- Laboratoires de recherche/ équipes de recherche/
- Établissements/lieux d'accueil
- Responsables de formation dont parcours MEEF
- Responsables des collectifs/équipes disciplinaires
- DFIE

4) Stratégie de communication

- Le Pôle de professionnalisation dispose d'un espace dédié sur les sites internet de l'académie de Lyon et sur celui de l'Inspé.
- Chaque institution organise en son sein une ou plusieurs réunions visant à expliciter et dialoguer autour des éléments du cahier des charges du Pôle, dans les différents services et organisations concernés par le Pôle.
- Les responsables s'engagent à communiquer directement au moins auprès :
  - des bassins
  - des 3 conseils d'inspecteurs
  - des 3 départements

Annexe N°1 : les 17 dispositifs de la FC

L'ensemble des 17 dispositifs inscrits au PAF (Plan Académique de Formation) sont ouverts aux personnels de l'enseignement supérieur. Les éléments ci-dessous reprennent le cahier des charges de ce plan lequel a été d'ores et déjà construit en collaboration avec l'Inspé dès sa conception, pour autoriser une augmentation significative des possibilités d'interventions des formateurs de l'enseignement supérieur dans la formation continue.

1. Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation dans le cadre du PAF :

Le plan académique de formation recense l'ensemble des formations à candidatures individuelles (type 1) et à publics désignés (type 3) proposées au cours de l'appel d'offres de l'année N - 1 et validées en commissions d'expertise. Les personnels de l'enseignement supérieur pourront participer à ces commissions.

2. Formation des personnels administratifs, techniques, de santé, et sociaux (ATSS)

Le plan de formation des personnels administratifs, techniques, de santé, et sociaux 2020/2021 répond aux logiques et enjeux décrits supra (point 1), en tenant compte de ses particularités.

Le recours à une offre de formation commune inter institutionnelle, régionale et inter ministérielle doit également permettre de mieux s'adapter au contexte changeant de la transformation des politiques et de l'action publique 2022, notamment aux enjeux de la modernisation, des transitions numérique et territoriale.

La politique RH de l'académie veille également à favoriser l'accès des agents à des formations certifiantes et à des diplômes universitaires pour répondre aux nouvelles exigences de reconnaissance et de valorisation des acquis dans le cadre des parcours professionnels des agents.

3. Formation des personnels d'encadrement

Un plan de formation continue à l'échelle de la région académique sera proposé aux personnels d'encadrement par la nouvelle délégation régionale académique à la formation des personnels d'encadrement (DRAFPE) à partir de septembre 2021 et montera progressivement en charge jusqu'à la rentrée 2022.

4. Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (1er et 2nd degré) stagiaires

5. Formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation entrant dans le métier

6. Formation des personnels enseignants et d'éducation néo-contractuels

7. Formations d'Initiative Locale (FIL)

Une FIL est un dispositif de formation destiné à répondre à un besoin spécifique, non disciplinaire, d'un EPLE, d'un groupe d'EPLE ou d'un territoire, d'un bassin ayant la même problématique. Elle est mise en œuvre à l'initiative d'un chef d'établissement ou d'un IEN.

Elle a pour objet d'accompagner le(s) projet(s) d'établissement par la formation au plus près des acteurs de l'établissement scolaire. Elle permet de développer des pratiques collectives adaptées au contexte local et de construire des compétences professionnelles communes à un ensemble de personnels sur site.

Les personnels de l'enseignement supérieur ont vocation à prendre en charge des FIL, après une formation leur permettant d'appréhender le contexte d'exercice et la démarche inhérente à ce dispositif de formation.

8. Actions locales prioritaires interdegrés (ALP interdegrés)

Une ALP interdegrés est demandée conjointement par un chef d'établissement et un inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription. Ils choisissent ensemble la priorité de formation qu'ils souhaitent travailler en interdegrés dans une liste de priorités définies par les corps d'inspection premier et second degré.

Le choix de la thématique doit correspondre à un besoin spécifique du réseau écoles-collège.

Les spécificités des formations interdegrés nécessitent un dialogue entre la circonscription, le collège, le service de formation et le cas échéant le Pôle de professionalisation si la formation fait intervenir des personnels de l'enseignement supérieur.

Comme pour les FIL, la spécificité des ALP demande une formation spécifique des intervenants impliqués dans ce dispositif.

9. Actions locales disciplinaires (ALD)

Les actions locales disciplinaires sont destinées à former des équipes enseignantes du 1erdegré et du 2nd degré sur des thématiques disciplinaires, par des personnels de l'enseignement supérieur.

Ces personnels peuvent proposer des offres de formations dont la diffusion dans l'académie est assurée par la DFIE.

Les ALD doivent également permettre de répondre à une demande locale de formation spécifique qui est déposée (ou à minima validée) par les corps d'inspection concernés par l'équipe pédagogique émettrice de la demande.

Le Pôle de professionnalisation assure l'entièreté de la maîtrise d'œuvre de ce dispositif.

10. Formations académiques 1er degré

Le plan académique de formation du premier degré mis en place à la rentrée scolaire 2020 donnera lieu à une offre académique de formations, disciplinaires comme transversales, complémentairement aux actions de formation déployées au sein des circonscriptions et des départements. Ces formations pourront être proposées sur des temps « hors présence élèves » (congés scolaires par exemple en application du décret n°2019-935 du 6 septembre 2019).

11. Formations à distance

Les formations hybrides : l'environnement numérique d'apprentissage M@gistère permet à tous les formateurs la création de formations hybrides scénarisées (alternance de temps de travail en présentiel et à distance, synchrones et/ou asynchrones) et d'espaces collaboratifs pour un travail entre pairs. La plateforme M@gistère donne également la possibilité de mutualiser ces parcours de formation dans l'offre de parcours nationale.

12. Préparation aux concours internes

La Dfie développe des dispositifs de formation de préparation aux concours internes des personnels d'enseignement et d'éducation (CAPES, CAPET, CAPLP et concours CPE) adossés à une formation didactique et pédagogique, comprenant notamment une journée de préparation du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ainsi que des dispositifs de formation de préparation à l'agrégation interne.

Dans le cadre de la région académique, certaines préparations aux concours sont ouvertes depuis 2017 aux personnels des académies de Grenoble et de Clermont-Ferrand et réciproquement.

À partir de la rentrée scolaire 2020/2021, toutes les formations de préparation aux concours seront comptabilisées dans la balance du Pôle mais restent organisées au sein du rectorat.

13. Préparation aux certifications

La Dfie organise des formations de préparation aux certifications suivantes :

- certificat d'aptitude aux fonctions de formateurs académiques (CAFFA),

- certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF),

- certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI),

- certification complémentaire en discipline non linguistique anglais (DNL),

- certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS).

14. Formations d'adaptation à l'emploi

La Dfie met en place une formation d'adaptation à l'emploi spécifique à destination des assistants d'éducation (AED) et la formation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

15. Formation des Équipes mobiles de sécurité (EMS)

16. Formation des AED en pré-professionnalisation

Le Pôle de professionnalisation assure l'entièreté de la maîtrise d'œuvre de ce dispositif en lien avec les responsables universitaires et les corps d'inspection.

17. Accompagner l'innovation et l'expérimentation

Un rapprochement de la Mission Innovation et Expérimentation avec le nouveau Pôle de professionnalisation et la cellule Recherche/terrain est à privilégier afin d'adosser les démarches d'accompagnement des établissements à la recherche lorsque cela est possible et pertinent.

Annexe N°2 : Présentation des éléments de progressivité de l'évolution attendue des collectifs.

Objectif 1 (2020-2021) : Ouvrir des collectifs à toutes les disciplines et d'autres thèmes transversaux

- Mettre en place la structure du collectif
- Initier la réflexion sur les collectifs du futur pôle (Étape 2, voire 3) et proposer un modèle d'organisation
- Proposer une cartographie des compétences en lien avec l'équipe de coordination.
- Contribuer à la réflexion sur les équipes plurielles
- Débattre, échanger entre personnels de statuts différents pour créer **une culture commune** sur une thématique prioritaire dans l'académie
- Se former et se construire des compétences professionnelles. A ce titre les membres du collectif peuvent être sollicités pour être personnes ressources dans le cadre de la formation initiale ou continue.

Organisation :

- Prévoir une organisation annuelle
- Favoriser la disponibilité des membres des collectifs quel que soit leur statut

Objectif 2 (2021 au plus tard): Des collectifs dans le pôle qui ont un lien institué avec les groupes ressources de l'académie

Question centrale : définir les missions des nouveaux collectifs, pour définir la nature de ces liens,

Objectif 3 (rentrée 2021 et après): les collectifs du pôle intègrent en leur sein tous les groupes ressources de l'académie.

Annexe N°3 : Méthodologie Recherche/terrain

La cellule Recherche/terrain s'appuie sur la méthodologie suivante :

1) Analyse des besoins

Cette étape consistera en l'analyse des demandes ou des besoins de conception et/ou validation de ressources pédagogiques innovantes émanant du terrain. Il s'agira également de proposer ou valider des ressources pédagogiques émanant des laboratoires de recherche si celles-ci croisent les besoins de certains établissements ou personnels de l'éducation. Ces demandes seront analysées et affinées par la cellule de Recherche/terrain et détermineront les conditions d'accompagnement du projet. Le caractère innovant de la demande sera évalué au regard de la littérature scientifique et des solutions déjà existantes. Si des solutions existent déjà à l'échelle nationale ou internationale, leur validation et leurs conditions de transférabilité seront mises à l'étude, et permettront d'orienter la suite de la démarche en proposant une adaptation de l'existant ou une création de nouvelles ressources pédagogiques. Les étudiants de master MEEF pourront être mobilisés dans le dispositif et ils pourront y trouver des lieux et projets pour la réalisation de leur mémoire de recherche.

2) Co-design

Cette deuxième étape aura pour but de transformer les données de la phase d'analyse en projet d'expérimentation pédagogique, en co-construction avec l'équipe porteuse de la demande. Elle visera l'analyse de la problématique et de son contexte, la formalisation des objectifs pédagogiques en référence aux cadres théoriques et aux résultats de recherches en cours. Elle s'attachera également à anticiper les freins potentiels et à identifier les leviers possibles.

3) Développement

Lors de cette étape les ressources nécessaires au projet seront développées et la méthodologie d'évaluation et de validation du projet précisée. La cellule Recherche/terrain, avec l'appui du ou des Collectifs concerné, procédera à la scénarisation, à la création et à la génération des outils et formation. L'enjeu de cette étape sera de répondre aux 3 critères d'usage de l'ergonomie de conception : l'utilité, l'utilisabilité et l'acceptabilité par ses futurs utilisateurs. Durant cette étape, les critères de validation du dispositif et d'évaluation des attendus seront identifiés. Il s'agira de déterminer la méthodologie: essais contrôlés randomisés, études de cas-uniques, mesures d'indices de faisabilité sur le terrain, de satisfaction des intervenants et des bénéficiaires.

Les considérations juridiques et de propriété intellectuelle seront menées avec la direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'université Lyon 1.

4) Implémentation et évaluation

Cette étape consistera en une mise en test des ressources dans l'établissements d'accueil. Ces établissements accompagnés par la cellule Recherche/terrain, réaliseront l'évaluation des ressources en immersion à partir des modalités d'évaluation dégagées dans l'étape précédente. La cellule Recherche/terrain procédera conjointement à l'analyse des résultats afin de les confronter aux objectifs initiaux. Des ajustements seront apportés sur les ressources produites et les mesures de validation et évaluation par un système itératif de va et vient entre les étapes 3 et 4 de la démarche.

5) Analyse et valorisation

L'objectif de ce suivi d'expérimentations par la cellule Recherche/terrain est la mesure d'impact sur les apprentissages scolaires et la réussite des élèves. Pour cela elle permettra la réalisation de mesures à large échelle, le suivi de cohortes et de trajectoires d'apprentissage à court et à long terme sur des

territoires variés. L'impact des ressources et formations sur les apprentissages des élèves sera également évalué en prenant en considération les résultats des évaluations nationales des acquis et compétences. Ces mesures permettront d'évaluer l'adaptation des ressources aux besoins des acteurs, à la spécificité des territoires et des apprenants par le biais d'extractions de résultats en fonction de zones géographiques, de caractéristiques démographiques, socio-économiques.

6) Essaimage

Lorsque les ressources auront été éprouvées par le terrain et validées, le Pôle de professionnalisation procédera à leur diffusion à large échelle via les sites internet institutionnels. Une des visées est de favoriser l'accès au savoir par la diffusion de ressources éducatives libres. L'essaimage sera aussi favorisé au travers des Collectifs qui pourront se saisir des ressources produites et les faire diffuser sur le terrain au travers d'actions spécifiques (i.e Journées de l'innovation, séminaires, actions en établissement ou sur un territoire) ou dans le cadre du Plan académique de formation.

Annexe N°4 : le fonctionnement de la cellule de coordination des échanges FI/FC

a. Analyse quantitative et qualitative sur la base des maquettes actuelles

Le volume des maquettes estimée pour la rentrée 2021 correspond à un horaire total d'environ **45 000h** réparties dans les différents parcours.

PS : ce chiffre sera à revoir avec la version définitive des maquettes, avec le nombre de groupes ouverts dans chaque parcours

33% de ce volume de formation initiale pris en charge par les formateurs « terrain » et suivant les conditions définies dans les textes correspond donc à **15 000h**.

La prise en charge de ces 15000 h doit garantir à minima 1/3 du volume horaire d'intervention par les formateurs employeurs dans chacun des parcours.

Le texte précise : "Elles sont constituées, pour au moins un tiers du potentiel d'heures d'enseignement, de professeurs des premier et second degrés ou de personnels d'éducation exerçant en établissement public local d'enseignement ou en école, en privilégiant les détenteurs de fonctions de professeur des écoles maître formateur ou de professeur formateur académique" (Arrêté master MEEF soumis au CTMEN du 20 mai 2020).

Sur les 15000h de FI par les formateurs de terrain, 7500h sont déjà actuellement prises en charge par des enseignants en temps partagés et 1950h supplémentaires sont gérées par le Pôle de professionnalisation actuel. Soit un total actuel global de 9500h de formateurs de terrain en FI, tout parcours confondu, 1er et 2nd degré.

Pour information :

- Dans le 1er degré, le volume total des heures que le rectorat a fourni aux maquettes MEEF en 2018-2019 (source GAGOP bilan pôle 2019) s'élève à 1420h.

- Dans le second degré le volume total des heures que le rectorat a fourni aux maquettes MEEF en 2018-2019 (source GAGOP bilan pôle 2019) s'élève à 530h.

Compte tenu des contraintes énoncées ci-dessus, la prise en charge de ce volume de 15000h en FI par les formateurs du terrain et l'équilibre souhaité des interventions entre Inspé et Rectorat de Lyon implique que le Pôle devra assurer le complément d'heures de formateurs du terrain non pris en charge par les temps partagés.

Rappel : Hors temps partagés, l'ensemble des intervenants Éducation nationale en formation initiale doit passer par le Pôle de professionnalisation.

La résolution de la question des 33% pour les parcours MEEF PE relève donc d'une triple complexité :

- Importance des effectifs étudiants et par conséquent du nombre d'heures à prendre en charge par les formateurs employeurs.
- Faiblesse des valeurs initiales réalisées : environ 1450h en 2018-2019 effectuées par majoritairement par des PEMF.
- Incorporer les formateurs PEMF du rectorat dans toutes les UE.

Le vivier des formateurs de « terrain » doit donc évoluer en conséquence :

- Augmentation significative du nombre d'heures d'intervention dans les MEEF pour les PEMF dans le premier degré (décharges et remplacements)

- Augmentation significative du nombre d'heures d'intervention dans les MEEF des formateurs académiques second degré (décharges) et/ou d'enseignants du secondaire en heure supplémentaires.
- Augmentation significative du nombre d'heures de formation préparatoire aux CAFFA et CAFIPEMF
- Recensement et mobilisation de tous les PEMF disponibles
- Ne pas réduire la notion de formateurs de terrain aux seuls PEMF et FA (avancée du pôle de pro 2013-2020)

b. Comptabilité des heures de service

Le comptage des heures obéit à un certain nombre de principes :

1) **Toute heure effectuée par un formateur dans l'institution partenaire est comptabilisée comme telle (ORS comptant 1 heure pour une heure FI/FC tel qu'aujourd'hui)**. A charge pour son institution d'origine de rémunérer cette intervention selon son organisation propre (coefficients, heures supplémentaire, intervention incluse dans les missions de l'intervenant…).

2) **Toute intervention dans l'institution partenaire doit passer par le Pôle et ne doit pas faire l'objet d'un contrat en direct avec l'intervenant**. Cette politique est à réaffirmer fortement, pour tout type de formations, notamment les préparations aux concours internes à l'Éducation nationale, qui font l'objet actuellement d'une procédure à part. De même, certaines habitudes de fonctionnement entre les universités et certains intervenants en formation initiale incitent à ne pas passer par le Pôle de professionnalisation.

Les interventions des universitaires dans la formation continue chez l'employeur, lesquelles vont représenter des volumes d'heures de plus en plus importants, doivent faire partie des services des enseignants. Actuellement, seul Lyon 1 autorise la prise en charge des interventions en FC dans le service des enseignants de l'université. **Cette intégration dans les services des personnels de l'enseignement supérieur des interventions en FC est un principe à généraliser à toutes les universités partenaires, pour faciliter les interventions de leurs enseignants en formation continue.**

c. Réponse à la demande

La réponse à toute demande de formation en FI comme en FC doit satisfaire plusieurs exigences. Elle doit :

- Être apportée dans des délais fixés et contraints (ex : délais de 5 semaines pour une réponse à une demande de FIL)
- Satisfaire le niveau de compétence attendus du formateur pour cette formation
- Demander un traitement fluide et efficient compte tenu du volume à traiter

d. Cartographie dynamique des compétences des formatrices et formateurs

Aussi, pour apporter une réponse dans ces conditions, il est nécessaire de **construire une plateforme numérique** mise à disposition du Pôle augmenté et des deux institutions qui permette de recenser :

- L’exhaustivité des formateurs universitaires et scolaires de niveau 1 (périmètre INSPÉ et Education nationale)
- Les champs de compétences reconnus de ces formateurs
- Les champs d’expertises des partenaires de la recherche (IFÉ, INSERM, ISPEF…)
- Une présentation des expériences d’enseignement/formation/accompagnement de projets sur le terrain de la FI et de la FC.

Les intervenants potentiels et leurs compétences devront être validés par les corps d’inspection et les responsables de formation de l’INSPÉ, au sein des collectifs.

Propositions de construction de l’outil :

- Développement par les services DSI de l’académie de Lyon ou des services DSI universitaire dans un système de co-financement à parité entre Rectorat et Inspé
- Développer le projet de cette plateforme numérique au niveau de la région académique pour un financement et un déploiement régionalisés.

Le cahier des charges est à définir au sein du Pôle de professionnalisation (comité de pilotage).

Structure Fédérative de Recherche en Éducation Lyon Saint-Etienne

Objectifs

La mission de la SFR RELYS est de favoriser les échanges et les nouvelles collaborations interdisciplinaires au sein des laboratoires du site Lyon - Saint Etienne, sur les questions de recherche liées à l'apprentissage, à l'enseignement et à la formation, en lien avec les besoins des enseignants.

Activités

Les actions de soutien de la SFR RELYS à la recherche collaborative sur les questions liées à l'éducation prendront plusieurs formes :

- Labellisation (sans financement) au fil de l'eau de projets ou d'actions ;
- Soutien à des colloques favorisant l'animation scientifique locale ;
- Appel à projets collaboratifs annuel, pour soutenir le montage de projets s'intégrant dans les thèmes scientifiques de RELYS et visant à répondre à un AAP national ou international ;
- Appel à projets annuel visant à développer le lien entre les chercheurs et les enseignants, en lien avec le pôle de professionnalisation de l'INSPE.

La SFR RELYS organisera également chaque année :

- 1 journée scientifique annuelle pour chaque thème ;
- 1 journée scientifique commune, associée à l'AG annuelle de la SFR.

Composition

La SFR RELYS regroupe actuellement 162 chercheurs issus de 16 laboratoires :

- CeRLA : https://crtt.univ-lyon2.fr/
- CMW : http://centre-max-weber.fr/
- CRNL : https://crnl.univ-lyon1.fr/
- DDL : http://www.ddl.cnrs.fr/
- DIPHE : https://diphe.univ-lyon2.fr/
- ECP : https://recherche.univ-lyon2.fr/ecp
- ELICO : https://elico-recherche.msh-lse.fr/
- EMC : https://emc.univ-lyon2.fr/
- ERIC : https://eric.msh-lse.fr/
- GREPS : https://greps.univ-lyon2.fr/

- ICAR : http://icar.cnrs.fr/
- IHRIM : http://ihrim.ens-lyon.fr/
- ISC-MJ : http://isc.rivetweb.org/
- LIRIS : https://liris.cnrs.fr/
- S2HEP : https://s2hep.univ-lyon1.fr/
- Triangle : http://triangle.ens-lyon.fr/

Les structures telles que l'IFé, le LLE, la DFIE/CARDIE, la MMI et l'IREM sont associées au projet.

Structuration scientifique

Le projet scientifique de la SFR RELYS s'articule autour de 5 thèmes scientifiques décrits ci-dessous. L'objet commun des thèmes de la SFR est : « Apprendre et faire apprendre », ce qui englobe la question des apprentissages en milieu scolaire ou en dehors de l'école, des apprentissages tout au long de la vie, notamment dans le monde professionnel, mais aussi les conditions sociopolitiques et organisationnelles de ces apprentissages, ainsi que les pratiques des enseignants, des formateurs et de l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Thème 1 - Apprendre et faire apprendre avec le numérique

Les recherches menées au sein du thème 1 visent à étudier comment l'apprentissage et l'enseignement peuvent être soutenus par des outils et des systèmes numériques. Des méthodes de travail interdisciplinaires associant les sciences cognitives, les sciences de l'éducation, les didactiques disciplinaires et l'informatique sont mises en œuvre pour décrire, comprendre et évaluer les situations d'apprentissage instrumentées. Les apprentissages initiaux et fondamentaux, l'apprentissage tout au long de la vie, les apprentissages formels et informels sont pris en compte. Des recherches visent également à concevoir des outils numériques en support à l'apprentissage et à évaluer leurs usages et leur appropriation par les différents acteurs. Ces dispositifs numériques visent à accompagner l'apprentissage et l'enseignement de manière personnalisée, en soutenant l'engagement des apprenants. Certains de ces systèmes numériques sont haptiques, médiateurs ou multimodaux. Pour concevoir les outils et analyser les usages, une démarche co-construite et itérative entre les chercheurs en informatique et les chercheurs en sciences humaines est privilégiée. Les traces numériques des usages des outils par les acteurs sont analysées, et les effets de ces outils sur la situation pédagogique et l'apprentissage sont évalués. Ce thème comprend également l'analyse des discours et des corpus pour étudier les interactions argumentatives et collaboratives instrumentées.

Thème 2 - Apprendre et faire apprendre par le récit, le jeu et l'art

Après avoir considéré le récit comme appartenant au passé car peu scientifique, il est désormais omniprésent. De même, le jeu relégué à la sphère domestique ou circonscrit aux classes maternelles est actuellement mobilisé dans toutes les formes d'apprentissages et à tous les âges. Quant à l'art, il relève à la fois de l'invention ou du recyclage de récits, et est invoqué comme une source d'apprentissage parfois compensatoire des disciplines académiques. L'enjeu du thème 2 est, d'une part, d'analyser les formes de récit à l'œuvre dans les apprentissages (donnés à voir, à lire ou à écrire aux élèves), et mobilisés par les enseignants selon une logique disciplinaire. D'autre part, il s'agit d'interroger l'exploitation des

diverses formes de récit (récit fictionnel, récit récit historique, récit journalistique, récit filmique..) dans les différentes disciplines, en termes de motivation et d'appréhension culturelle globale, mais également en termes épistémologiques. Le projet du thème 2 consiste à étudier à quelles conditions le récit peut constituer un objet didactique "transversal", de réfléchir à des modélisations didactiques et d'explorer des modalités didactiques qu'ouvrent le jeu et l'art, dans la perspective de définir des dispositifs d'apprentissage permettant aux élèves et aux adultes en formation de s'approprier, par le récit, des connaissances et des démarches dans des situations pratiques et créatives.

Thème 3 - Apprendre et faire apprendre au travail et en formation

Les clivages et les frontières historiquement constitués entre les situations d'apprentissage et les situations de travail deviennent de plus en plus incertains et mouvants. Un des points communs entre les apprentissages à et par le travail des professionnels sur le terrain et les formations professionnelles, est lié aux types de savoirs engagés et de dispositifs mis en œuvre : beaucoup d'entre eux se situent dans un entre-deux, entre l'activité de travail elle-même et l'apprentissage du métier. Les espaces de travail et les espaces de formation sont sujets à des redéfinitions et à de nouveaux découpages, tant en termes de compétences, de connaissances ou de savoirs à faire acquérir, qu'en termes d'organisation du travail et de la formation, entre les espaces-temps de travail. Dans ce sens, il est possible de parler de processus d'hybridation entre le travail et la formation et de penser les dynamiques de construction de la professionnalité et la formation à l'épreuve de ces processus d'hybridation. Ce sont ces processus d'hybridation qui seront au cœur des travaux de recherche engagés dans le thème 3.

Thème 4 - Apprendre et faire apprendre à propos de questions socialement vives : déplacements et reconfigurations

Le thème 4 s'intéresse aux traitements éducatifs de questions vives dont l'analyse scientifique et critique, et le débat démocratique revêtent une importance majeure pour la société, dans la mesure où elles interrogent les conditions d'un monde commun et qu'elles obligent à repenser les frontières disciplinaires. Leurs enjeux concernent la formation des professionnels de l'éducation et de la formation. Ces questions sont vives d'un point de vue socio-historique, épistémique, médiatique, politique et idéologique. Elles ont à voir avec ce que l'on tient pour vrai, ce qui est juste et l'agir éthique. Ce sont des objets transversaux, controversés, qui interrogent les liens entre science et société, entre science et croyances, et mobilisent une diversité d'acteurs et d'institutions. Ils mettent à l'épreuve les découpages disciplinaires et les attributions des rôles, du fait des pratiques de projet et de partenariat que leur traitement éducatif suppose fréquemment. Cela entraîne des renouvellements et des reconfigurations des formes d'apprendre et de faire apprendre, des savoirs et de leur médiation, des curriculums et des disciplines d'enseignement, des politiques publiques, des pratiques et des postures au sein des organisations. Les professionnalités sont alors amenées à inclure la complexité, la transdisciplinarité et plus de polyvalence.

Thème 5 - Apprendre et faire apprendre dans une perspective inclusive

Le thème 5 a pour objectif d'interroger les enjeux d'une société inclusive, ou quand les singularités entrent en jeu pour réfléchir le commun en éducation et formation. Cette entrée vise à mettre en lumière les réflexions sur les inégalités, les discriminations dans le champ du

handicap, mais aussi de l'interculturalité, des vulnérabilités, des discriminations linguistiques, de genres, raciales, sociales… Par-là, peuvent s'entrecroiser, l'étude des mécanismes de création du commun tout en préservant le singulier, l'analyse des pratiques et stratégies pour l'enseignement, la formation et l'apprentissage, ou encore celle des dynamiques institutionnelles et politiques au cœur de l'activité des experts et acteurs d'une société inclusive encore en construction.

Ce thème se propose d'interroger et de penser l'accessibilité des environnements de travail, de formation et d'apprentissages ; l'accessibilité des savoirs et de l'information en contextes variés, que ce soit dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire, les établissements de l'enseignement supérieur, les organismes de formations professionnelles, les établissements et services sociaux et médico-sociaux, les médias, les entreprises publiques et privées, les associations, etc...

Une attention particulière sera portée à la prise en compte de l'expérience des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité, et à celle des professionnels exerçant auprès d'elles. En somme, il s'agit de privilégier une approche compréhensive via une entrée par les acteurs et experts, concernés par et œuvrant dans une perspective inclusive : les apprenants (élèves, étudiants, stagiaires et apprentis, salariés en formation pour adultes), les professionnels (enseignants et enseignants spécialisés du primaire et du secondaire, enseignants et enseignants-chercheurs du supérieur, formateurs, référents handicap, travailleurs sociaux, professionnels et bénévoles du monde associatif…).

INSPE - BILAN 2017-2019

RESSOURCES (recettes liquidées)

		2017	2018	2019
Ressources propres	Budget prévisionnel	1 040 196	909 253	813 057
	Budget exécuté	995 004	916 498	700 800
	% de réalisation	**96%**	**101%**	**86%**
Dotations		746 227	761 333	775 259
	Dotation de fonctionnement	746 227	691 227	691 227
	Nettoyage		21 008	84 032
	Pb commandes 2017		49 098	
Total		**1 786 423**	**1 670 586**	**1 588 316**

dont annulat
recettes Min
de l'enseigne
technique du
:
-90 475 €

Fonctionnaires stagiaires	333 824	419 584	301 563
Evolution / n-1		**+26%**	**-28%**
Contributions universités Lyon 2 - Lyon3 - Saint-Etienne	216 334	216 334	216 334
Evolution / n-1		**+0%**	**+0%**
Université catholique de Lyon	163 400	162 400	168 400
Evolution / n-1		**-1%**	**+4%**
Conseil général de l'Ain	31 000	31 000	31 000
Evolution / n-1		**+0%**	**+0%**
Convention OSUI		28 410	25 528
Evolution / n-1			**-10%**
Lyon 2 intervention hors MEEF 2013 / 2016	71 909		
Evolution / n-1		**-100%**	
Subvention PSYEN	66 242		13 295
Evolution / n-1		**-100%**	
Autres subventions et prestations	112 295	58 770	-55 320
Evolution / n-1		**-48%**	**-194%**

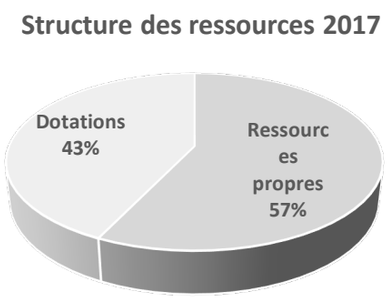

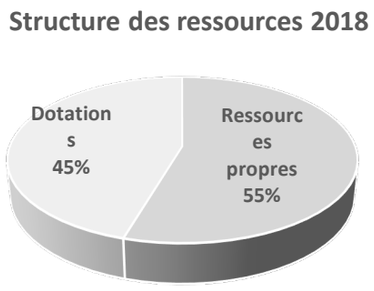

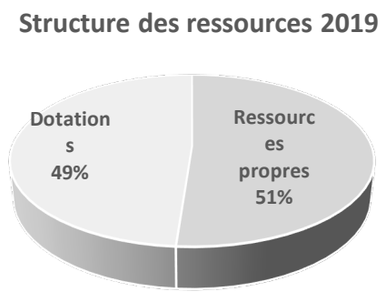

Activités industrielles et commerciales	Budget prévisionnel	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
	Budget exécuté	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
	% de réalisation	**#VALEUR!**	**#VALEUR!**	**#VALEUR!**

DEPENSES (AE)

AE = Autorisations d'engagement = Montant des dépenses pouvant être engagées dans l'année au vu des ressources attendues. La consommation est impactée au moment de l'engagement juridique ferme.

Hors opérations pluriannuelles		2017	2018	2019
Salaires	Budget prévisionnel	201 896	227 999	200 073
	Budget exécuté	161 471	187 777	138 820
	% de réalisation	**80%**	**82%**	**69%**
Fonctionnement	Budget prévisionnel	1 556 797	1 378 897	1 370 424
	Budget exécuté	1 506 555	1 211 741	1 279 415
	% de réalisation	**97%**	**88%**	**93%**
Investissement	Budget prévisionnel	60 000	80 598	45 612
	Budget exécuté	197 867	208 013	86 849
	% de réalisation	**330%**	**258%**	**190%**
Total	**Budget prévisionnel en AE**	**1 818 693**	**1 687 494**	**1 616 109**
	Budget exécuté en AE	**1 865 893**	**1 607 531**	**1 505 084**
	% de réalisation	**103%**	**95%**	**93%**

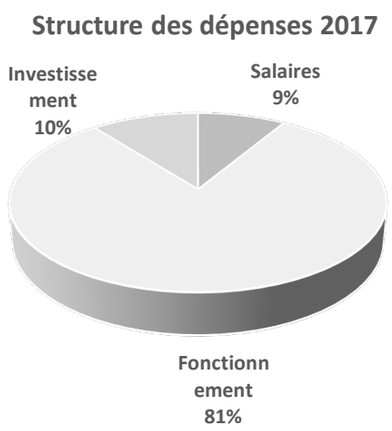

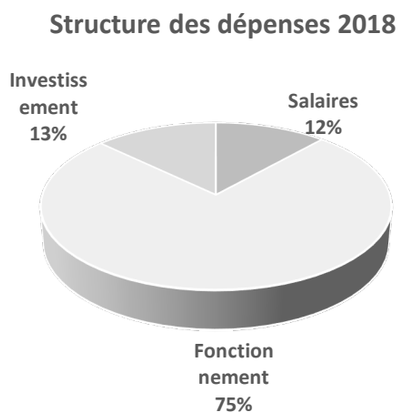

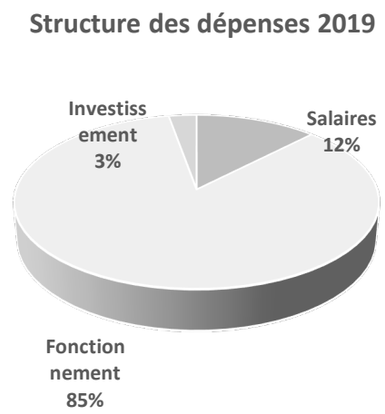

Opérations pluriannuelles	Budget prévisionnel	**26 092**	**11 005**	**0**
	Budget exécuté	**12 675**	**6 206**	**11 675**
	% de réalisation	**49%**	**56%**	

Solde AE de l'exercice	**AE prévisionnelles - AE consommées (qualité de la prévision)**	**-47 200**	**+79 963**	**+111 025**
Solde annuel (hors opérations pluriannuelles)	**Ressources - AE consommées**	**#VALEUR!**	**#VALEUR!**	**#VALEUR!**

Université Claude Bernard Lyon 1

BUDGET DE PROJET - NOTE METHODOLOGIQUE

Lyon 1 espe École supérieure du professorat et de l'éducation Académie de Lyon

Novembre 2016

Préambule :

Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) sont constituées au sein d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP).

Les ESPE exercent les missions suivantes :

1) Elles organisent et, avec les composantes, établissements et autres partenaires, assurent les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre des orientations définies par l'Etat ;
2) Elles organisent des actions de formation continue des personnels enseignants du 1er et 2nd degré et des personnels d'éducation ;
3) Elles participent à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur ;
4) Elles peuvent conduire à des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation ;
5) Elles participent à la recherche disciplinaire et pédagogique ;
6) Elles participent à des actions de coopération internationale.

A cet effet, et conformément aux dispositions prévue par la circulaire du 9 novembre de la DGESIP relative à la structure budgétaire des EPCSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE), les ESPE bénéficient d'un budget propre intégré (BPI) identifié au sein du budget de l'université intégratrice. C'est le cas de l'ESPE de Lyon intégrée au budget de l'université Claude Bernard – Lyon 1.

Ce budget propre ne résume pas les moyens mis à disposition du projet pédagogique scientifique et pédagogique porté par l'ESPE. En effet, celle-ci est porteuse d'un projet de site qui associe des équipes pédagogiques et de recherche et des services qui concernent l'ensemble des universités partenaires et le rectorat, premier employeur, au sein de l'académie de Lyon.

La présente note a donc vocation à présenter la méthodologie de calcul du budget de projet de l'ESPE de Lyon qui regroupe l'ensemble des moyens mis au service du projet pédagogique et scientifique.
Celui-ci est détaillé dans le document joint « projet 2017 –ESPE ».
Un troisième document, le fichier budget de projet 2017, précise de manière chiffrée, les moyens mis au service du projet ESPE.

Méthodologie

I – Le périmètre de l'étude

Les moyens valorisés dans l'étude correspondent à ceux apportés par l'ensemble des partenaires :

- L'université Claude Bernard – Lyon 1, université intégratrice
- L'université Lumière - Lyon 2
- L'université Jean Moulin – Lyon 3
- L'université Jean Monnet – Saint Etienne
- Le rectorat de l'académie de Lyon

II – La période de référence

Les données budgétaires portent sur l'année universitaire 2016 / 2017, soit le budget 2017.
Les universités, lorsqu'elles n'ont pas la visibilité nécessaire sur certaines données, utilisent les données budgétaires 2016.

IV – La méthodologie

1. **La masse salariale de l'ESPE** :

Il s'agit de la masse salariale chargée (dite Etat) supportée par l'université intégratrice et affectée à la composante ESPE (données 2016).

Celle-ci se décompose de la façon suivante :

1.1 La masse salariale des enseignants-chercheurs et enseignants :

a) La masse salariale chargée des enseignants-chercheurs avec la distinction professeurs d'université / maîtres de conférences.
b) La masse salariale chargée des enseignants du 2nd degré avec la distinction professeurs agrégés / certifiés / autres.
c) La masse salariale chargée des autres enseignants (voir détail).

1.2 La masse salariale des personnels administratifs :

a) La masse salariale chargée des personnels de la filière BIATSS
b) La masse salariale chargée des personnels de la filière ITRF

(Cf. annexe 1)

2. **Les moyens alloués à la documentation de l'ESPE** :

Ces moyens valorisent les éléments suivants :

2.1 La masse salariale des personnels affectés aux missions de documentation :

a) La masse salariale chargée des personnels du SCD payés sur la masse salariale Etat et affectés sur la bibliothèque ESPE du SCD
b) La masse salariale chargée des personnels contractuels payés sur le budget du SCD et affectés sur la bibliothèque ESPE du SCD

c) La masse salariale chargée des personnels contractuels payés sur le budget de la composante ESPE et affectés sur la bibliothèque ESPE

2.2 Les dotations de fonctionnement affectés aux missions de documentation :

a) Les dotations de fonctionnement allouées par le SCD
b) Les dotations de fonctionnement assumées sur le budget de la composante ESPE (neutralisées par ailleurs).

(Cf. annexe 2)

3. **Les fonctions supports pour l'ESPE** :

L'université Claude Bernard – Lyon 1, en tant qu'université intégratrice, fait bénéficier l'ESPE des fonctions supports suivantes :

- ✓ Direction générale des services – DGS
- ✓ Direction des ressources humaines – DRH
- ✓ Direction des services financiers – DSF
- ✓ Agence comptable – AC
- ✓ Direction des affaires juridiques – DAJI
- ✓ Direction du patrimoine – DIRPAT
- ✓ Direction du système informatique – DSI
- ✓ Service Hygiène et sécurité – SHS
- ✓ Direction de la communication
- ✓ Division des études et de la vie universitaire – DEVU
- ✓ Direction de la recherche et des écoles doctorales – DRED
- ✓ Direction des relations internationales – DRI

La masse salariale et les moyens de fonctionnement des services centraux sont valorisés en fonction du nombre d'étudiants de la composante ESPE ramenés au nombre d'étudiants consolidé de l'université Claude Bernard – Lyon 1.

(Cf. annexe 3)

La masse salariale des services centraux est comptabilisée en totalité et valorise donc les parts enseignement et recherche de l'ESPE.

(Cf. annexe 4)

4. **Le fonctionnement général de l'ESPE** :

Cette ligne valorise la dotation de fonctionnement accordée par l'université intégratrice ainsi que les ressources propres dégagées par la composante ESPE et qui sont essentiellement :

- ✓ La dotation complémentaire du ministère affectée aux fonctionnaires stagiaires
- ✓ Les subventions d'exploitation, notamment celles de partenaires institutionnels
- ✓ Les reversements liés aux interventions des enseignants de la composante ESPE dans les autres universités pour les diplômes hors MEEF
- ✓ Les autres produits de gestion courante.

(Cf. annexe 5)

5. **Le fonctionnement général des composantes des quatre universités** :

Cette ligne valorise les apports des 4 universités au titre de l'ensemble des moyens mobilisés au bénéfice des masters MEEF hors ceux adossés au budget de la composante ESPE.
(cf. liste en annexe).
Ces apports sont valorisés à travers le nombre d'heures dédiées à chacune des formations dont le coût horaire correspond au coût complet et chargé de l'heure d'enseignement calculé par chaque établissement selon sa méthodologie de comptabilité analytique.

(Cf. annexe 6)

6. **Autres contributions des universités au budget de projet ESPE** :

Cette ligne valorise les contributions dites directes des trois universités partenaires et versées à l'université intégratrice au titre du budget propre intégré.

(Cf. annexe 7)

7. **Dispositifs étudiants apprentis professeurs (EAP) :**

Cette ligne valorise les moyens dédiés au dispositif EAP à travers un temps forfaitaire (15 min) par dossier majoré de 8h de temps de travail BIATSS par université et par tranche de 50 dossiers et de 50 € par frais de dossier.

(Cf. annexe 8)

8. **La masse salariale dédiée par le rectorat** :

(Cf. annexe 8)

9. **Les moyens dédiés à la formation continue – adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)** :

Cette ligne valorise les dotations fléchées par la composante au seul bénéfice de l'ASH.

(Cf. annexe 8)

10. **Formation continue des enseignants** :

Cette ligne valorise les contributions du rectorat de l'académie de Lyon en faisant la distinction entre la formation continue par département (Ain, Rhône et Loire) et par niveau (1er et 2nd degré).

(Cf. annexe 8)

Annexe 1 : masse salariale de l'ESPE

Composante ESPE		2016		
		Masse salariale	Effectif au 21/11/16	ETP au 21/11/16
Financement Etat	Professeurs d'université	940 730 €	9	8,0
	Maîtres de conférences	3 233 457 €	40	38,0
	Professeurs 2nd degré	6 682 834 €	97	79,6
	Professeurs 1er degré	1 539 981 €	20	20,0
	Titulaires	**12 397 002 €**	**166**	**146**
	ATER	55 750 €	2	1,5
	Lecteur	25 630 €	1	1,0
	Non titulaires	**81 380 €**	**3**	**3**
	AENES A	73 854 €	1	1,0
	AENES B	158 861 €	4	2,8
	AENES C	331 713 €	8	7,5
	ATEC C	168 714 €	4	4,0
	ITRF A	113 140 €	2	1,8
	ITRF B	126 786 €	3	2,8
	ITRF C	1 366 750 €	36	33,5
	Titulaires	**2 339 818 €**	**58**	**53**
	CDI C	118 354 €	4	3,8
	CDD B	260 039 €	2	2,0
	CDD C		7	7,0
	Non titulaires	**378 393 €**	**13**	**13**
Financement RP	CDI C	29 298 €	1	1,0
	CDD C	29 426 €	3	2,5
	Non titulaires	**58 724 €**	**4**	**4**
	Total	**15 255 317 €**	**244**	**217,8**

Annexe 2 : les moyens alloués à la documentation de l'ESPE

a) La masse salariale des personnels affectés aux missions de documentation payés sur la masse salariale Etat et sur le budget du SCD

Masse salariale SCD pour le compte de l'ESPE		2016		
		Masse salariale	Effectif au 21/11/16	ETP au 21/11/16
Financement Etat				
	A	239 456 €	4	3,8
	B	196 165 €	5	4,4
	C	68 093 €	2	1,7
	Titulaires	**503 714 €**	**11**	**10**
	CDI C	5 701 €	1	1,0
	CDD C	40 298 €	1	1,0
	Non titulaires	**45 999 €**	**2**	**2**
Financement RP				
	CDD C	1 412 €	0	0,0
	Contractuel CAE	27 686 €	2	1,4
	Contractuel étudiant	6 074 €	nc	nc
	Non titulaire	**35 172 €**	**2**	**1**
	Total	**584 885 €**	**15**	**13**

b) La masse salariale des personnels affectés aux missions de documentation payés sur le budget de fonctionnement de l'ESPE :

34 540 €

c) Les dotations de fonctionnement allouées par le SCD :

133 366 €

Soit un total de 752 791 €

Annexe 3 : les effectifs étudiants de l'ESPE – année universitaire 2015 / 2016 (remontées SISE)

Composante	Type de diplôme	Etape de formation	Centre de gestion	Nb d'étudiants (inscriptions principales)	Nb d'inscriptions secondes
ESPE	Att. univ2	AEU Prépa métier enseign	ESPE	76	
	Certificat	C2i2e niveau 2 enseignant	Lic FST	1	424
	Certificat	Certif C2I2e allers/ret	Lic FST	16	
	Dip. univ2	DU FAE 1er degré DU4.6	ESPE	206	
	Dip. univ2	DU FAE 1er degré DU5	ESPE	263	19
	Dip. univ2	DU FAE 2nd degre DU4.6	ESPE	178	3
	Dip. univ2	DU FAE 2nd degré DU5	ESPE	13	1
	Dip. univ2	DU FA Enc Educatif DU4.6	ESPE	5	
	Dip. univ2	DU FA Enc Educatif DU5	ESPE	4	1
	Dip. univ3	DU Neuropsycho Educ Péda	ESPE	14	
	MasterMEEF	M1 MEEF 1er degré BFC	ESPE	41	
	MasterMEEF	M1 MEEF 1er degré PACA	ESPE	93	
	MasterMEEF	M1 MEEF 1er degré RAA	ESPE	114	
	MasterMEEF	M1 MEEF 1er° PE (Ain)	ESPE	33	
	MasterMEEF	M1 MEEF 1er° PE (Rhône)	ESPE	376	
	MasterMEEF	M1 MEEF 2nd° BGB	ESPE	5	
	MasterMEEF	M1 MEEF 2nd° Biotech SE	ESPE	4	
	MasterMEEF	M1 MEEF 2nd degré BFC	ESPE	23	
	MasterMEEF	M1 MEEF 2nd degré PACA	ESPE	56	
	MasterMEEF	M1 MEEF 2nd degré RAA	ESPE	13	
	MasterMEEF	M1 MEEF 2nd° EG opt CV	ESPE	16	
	MasterMEEF	M1 MEEF 2nd° GEGC	ESPE	12	
	MasterMEEF	M1 MEEF 2nd° LHG	ESPE	9	
	MasterMEEF	M1 MEEF 2nd° MSCP	ESPE	10	
	MasterMEEF	M1 MEEF 2nd° STMS	ESPE	7	
	MasterMEEF	M1 MEEF Encad Educ CPE	ESPE	55	
	MasterMEEF	M2 MEEF 1er° Ain PE PA	ESPE	59	
	MasterMEEF	M2 MEEF 1er° Ain PE PB	ESPE	8	
	MasterMEEF	M2 MEEF 1er degré A&P BFC	ESPE	18	
	MasterMEEF	M2 MEEF 1er degré BFC	ESPE	18	
	MasterMEEF	M2 MEEF 1er degré PACA	ESPE	64	
	MasterMEEF	M2 MEEF 1er degré RAA	ESPE	77	
	MasterMEEF	M2 MEEF 1er° Rhône PE PA	ESPE	233	
	MasterMEEF	M2 MEEF 1er° Rhône PE PB	ESPE	99	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd° BBGB PA	ESPE	2	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd° BBGB PB	ESPE	1	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd° BSE PA	ESPE	2	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd° BSE PB	ESPE	1	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd degré A&P BFC	ESPE	11	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd degré BFC	ESPE	23	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd degré PACA	ESPE	85	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd degré RAA	ESPE	106	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2ndd GEGC PA	ESPE	8	

	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd° EGCV PA	ESPE	10	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd ° GCGE - PB	ESPE	1	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd° LHG PA	ESPE	2	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd° LHG - PB	ESPE	1	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd° MSPC PA	ESPE	3	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd° MSPC PB	ESPE	3	
	MasterMEEF	M2 MEEF 2nd° STMS PA	ESPE	5	
	MasterMEEF	M2 MEEF CPE Parc A	ESPE	8	
	MasterMEEF	M2 MEEF PIF BFC	ESPE	12	
	MasterMEEF	M2 MEEF PIF FFMEF	ESPE	17	
	MasterMEEF	M2 MEEF PIF RAA	ESPE	7	
	MasterMEEF	Master 2 MEEF CPE Parc B	ESPE	24	
	Mast. LMD	Master Educ & sant pub M1	ESPE	14	
	Mast. LMD	Master ESP ESE, AJA M2P	ESPE	18	
	Stag. IUFM	2CA-SH Option D (S)	ESPE	17	
	Stag. IUFM	2CA-SH Option F (S)	ESPE	5	
	Stag. IUFM	CAPA-SH Option C (S)	ESPE	7	
	Stag. IUFM	CAPA-SH Option D (S)	ESPE	28	
	Stag. IUFM	CAPA-SH Option E (S)	ESPE	18	
	Stag. IUFM	CAPA-SH Option F (S)	ESPE	9	
	Stag. IUFM	CAPA-SH Option G (S)	ESPE	12	
ESPE				**2 679**	**448**

Sur un total de 45 258 inscriptions principales et 5 452 inscriptions secondes

Annexe 4 : La masse salariale des fonctions supports dédiée à l'ESPE

Masse salariale des fonctions supports dédiée à l'ESPE	2016 Masse salariale
Total	**1 145 102 €**

Annexe 5 : Les moyens dévolus au fonctionnement général de l'ESPE (*)

- ✓ Dotation complémentaire fonctionnaires stagiaires **375 040 €**
- ✓ Subventions d'exploitation **181 100 €**
- ✓ Prestations de services / ventes : **52 860 €**
- ✓ Reversement interventions enseignants hors MEEF **60 000 €**
- ✓ Relations internationales **8 000 €**
- ✓ Autres produits de gestion courante **40 000 €**
- ✓ Ligne de dotation université Claude Bernard – Lyon 1 **776 227 €**

Moyens complémentaires :

- ✓ Moyens dédiés à l'activité de formation continue 2016 / 2017 **168 650 €**
  (Gérés par le service commun FOCAL pour le compte de l'ESPE)
- ✓ Moyens dédiés à l'activité de formation continue **39 659 €**
  (Gérés par le service commun FOCAL au titre des années précédentes)

(*) estimation

Soit un total de 1 701 536 €

Annexe 6 : Le fonctionnement général des composantes des 4 universités

a) L'Université Claude Bernard – Lyon 1

UCBL - Masters MEEF hors ESPE	2015 / 2016	2016 / 2017 (*)
Master MEEF 2nd-M1 (BI8941)	869	586
Master 2 MEEF 2nd-SVT-PA (BI8951)	201	181
Master 2 MEEF 2nd-SVT-PB (BI8951)	12	30
Master MEEF 2nd-M1 SPC (CH1041)	1 043	870
Master 2 MEEF 2nd-SPC-PA (CH1051)	191	80
Master 2 MEEF 2nd-SPC-PB (CH1051)	-	8
Master HPDS EADM M1 (MT3841)		
Master HPDS EADM M2 (MT2953)		
Master MEEF 2nd-M1 Math (MT4241)	618	196
Master 2 MEEF 2nd-Maths-PA (MT4251)	414	211
Master 1 MEEF EPS (SPM110)	3 486	1 542
Master 1 EPS2 (SPM105)		
Master 2 EPS2 (SPM205)		
Master 2 MEEF EPS Parc A (SPM210)	562	276
Master 2 MEEF EPS Parc B (SPM211)	469	384
Total heures d'enseignement	**7 865**	**4 361**

(*) provisoire au 21 novembre 2016

Coût heure chargée UCBL 300 €

Total	2 359 476 €	1 308 447 €

b) L'université Lumière – Lyon 2

Université Lumière - Masters MEEF	2015 / 2016	2016 / 2017 (*)
Master MEEF Histoire-Géographie (BR401-BR501-BR502)	693	813
Master MEEF Allemand (CR401-CR501-CR504)	546	685
Master MEEF Anglais (CR402-CR4502-CR505)	1 149	1 083
Master MEEF Espagnol (CR403-CR503-CR506)	1 417	1 020
Master MEEF Lettres classiques (DR401-DR501-DR506)	144	327
Master MEEF Education musicale et chant choral (DR402-DR502-DR508)	538	529
Master MEEF 1er degré LESLA DR403-DR503-DR505)	-	-
Master MEEF Lettres modernes (DR404-DR504-DR507)	1 076	925
Master MEEF Sciences économiques et sociales (ER401-ER501-ER503)	433	416
Master MEEF Economie-gestion CAPET (ER402-ER502-ER504)	50	70
Master MEEF 1er degré ISPEF (PR401-PR501-PR502)	1 769	1 605
Total heures d'enseignement	**7 815**	**7 473**

(*) provisoire au 30 novembre 2016

Coût heure chargée ULL2 232 €

Total	**1 815 893 €**	**1 736 426 €**

c) L'université Jean Moulin – Lyon 3

Université Jean Moulin Lyon 3 - Masters MEEF	2015 / 2016	2016 / 2017 (*)
Master 1 MEEF 1er degré parcours Professorat des écoles	584	-
Master 1 MEEF 2nd degré parcours Information-Documentation	587	-
Master 1 MEEF 2nd degré parcours PLC Histoire-géographie	786	-
Master 1 MEEF 2nd degré parcours PLC Langues vivantes étrangères : Anglais	710	-
Master 1 MEEF 2nd degré parcours PLC Langues vivantes étrangères : Italien	263	-
Master 1 MEEF 2nd degré parcours PLC Lettres option Lettres classiques	225	-
Master 1 MEEF 2nd degré parcours PLC Lettres option Lettres modernes	687	-
Master 2 MEEF 1er degré parcours Professorat des écoles - Parcours A	224	-
Master 2 MEEF 1er degré parcours Professorat des écoles - Parcours B	77	-
Master 2 MEEF 2nd degré parcours Information-Documentation - Parcours A	184	-
Master 2 MEEF 2nd degré parcours Information-Documentation - Parcours B	123	-
Master 2 MEEF 2nd degré parcours Philosophie - Parcours A	21	
Master 2 MEEF 2nd degré parcours PLC Histoire-Géographie - Parcours A	180	
Master 2 MEEF 2nd degré parcours PLC Histoire-Géographie - Parcours B	94	
Master 2 MEEF 2nd degré parcours PLC Langues vivantes étrangères : Allemand - Parcours A	53	
Master 2 MEEF 2nd degré parcours PLC Langues vivantes étrangères : Anglais - Parcours A	312	
Master 2 MEEF 2nd degré parcours PLC Langues vivantes étrangères : Anglais - Parcours B	97	
Master 2 MEEF 2nd degré parcours PLC Langues vivantes étrangères : Italien - Parcours A	179	
Master 2 MEEF 2nd degré parcours PLC Langues vivantes étrangères : Italien - Parcours B	134	
Master 2 MEEF 2nd degré parcours PLC Lettres option Lettres classiques : Italien - Parcours A	72	
Master 2 MEEF 2nd degré parcours PLC Lettres option Lettres classiques : Italien - Parcours B	321	
Total heures d'enseignement	**5 911**	**-**

Coût heure chargée UJM 3 240 €

Total	**1 418 640 €**	**0 €**

d) L'université Jean Monnet – Saint Etienne

Université Jean Monnet Saint Etienne - Masters MEEF	2015 / 2016	2016 / 2017 (*)
Masters MEEF parcours ALL	1 271	1 550
Masters MEEF parcours SHS	541	500
Masters MEEF parcours FST	4 057	4 100
Total heures d'enseignement	**5 869**	**6 150**

(*) provisoire au 24 octobre 2016

Coût heure chargée UJM ST 300 €

Total	**1 760 700 €**	**1 845 000 €**

Soit un total de 7 354 709 €

Annexe 7 : autres contributions des universités au titre du budget de projet ESPE - 2017

- ✓ Université Lumière – Lyon 2 : **93 166 €**
- ✓ Université Jean Moulin – Lyon 3 : **3 210 €**
- ✓ Université Jean Monnet – Saint Etienne : **10 701 €**

Soit un total de 216 335 €

Annexe 8 : Moyens complémentaires

- ✓ Dispositif étudiants apprentis professeurs (EAP) : **856 252 €**
  - Prise en charge des frais d'inscriptions universitaires : 9 550 €
  - Masse salariale : 846 702 €

- ✓ Masse salariale (T2) du BOP 141 : **172 200 €**
  - 100 heures x 4 4 000 €
  - 4 000 heures / pôle 168 000 €

- ✓ Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) : **75 402 €**
  - Frais de déplacement : 35 881 €
  - Frais d'organisation : 39 521 €

- ✓ Formation continue : **1 052 598 €**
  - Frais de déplacement : 322 929 €
  - Frais d'organisation : 219 669 €
  - Masse salariale (T2) : 510 000 €

- ✓ Moyens dédiés : **897 422 €**
  - 17 806 x 3 jours = 53 418 JST = 6 561 journées / groupes
  - (PE) 18 heures + 53 418 journées remplaçants x 6 x 42

Soit un total de 3 053 874 €

NB : les moyens humains apportés par le rectorat en ETP (DGAF / DAFOP) :

- ✓ *DGAF 1 : 11 gestionnaires + 2 encadrements + 1 secrétariat*
- ✓ *DAFOP : 7 ingénieurs + 1 encadrement + 4 secrétariats*
- ✓ *DSDEN : 3 IENA + 7 ETP*

Année 2015 / 2016

1) **Eléments du 1er degré – Ain :**
   - ✓ Le nombre de journées de remplacement affectées au remplacement des professeurs des écoles partant en formation : 2 880 journées de remplacement
   - ✓ Le nombre de « journées stagiaires » (JST) 1er degré : 22 000 journées stagiaires
   - ✓ Le nombre de CPC et PEMF : 28 CPC et 54 PEMF
   - ✓ Tous les frais sont pris en charge sur le BOP 140

2) **Eléments du 1er degré – Loire :**
   - ✓ Le nombre de journées de remplacement affectées au remplacement des professeurs des écoles partant en formation : le plan est fixé avec utilisation maximum 50 TR semaines (comprenant les remplacements REP + départs CAPA-SH ,…)
   - ✓ Le nombre de « journées stagiaires » (JST) 1er degré : 19 434 journées stagiaires
   - ✓ Le nombre de CPC et PEMF : 39 CPC, 20 PEMF et 4 DEA

3) **Eléments du 1er degré – Rhône :**
   - ✓ Le nombre de journées de remplacement affectées au remplacement des professeurs des écoles partant en formation : en incluant les 18 demi-journées REP+, on arrive à 18 176 journées pour lesquelles un remplacement était nécessaire (7 154,5 sans les formations REP+). 15 890 journées ont effectivement fait l'objet d'un remplacement (données issues de requêtes locales sous BO)
   - ✓ Le nombre de « journées stagiaires » (JST) 1er degré : 48 233 journées stagiaires. Ces données, issues de GAIA, excluent les formations REP+ et les actions spécifiques PES, ces deux derniers types d'actions n'étant pas saisis dans GAIA.
   - ✓ Le volume financier est impacté sur le BOP 140.

M1					SR1 B1M1	SR2 B1M1
S1				Crédits	3	
				Heures		
S2				Crédits		3
				Heures		
				crédits/htd		**12**
Heures étu 33%						
Cadre d'enseignement de la discipline (45%) Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%) Adaptations locales						
	Effectifs étudiants					
			M1	nb gpes		
Parcours	**L mod**	**Lyon 2**	23	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**L mod**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**L mod**					
Adaptations locales (10%)	**L mod**					
Parcours	**Angl**	**Lyon 2**	50	2		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Angl**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Angl**					
Adaptations locales (10%)	**Angl**					
Parcours	**Esp**	**Lyon 2**	26	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Esp**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Esp**					
Adaptations locales (10%)	**Esp**					
Parcours	**Hist-Géo**	**Lyon 2**	37	2		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Hist-Géo**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Hist-Géo**					
Adaptations locales (10%)	**Hist-Géo**					
Parcours	**Allemand**	**Lyon 2**	9	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Allemand**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Allemand**					
Adaptations locales (10%)	**Allemand**					
Parcours	**SES**	**Lyon 2**	19	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**SES**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**SES**					
Adaptations locales (10%)	**SES**					
Parcours	**Educ mus**	**Lyon 2**	13	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Educ mus**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Educ mus**					
Adaptations locales (10%)	**Educ mus**					
Parcours	**EG CAPET**	**Lyon 2**	9	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**EG CAPET**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**EG CAPET**					
Adaptations locales (10%)	**EG CAPET**					
Parcours	**L Class**	**Lyon 3**	3	1		

Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**L Class**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**L Class**					
Adaptations locales (10%)	**L Class**					
Parcours	**L Mod**	**Lyon 3**	27	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**L Mod**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**L Mod**					
Adaptations locales (10%)	**L Mod**					
Parcours	**Doc**	**Lyon 3**	9	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Doc**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Doc**					
Adaptations locales (10%)	**Doc**					
Parcours	**Allemand**	**Lyon 3**		0		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Allemand**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Allemand**					
Adaptations locales (10%)	**Allemand**					
Parcours	**Angl**	**Lyon 3**	41	2		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Angl**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Angl**					
Adaptations locales (10%)	**Angl**					
Parcours	**Ital**	**Lyon 3**	3	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Ital**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Ital**					
Adaptations locales (10%)	**Ital**					
Parcours	**Hist-Géo**	**Lyon 3**	35	2		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Hist-Géo**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Hist-Géo**					
Adaptations locales (10%)	**Hist-Géo**					
Parcours	**L Mod**	**UJM**	13	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**L Mod**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**L Mod**					
Adaptations locales (10%)	**L Mod**					
Parcours	**Arts plas**	**UJM**	12	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Arts plas**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Arts plas**					
Adaptations locales (10%)	**Arts plas**					
Parcours	**angl**	**UJM**	21	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**angl**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**angl**					
Adaptations locales (10%)	**angl**					
Parcours	**Esp**	**UJM**	11	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Esp**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Esp**					
Adaptations locales (10%)	**Esp**					
Parcours	**Hist-Géo**	**UJM**	22	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Hist-Géo**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Hist-Géo**					
Adaptations locales (10%)	**Hist-Géo**					
Parcours	**Maths**	**UJM**	18	1		

Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Maths**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Maths**					
Adaptations locales (10%)	**Maths**					
Parcours	**SPC**	**UJM**	7	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**SPC**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**SPC**					
Adaptations locales (10%)	**SPC**					
Parcours	**SVTU**	**UJM**	8	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**SVTU**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**SVTU**					
Adaptations locales (10%)	**SVTU**					
Parcours	**EPS**	**UJM**	99	4		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**EPS**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**EPS**					
Adaptations locales (10%)	**EPS**					
Parcours	**CPE**	**Lyon 1**	52	2		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**CPE**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**CPE**					
Adaptations locales (10%)	**CPE**					
Parcours	**EPS**	**Lyon 1**	183	7		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**EPS**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**EPS**					
Adaptations locales (10%)	**EPS**					
Parcours	**SVTU**	**Lyon 1**	29	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**SVTU**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**SVTU**					
Adaptations locales (10%)	**SVTU**					
Parcours	**SPC**	**Lyon 1**	24	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**SPC**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**SPC**					
Adaptations locales (10%)	**SPC**					
Parcours	**Maths**	**Lyon 1**	41	2		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**Maths**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**Maths**					
Adaptations locales (10%)	**Maths**					
Parcours	**STMS**	**Lyon 1**	4	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**STMS**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**STMS**					
Adaptations locales (10%)	**STMS**					
Parcours	**SII**	**Lyon 1**	9	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**SII**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**SII**					
Adaptations locales (10%)	**SII**					
Parcours	**BSE**	**Lyon 1**	5	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**BSE**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**BSE**					
Adaptations locales (10%)	**BSE**					
Parcours	**EG - CV**	**Lyon 1**	11	1		

Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**EG - CV**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**EG - CV**					
Adaptations locales (10%)	**EG - CV**					
Parcours	**MSPC**	**Lyon 1**	6	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**MSPC**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**MSPC**					
Adaptations locales (10%)	**MSPC**					
Parcours	**LHG**	**Lyon 1**	4	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**LHG**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**LHG**					
Adaptations locales (10%)	**LHG**					
Parcours	**BGB**	**Lyon 1**	3	1		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	**BGB**					
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	**BGB**					
Adaptations locales (10%)	**BGB**					
Parcours				0		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)						
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)						
Adaptations locales (10%)						
Parcours				0		
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)						
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)						
Adaptations locales (10%)						

Totaux

Parcours		**lyon 1**		**18**	**0**	**0**
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)						
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)						
Adaptations locales (10%)						
Parcours		**Lyon 2**		**10**	**0**	**0**
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)						
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)						
Adaptations locales (10%)						
Parcours		**Lyon 3**		**8**	**0**	**0**
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)						
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)						
Adaptations locales (10%)						
Parcours		**UJM**		**12**	**0**	**0**
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)						
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)						
Adaptations locales (10%)						

Parcours		**Acad**		**48**	**0**	**0**
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)						
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)						
Adaptations locales (10%)						

Master 1

IRS B1M1	SR1 B2M1	SR2 B2M1	IRS B2M1	SR1 B3M1	SR2 B3M1	IRS B3M1	LVE M1	SR1 B4M1 dont OPP	IRS B4M1
3	4	3	4	3		3	**3**	2	2
							25	15	15
3	6	3	4		3	3		3	2
								10	15
80		**24**	**210**		**12**	**110**		**12**	**80**
40			**74**			**44**			
18	**0**	**0**	**34**	**0**	**0**	**20**			
12	**0**	**0**	**23**	**0**	**0**	**14**			
4	**0**	**0**	**8**	**0**	**0**	**5**			
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
80	**0**	**0**	**148**	**0**	**0**	**88**	**0**	**0**	**0**
36	0	0	68	0	0	40	0	0	0
24	0	0	46	0	0	28	0	0	0
8	0	0	16	0	0	10	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
80	**0**	**0**	**148**	**0**	**0**	**88**	**0**	**0**	**0**
36	0	0	68	0	0	40	0	0	0
24	0	0	46	0	0	28	0	0	0
8	0	0	16	0	0	10	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**

18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
80	**0**	**0**	**148**	**0**	**0**	**88**	**0**	**0**	**0**
36	0	0	68	0	0	40	0	0	0
24	0	0	46	0	0	28	0	0	0
8	0	0	16	0	0	10	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
80	**0**	**0**	**148**	**0**	**0**	**88**	**0**	**0**	**0**
36	0	0	68	0	0	40	0	0	0
24	0	0	46	0	0	28	0	0	0
8	0	0	16	0	0	10	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**

18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
160	**0**	**0**	**296**	**0**	**0**	**176**	**0**	**0**	**0**
72	0	0	136	0	0	80	0	0	0
48	0	0	92	0	0	56	0	0	0
16	0	0	32	0	0	20	0	0	0
80	**0**	**0**	**148**	**0**	**0**	**88**	**0**	**0**	**0**
36	0	0	68	0	0	40	0	0	0
24	0	0	46	0	0	28	0	0	0
8	0	0	16	0	0	10	0	0	0
280	**0**	**0**	**518**	**0**	**0**	**308**	**0**	**0**	**0**
126	0	0	238	0	0	140	0	0	0
84	0	0	161	0	0	98	0	0	0
28	0	0	56	0	0	35	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
80	**0**	**0**	**148**	**0**	**0**	**88**	**0**	**0**	**0**
36	0	0	68	0	0	40	0	0	0
24	0	0	46	0	0	28	0	0	0
8	0	0	16	0	0	10	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**

18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
40	**0**	**0**	**74**	**0**	**0**	**44**	**0**	**0**	**0**
18	0	0	34	0	0	20	0	0	0
12	0	0	23	0	0	14	0	0	0
4	0	0	8	0	0	5	0	0	0
0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

720	**0**	**0**	**1332**	**0**	**0**	**792**	**0**	**0**	**0**
324	0	0	612	0	0	360	0	0	0
216	0	0	414	0	0	252	0	0	0
72	0	0	144	0	0	90	0	0	0
400	**0**	**0**	**740**	**0**	**0**	**440**	**0**	**0**	**0**
180	0	0	340	0	0	200	0	0	0
120	0	0	230	0	0	140	0	0	0
40	0	0	80	0	0	50	0	0	0
320	**0**	**0**	**592**	**0**	**0**	**352**	**0**	**0**	**0**
144	0	0	272	0	0	160	0	0	0
96	0	0	184	0	0	112	0	0	0
32	0	0	64	0	0	40	0	0	0
480	**0**	**0**	**888**	**0**	**0**	**528**	**0**	**0**	**0**
216	0	0	408	0	0	240	0	0	0
144	0	0	276	0	0	168	0	0	0
48	0	0	96	0	0	60	0	0	0

1920	**0**	**0**	**3552**	**0**	**0**	**2112**	**0**	**0**	**0**
864	0	0	1632	0	0	960	0	0	0
576	0	0	1104	0	0	672	0	0	0
192	0	0	384	0	0	240	0	0	0

Total somme	Total %					SR1 B1M2	SR2 B2M2	IRS B1M2
	30				Crédits	3		3
					Heures			
	30				Crédits		3	3
					Heures			
	480				crédits/htd		12	80
158	159							40
72	72							18
49	48							12
17	16							4
		Effectifs étudiants						
		M2A	M2B	DU	Nb gpes			
158	159	14	3	21	2			80
72	72							36
49	48							24
17	16							8
316	318	15	25	13	2			80
144	144							36
98	96							24
34	32							8
158	159	14	9	6	1			40
72	72							18
49	48							12
17	16							4
316	318	4	27	7	2			80
144	144							36
98	96							24
34	32							8
158	159	4	1	6	1			40
72	72							18
49	48							12
17	16							4
158	159	2	9	7	1			40
72	72							18
49	48							12
17	16							4
158	159	6	3	1	1			40
72	72							18
49	48							12
17	16							4
158	159	3	2		1			40
72	72							18
49	48							12
17	16							4
158	159	4		2	1			40

72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		8	5	4	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		1	2	7	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
0	**0**			1	2	1			**40**
0	0								18
0	0								12
0	0								4
316	**318**		16	13	3	2			**80**
144	144								36
98	96								24
34	32								8
158	**159**		1	4		1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
316	**318**		3	18	15	2			**80**
144	144								36
98	96								24
34	32								8
158	**159**		6	2	4	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		1	6	4	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		9	11	4	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		3	5	3	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**			11	1	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		8			1			**40**

72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		4	3	1	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**			8		1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
632	**636**		23	16	1	2			**80**
288	288								36
196	192								24
68	64								8
316	**318**		8	33	6	2			**80**
144	144								36
98	96								24
34	32								8
1106	**1113**		14	142		6			**240**
504	504								108
343	336								72
119	112								24
158	**159**		15			1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		13			1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
316	**318**		36	3		2			**80**
144	144								36
98	96								24
34	32								8
158	**159**		3	2	1	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		4		25	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		4		4	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		6	3	13	1			**40**

72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		3	2	2	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		4	3	5	1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
158	**159**		1			1			**40**
72	72								18
49	48								12
17	16								4
0	**0**					0			**0**
0	0								0
0	0								0
0	0								0
0	**0**					0			**0**
0	0								0
0	0								0
0	0								0
2844	**2862**					**17**	**0**	**0**	**680**
1296	1296								306
882	864								204
306	288								68
1580	**1590**					**11**	**0**	**0**	**440**
720	720								198
490	480								132
170	160								44
1264	**1272**					**9**	**0**	**0**	**360**
576	576								162
392	384								108
136	128								36
1896	**1908**					**10**	**0**	**0**	**400**
864	864								180
588	576								120
204	192								40
7584	**7632**					**47**	**0**	**0**	**1880**
3456	3456								846
2352	2304								564
816	768								188

Master 2

SR1 B2M2	SR2 B2M2	IRS B2M2	SR1 B3M2	SR2 B3M2	IRS B3M2	LVE M2	SR1 B4M2 dont OPP
3		3	3	3	4	3	3
						25	15
	3	3	5	5	4		
	12	80		24	80		12
		28			32		
		13			15		
		9			10		
0	0	3	0	0	4		
0	0	56	0	0	64	0	0
0	0	26	0	0	30	0	0
0	0	18	0	0	20	0	0
0	0	6	0	0	8	0	0
0	0	56	0	0	64	0	0
0	0	26	0	0	30	0	0
0	0	18	0	0	20	0	0
0	0	6	0	0	8	0	0
0	0	28	0	0	32	0	0
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	0	56	0	0	64	0	0
0	0	26	0	0	30	0	0
0	0	18	0	0	20	0	0
0	0	6	0	0	8	0	0
0	0	28	0	0	32	0	0
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	0	28	0	0	32	0	0
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	0	28	0	0	32	0	0
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	0	28	0	0	32	0	0
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	0	28	0	0	32	0	0
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	0	28	0	0	32	0	0

0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**56**	**0**	**0**	**64**	**0**	**0**
0	0	26	0	0	30	0	0
0	0	18	0	0	20	0	0
0	0	6	0	0	8	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**56**	**0**	**0**	**64**	**0**	**0**
0	0	26	0	0	30	0	0
0	0	18	0	0	20	0	0
0	0	6	0	0	8	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**

0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**56**	**0**	**0**	**64**	**0**	**0**
0	0	26	0	0	30	0	0
0	0	18	0	0	20	0	0
0	0	6	0	0	8	0	0
0	**0**	**56**	**0**	**0**	**64**	**0**	**0**
0	0	26	0	0	30	0	0
0	0	18	0	0	20	0	0
0	0	6	0	0	8	0	0
0	**0**	**168**	**0**	**0**	**192**	**0**	**0**
0	0	78	0	0	90	0	0
0	0	54	0	0	60	0	0
0	0	18	0	0	24	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**56**	**0**	**0**	**64**	**0**	**0**
0	0	26	0	0	30	0	0
0	0	18	0	0	20	0	0
0	0	6	0	0	8	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**

0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**28**	**0**	**0**	**32**	**0**	**0**
0	0	13	0	0	15	0	0
0	0	9	0	0	10	0	0
0	0	3	0	0	4	0	0
0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0

0	**0**	**476**	**0**	**0**	**544**	**0**	**0**
0	0	221	0	0	255	0	0
0	0	153	0	0	170	0	0
0	0	51	0	0	68	0	0
0	**0**	**308**	**0**	**0**	**352**	**0**	**0**
0	0	143	0	0	165	0	0
0	0	99	0	0	110	0	0
0	0	33	0	0	44	0	0
0	**0**	**252**	**0**	**0**	**288**	**0**	**0**
0	0	117	0	0	135	0	0
0	0	81	0	0	90	0	0
0	0	27	0	0	36	0	0
0	**0**	**280**	**0**	**0**	**320**	**0**	**0**
0	0	130	0	0	150	0	0
0	0	90	0	0	100	0	0
0	0	30	0	0	40	0	0

0	**0**	**1316**	**0**	**0**	**1504**	**0**	**0**
0	0	611	0	0	705	0	0
0	0	423	0	0	470	0	0
0	0	141	0	0	188	0	0

IRS B4M2	Total somme	Total
2		30
15		
4		30
25		
80		**320**
	100	**106**
	46	**48**
	31	**32**
	11	**11**
0	**200**	**212**
0	**92**	96
0	**62**	64
0	**22**	22
0	**200**	**212**
0	**92**	96
0	**62**	64
0	**22**	22
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**200**	**212**
0	**92**	96
0	**62**	64
0	**22**	22
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**

0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**200**	**212**
0	**92**	96
0	**62**	64
0	**22**	22
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**200**	**212**
0	**92**	96
0	**62**	64
0	**22**	22
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**

0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**200**	**212**
0	**92**	96
0	**62**	64
0	**22**	22
0	**200**	**212**
0	**92**	96
0	**62**	64
0	**22**	22
0	**600**	**636**
0	**276**	288
0	**186**	192
0	**66**	66
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**200**	**212**
0	**92**	96
0	**62**	64
0	**22**	22
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**

0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**100**	**106**
0	**46**	48
0	**31**	32
0	**11**	11
0	**0**	**0**
0	**0**	0
0	**0**	0
0	**0**	0
0	**0**	**0**
0	**0**	0
0	**0**	0
0	**0**	0

0	**1700**	**1802**
0	**782**	816
0	**527**	544
0	**187**	187
0	**1100**	**1166**
0	**506**	528
0	**341**	352
0	**121**	121
0	**900**	**954**
0	**414**	432
0	**279**	288
0	**99**	99
0	**1000**	**1060**
0	**460**	480
0	**310**	320
0	**110**	110

0	**4700**	**4982**
0	**2162**	2256
0	**1457**	1504
0	**517**	517

					SR1 B1M1	SR2 B1M1	IRS B1M1	SR1 B2M1
S1				Crédits	3		3	4
				Heures				
S2				Crédits		3	3	6
				Heures				
				crédits/htd		**12**	**80**	
Heures étu 33%							**40**	
fondamentaux maths (18%)							8	
Fondamentaux lettres (18%)							8	
Fondamentaux autres (19%)							8	0
autres champs disciplinaires (20%)							8	
Effectifs étudiants								
			M1	nb gpes				
Parcours	**PE Bourg**	**Lyon 1**	**52**	2			**80**	
fondamentaux maths (18%)							16	
Fondamentaux lettres (18%)							16	
Fondamentaux autres (19%)							16	
autres champs disciplinaires (20%)							16	
Parcours	**PE Lyon**	**Lyon 1**	**308**	11			**440**	
fondamentaux maths (18%)							88	
Fondamentaux lettres (18%)							88	
Fondamentaux autres (19%)							88	
autres champs disciplinaires (20%)							88	
Parcours PE UJM	**PE**	**UJM**	**198**	7			**280**	
fondamentaux maths (18%)							56	
Fondamentaux lettres (18%)							56	
Fondamentaux autres (19%)							56	
autres champs disciplinaires (20%)							56	
Parcours PE Lyon 2	**PE**	**Lyon 2**	**93**	4			**160**	
fondamentaux maths (18%)							32	
Fondamentaux lettres (18%)							32	
Fondamentaux autres (19%)								
autres champs disciplinaires (20%)							32	
Parcours PE Lyon 3	**PE**	**Lyon 3**	**98**	4			**160**	
fondamentaux maths (18%)							32	
Fondamentaux lettres (18%)							32	
Fondamentaux autres (19%)								
autres champs disciplinaires (20%)							32	
Total heures M1							**1120**	

Master 1

SR2 B2M1	IRS B2M1	SR1 B3M1	SR2 B3M1	IRS B3M1	LVE M1	SR1 B4M1 dont OPP	IRS B4M1	total (somme)	Total (%)
3	4	3		3	3	2	2		30
					25	15	15		
3	4		3	3		3	2		30
						10	15		
24	**210**		**12**	**110**		**12**	**80**		**480**
	74			**44**			**?**	**158**	**159**
	14			8				30	29
	14			8				30	29
0	15	0	0	9				32	31
	15			9				32	32
	148			**88**				**316**	**318**
	28			16				60	58
	28			16				60	58
	30			18				64	62
	30			18				64	64
	814			**484**				**1738**	**1749**
	154			88				330	319
	154			88				330	319
	165			99				352	341
	165			99				352	352
	518			**308**				**1106**	**1113**
	98			56				210	203
	98			56				210	203
	105			63				224	217
	105			63				224	224
	296			**176**				**632**	**636**
	56			32				120	116
	56			32				120	116
								0	124
	60			36				128	128
	296			**176**				**632**	**636**
	56			32				120	116
	56			32				120	116
								0	124
	60			36				128	128
	2072			**1232**				**4424**	**4452**

					SR1 B1M2	SR2 B2M2	IRS B1M2	SR1 B2M2	SR2 B2M2
				Crédits	3		3	3	
				Heures					
				Crédits		3	3		3
				Heures					
				crédits/htd		#	**80**		**12**
							40		
							8 8 8 8		
Effectifs étudiants									
M2A	M2B	DU 4-6	DU 5	Nb gpes					
80	**31**	**52**	**46**	6			**240**		
							48 48 48 48		
98	**192**	**100**	**91**	13			**520**		
							104 104 104 104		
36	**126**	**21**	**19**	7			**280**		
							56 56 56 56		
12	**67**			3			**120**		
							24 24 24 24		
98	**19**			4			**160**		
							32 32 32 32		
							1320		

Master 2

IRS B2M2	SR1 B3M2	SR2 B3M2	IRS B3M2	LVE M2	SR1 B4M2 dont OPP	IRS B4M2	
3	3	3	4	3	3	2	
				25	15	15	
3	5	5	4			4	
						25	
80		**24**	**80**		**12**	**80**	
32			**32**				**104**
6			6				20
6			6				20
7			7				22
7			7				22
192			**192**				**624**
36			36				120
36			36				120
42			42				132
42			42				132
416			**416**				**1352**
78			78				260
78			78				260
91			91				286
91			91				286
224			**224**				**728**
42			42				140
42			42				140
49			49				154
49			49				154
96			**96**				**312**
18			18				60
18			18				60
21			21				66
21			21				66
128			**128**				**416**
24			24				80
24			24				80
28			28				88
28			28				88
1056			**1056**				**3432**

Total
30
30
320
106
20
20
21
22
636
120
120
126
132
1378
260
260
273
286
742
140
140
147
154
318
60
60
63
66
424
80
80
84
88
3498

Tableau 1 : structure générale de la maquette		SR1 B1M1	SR2 B1M1	IRS B1M1	SR1 B2M1
S1	Crédits	3		3	4
	Heures	20		20	40
S2	Crédits		3	3	6
	Heures		20	20	60
	crédits/htd		**12**	**80**	

Tableau 2 : répartition des enseignements dans les principaux domaines	Répartition des heures à compléter				
Heures par étudiant				**80**	
fondamentaux maths (18%)					
Fondamentaux lettres (18%)					
Fondamentaux autres (19%)					
Polyvalence et pédagogie générale (20%)					
Adaptation locale (10%)					

Tableau 3 : choix de répartition des interventions des enseignants du scolaire	% heures sco à compléter (*4)				
Heures par étudiant (33%)				**0**	
fondamentaux maths (18%)		0	0	0	0
Fondamentaux lettres (18%)		0	0	0	0
Fondamentaux autres (19%)		0	0	0	0
Polyvalence et pédagogie générale (20%)		0	0	0	0
Adaptation locale (10%)		0	0	0	0

Tableau 4 : calcul global des besoins d'intervention des collègues de l'enseignement scolaire	Effectifs étudiants					
	M1	nb gpes				
Parcours PE		0			**0**	
fondamentaux maths (18%)			0	0	0	0
Fondamentaux lettres (18%)			0	0	0	0
Fondamentaux autres (19%)			0	0	0	0
Polyvalence et pédagogie générale (20%)			0	0	0	0
Adaptation locale (10%)			0	0	0	0

Master 1

SR2 B2M1	IRS B2M1	SR1 B3M1	SR2 B3M1	IRS B3M1	LVE M1	SR1 B4M1 dont OPP	IRS B4M1	Total (somme)	Contrôle %
3	4	3		3	**3**	2	2		**30**
20	30	35		20	25	15	15		240
3	4		3	3		3	2		**30**
20	40		35	20		10	15		240
24	**210**		**12**	**110**		**12**	**80**		**480**

								Total (somme)	**Contrôle %**
	210			**110**			**80**	**480**	**480**
								0	87
								0	87
								0	92
								0	96
								0	48

	0			**0**			**0**	**0**	**159**
0	0	0	0	0	0	0	0	0	29
0	0	0	0	0	0	0	0	0	29
0	0	0	0	0	0	0	0	0	31
0	0	0	0	0	0	0	0	0	32
0	0	0	0	0	0	0	0	0	16

	0			**0**			**0**	**0**
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0

Master 2

		SR1	SR2
		B1M2	B2M2
S3	Crédits	3	
	Heures	20	
S4	Crédits		3
	Heures		20
	crédits/htd		**12**

Tableau 2 : répartition des enseignements dans les principaux domaines	Répartition des heures à compléter		
Heures par étudiant			
fondamentaux maths (18%)			
Fondamentaux lettres (18%)			
Fondamentaux autres (19%)			
Polyvalence et pédagogie générale (20%)			
Adaptation locale (10%)			

Tableau 3 : choix de répartition des interventions des enseignants du scolaire	% heures sco à compléter (*4)		
Heures par étudiant (33%)			
fondamentaux maths (18%)		0	0
Fondamentaux lettres (18%)		0	0
Fondamentaux autres (19%)		0	0
Polyvalence et pédagogie générale (20%)		0	0
Adaptation locale (10%)		0	0

Tableau 4 : calcul global des besoins d'intervention des collègues de l'enseignement scolaire	Effectifs étudiants			
	M2A+M2B+DU	nb gpes		
Parcours PE		0		
fondamentaux maths (18%)			0	0
Fondamentaux lettres (18%)			0	0
Fondamentaux autres (19%)			0	0
Polyvalence et pédagogie générale (20%)			0	0
Adaptation locale (10%)			0	0

IRS B1M2	SR1 B2M2	SR2 B2M2	IRS B2M2	SR1 B3M2	SR2 B3M2	IRS B3M2	LVE M2	SR1 B4M2 dont OPP
3	3		3	3	3	4	**3**	3
20	20		20	10	10	15	25	15
3		3	3	5	5	4		
20		20	20	15	15	15		
80		**12**	**80**		**24**	**80**		**12**

80			**80**			**80**		
0			**0**			**0**		
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0

0			**0**			**0**		
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0

IRS B4M2	Total (somme)	Total (%)
2		30
15		170
4		30
25		150
80		**320**

	Total (somme)	**Contrôle %**
80	**320**	**480**
	0	87
	0	87
	0	92
	0	96
	0	48

0	**0**	**106**
0	0	20
0	0	20
0	0	21
0	0	22
0	0	11

0	**0**
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0

Plus particulièrement, la formation s'attache à réserver, en ménageant une certai

- **Au moins 55 % du temps à la construction du cadre de référence et a**
- enjeux et connaissance du système éducatif français et de ses acteurs ; c fonctionnaire ;
- Lecture, écriture, oral, étude de la langue (grammaire, conjugaison, vocab
- Numération, calcul, didactique et pédagogie des mathématiques à l'école
- **Au moins 20% du temps à la polyvalence et à la pédagogie générale**
- Polyvalence, interdisciplinarité : construction des apprentissages dans les
- Autres disciplines enseignées ;
- Efficacité de l'enseignement : évaluation, compréhension et prise en co éducatifs particuliers ;
- Modèles et dispositifs pédagogiques (différenciation, apprentissages colla
- Gestion de classe (interactions, rétroaction, climat scolaire).
- **Au moins 15 % du temps à l'initiation à la recherche et à l'e professionnelles**
- Initiation à la recherche effectuée dans le cadre du mémoire ;
- Renforcement des compétences soutenant le développement professio savoirs, rigueur et attitude réflexive, créativité, gestion de la complexité).
- **10% du temps sont réservés au contexte propre, notamment territori**

ne perméabilité entre les ensembles :

à l'enseignement des savoirs fondamentaux à l'école

connaître et transmettre les valeurs de la République ; droits et obligations du

bulaire, orthographe), didactique et pédagogie du français à l'école.

;

e

s domaines de savoirs travaillés à l'école ;

ompte de la diversité des élèves et des contextes d'apprentissage, besoins

aboratifs) ;

exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations

nnel tout au long de la carrière (curiosité, prise de recul, actualisation des

ial, et aux innovations pédagogiques de chaque ESPE.

Parcours :

Tableau 1 : structure générale de la maquette		SR1 B1M1	SR2 B1M1	IRS B1M1
S1	Crédits	3		3
	Heures	20		20
S2	Crédits		3	3
	Heures		20	20
	crédits/htd		**12**	**80**

Tableau 2 : répartition des enseignements dans les principaux domaines	Répartition des heures à compléter			
Heures par étudiant				**80**
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)				
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)				
Adaptation locale (10%)				

Tableau 3 : choix de répartition des interventions des enseignants du scolaire	% heures sco à compléter (*4)			
Heures par étudiant (33%)				**0**
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)		0	0	0
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)		0	0	0
Adaptation locale (10%)		0	0	0

Tableau 4 : calcul global des besoins d'intervention des collègues de l'enseignement scolaire	Effectifs étudiants				
	M1	nb gpes			
Parcours PE	**60**	2			**0**
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)			0	0	0
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)			0	0	0
Adaptation locale (10%)			0	0	0

Master 1

SR1 B2M1	SR2 B2M1	IRS B2M1	SR1 B3M1	SR2 B3M1	IRS B3M1	LVE M1	SR1 B4M1 dont OPP	IRS B4M1	
4	3	4	3		3	3	2	2	
40	20	30	35		20	25	15	15	
6	3	4		3	3		3	2	
60	20	40		35	20		10	15	
	24	**210**		**12**	**110**		**12**	**80**	

Total (somme)

		210			**110**			**80**	**480**
									0
									0
									0

		0			**0**			**0**	**0**
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		0			**0**			**0**	**0**
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Master 2

Total (somme)
30
240
30
240
480

		SR1 B1M2
S3	Crédits	3
	Heures	20
S4	Crédits	
	Heures	
	crédits/htd	

Contrôle %	Tableau 2 : répartition des enseignements dans les principaux domaines	Répartition des heures à compléter
480	**Heures par étudiant**	
216	Cadres d'enseignement de la discipline (45%)	
144	Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	
48	Adaptation locale (10%)	

	Tableau 3 : choix de répartition des interventions des enseignants du scolaire	% heures sco à compléter (*4)
159	**Heures par étudiant (33%)**	
72	Cadre d'enseignement de la discipline (45%)	0
48	Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)	0
18	Adaptation locale (10%)	0

Tableau 4 : calcul global des besoins d'intervention des collègues de l'enseignement scolaire	Effectifs étudiants		
	M2A+M2B+DU	nb gpes	
Parcours PE		0	
Cadre d'enseignement de la discipline (45%)			0
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage (30%)			0
Adaptation locale (10%)			0

SR2 B2M2	IRS B1M2	SR1 B2M2	SR2 B2M2	IRS B2M2	SR1 B3M2	SR2 B3M2	IRS B3M2	LVE M2
	3	3		3	3	3	4	**3**
	20	20		20	10	10	15	25
3	3		3	3	5	5	4	
20	20		20	20	15	15	15	
12	**80**		**12**	**80**		**24**	**80**	

	80			**80**			**80**	
	0			**0**			**0**	
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0

	0			**0**			**0**	
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0

SR1 B4M2 dont OPP	IRS B4M2		Total (somme)
3	2		**30**
15	15		170
	4		**30**
	25		150
12	**80**		**320**

		Total (somme)	**Contrôle %**
	80	**320**	**320**
		0	144
		0	96
		0	32

	0	**0**	**106**
0	0	0	48
0	0	0	32
0	0	0	11

	0	**0**
0	0	0
0	0	0
0	0	0

Plus particulièrement, la formation s'attache à réserver, en ménageant une certa

- **Au moins 45 % du temps à la construction du cadre de référence et**
- Enjeux et connaissance du système éducatif français et de ses acteurs des droits et obligations du fonctionnaire ;
- Savoirs et didactique dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) de référence, é
- Didactique de l'interdisciplinarité (ou de la bivalence dans la voie profess
- Construction des apprentissages dans le(s) champ(s) disciplinaire(s) de

- **Au moins 30% du temps aux stratégies d'enseignement et d'apprer**
- Modèles et dispositifs pédagogiques (différenciation, apprentissages coll
- Gestion de classe (interactions, rétroaction, climat scolaire).
- Efficacité de l'enseignement : évaluation, compréhension et prise en c éducatifs particuliers ;
- Idée du travail en collectif et du partage d'information sur les élèves.

- **Au moins 15 % du temps à l'initiation à la recherche et à l professionnelles**
- Initiation à la recherche effectuée dans le cadre du mémoire ;

- Renforcement des compétences soutenant le développement professio savoirs, rigueur et attitude réflexive, créativité, gestion de la complexité).
- **10% du temps sont réservés au contexte propre, notamment territor**

ine perméabilité entre les ensembles :

à l'enseignement des savoirs de sa discipline ou spécialité
; connaissance et transmission des valeurs de la République ; connaissance

léments d'épistémologie ;
sionnelle) ;
référence.

ntissage
laboratifs) ;

ompte de la diversité des élèves et des contextes d'apprentissage, besoins

'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations

nnel tout au long de la carrière (curiosité, prise de recul, actualisation des

ial et aux innovations pédagogiques de chaque ESPE.